

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DES RESSOURCES ANIMALES**

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

L'AGRICULTURE IVOIRIENNE A L'AUBE DU XXI^e SIECLE

**UNE PUBLICATION DU SALON DE L'AGRICULTURE ET DES
RESSOURCES ANIMALES D'ABIDJAN**

AOÛT 1999

TABLE DES MATIERES

Préambule	5
Préface de S.E. Henri Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire	7
Quelques citations	8

INTRODUCTION : LA CÔTE D'IVOIRE, UN GRAND PAYS AGRICOLE	9
--	----------

I. Les performances de l'agriculture ivoirienne	10
II. L'agriculture dans l'économie ivoirienne	12
L'économie ivoirienne (12) Agriculture et PIB (14) Agriculture et exportations (15) Agriculture et importations (17) Agriculture et emplois (19) Agriculture et investissements (19)	
III. Caractéristiques de l'agriculture ivoirienne	20
Grandes régions agricoles (20) Climat (21) Sols (23) Exploitations agricoles (24)	

PREMIERE PARTIE : LES ACQUIS A L'AUBE DU 21^e SIECLE	26
---	-----------

I. LES GRANDES FILIERES VERTICALES	27
A. Cultures pérennes	27
Café (27) Cacao (31) Canne à sucre (36) Palmier (40) Cocotier (45) Hévéa (47) Anacardier (53) Papayer (56) Manguier (58) Avocatier (61) Colatier (63) Karité (65) Plantes à essences (66) Agrumes (67) Passiflore (69)	
B. Cultures annuelles	69
Riz (70) Maïs (76) Manioc (78) Igname (80) Banane plantain (81) Ananas (83) Banane (85) Soja (88) Coton (89) Cultures légumières et maraichères (97) Plantes ornementales (99) Mil, Sorgho, Fonio (100) Arachide (101) Taro (101) Patate (102) Tabac (102) Rocouyer (104) Ricin (104) Productions végétales. naturelles (105)	
C. Productions Animales	106
Généralités (106) Bovins et petits ruminants (108) Porcs et volailles (110) Productions halieutiques (112) Qualité (114) Gestion des ressources naturelles (116) Structuration des éleveurs (118) Amélioration génétique (120) Pathologies (123) Perspectives (126)	
D. Forêt et bois.	127
Généralités (127) Apport de la forêt (128) Situation de la forêt en 1999 (128) Domaine permanent (129) Domaine rural (133) Restauration (135)	

II. LES GRANDES ACTIONS TRANSVERSALES	137
A. Recherche.....	137
B. Défense et restauration des sols	145
C. Mécanisation/Motorisation.....	145
D. Irrigation.....	149
E. Intrants.....	152
F. Conservation et transformation.....	158
G. Commercialisation.....	159
H. Formation.....	162
I. Vulgarisation.....	168
J. Organisations professionnelles agricoles.....	177
K. Crédit agricole.....	184
L. Sécurité foncière.....	193

DEUXIEME PARTIE : LES CHEMINS DU 21^e SIECLE	196
---	------------

I. Les enjeux de la libéralisation et de la mondialisation	197
II. La nécessaire décentralisation	199
III. L'impératif de l'intégration régionale	204
IV. La protection de l'environnement.....	213
V. La diversification des productions	216
VI. La modernisation des exploitations	235
VII. La recherche de la qualité	243
VIII. La sécurité alimentaire	247
IX. La promotion du métier de la terre.....	249

CONCLUSION	257
-------------------------	------------

REFERENCES	263
ANNEXES : organigrammes des ministères et liste des projets.	265

TABLEAUX

- Tableau n°1 : Place la Côte d'Ivoire dans l'agriculture mondiale et africaine
- Tableau n°2 : L'agriculture dans le PIB
- Tableau n°3 : Croissance économique
- Tableau n°4 : Exportations
- Tableau n°5 : Importations (par année)
- Tableau n°6 : Importations (moyenne)
- Tableau n°7 : Les trois grandes zones agro-écologiques
- Tableau n°8 : Superficie totale, cultivable et cultivée en Côte d'Ivoire
- Tableau n°9 : Ecart du volume de pluies entre 1953-1980 et 1961-1990
- Tableau n°10 : Evolution de la production de café
- Tableau n°11 : Evolution de la production de cacao
- Tableau n°12 : Objectif 1999 de transformation locale de cacao
- Tableau n°13 : Evolution de la production sucrière
- Tableau n°14 : Prix d'achat de la canne au producteur
- Tableau n°15 : La filière ivoirienne de palmier à huile en 1999
- Tableau n°16 : Evolution de la production d'huile de palme brute
- Tableau n°17 : Plantations industrielles de cocotier en Côte d'Ivoire
- Tableau n°18 : La filière hévéa en 1998
- Tableau n°20 : Superficies d'anacardier en 1970
- Tableau n°21 : Exportations de noix de cajou
- Tableau n°22 : Production mondiale de fruits
- Tableau n°23 : Exportations de mangues de Côte d'Ivoire sur le marché UE
- Tableau n°24 : Exportations d'avocats
- Tableau n°25 : Production de noix de cola
- Tableau n°26 : Production usinée des agrumes à essence
- Tableau n°27 : Exportation d'huiles essentielles
- Tableau n°28 : Produits des agrumes à essence en 1997
- Tableau n°29 : Production et importation de riz
- Tableau n°30 : Projets de riz irrigués en Côte d'Ivoire en 1999
- Tableau n°31 : Production tendancielle de riz
- Tableau n°32 : Production de maïs
- Tableau n°33 : Bilan tendanciel de maïs
- Tableau n°33 : Production de manioc
- Tableau n°35 : Production tendancielle de manioc
- Tableau n°36 : Production d'igname
- Tableau n°37 : Production tendancielle d'igname
- Tableau n°38 : Production de banane plantain
- Tableau n°39 : Production tendancielle de banane plantain
- Tableau n°40 : Production et exportation d'ananas
- Tableau n°41 : Régions productrices de banane
- Tableau n°42 : Production et exportation de banane
- Tableau n°43 : Production de soja
- Tableau n°44 : Evolution récente de la production cotonnière
- Tableau n°45 : Evolution du prix d'achat du coton-graine
- Tableau n°46 : Production légumière et maraîchère en 1997
- Tableau n°47 : Evolution tendancielle de la production légumière
- Tableau n°48 : Exportations d'arbres, de plantes vivantes et de fleurs coupées
- Tableau n°49 : Production de taro
- Tableau n°50 : Production et approvisionnement en viandes

Tableau n°51 : Production et consommation de lait et d'œufs
Tableau n°52 : Projets d'appui à l'élevage
Tableau n°53 : Production des élevages à cycle court
Tableau n°54 : La production halieutique nationale
Tableau n°55 : Exportations de conserves de thon
Tableau n°56 : Projets piscicoles
Tableau n°57 : Exportation de produits halieutiques
Tableau n°58 : Projets dans le domaine de l'hygiène alimentaire
Tableau n°59 : Projets d'appui aux OPA en production animale
Tableau n°60 : Projets de santé animale
Tableau n°61 : Les parcs nationaux de Côte d'Ivoire
Tableau n°62 : Financements octroyés aux parcs nationaux
Tableau n°63 : Réserves de faune
Tableau n°64 : Réserves naturelles intégrales
Tableau n°65 : Réserves botaniques
Tableau n°66 : Transformation du bois
Tableau n°67 : Transformation du bois
Tableau n°68 : Projets forestiers
Tableau n°69 : Mécanisation de la culture cotonnière en 97/98
Tableau n°70 : Répartition des barrages par bassin versant
Tableau n°71 : Importations d'engrais en Côte d'Ivoire
Tableau n°72 : Consommation d'engrais minéraux en Côte d'Ivoire
Tableau n°73 : Consommation d'engrais minéraux dans le monde
Tableau n°74 : Consommation des pesticides en Côte d'Ivoire
Tableau n°75 : Nouvelle organisation de la filière semences et plants
Tableau n°76 : Etablissements de l'enseignement technique agricole
Tableau n°77 : Impact de la vulgarisation sur la production agricole
Tableau n°78 : Répartition des GVC
Tableau n°79 : Liste des OPA membres de l'ANOPACI
Tableau n°80 : Demande et offre annuelle de financement agricole
Tableau n°81 : Evolution des CREP-COOPEC
Tableaux n°82 : Fonds nationaux : financements accordés fin 1998
Tableau n°83 : Diversification des productions

PREAMBULE

L'agriculture a largement contribué à l'essor de l'économie ivoirienne et continue d'en constituer la clef de voûte.

Du fait de l'interdépendance de plus en plus étroite existant entre l'agriculture, en voie de modernisation, l'industrie et les services, le secteur agricole participe puissamment au développement du secteur secondaire qui lui procure matériels agricoles, bâtiments, équipements d'irrigation, intrants chimiques, aliments du bétail et à celui du secteur tertiaire qui lui fournit transports, assurances, crédit, commerce, ...

L'agriculture approvisionne 212 entreprises de transformation dont les importations ne représentent que 19,9 % des achats et dont la valeur ajoutée nationale par rapport au chiffre d'affaire est de 87 %. En comparaison, 219 entreprises manufacturières dites de « substitution » aux importations doivent importer 49,7 % de leurs achats.

Au-delà de son rôle économique, l'agriculture a contribué à faire de la Côte d'Ivoire une mosaïque de terroirs agricoles, patiemment façonnés par le labeur des hommes, et caractérisés chacun par sa façon propre d'associer les différentes productions : cultures industrielles, cultures vivrières, élevage, production maraîchère, fruitière et horticole, foresterie, ...

Cette diversité se prolonge à travers les types d'exploitation : grandes fermes ou plantations mécanisées, petites exploitations familiales de polyculture-élevage, exploitations moyennes ouvertes à l'innovation et appartenant à des agriculteurs de pointe ou à des cadres de la ville.

Dans les décennies à venir, l'agriculture continuera à jouer un rôle important même si celui-ci perd en valeur relative par rapport aux autres secteurs d'activité. En effet, la « diversification et la modernisation de l'agriculture » constitue l'un des quatre volets de la stratégie dont la Côte d'Ivoire s'est dotée pour devenir d'ici 2015-2025 un nouveau pays industrialisé (NPI) pourvu d'une économie solide, saine et diversifiée, capable de résister aux perturbations économiques.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes si on rappelle que la production de café est passée de 23 t en 1900 à 247.000 t en 1998 et celle de cacao de 2 tonnes en 1905 à 1.100.000 t en 1998, avec une pointe de 1.235.000 t en 1996. De même, les premières exportations de banane ont démarré en 1930 pour atteindre 174.000 tonnes en 1998, après un pic de 196.000 t en 1997, et celles d'ananas ont commencé en 1950 pour s'élever à 161.000 tonnes en 1998, après un maximum de 183.000 t en 1997.

De toute évidence, le développement au 21^{ème} siècle ne sera pas la simple accélération des performances enregistrées au cours du 20^{ème} siècle. Des transformations profondes sont annoncées et devront donner un nouveau visage à l'agriculture, une agriculture moderne et intensive, aux mains d'un paysannat entreprenant et conduite dans le respect de l'environnement.

Certes, l'accroissement de la production reste un objectif important notamment dans le domaine alimentaire, tant pour la satisfaction des besoins nationaux, induits par

une croissance démographique de 3,8 % par an, que pour une participation progressive aux marchés régionaux caractérisés par une complémentarité naturelle des approvisionnements liée à la diversité des climats.

Toutefois, cet accroissement n'aura de valeur véritable que s'il tient compte des critères désormais incontournables d'une production conforme aux exigences du développement durable et aux normes de qualité reconnues internationalement.

En conséquence, à l'aube du 21^{ème} siècle, l'agriculture se doit de produire plus mais surtout de produire mieux.

Ce «produire mieux» est un impératif aux facettes multiples dont chacune se décompose en plusieurs éléments.

L' « Agriculture ivoirienne à l'aube du 21^{ème} siècle », après avoir présenté les acquis de l'agriculture ivoirienne au seuil du prochain siècle (première partie), décrit les chemins (deuxième partie) que cette agriculture devra emprunter si elle veut réussir son entrée dans le 21^{ème} siècle.

**PREFACE DE SON EXCELLENCE HENRI KONAN BEDIE, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE**

QUELQUES CITATIONS

S.E. Henri Konan BEDIE, Président de la République de Côte d'Ivoire

' « Aujourd'hui, le secteur agricole représente un tiers du PIB, deux tiers des recettes d'exportation, et il emploie plus des deux tiers de la population active. On comprendra que l'on ne saurait revenir sur le primat de l'agriculture, fondement de la richesse ivoirienne ». *S.E. Henri Konan Bédié, dans « La Côte d'Ivoire : une société nouvelle aux frontières nouvelles du développement » (Edition Neter, octobre 1995).*

' « Les nouvelles générations nées en ville ont besoin qu'on leur indique d'un doigt ferme l'horizon du bonheur villageois ». *S.E. Henri Konan Bédié, dans « Les chemins de ma vie » (Plon, avril 1999).*

' « Je ne peux dissimuler ma fierté de premier responsable d'un grand pays agricole et je voudrais vous faire partager cette fierté. L'agriculture, constituée par les deux millions d'exploitants agricoles que vous représentez ici, sera longtemps encore le principal pilier de notre économie ». *S.E. Henri Konan Bédié lors la rencontre du 9 juillet 1999 à Yamoussoukro avec les représentants du monde agricole.*

S.E. Daniel Kablan DUNCAN, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire

' « L'objectif final est de promouvoir une agriculture moderne, diversifiée, intensive, soucieuse de l'environnement et compétitive ». *Discours d'Ouverture de l'Atelier de Lancement du PNASA II (Yamoussoukro, 10 mai 1999).*

S.E Lambert Kouassi KONAN, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales de la Côte d'Ivoire

' « La libéralisation de l'économie est une volonté politique basée sur l'aptitude de la libre entreprise à promouvoir le développement. Dans le secteur agricole, la preuve est faite de cette affirmation.

Sur la période 1996-1998, les entreprises agro-industrielles ont investi plus de 500 milliards FCFA dans l'ensemble des zones écologiques du pays.

Il doit cependant être bien compris que la libéralisation ne saurait se confondre, au niveau de l'Etat, avec le laxisme et le laissez-faire. Il n'y a pas de libéralisme sans règles de conduite de l'Etat et sans une aide de l'Etat en faveur des agents économiques insuffisamment préparés à faire face aux écueils de la concurrence. La société libérale demeure une société organisée ». *Discours d'ouverture de la réunion trimestrielle des responsables des Services Régionaux et Centraux du MINAGRA (Abidjan, 6 mai 1999).*

INTRODUCTION

LA CÔTE D'IVOIRE, UN GRAND PAYS AGRICOLE

I. LES PERFORMANCES DE L'AGRICULTURE IVOIRIENNE

Au lendemain des indépendances, l'accroissement et la diversification de la production agricole étaient un impératif pour propulser le développement économique de la Côte d'Ivoire. Quarante ans plus tard, notre pays figure dans le peloton de tête mondial dans plusieurs domaines agricoles (tableau n°1).

TABLEAU N° 1
PLACE DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS L'AGRICULTURE MONDIALE ET AFRICAINE
CACAO : 1^{er} producteur mondial
Premiers producteurs de cacao en 97/98 en 1.000 t : Côte d'Ivoire (1.110) Ghana (400), Indonésie (330), Brésil (168), Nigéria (155) Cameroun (120).
COLA : 1^{er} exportateur mondial
Premier exportateur mondial de noix de cola (35.000 tonnes/an)
COTON : 1^{er} en Afrique pour le rendement à l'égrenage
Taux d'égrenage en 96/97 : Côte d'Ivoire (43 %) , RCA (42,5 %), Sénégal (42,2 %), Burkina Faso (42,1 %)
HEVEA : 1^{er} au niveau mondial pour le rendement
La productivité moyenne ivoirienne est, avec 1.675 kg/ha de caoutchouc naturel, la plus élevée du monde. Le rendement le plus élevé du monde (2400 kg/ha) a été obtenu sur un bloc agro-industriel ivoirien.
BERGAMOTE : 1^{er} exportateur africain et 2^{ème} exportateur mondial
Deuxième exportateur mondial d'huile de bergamote après l'Inde
THON : 1^{er} exportateur africain et 2^{ème} exportateur mondial
Premiers exportateurs de conserves de thon en 1996 en 1.000 t : Thaïlande (188,4), Côte d'Ivoire (61) , Espagne (39,3), Indonésie (31), Equateur (26,5), Philippines (21,8)
IGNAME : 3^{ème} producteur africain et mondial
Premiers producteurs mondiaux d'igname en 97/98, en 1.000 t : Nigéria (23.000), Ghana (2.250), Côte d'Ivoire (1.700) , Bénin (1.302)
CAFE : 1^{er} exportateur africain et 4^{ème} exportateur mondial
Premiers exportateurs mondiaux de café en 1997/98, en millions de sacs : Brésil (18,5), Colombie (10,76), Vietnam (5,5), Côte d'Ivoire (5,4)
COPRAH : 1^{er} exportateur africain et 5^{ème} exportateur mondial
Premiers exportations mondiaux d'huile de coprah en 95/96, en 1.000 t : Philippines (830),

Indonésie (390), Papouasie Nouvelle Guinée (34), Malaisie (33), Côte d'Ivoire (15)
<p align="center">TARO : 3^{ème} producteur africain et 5^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux de taro en 1997, en 1.000 t : Ghana 1.450), Chine (1.354), Nigéria (1.150), Japon (260), Côte d'Ivoire (246), Papouasie Nouvelle Guinée (225)</p>
<p align="center">HUILE DE PALME : 2^{ème} producteur africain et 6^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux d'huile de palme en 1997, en 1.000 t : Malaisie (8.870), Indonésie (5.600), Nigéria (800), Thaïlande (450), Colombie (438), Côte d'Ivoire (273)</p>
<p align="center">CAOUTCHOUC : 1^{er} producteur africain et 7^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux de caoutchouc naturel en 1998, en 1.000 t : Thaïlande (2.032,7), Indonésie (1.504,8), Malaisie (971,1), Inde (580,3), Chine (444), Vietnam (201), Côte d'Ivoire (108), Sri Lanka (105,8), Nigéria (90)</p>
<p align="center">BANANE PLANTAIN : 6^{ème} producteur africain et 7^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux de banane plantain en 1996/97, en 1.000 t : Ouganda (9.216), Colombie (2.597), Congo (2.270), Rwanda (2.248), Ghana (1.800), Nigéria (1.750), Côte d'Ivoire (1.450), Pérou (1.588).</p>
<p align="center">ANACARDE : 5^{ème} producteur africain et 9^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux d'anacarde en 1997, en 1.000 t : Brésil (182), Inde (150), Vietnam (96), Tanzanie (90), Indonésie (74), Mozambique (60), Guinée Bissau (35), Nigeria (25), Côte d'Ivoire (20), Thaïlande (20), Chine (13), Malaisie (13), Sri Lanka (13)</p>
<p align="center">COTON : 3^{ème} producteur africain et 18^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux de fibre de coton en 1996/97, en 1.000 t : Chine (4.203), USA (4.124), Inde (3.000), Pakistan (1.615), Ouzbékistan (1.062), Turquie (784), Australie (615), Egypte (341), Argentine (330), Grèce (312), Syrie (245), Mexique (234), Iran (200), Mali (190), Bénin (143), Turkménistan (120), Côte d'Ivoire (114).</p>
<p align="center">COTON : 4^{ème} exportateur africain et 10^{ème} exportateur mondial</p> <p>Premiers exportateurs mondiaux en 97/98, en 1.000 t : Etats-Unis (1.633), Ouzbékistan (1.050), Australie (600), Argentine (240), Syrie (230), Grèce (200), Mali (193), Bénin (134), Burkina Faso (122), Côte d'Ivoire (115)</p>
<p align="center">ANANAS : 2^{ème} producteur africain et 13^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux d'ananas en 1997, en 1.000 t : Thaïlande (2.031), Brésil (1.825), Philippines (1.477), Chine (899), Inde (830), Nigéria (800), Indonésie (727), Colombie (387), Etats-Unis (315), Mexique (301), Kenya (270), Costa Rica (260), Côte d'Ivoire (235)</p>
<p align="center">MANIOC ; : 9^{ème} producteur africain et 16^{ème} producteur mondial</p> <p>Premiers producteurs mondiaux de manioc en 1997, en 1.000 t : Nigéria (31.000), Brésil (24.500), Zaïre (18.800), Thaïlande (17.200), Indonésie (16.100), Ghana (6.800), Inde (6.000), Tanzanie</p>

(5.900), Mozambique (5.300), Paraguay (3.100), Madagascar (2.400), Ouganda (2.300), Angola (2.300), Vietnam (2.000), Philippines (1.900), **Côte d'Ivoire (1.700)**

ARACHIDE : 9^{ème} producteur africain et 17^{ème} producteur mondial

Premiers producteurs mondiaux d'arachide non décortiquée en 1997, en 1.000 t : Inde (8.000), Chine (7.950), Nigéria (1.723), USA (1.594), Indonésie (1.000), Sénégal (720), Myanمار (590), Congo (560), Argentine (403), Soudan (371), Vietnam (358), Tchad (250), Burkina Faso (200), Cameroun (172), Mali (155), Thaïlande (152), **Côte d'Ivoire (145)**.

BANANE : 1^{er} exportateur ACP, 10^{ème} producteur africain et 33^{ème} producteur mondial

Premiers producteurs mondiaux en 1997, en 1.000 t : Inde (9.935), Brésil (6.175), Equateur (5.727), Indonésie (4.600), Philippines (3.292), Chine (3.141), Colombie (2.000), Costa Rica (2.000), Mexique (1.797), Thaïlande (1.750), Burundi (1.507), Vénézuéla (1.365), Vietnam (1.282), Cameroun (986), Panama (875), Honduras (862), Guatemala (681), Papouasie (665), Bangladesh (634), Tanzanie (620), Ouganda (590), Malaisie (530), Egypte (500), Congo (412), République Dominicaine (402), Espagne (300), Angola (295), Bolivie (279), Haïti (239), Madagascar (230), Kenya (225), Australie (225), **Côte d'Ivoire (220)**.

Exportations ACP en 1997 : **Côte d'Ivoire (166.420 t)**, Cameroun (157.136 t), Jamaïque (77.112 t), Sainte-Lucie (70.690 t), Belize (53.135 t), Dominique (35.774 t), Saint-Vincent-Grenadines (29.985 t), Surinam (29.257 t), Somalie (21.599 t)

II. L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE IVOIRIENNE

L'agriculture demeure en 1999 la base de l'économie ivoirienne. En effet, le secteur agricole, qui comprend les productions végétales et animales et les industries agro-alimentaires, a représenté en moyenne 38% du Produit Intérieur Brut sur la période 1990-97 (40% avec les industries du bois), 66% des emplois, 70% des recettes d'exportation et sa contribution directe au budget de l'Etat à travers les droits uniques de sortie (DUS) appliqués aux exportations de café, de cacao et de bois, est restée importante (de l'ordre de 20% environ des recettes 1996 & 97). Même si l'agriculture recèle un potentiel de développement important tiré par le marché intérieur, le marché sous-régional et la grande exportation, sa part relative dans l'économie est appelée à diminuer en raison du développement souhaité de l'industrie (+ 9,4% en 1996 & 1997) et des services.

A. Rappels sur l'évolution de l'économie ivoirienne

L'évolution de l'économie ivoirienne a connu trois phases depuis l'accession du pays à l'Indépendance. Les deux premières décennies (1960-70 et 1970-80) ont été marquées par une croissance vigoureuse du produit intérieur brut à un rythme annuel de l'ordre de 7,5 %. Cette croissance était « tirée » par les exportations qui en moyenne ont atteint environ 40% du PIB et par un effort considérable d'investissement public qui a soutenu un taux d'investissement élevé de l'ordre de 25% du PIB et une productivité du capital avoisinant 30% sur la période.

Les bonnes performances économiques des années 60 et 70 ont été le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer la stabilité politique, un environnement international favorable, l'ouverture sur l'extérieur, la convertibilité

monétaire que l'appartenance à la zone franc a assuré, et enfin un flux migratoire important donnant beaucoup de flexibilité au marché du travail. De plus, la décennie 1970-80 a bénéficié d'une hausse considérable des cours mondiaux des produits primaires tels que le cacao et la café. L'Etat a profité de cette situation particulièrement favorable pour mettre en œuvre des programmes de soutien et d'investissements publics afin d'accélérer la croissance et la diversification de la production et des exportations. La Côte d'Ivoire s'est ainsi hissée au premier rang mondial des pays producteurs de cacao et au troisième rang pour le café. La diversification s'est vite affirmée avec le développement progressif de nouvelles cultures de rente, comme la canne à sucre, le coton, l'hévéa, le palmier à huile et le cocotier. La gestion des exportations a permis d'opérer des prélèvements importants qui en retour ont servi au financement de vastes programmes d'investissements publics qui ont doté la Côte d'Ivoire d'infrastructures économiques et sociales classées parmi les meilleures de l'Afrique au Sud du Sahara. Le développement économique du pays a été et demeure grandement favorisé par un réseau dense de routes et pistes praticables toute l'année, par une bonne capacité de télécommunications, une électrification rurale en progrès constant, des aménagements hydrauliques conséquents destinés aussi bien aux usages agropastoraux qu'à la consommation humaine.

Mais cette dynamique de croissance a été confrontée aux chocs extérieurs des années 1980. L'économie ivoirienne a alors connu une profonde récession avec un taux moyen de croissance d'à peine 1%, parfois même négatif. La productivité du capital a chuté de plus de 10 points, passant de 30% durant les années 70 à environ 18% en 1993, avec une dégradation considérable du taux d'épargne intérieure et du taux d'investissement (de 25% en 1980 à environ 8% en 1993). Il en a résulté de graves déséquilibres financiers intérieurs et extérieurs. Les finances publiques se sont détériorées du fait de la contraction du PIB, d'un faible niveau de recouvrement fiscal et du niveau élevé des dépenses. Ceci a conduit à un accroissement rapide de la dette publique qui a atteint 184% du PIB en 1993. De même, les paiements extérieurs se sont dégradés, se caractérisant par un solde du compte courant qui s'est situé à -11% du PIB en 1990 et -8% en 1993.

A partir de 1994, plusieurs facteurs, dont les réformes de restructuration internes entreprises depuis les années 80, la dévaluation du franc CFA de 50% par rapport au franc français et la bonne tenue des cours des principaux produits exportés, se sont conjugués pour sortir l'économie de la crise et la propulser sur un sentier de croissance soutenue d'environ 7% par an depuis 1995. Le taux d'investissement a alors rebondi pour atteindre 14,7% en 1997 et la productivité du capital s'est considérablement améliorée, dépassant même légèrement le niveau moyen des années 70.

B. L'agriculture et le PIB

La performance du secteur agricole depuis le début des années 1990 a, dans son ensemble, été satisfaisante (tableau n°2), même si elle reste très liée aux cours internationaux du café et du cacao qui représentent environ le quart en valeur de la production agricole. Sur la période 1990-97, le taux de croissance annuel moyen a été de 3,1% par an (contre 0,5% pour la décennie précédente) alors que celui du PIB n'a été que de 2,6% (contre 1% pour la décennie précédente). En 1997, la croissance globale était estimée à 7,0% et celle du secteur agricole à 7,6%. Ces chiffres sont à

comparer au taux de croissance de l'Afrique subsaharienne qui, en 1997, n'a été que de 3,3%.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Moy 90-97
PIB	2.939 (100 %)	2.960 (100 %)	2.952 (100 %)	2.946 (100 %)	4.255 (100 %)	4.987 (100 %)	5.490 (100 %)	6.047 (100 %)	
Agricult. de rente	453 (14,4 %)	459 (15,5 %)	463 (15,7 %)	457 (15,5 %)	630 (14,8 %)	803 (16,1 %)	818 (14,9 %)	968 (16,0 %)	15,5 %
Product. Vivrières	503 (17,1%)	518 (17,5%)	528 (17,9 %)	533 (18,1 %)	779 (18,3 %)	878 (17,6 %)	950 (17,3 %)	992 (16,4 %)	17,5 %
Agro-industrie	162 (5,5 %)	163 (5,5 %)	165 (5,6 %)	171 (5,8 %)	221 (5,2 %)	224 (4,5 %)	258 (4,7 %)	278 (4,6 %)	5,2 %
PIB agricole	1.117 (38,0%)	1.140 (38,5%)	1.157 (39,2 %)	1.161 (39,4 %)	1.630 (38,3 %)	1.905 (38,2 %)	2.026 (36,9 %)	2.237 (37,0 %)	38,2 %

La part de l'agriculture dans le produit intérieur brut a peu changé au cours de la période 1990-97 (entre 37% et 39% suivant les années). Par contre, le secteur agricole s'est caractérisé par des évolutions très contrastées. Il a connu un net ralentissement entre 1990 et 1994 avec un taux de croissance annuel d'environ 1,3%, l'agriculture de rente ayant été davantage touchée (0,8%) que les productions vivrières (2,3%). Il convient de noter que le faible recours aux techniques modernes de production et l'usage extensif de facteurs tels que la terre et le travail ont engendré une certaine stagnation de la productivité, aggravée par la remise en cause de l'encadrement et l'absence d'un mécanisme adéquat de crédit accessible aux paysans.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Moy 90-97	Moy 90-94	Moy 94-97
Agriculture de rente	6,9 %	0,4 %	1,3 %	-1,6 %	-2,6 %	16,5%	-1,5 %	14,9%	4,1 %	0,8 %	9,7 %
Productions vivrières	3,0 %	2,4 %	2,4 %	0,9 %	2,9 %	3,4 %	4,7 %	1,3 %	2,6 %	2,3 %	3,1 %
Agro-industries	0,6 %	-0,6 %	2,8 %	2,7 %	-9,0 %	-5,8 %	9,3 %	4,8 %	0,5 %	-0,8 %	2,6 %
Total secteur agricole	4,2 %	1,2 %	2,0 %	0,2 %	-0,8 %	7,8 %	2,8 %	7,6 %	3,1 %	1,3 %	6,1 %
Total PIB	-1,1 %	0,0 %	-0,1 %	-0,4 %	2,0 %	7,1 %	6,8 %	7,0 %	2,6 %	0,1 %	7,0 %
Contrib du secteur agricole à la croissance du PIB	1,6 %	0,4 %	0,8 %	0,1 %	-0,3 %	3,0 %	1,0 %	2,8 %	1,2 %	0,5 %	2,3 %

Le retournement de tendance de 1994, stimulé par le changement de parité du FCFA et le relèvement des prix aux producteurs qu'elle a entraîné, ainsi que par la hausse significative des cours mondiaux, a davantage touché les cultures de rente (+ 9,7% par an en moyenne sur la période 1994-97) que les productions vivrières (+ 3,1% par an) (tableau n° 3). D'une manière générale, on peut considérer que le développement des productions vivrières suit plus ou moins la croissance démographique c'est-à-dire la demande intérieure tandis que les cultures de rente sont plus réactives aux signaux

du marché mondial que la libéralisation progressive des filières a fait remonter jusqu'au bord champ. La part du café cacao qui était tombée à 17,6% du PIB agricole en 1990 est remontée sous l'effet conjugué de la croissance en volume et de l'augmentation des prix à 26,6% en 1997.

A ces évolutions favorables sur le plan macro-économique, il convient d'ajouter l'impact des privatisations qui sont venues donner une nouvelle impulsion aux filières concernées (hévéa et plus récemment palmier, cocotier, sucre et coton). Les sociétés qui sont issues du démembrement des sociétés publiques qui géraient ces filières (SAPH, SOGB, SODESUCRE, PALMINDUSTRIE, CIDT) ont engagé des investissements importants de réhabilitation, de modernisation et d'extension qui commencent à porter leurs fruits.

C. L'agriculture et les exportations

Les produits agricoles bruts et transformés restent la locomotive des exportations et leur part est stable (entre 68 et 75% suivant les années) (tableau n° 4). Cette stabilité au cours de la période est due au fait qu'à partir de 1995, les prix internationaux se sont redressés et que les autres exportations (produits pétroliers, tissus en coton et ciment, principalement) sont également largement tributaires de l'instabilité chronique des prix des matières premières.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Moy 90-97
Agriculture d'exportation	353,8	346,1	311,4	359,9	703,8	913,9	1.067	1.183,8	655
Agro-industries	116,1	115,2	117,5	97,8	226,1	293,7	290,9	325,5	197,9
Bois en grumes et transformé	102,8	79,0	74,9	79,1	191,5	202,5	162	160,8	131,6
Total secteur agricole	572,8	540,2	503,8	536,9	1.121,5	1.410,2	1.519,9	1.670,1	984,4
Total exportations	836,4	757,8	791,3	753,9	1.551,3	1.872,3	2.178,2	2.413,2	1.394
Part exportations dans PIB	28,5 %	25,6 %	26,8 %	25,6 %	36,5 %	37,5 %	39,7 %	39,9 %	32,5 %
Part secteur agricole dans exportations totales	68,5 %	71,3 %	63,7 %	71,2 %	72,3 %	75,3 %	69,8 %	69,2 %	70,2 %
Part café-cacao brut dans exportations	31,1 %	33,2 %	29,0 %	36,0 %	33,4 %	37,4 %	38,6 %	38,6 %	34,7 %
Part café-cacao transformé ds exportations	7,1 %	8,0 %	7,7 %	6,3 %	7,0 %	6,7 %	5,9 %	6,4 %	6,9 %
Part totale café-cacao	38,1 %	41,2 %	36,7 %	42,3 %	40,4 %	44,1 %	44,4 %	45,0 %	41,5 %

La période 1990-94 a été marquée par une stagnation voire une baisse des exportations agricoles (70% du total des exportations) en raison notamment de la crise qu'ont traversée pendant une dizaine d'années les deux produits phares de l'agriculture ivoirienne que sont le café et la cacao qui représentaient à eux deux 38% des exportations de ce secteur en 1990.

Les diverses mesures, notamment de rétention, qui avaient été prises par le Gouvernement pour tenter de lutter contre la spéculation internationale n'ont pas donné les résultats escomptés. Il a fallu baisser brutalement les prix aux producteurs pour sauver le système de stabilisation. Il en a résulté une détérioration de la rentabilité de ces produits, plus particulièrement du café dont le verger était déjà vieillissant, et une démotivation des producteurs pour ces cultures.

Après 1994, les effets de la dévaluation conjugués avec ceux de l'embellie des cours mondiaux et de l'augmentation de la part des matières premières transformées sur place (notamment pour la cacao), ont permis une augmentation des exportations en valeur puis une reprise de la croissance des cultures de rente. Le cacao a ainsi atteint en 1995 un record historique de 1,255 millions de tonnes contre 670.000 tonnes en 1990. Depuis, la production s'est stabilisée aux alentours de 1,1 million de tonnes. L'effet a été moins sensible pour le café dont la relance de la production passe par une remise en état des plantations les plus anciennes. Il a résulté de cette reprise que le café et le cacao (en grains ou transformés) ont vu leur part augmenter dans les exportations agricoles pour atteindre 45% en 1997.

Quoiqu'il en soit, ces chiffres montrent les progrès enregistrés par la politique de diversification des exportations entamée depuis les années 1970 puisque désormais plus de la moitié des exportations sont dues à d'autres productions avec, par ordre d'importance décroissante, le bois (en grume et transformé), les conserves de thon, le coton, le caoutchouc, la banane, l'ananas, les huiles, le sucre, et divers autres produits.

En conclusion, on note depuis la dévaluation, un fort regain de dynamisme du secteur agricole dont la part dans les exportations s'est consolidée.

D. L'agriculture et les importations

La part des produits agricoles et alimentaires dans les importations est en régression depuis le début de la décennie. Après avoir atteint près de 24% en 1992, cette part est repassée en dessous des 20% (tableau n°5). La balance commerciale des produits agricoles et alimentaires est très largement excédentaire avec un taux moyen de couverture des importations par les exportations au cours de la décennie de 45%. Autrement dit, les importations de produits agricoles et alimentaires se sont stabilisées à 20-22% des exportations de produits de la même catégorie après avoir enregistré un pic représentant 30% en 1991.

TABLEAU N° 5								
IMPORTATIONS								
En millions FCFA courants								
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Importations totales	571225	593374	574261	546278	981291	1376043	1443421	571285
Prod agri&ali	128098	139490	113000	123778	178034	263272	256085	311322

%	22,4 %	23,5 %	19,7 %	22,7 %	18,1 %	19,1 %	17,7 %	19,5 %
Poisson frais	35687	38299	26676	30123	55527	69176	72683	88303
Riz	24671	31587	21860	27903	42013	52606	44664	64586
Prods laitiers	14169	14336	14959	16485	15621	22573	27790	28214
Blé tendre	13861	9215	8591	8806	18111	29244	25814	29732
Autres céréales	3205	3211	1664	5845	289	14558	11049	10087
Boisson	3194	4010	3662	3281	5222	8183	8407	9709
Sucre	897	2695	2636	2662	5277	12509	5478	9899
Tabac	4781	3272	1828	2292	3488	7506	9307	10586
Autres pdts ag & alimentaires	27633	32865	31124	26381	32486	46917	50893	60206
Taux couvertu importations agric&alim par exportations	367 %	331 %	380 %	370 %	522 %	459 %	530 %	485 %
Imp/exp	27 %	30 %	26 %	27 %	19 %	22 %	19 %	21 %

Les moyennes de ces valeurs (tableau n°6) montrent que sur la période 1994-1997 les importations annuelles globales comme celles spécifiquement agricoles et alimentaires, ont plus que doublé en valeur, par rapport à la période 1990-1993. C'est ce qu'on a appelé l'après-effet de la dévaluation de 1994.

TABLEAU N° 6			
IMPORTATIONS			
En millions FCFA courants			
	Moy 90-93	Moy 94-97	Moy 90-97
Importations totales	571285	1349504	
Produits agricoles & alimentaires	126092	252178	100 %
%	22,1 %	18,7 %	
Poisson frais	32696	71422	25,9 %
Riz	26505	50967	21,0 %
Produits laitiers	14987	23550	11,9 %
Blé tendre	10118	25725	8,0 %
Autres céréales	3481	8996	2,8 %
Boisson	3537	7880	2,8 %
Sucre	2223	8291	1,8 %
Tabac	3043	7722	2,4 %
Autres produits agri&alimentair	29501	47626	23,4 %
Tx couv imp ag&ali par exp			451 %
Importations/exportations			22 %

Cette régression des importations de produits alimentaires est une conséquence directe de la dévaluation qui a conduit de nombreux ménages à réduire leur consommation de produits alimentaires importés dont les prix ont pratiquement doublé au profit de produits alimentaires locaux. Les volumes importés ont accusé globalement un recul de 13,2% en 1994. Néanmoins, les produits de base (riz et poisson congelé) ont rapidement retrouvé leurs niveaux antérieurs, les possibilités de substitution ou de relance de la production locale n'étant pas réunies. Pour certains sucres spécifiques et le tabac, produits à élasticité très faible et pour lesquels il n'existe pas véritablement de produits de substitution, les volumes importés ont peu varié.

Il convient de noter la baisse progressive des importations de riz cargo depuis la dissolution de la Caisse Générale de Péréquation des Prix des Produits de Grande Consommation (CGP). Celle-ci faisait traiter à façon du riz cargo par les usines locales privatisées. Avec la libéralisation, les importateurs et les distributeurs préfèrent s'approvisionner directement en riz ordinaire prêt à être consommé.

Une classification des importations par ordre d'importance montre le rôle joué par les produits halieutiques (27,5% des importations de cette catégorie), le riz (20%), les produits laitiers (10,2%) et le blé tendre (9,5%) qui représentent à eux seuls les deux tiers des importations de produits agricoles et alimentaires.

En conclusion, la part des importations de produits agricoles et alimentaires est en régression dans la balance commerciale. Néanmoins, elle reste encore très importante en ce qui concerne le poisson, le riz et les produits laitiers dont la production nationale demeure insuffisante mais tend à augmenter.

E. L'agriculture et les emplois

Peu de statistiques sont disponibles sur l'emploi dans le secteur privé et informel. Néanmoins, on considère qu'en 1995 (dernière année pour laquelle on dispose d'estimations), le secteur agricole utilisait 4.159.000 actifs représentant 66% de la population occupée de Côte d'Ivoire. Quant à la population rurale, bien qu'elle soit toujours en expansion (de l'ordre 3% d'augmentation par an), sa part relative dans la population diminue et l'on considère que plus de 50% de la population vit désormais en ville.

F. L'agriculture et les investissements

1. Investissements publics

La part du budget d'investissement de l'Etat affectée au développement économique enregistre depuis 1996 une baisse sensible qui est la conséquence de la politique de privatisation et de libéralisation de l'économie. Si l'on se réfère au Programme d'Investissements Publics (PIP) des trois dernières années, on constate une baisse en valeur puisque le budget affecté à l'agriculture passe de 93,0 milliards FCFA en 1996, à 70,6 milliards FCFA en 1997, et à 68,0 milliards FCFA en 1998. Néanmoins, c'est encore les trois quarts du PIP affecté au développement économique qui reviennent à l'agriculture, le quart restant étant réparti entre l'industrie et les mines d'une part et le secteur tertiaire d'autre part.

Désormais cependant, il appartient aux investissements privés d'être les moteurs de la croissance.

2. Investissements privés

En régime d'économie libéralisée, les investissements privés sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement

En particulier, la privatisation des principales filières agro-industrielles a permis de relancer les investissements productifs.

En 1998, sur un total de 76 agréments à l'investissement accordés par le Ministère du Développement Industriel pour un montant de 202 milliards FCFA, le secteur agricole a représenté 87 milliards FCFA, soit 43 %.

Le secteur agricole s'inscrit ainsi dans la droite ligne de l'objectif gouvernemental qui, à travers l'élargissement du rôle des entreprises privées et le développement d'un partenariat public/privé, est de faire passer la part des investissements du secteur privé dans l'investissement global de 53 % en 1993 à 80 % en l'an 2000.

III. CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE IVOIRIENNE

A. Grandes régions agricoles

FIGURE N°1 : LES TROIS GRANDES REGIONS AGRO-ECOLOGIQUES

La Côte d'Ivoire comprend trois grandes zones agro-écologiques : forêt dense humide (ou zone guinéenne) au sud, savane humide (ou zone soudanienne) au nord, zone de transition forêt-savane (ou zone soudano-guinéenne) au centre (figure n°1).

La zone guinéenne est sans conteste la plus densément peuplée, en raison des fortes migrations dont elle a été l'objet (tableau n°7). Une des conséquences de ce phénomène est la pression sur les terres cultivables et l'atteinte prononcée du couvert forestier.

TABLEAU N°7				
LES TROIS GRANDES ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES				
	Zone Guinéenne	Zone soudano-guinéenne	Zone soudanienne	Total Côte d'Ivoire
Superficie	161.120 km ² (50 %)	60.700 km ² (19 %)	100.590 km ² (31 %)	322.416 km ² (100 %)
Nombre d'habitants (recensement 1988)	7.957.100 (74 %)	1.588.000 (15 %)	1.160.000 (11 %)	10.705.149 (100 %)
Nb de ruraux	4.225.734 (71 %)	917.640 (15 %)	809.760 (14 %)	5.953.140 (100 %)
Densité globale	50 hab/km ²	26 hab/km ²	12 hab/km ²	33 hab/km ²
Densité rurale	26 hab/km ²	15 hab/km ²	8 hab/km ²	18 hab/km ²

La superficie cultivée est d'environ 9.500.000 ha, soit 39 % des terres cultivables et 30 % de la surface du territoire national. Les terres cultivables, quant à elles, couvrent 24.190.000 ha, soit 75 % de la superficie totale du territoire national (tableau n° 8).

TABLEAU N°8		
SUPERFICIE TOTALE, CULTIVABLE, CULTIVÉE EN CÔTE D'IVOIRE		
	Millions ha	% de la superficie totale
Superficie totale	32,25	100 %
Superficie cultivable	24,19	75 %
Superficie cultivée	9,50	30 %

L'extension des terres cultivées est donc encore possible. Mais cela ne dispensera pas l'agriculture ivoirienne de passer au stade de l'intensification, vu la rapide croissance démographique et l'augmentation du rapport population urbaine/population rurale. En effet, alors qu'en 1988 un urbain était nourri par environ 1,2 rural, ce rapport est passé à 1 pour 1 en 1994 et passera à 1 pour 0,85 en 2000. Si l'agriculture ivoirienne veut pouvoir répondre à cette croissance continue de la demande alimentaire urbaine, il lui faudra donc accroître substantiellement sa productivité.

B. Climat

S'il est vrai que la Côte d'Ivoire possède un climat globalement favorable à l'agriculture, certaines caractéristiques climatiques du pays n'en constituent pas moins des contraintes fortes.

1. Pluviométrie

La pluviométrie en Côte d'Ivoire se répartit en deux saisons des pluies dans la partie méridionale du pays et en une seule saison dans la partie septentrionale.

Cette pluviométrie, dans l'ensemble abondante, comporte certains traits limitants :

' une irrégularité de la répartition géographique, surtout dans la zone de transition qui voit l'apparition passagère d'une saison sèche et connaît tour à tour un caractère monomodal ou bimodal, surtout en ce qui concerne la période de démarrage des pluies ;

' une irrégularité de la pluviométrie, avec une forte variation des totaux annuels, ces derniers pouvant passer du simple au double d'une année à l'autre ;

' l'apparition, depuis quelques années, d'une évolution baissière de la pluviométrie. Ainsi, la comparaison des périodes 1951-80 et 1961-90 fait apparaître une baisse de 4,5 % du volume total des précipitations (tableau n° 9). Cet écart devient plus important si l'on compare des périodes plus éloignées telles que la décennie 80 et la décennie 50. On observe également un dérèglement de la répartition avec une alternance de périodes excédentaires et de périodes déficitaires.

TABLEAU N° 9			
ECART DU VOLUME DES PLUIES ENTRE 1951-1980 ET 1961-1990			
en mm			
	1951-1980	1961-1990	Ecart
Postes			
Bondoukou	1.160	1.096	64
Bouaké	1.148	1.098	50
Daloa	1.401	1.371	30
Dimbokro	1.186	1.153	33
Korhogo	1.363	1.277	86
Man	1.661	1.587	74
Yamoussokro	1.164	1.097	67
MOYENNE	1.298	1.240	58

' une répartition très inégale des pluies avec de très fortes quantités tombant en très peu de temps : on note parfois plus de 100 mm d'eau en un seul relevé pluviométrique. Les conséquences en sont mauvaises pour les sols (lessivage et drainage des éléments minéraux, érosion, alluvionnement et ensablement des bas-fonds, inondations et engorgements) et les cultures (asphyxie, arrachage des jeunes plants, ensablement des champs, annulation de l'efficacité des insecticides, éclosion des maladies, coulure des fleurs, pourriture d'organes végétaux surtout pour les racines de manioc et tubercules d'igname, impossibilité de mener des travaux mécanisés, impossibilité de mener à bien les récoltes).

Face à ces facteurs d'incertitude, les agriculteurs ivoiriens adoptent plusieurs stratégies : utilisation de variétés précoces, culture sur les bas de pente et dans les bas-fonds, sélection de plantes plus tolérantes aux déficits hydriques (igname, manioc, patate douce), semis échelonnés en fonction de la nature des sols, plantes de couverture, travaux anti-érosifs.

2. Ensoleillement

Les relevés effectués au cours de la décennie 1961-1970 indiquent une fourchette allant de 1400 heures (Abidjan) à 2800 heures (Ferkessédougou) d'ensoleillement par an, valeurs relativement peu élevées résultant d'une mauvaise transparence atmosphérique en raison de la présence de vapeur d'eau, de nuages et de poussière. C'est au mois d'août, situé en pleine saison culturale, que sont enregistrées les plus faibles insolation tandis que la grande saison sèche (décembre à mars) voit les plus longues durées d'insolation.

Les conséquences pour les cultures en sont négatives. Ainsi, le riz irrigué demande une température d'eau située entre 32 et 34 °C, qui est loin d'être atteinte en décembre-février, surtout au nord. Des études montrent que l'insolation insuffisante du riz pluvial en Afrique de l'Ouest entraîne des pertes de rendement de l'ordre de 25 %.

3. Humidité

L'harmattan, qui souffle de novembre à mars, abaisse l'humidité atmosphérique à des minima compris entre 14 et 22 %. Les conséquences peuvent être très préjudiciables pour les cultures vivrières. En particulier, le riz irrigué dont le repiquage a lieu en octobre, peut voir ses rendements chuter de 50 %, en cas d'harmattan prolongé.

L'autre incidence de l'humidité concerne la conservation des denrées alimentaires et des semences. Ainsi, quand l'humidité relative de l'air passe de 15 % à 90 %, la teneur en eau de la graine de paddy passe de 5,6 à 17,6 %, alors que les semences ne doivent jamais être stockées avec un taux supérieur à 14 %.

C. Sols

Les sols de Côte d'Ivoire sont dans leur majorité des sols ferrallitiques caractérisés par leur acidité (pH souvent inférieur à 5,5), une faible capacité d'échange (toujours inférieure à 10 milliéquivalents/100 g), un taux de saturation faible, des risques élevés de carence en phosphore, azote et soufre et, enfin, une altération des minéraux très poussée aboutissant à la libération du manganèse, du fer et de l'aluminium.

Les sols du sud sont mieux adaptés aux cultures comme le palmier à huile et l'hévéa, ces plantes étant capables de compenser la pauvreté en réserves minérales par un volume de colonisation racinaire important. Les sols de la zone de transition sont plutôt favorables aux cultures arbustives et ceux du nord aux cultures annuelles.

Les sols de Côte d'Ivoire se révèlent fragiles dans leur ensemble et nécessitent donc la présence d'un couvert végétal le plus permanent possible et qu'il convient de protéger contre plusieurs pratiques, facteurs de dégradation de la végétation et des sols (défrichements, feux de brousse, coupes abusives de bois, surpâturage, ...).

D. Exploitations agricoles

La petite exploitation agricole familiale constitue l'unité de base de l'agriculture ivoirienne.

Une enquête réalisée par l'ANADER en 1997 et publiée en 1998 permet de décrire les grandes caractéristiques des exploitations agricoles de Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire comptait, en 1997, 902.772 exploitations agricoles réparties entre les zones de forêt (57,2 %) et celles de savane (43,8 %).

L'exploitation agricole, qui couvre en moyenne 4 ha, comprend 7,14 résidents et 4,92 actifs, ce qui traduit une faible productivité du travail.

Dans la grande majorité des exploitations, la main d'œuvre est d'origine familiale : 86,9 % des exploitations ont leur main d'œuvre constituée d'actifs familiaux.

91,8 % des chefs d'exploitation pratiquent l'agriculture comme activité principale.

Le degré d'instruction est relativement bas, puisque 71,9 % des chefs d'exploitation sont analphabètes.

Le taux d'équipement est très faible et la très grande majorité des exploitations pratique la culture manuelle. Seulement 0,95 % des exploitations disposent d'un tracteur, 0,70 % d'une faucheuse, 0,32 % d'un motoculteur, 4 % d'une charrette, 8 % d'une charrue et 8 % d'un pulvérisateur. 4,4 % des exploitations pratiquent la culture attelée, d'ailleurs essentiellement concentrée dans le Nord, où on compte 100.000 bœufs de traits et 50.000 attelages.

Les pratiques culturales améliorées sont encore peu adoptées : 18 % des parcelles bénéficient de fumure, dont seulement 13,8 % de fumure minérale.

L'intégration agriculture-élevage est par contre assez répandue, puisque 40 % des exploitants agricoles pratiquent l'élevage. Celui-ci est encore le plus souvent traditionnel : 32 % des élevages disposent d'un abri, 48 % ont recours à la complémentation en alimentation et 13 % dispensent des soins aux animaux.

L'agriculture ivoirienne sort de plus en plus du modèle autarcique d'autoconsommation. En effet, 90 % des exploitations produisent pour la vente et le revenu total par exploitation est de 418.000 FCFA pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, cette moyenne recouvrant des variations non négligeables (103.000 FCFA au Centre-Nord, 183.000 FCFA au Centre, 544.000 FCFA au Centre-Ouest, 705.000 FCFA à l'Est et 778.000 FCFA dans le Sud.

PREMIERE PARTIE

LES ACQUIS A L'AUBE DU XXI^e SIECLE

A l'aube du 21^{ème} siècle, la superficie totale cultivée (9.500.000 ha) représente 40 % des terres cultivables (24.000.000 ha), elles-mêmes estimées à 75 % du territoire national (32.250.000 ha).

Dès le début des années soixante, une forte volonté politique a impulsé un mouvement de diversification des cultures. L'objectif était d'atténuer la trop grande dépendance du pays vis-à-vis du binôme café-cacao et des fluctuations des cours mondiaux de ces deux produits.

Cette diversification a été opérée essentiellement au travers, pour le Sud, du palmier à huile, du cocotier, de l'hévéa, de la banane, de l'ananas et des agrumes et, pour le Nord, du coton, du riz et du sucre, et des produits vivriers.

Dans le Nord, l'adoption du coton et la mécanisation qui s'en est suivie ont entraîné une mutation touchant les aspects aussi bien agronomiques et techniques que socio-culturels.

Dans le Centre et le Sud, les systèmes de production ont connu une grande diversification ayant permis de déboucher dans certains cas sur une véritable transformation améliorante (polyculture associative, rotation culturale, ...).

Récemment, une nouvelle vague de diversification a été encouragée avec des cultures comme les légumineuses (soja), les fruits (mangue, anacarde, papaye, avocat, goyave), les légumes frais, les fleurs et plantes ornementales, la sériciculture, etc.

I. LES GRANDES FILIERES VERTICALES

A. Cultures pérennes

1. Café

1.1 Historique

Les premières plantations de café ont été créées par Arthur Verdier en 1890 à Elima, sur les bords de la lagune Aby. Le Syndicat Agricole Africain en a permis le développement ultérieur mais elles ont été décimées au cours des années 1945-1950, la trachéomycose ayant détruit les variétés cultivées alors, l'Indénié et le Kouilou.

Replantée en variété Robusta, la caféière ivoirienne a connu dès lors un rythme de plantation élevé jusqu'en 1970 et tout particulièrement de 1950 à 1959 bien que, dès 1954, les autorités aient cessé d'encourager l'extension des superficies pour concentrer ses efforts sur l'amélioration de la qualité, de la présentation des produits et des rendements. Ce rythme s'est ensuite ralenti eu profit de la cacaoculture.

L'Etat est intervenu pour aider au développement de la caféiculture :

- au niveau de la recherche, par l'IRCC (Institut de Recherches sur le Café et le Cacao) pour la mise au point d'un matériel végétal amélioré. L'IRCC a ensuite été absorbé par l'IDEFOR puis, en 1998, par le CNRA ;

- au niveau de la vulgarisation et de la diffusion des variétés sélectionnées, par l'intervention de la SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire). La SATMACI a été créée par les autorités françaises le 19 septembre 1957 avec pour mission d'apporter ses concours à la mise en œuvre des programmes de développement en participant à l'encadrement et à la vulgarisation agricoles, en effectuant des opérations d'aménagement et d'équipement et en contribuant à l'amélioration de la production. Sous des statuts juridiques divers liés à l'évolution du secteur parapublic ivoirien, elle a poursuivi ses actions jusqu'au 21 mars 1994, date à laquelle ses missions étaient reprises par l'ANADER ;
- au niveau de la commercialisation, par la fixation de règles strictes de conditionnement et de classification dès les années 1950, par l'intermédiaire de la Caisse de Stabilisation des Prix du Café créée en Septembre 1955. Cette dernière a fusionné en 1962 avec la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao pour donner naissance en 1964 à la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA) qui sera dissoute le 20 janvier 1999 en conséquence de la libéralisation des filières café-cacao.

Les efforts conjugués de l'IRCC, de la SATMACI et de la CSSPPA ont été décisifs pour la production d'un café de qualité.

Une analyse plus fine de l'évolution de la production caféière depuis la deuxième guerre mondiale permet de distinguer quatre grandes phases :

- jusqu'en 1963 : croissance rapide avec une tendance supérieure à 10 % par an ;
- de 1963 à 1982 : croissance ralentie de l'ordre de 2 % par an ;
- de 1982 à 1991 : recul de la production au rythme de 3 % par an ;
- depuis 1991 : reprise de la production, surtout à partir de 1994.

La production de café de la Côte d'Ivoire, après s'être située durant une douzaine d'années entre 250.000 et 300.000 tonnes, a connu à partir de 1982/83 une grave crise qui a entraîné un net déclin de la production.

Plusieurs causes expliquent cette crise : vieillissement et conduite extensive du verger, désintérêt des producteurs de café au profit du cacao en raison de ses prix d'achat plus élevés et de ses itinéraires techniques moins contraignants, promotion insuffisante du matériel végétal sélectionné, baisse des prix au producteur à partir de 90/91 (qui ont atteint jusqu'à 50 FCFA/kg bord champ).

La caféiculture est le fait de petites exploitations caractérisées par une taille oscillant entre 1,5 et 5 hectares, par des rendements très moyens (350 kg/ha de café marchand). et une production sujette à de fortes fluctuations annuelles du fait d'un repos végétatif très marqué.

La production est principalement exportée sous forme de café marchand, une faible partie étant transformée sur place en café soluble ou torréfié.

C'est le robusta qui est cultivé en Côte d'Ivoire. Sa principale qualité est d'avoir un goût neutre, sans amertume, d'où son utilisation comme fond de mélange. De plus, sa teneur élevée en caféine lui ouvre un débouché spécifique : celui des cafés solubles.

1.2 Situation actuelle

La caféiculture fait l'objet d'un programme de relance qui comprend : la revalorisation du prix au producteur, la replantation des vieilles caféières, la diffusion de matériel végétal performant, sensibilisation des producteurs à l'intérêt de l'intensification ainsi qu'à la production d'un café de qualité (amélioration de la granulométrie et de la qualité à la tasse), meilleure coordination entre la recherche et la vulgarisation, renforcement des organisations paysannes.

La production a connu, après les années de crise de 1989 à 1991, une forte progression à l'exception des campagnes 1992/93, 1993/94, 1995/96 et 1997/98 affectées par le repos végétatif et/ou de mauvaises conditions climatiques (tableau n° 10).

Sur la période récente, le prix au producteur du café a été en augmentation constante : 170 FCFA en 93, 500 FCFA en 97 et 520 F en 98, dernier prix stabilisé avant la libéralisation en 1999.

TABLEAU N° 10							
EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CAFE							
Campagne	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Production (t)	190.000	140/000	147.967	195.981	165.293	278.666	247.000
Prix/kg	100	140	170 et 275	530 et 650	700	500	520

La progression des quantités produites a été stimulée par les cours mondiaux et l'augmentation sensible des prix payés aux producteurs. Ces conditions favorables en milieu paysan et les efforts du programme de relance caféière ont suscité un regain d'intérêt de la part des producteurs.

La superficie plantée est actuellement d'environ 1.300.000 ha répartis sur l'ensemble de la zone forestière de la Côte d'Ivoire à raison de 440.000 exploitations caféières.

La culture des caféiers est concentrée dans la zone forestière qui est caractérisée par une pluviométrie supérieure à 1.200 mm par an.

En 1997/98, la Côte d'Ivoire était le quatrième exportateur mondial de café robusta avec 5,4 millions de sacs après le Brésil (18,5 millions sacs), la Colombie (10,76 millions sacs) et le Vietnam (5,5 millions sacs).

La Côte d'Ivoire est membre de quatre organisations internationales du café :

- l'Organisation Internationale du Café (OIC) créée en 1963 lors de l'entrée en vigueur en 1962, pour une période de cinq ans, du premier accord international sur le café, négocié à New York lors d'une conférence tenue sous les auspices des Nations Unies. L'OIC, dont le siège est à Londres, gère les accords internationaux sur le café : l'accord de 1962, celui de 1968 et ses deux prorogations, celui de 1976, celui de 1983 et ses quatre prorogations, et celui de 1994 qui prend fin en octobre 1999 ;
- l'Association des Pays Producteurs de Café (APPC), basée à Londres. Après le premier plan de rétention mis en œuvre en octobre 1993 et les différents programmes d'exportation élaborés en 94/95, 95/96 et 98/99, les pays membres de l'APPC viennent de décider, lors de leur dernière session tenue du 6 au 8 juillet

1999 à Brasilia, un nouveau programme de limitation des exportations de café, afin de soutenir les cours mondiaux. Les objectifs d'exportation assignés à l'Afrique au titre de la campagne 2000/2001 sont fixés à 10.990.000 sacs ;

- l'Organisation Interafricaine du Café (OIAC), créé en 1960 à Tananarive et dont le siège est à Abidjan. L'OIAC est née de la volonté des pays africains de rééquilibrer l'ordre caféier international en luttant de façon concertée contre plusieurs obstacles communs à la caféiculture africaine (multiplicité de la production, archaïsme des méthodes de culture, absence d'une politique de commercialisation, inexistence d'une force de lutte concertée). L'accord international sur le café en cours expire le 30 septembre 1999 ;
- l'Organisation Africaine et Malgache du Café (OAMCAF), commune aux pays francophones et basée à Paris.

1.3 Perspectives

L'objectif visé par le gouvernement est de produire à l'horizon 2015, 400.000 tonnes de café vert et de transformer 30 % de cette production sur place pour un accroissement de la plus-value locale. Actuellement, seulement 10 % de la production de café sont transformés localement par trois sociétés : Capral achète chaque année 22.000 tonnes de café et produit 9.000 tonnes de café soluble, et Sat et Sicob produisent à elles deux 1.000 tonnes de café torréfié.

Pour atteindre les nouveaux objectifs de production, un programme de relance caféière, soutenu par un Fonds de Relance Caféière de 6 milliards FCFA, a été mis en place avec pour objectifs :

- **au niveau du rajeunissement du verger** : la replantation sur jachère ou sur vieilles caféières improductives avec un objectif de 10.000 hectares par an, ainsi que la régénération par le recepage du verger clonal ayant atteint l'âge de 8 ans avec un objectif de 10.000 hectares par an et par l'intensification de la production du matériel végétal sélectionné pour atteindre une capacité de 52.000.000 de boutures par an correspondant à un potentiel de 35.000 hectares par an, eu égard au taux d'enracinement qui est d'environ 60 % ;
- **au niveau de la productivité** : l'accroissement des rendements qui devront passer à une moyenne d'une tonne par hectare ;
- **au niveau du crédit** : la facilité pour les producteurs d'avoir accès à un crédit tant pour l'acquisition des intrants que pour le financement de la main-d'œuvre et de la commercialisation ;
- **au niveau de la formation** : la sensibilisation des producteurs aux différentes opérations qui concourent à l'obtention d'un produit marchand de bonne qualité.

2. Cacao

2.1 Historique

Originaire du Mexique, le cacaoyer a été introduit en Côte d'Ivoire à partir de Fernando Poo (1875), Sao Tomé et la Gold Coast (1879). C'est dans la région d'Aboisso que les premières plantations furent créées vers 1880., puis elles gagnèrent M'Batto, Bingerville, Dabou, Grabo et enfin Tiassalé en 1905.

La culture du cacao s'est ensuite développée dans la zone appelée « Boucle du Cacao » et délimitée par le pentagone Tissalé-Adzope-Abengourou-Mbahakro—Dimbokro-Tiassalé.

Puis les planteurs, renforcés par l'arrivée massive de migrants venant du Burkina Faso et du Mali, ont cherché de nouvelles forêts plus à l'Ouest, d'abord Gagnoa, Daloa puis Soubré et maintenant vers Guiglo et au delà. Le « front pionnier » s'est donc progressivement déplacé du Sud-Est vers le Sud-Ouest en passant par le Centre-Est et le Centre-Ouest.

Les agriculteurs ivoiriens ne se sont guère intéressés à cette spéculation nouvelle et la cacaoculture ne se développera qu'à partir de 1908 date à laquelle elle fut rendue obligatoire. La Gold Coast voisine produisait déjà à l'époque 40.000 tonnes.

La production s'est accrue régulièrement à partir de 1915. En 1936, le pays comptait 130.000 ha de cacaoyères dont 122.500 appartenaient à des ivoiriens. L'année suivante, la Côte d'Ivoire exportait 46.000 t de cacao.

A partir de 1939, la production souffre des effets de la deuxième guerre mondiale. Elle reprendra après la guerre mais ne retrouvera son niveau de 1939 (55.000 tonnes) qu'au cours de la campagne 1949-1950.

Elle ne cessera ensuite d'augmenter (90.000 t en 1960, 138.000 t en 1965, 241.000 t en 1975) et dépassera en 1980 les 400.000 tonnes, plaçant ainsi la Côte d'Ivoire au premier rang mondial.

Alors qu'à l'indépendance, la production de café était de 180.000 t et celle de cacao de 90.000 t, les tendances se sont inversées. La cacaoculture s'est fortement développée à partir des années 1970, sous l'effet conjugué d'importantes réserves de terres disponibles pour l'agriculture, de coûts de production très faibles, d'un prix garanti au producteur et de la sécurité de la commercialisation.

La croissance des surfaces plantées a été forte de 1973 à 1981 et s'est infléchie à partir de 1982. Les superficies exploitées avoisinent actuellement 2.000.000 ha et le potentiel de production a pratiquement décuplé pour atteindre 1.100.000 tonnes, niveau qui représente 44 % de la production mondiale et conforte la Côte d'Ivoire à son rang de premier producteur mondial.

En 1997/98, la Côte d'Ivoire était le premier producteur mondial de cacao loin devant le Ghana (400.000 t), l'Indonésie (330.000 tonnes), le Brésil (168.000 t), le Nigéria (155.000 t) et le Cameroun (120.000 t).

La culture du cacaoyer, qui est pratiquée par des exploitations familiales, rentre en production en quatrième année. Dès la deuxième année apparaissent les premières fleurs. Un cacaoyer bien entretenu peut produire régulièrement pendant 20 à 25 ans. Normalement, il donne deux récoltes par an : la grande, de la mi-septembre à la mi-décembre, la petite, de la mi-juin à la mi-juillet. Les zones de cacaoculture sont globalement les mêmes que celles du café. (cf supra).

Depuis 1964, une partie non négligeable de la production est transformée sur place.

L'action gouvernementale a été prépondérante dans le développement de la culture du cacao :

- au niveau de la recherche par la mise au point de variétés de cacao plus performantes (création d'hybrides interclonaux) par les organismes de recherches tels que l'IRCC, l'ORSTOM, l'Université et l'ENSA ;
- au niveau de la vulgarisation et de la diffusion des variétés sélectionnées par l'intervention de la SATMACI ;
- au niveau de la commercialisation par l'intervention de la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao.

2.2 Situation actuelle

Le système de cacaoculture le plus largement répandu dans toute la zone forestière est celui de la petite exploitation extensive et familiale. Les orientations actuelles visent à stabiliser le verger et à améliorer la productivité des plantations et la qualité du produit marchand.

Les objectifs de production qui avaient été assignés au cacao sont aujourd'hui largement atteints avec une quantité produite d'environ 1.100.000 tonnes par an.

Le tableau n° 11 présente l'évolution récente de la production.

TABLEAU N° 11						
EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CACAO						
	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98
Production (t)	696.000	884.168	883.194	1.196.201	1.120.861	1.100.000
Prix (FCFA/kg)	200	200	315	320	320	455

Le rendement est de l'ordre de 600 kg/ha de cacao marchand. Le prix d'achat au producteur a régulièrement augmenté ces dernières années : 200 FCFA/kg en 1993/94, 240 FCFA/kg en 1994/95, 320 FCFA/kg en 1997/98 et 575 FCFA/kg en 1998/99 (la baisse à 460 FCFA/kg décidée le 17 mars 1999 correspond à la campagne intermédiaire).

Au niveau international, la Côte d'Ivoire est membre :

- de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) dont le Conseil International du Cacao a tenu sa 59^{ème} session ordinaire en mars 1999 à Londres. L'ICCO gère les accords cacao. Après ceux de 1972, 1975, 1980 et 1986, l'actuel accord est le cinquième. Il a été conclu en 1993 et sera reconduit à partir de septembre 1999 pour deux ans ;
- de l'Alliance des Pays Producteurs de Cacao (COPAL ou Cocoa Producers Alliance), née de la Chartes d'Abidjan, basée au Nigeria et dont la 21^{ème} assemblée générale s'est tenue en mars 1999 à Londres.

2.3 Perspectives

' Production

L'objectif de la Côte d'Ivoire est d'une part de maintenir son potentiel de production cacaoyère à son niveau actuel et, d'autre part, d'accroître sa productivité en améliorant les techniques culturales. Pour cela, les actions porteront sur :

- l'amélioration de la qualité du produit par des traitements systématiques anti-mirides ;
- la redensification des parcelles ;
- l'abandon des parcelles en zones marginales.

' Transformation

L'objectif est de porter le niveau de transformation du cacao en produits semi-finis et finis à la moitié de la production.

Actuellement, trois groupes assurent la transformation sur place d'environ 20 % du cacao : (i) SACO traite 230.000 t dont 100.000 t sont transformées sur place en beurre et tourteau ; (ii) UNICAO ; (iii) CEMOI.

CARGILL ouvrira prochainement une usine de broyage de fèves de cacao (MICA0) pour un coût de 35 milliards FCFA. Elle broiera 60.000 t/an de cacao au début avec une extension progressive jusqu'à 120.000 t/an.

Avec l'entrée en service de l'usine Cargill, la capacité de transformation sera portée à 324.000 tonnes, soit 27 % de la production (tableau n° 12).

TABLEAU N° 12	
OBJECTIF 1999 DE TRANSFORMATION LOCALE DU CACAO	
Entreprise	Quantité transformées
CEMOI (groupe Cantalou/Poirier)	60.000 tonnes
UNICAO (groupe Sifca)	84.000 tonnes
SACO-CHOCODI (groupe Barry Caillebaut)	115.000 tonnes
MICA0 (groupe Cargill)	65.000 tonnes
Total	324.000 tonnes

Un projet ivoiro-chinois, Choc'arbin, de 30.000 tonnes de produits transformés (pâte et beurre) est envisagé.

2.4 Organisation de la filière café-cacao

Les acteurs de la filière café-cacao se répartissent en sept grandes catégories.

' Producteurs

Les producteurs de café-cacao sont au nombre d'environ 700.000 et leur plantation couvre 3 à 5 ha en moyenne. Les propriétaires travaillent avec des métayers ou manœuvres qui effectuent les opérations de récolte et post-récolte. Les contrats entre propriétaires et métayers sont variables.

' Pisteurs

Les pisteurs sont les intermédiaires principaux entre les acheteurs en ville (ou traitants) et les paysans.

' GVC

Les GVC, incités par la nouvelle loi coopérative à se transformer en de véritables coopératives, sont appelés à jouer un rôle croissant dans la gestion des filières libéralisées. La libéralisation de la filière café est effective depuis octobre 1998 et celle de la filière cacao le sera à partir d'octobre 1999.

Les GVC collectent le produit en brousse et le vendent soit à l'Union de GVC, soit à un traitant, soit encore directement à un exportateur. Les GVC et Unions collectent en moyenne 20 % de la production, les exportateurs 15 % et les traitants 65 %. Moins de 500 sur les 2.500 GVC sont regroupés en unions.

Au niveau national, le mouvement coopératif est représenté par six faïtières : l'APROCA-CI, l'UNECA-CI, la COOPAG-CI, la CEA-CI, la CIPRAG-CI et l'AACI.

Deux fédérations existent : la FEDOCA-CI (qui regroupe UNECA-CI, CEA-CI et COOPAG-CI) et la FIPCC formée en août 1998 à Yamoussoukro par quelques 3.000 producteurs individuels de café et de cacao.

La nouvelle loi coopérative favorisera la restructuration et l'assainissement du système coopératif et devrait faciliter sa redynamisation.

Les GVC et les Unions peuvent être financés par le système bancaire avec l'appui du Fonds de Garantie, 80 % de la garantie étant apportée par le Fonds et 20 % par l'exportateur. Le Fonds a octroyé 27 milliards FCFA aux OPA depuis sa création et intervient sur 10 à 15 % des tonnages depuis 1994. Les crédits garantis par le Fonds concernent les crédits de campagne et les crédits à moyen terme pour le matériel de transport et l'équipement d'usinage. Actuellement en cours d'institutionnalisation, le Fonds constitue un relais essentiel entre les banques et les coopératives.

Le Fonds d'Appui aux OPA Café-Cacao d'un montant de 6 milliards FCFA existe également, pour renforcer les capacités des producteurs.

Le programme de renforcement des capacités professionnelles des producteurs et OPA du secteur café-cacao concerne :

- la création et la gestion d'une base de données spécifiques sur les filières café-cacao,
- la mise en place de systèmes d'information, de communication et de diffusion d'informations économiques et commerciales relatives aux marchés du café et du cacao,
- la construction, la réhabilitation et l'équipement de magasins généraux dans les zones de production de café et de cacao,
- l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation des producteurs et de leurs OPA sur les mécanismes de régulation et de gestion des marchés café et cacao,
- la restructuration et l'assainissement financier des coopératives de producteurs café et cacao.

' Traitants

Les traitants achètent le produit aux GVC ou aux pisteurs et le revendent aux exportateurs. En 1997/98, on comptait 564 traitants agréés. Ils commercialisent 80 % de la production café-cacao. Ils sont représentés par une section de la Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire.

' Exportateurs-usiniers

Les exportateurs agréés par l'Etat sont organisés au sein du GEPEX et étaient au nombre de 40 en 1998. Les exportateurs effectuent le contrôle de qualité au déchargement en fonction du taux de grainage, du nombre de fèves pour 100 g de produit, de l'humidité, du moisi et du FFA (taux d'acidité).

Les professions d'acheteurs et d'exportateurs sont largement ouvertes aux opérateurs intéressés pour peu qu'ils répondent aux conditions d'exercice de la profession qu'impose la sauvegarde des intérêts en jeu.

' Transformateurs

Une partie du cacao et du café est transformée sur place :

- SACO-CHOCODI, UNICAO, CEMOI-CI et CARGILL broient le cacao,
- DAFCI, SIFCA et JAG décortiquent le café,
- NESTLE produit du café soluble.

' Organes de régulation

Afin de protéger les intérêts des producteurs en système libéralisé, l'Etat a créé en 1999 des organes de régulation : le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP), le Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC), la Nouvelle Caistab.

Le CIMP définit et suit la politique générale des filières sous la présidence du Premier Ministre.

Le CICC favorise la concertation entre les différentes familles professionnelles concernées. Les représentants de l'Etat et de la Nouvelle Caistab en sont membres modérateurs.

La Nouvelle Caistab, créée sous la forme juridique de société à participation financière publique minoritaire, est un organe technique d'appui aux filières, chargé essentiellement de la prévision des récoltes, de la gestion du mécanisme de vente à l'exportation, du suivi des conventions conclues entre l'Etat et les usines de transformation locale, de la gestion des cautions et nantissements pratiqués par les opérateurs de la filière, de l'audit et du suivi des concessions de contrôle de la qualité, des statistiques.

3 Canne à sucre

3.1 Historique

' Production

Originnaire de l'Inde, la canne à sucre fut introduite en Afrique au 16^e siècle. Les premières études pour la culture de la canne à sucre en Côte d'Ivoire remontent à 1900 et les parcelles expérimentales (Niéky, Oumé, Zuénoula, Bouaflé, Niakaramandougou et Ferkessédougou) ont été plantées en 1964.

Ce n'est qu'en 1971 que s'est concrétisée la volonté de développer cette spéculation, avec la création en octobre 1971 de la Société d'Etat pour le Développement des Plantations de Canne à Sucre (SODESUCRE) dans le but de mettre en œuvre un plan de développement de la canne à sucre pour satisfaire la consommation nationale, alimenter un courant d'exportation et constituer des pôles de développement autour de complexes agro-industriels.

La SODESUCRE a été chargée de la mise en œuvre du programme sucrier, la promotion de la canne villageoise (encadrement, fourniture d'intrants, etc.) et la commercialisation intérieure et extérieure du sucre.

Six complexes ont été créés dotés chacun d'une usine de traitement dont la construction a été achevée aux dates suivantes :

- Ferké I : décembre 1974 ;
- Ferké II : décembre 1978 ;
- Borotou-Koro : janvier 1979 ;
- Serebou-Comoé ; février 1979 ;
- Katiola-Marabadiassa : décembre 1979 ;
- Zuénoula : janvier 1980.

Ferké I possède une sucrerie, une raffinerie (sucre blanc) et une agglomération (sucre en morceaux). Les autres complexes n'ont été initialement équipés que de sucreries produisant du sucre roux (Ferké II, Borotou, Serebou, Katiola) et du sucre blanc de plantation (Zuénoula).

La production a rapidement évolué : 4.900 t de sucre blanc en 1974/75, 20.000 t en 1975/76.

En 1976, le plan sucrier est réactualisé avec plusieurs objectifs :

- contribuer à l'aménagement du territoire et au développement régional ;
- couvrir les besoins nationaux en sucre et diversifier les productions d'exportation ;
- offrir des emplois agricoles et non agricoles dans les régions concernées et freiner l'exode rural.

L'analyse de l'évolution de la production de sucre montre trois grandes périodes :

- 1979/80 à 1983/84 : les six complexes sucriers sont fonctionnels. Durant cette période, les superficies en exploitation ont rapidement augmenté pour passer de

25 000 ha à 30 000 ha. La production de sucre a connu la même évolution atteignant même 186 600 tonnes en 1982/83 ;

- 1984/85 : seuls quatre complexes (Borotou, Zuénoula, Ferké1 et Ferké2) sont maintenus en exploitation, après fermeture des complexes de Sérébou et de Katiola, eu égard à la nécessité de limiter les complexes aux plus rentables face aux difficultés de pénétration des marchés extérieurs. Malgré cette réduction du nombre de complexes, la production de sucre reste importante (155 000 tonnes en 1991/92) ;
- à partir de 1991/92 : les quatre complexes continuent de fonctionner, mais leurs superficies mises en valeur sont progressivement ajustées pour les adapter aux moyens d'irrigation et à la réserve en eau. La production de sucre, longtemps stabilisée autour de 120.000-130.000 tonnes, est ramenée à 108 000 tonnes en 1997/98.

' Commercialisation

La Côte d'Ivoire produit du granulé blanc et roux, du sucre blanc et roux en morceaux. La commercialisation du sucre a été d'abord assurée jusqu'à Juin 1990 par la Caisse Générale de Péréquation des Prix (CGPP) pour le marché intérieur et par la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA) pour le marché international.

Puis à partir de 1990, l'Etat a confié à la SODESUCRE l'ensemble des opérations de vente de sucre.

3.2 Situation actuelle

' Privatisation

Depuis 1997, la filière sucrière est privatisée. Les activités de production et de commercialisation de sucre ont été reprises par les sociétés SUCRIVOIRE (consortium ivoiro-mauricien conduit par le groupe SIFCA) au niveau des complexes de Borotou et Zuénoula et par SUCAF-CI (consortium belge composé de Brasseries et Glacières International, de Matignon Investissement et Gestion et des Sucreries d'Erstein) au niveau de ceux de Ferké1 et Ferké2.

L'évolution des superficies et de la production de sucre au cours de ces dernières années est donnée dans le tableau n° 13 ci-après. La production actuelle couvre environ les 2/3 de la demande locale estimée à 160.000 tonnes/an.

TABLEAU N° 13		
EVOLUTION DE LA PRODUCTION SUCRIERE		
Campagne	Superficies récoltées (ha)	Productions de sucre (T)
1991/92	21 308	154 916
1992/93	20 530	130 262
1993/94	19 994	125 378
1994/95	18 118	118 647
1995/96	18 739	120 933
1996/97	19 300	131 264

1997/98	19 000	108 701
----------------	--------	---------

Pour ne pas perdre le contingent qui lui a été attribué au titre de la Convention de Lomé, la Côte d'Ivoire exporte une partie de sa production. Du sucre est également exporté vers les pays frontaliers. En effet, après la dévaluation du FCFA de 1994, le sucre ivoirien devenu compétitif fait l'objet d'une demande importante de la part des pays limitrophes.

' Plantations villageoises

Un programme de plantation villageoise de canne a été initié en 1987/88 autour du complexe de Borotou.

A cause de l'intérêt croissant manifesté par les populations riveraines des complexes, les ouvriers agricoles et les personnes qui retournent aux activités agricoles, ce programme a été poursuivi et étendu aux complexes de Zuénoula, Ferké 1 et Ferké 2.

Les prix d'achat de la canne au producteur n'ont cessé de s'améliorer depuis 1991/92 (tableau n° 14).

TABLEAU N° 14								
PRIX D'ACHAT DE LA CANNE AU PRODUCTEUR								
Année	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
FCFA/kg	6	6	6	8,5	8,5	8,5	13	13

Compte tenu du succès enregistré, l'Etat a décidé d'amplifier le programme de canne villageoise en créant 7 500 ha en 5 ans en vue d'améliorer les revenus, de créer des emplois notamment pour les jeunes et de contribuer ainsi à la stabilisation, la diversification et la modernisation des exploitations des zones de savane.

Le programme, qui a démarré en 1997, a permis d'obtenir les résultats suivants :

- superficies exploitées : 1.030 ha dont 700 ha en 1997/98 et 330 ha en 1998/99,
- nombre de planteurs : 795,
- revenu net moyen annuel par planteur : 500.000 FCFA/ha.

Les planteurs de canne villageoise, qui approcheront le nombre de 1.000 en 1999/2000 pour 1.500 ha, sont appelés à se regrouper et à s'organiser au sein de coopératives.

3.3 Perspectives

L'objectif majeur de la filière sucre concerne la satisfaction de la demande intérieure, accessoirement l'approvisionnement des quotas d'exportation avec à terme l'exportation sur les marchés de proximité. Cela passe par :

- le développement des plantations villageoises dans toutes les zones propices pour accroître la production de canne à moindre coût ;
- la recherche d'une meilleure valorisation des produits et sous-produits ;
- l'organisation du réseau actuel de distribution pour mieux approvisionner les régions éloignées.

Selon le Plan Directeur de Développement Agricole 1992/2015, la demande de sucre se situera à 240.000 t en 2005. L'augmentation de la production devra passer par un accroissement de la production des quatre complexes existants.

L'augmentation de la productivité devra être obtenue à travers :

- l'amélioration de l'irrigation par l'accroissement des ressources en eau et l'adoption d'équipements plus performants ;
- le développement de la production de canne villageoise pluviale ;
- la recherche de variété de cannes plus productives ;
- l'amélioration des techniques culturales.

4. Palmier à huile

4.1 Historique

' Introduction

Le palmier à huile, originaire d'Afrique, trouve en basse Côte d'Ivoire une terre d'élection et des coutumes ancestrales toujours vivantes témoignent de l'ancienneté d'une palmeraie naturelle estimée en 1960 à 42 millions d'arbres couvrant environ 700.000 hectares et pouvant produire autour de 50.000 tonnes de régimes.

L'exploitation était alors très proche de la cueillette et fournissait l'huile pour l'alimentation. Le commerce de l'huile de palme se pratiquait déjà vers 1850 entre les populations de la région de Jacquville et les navires français, portugais et anglais. Les statistiques douanières enregistrent des exportations d'huile de palme brute de 4.000 tonnes en 1900.

La première huilerie moderne s'installe en 1910 dans l'Île de Petit-Bassam. En 1922 est créée la station expérimentale du palmier à huile de La Mé et en 1926 l'Union Tropicale de Plantations crée la première palmeraie artificielle de 2.000 ha dans la savane de Dabou. A la même époque une autre plantation est créée à Grand-Drewin près de Sassandra.

Toutes ces plantations (La Mé, Dabou, Mopoyem et Grand-Drewin) passent de 1942 à 1948 sous le contrôle de l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux (IRHO) qui va, à partir de 1946, poursuivre les travaux de recherches menés jusque-là par les services de l'agriculture et obtenir des résultats remarquables dans le domaine de la sélection de variétés à hauts rendements et des méthodes de fertilisation des sols.

En 1952 le service de l'agriculture commence dans la savane de Dabou l'implantation d'une nouvelle palmeraie de 2.000 ha de palmiers sélectionnés mais la population, sauf rares exceptions, ne comprend pas l'intérêt de la culture du palmier et reste très attachée à la pratique de la cueillette.

' Premier plan palmier

En 1959 – 1960 le gouvernement décide l'étude de la réalisation d'un vaste programme de plantations de palmiers sélectionnés et pour le mener à bien procède à la création de grands ensembles comportant chacun :

- un bloc de plantations industrielles,
- des plantations villageoises satellites de ce bloc et encadrées,
- une usine capable d'absorber les productions d'un tel ensemble.

Financé par l'Etat, le FED, la CCCE, la BIRD, la BEI, la BNDA, la CAA et le secteur privé, ce premier plan palmier fut exécuté sous la responsabilité de la SATMACI de 1961 à 1963 puis, à partir du 1^{er} janvier 1964, de la Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile (SODEPALM) créée en novembre 1963.

Le premier plan palmier à huile a couvert la période 1963-1985 et a représenté plus de 19,251 milliards de FCFA et 17,1 millions de dollars américains d'investissements sur financement de plusieurs bailleurs de fonds (FED, BIRD, CCCE, BNP).

La réalisation financière du Plan a été facilitée par la création en 1969 du Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le Développement de la Culture du Palmier à Huile (FER-Palmier).

Les réalisations ont concerné la plantation de 76.500 ha dont 49.000 ha de plantations industrielles et 27.500 ha de plantations villageoises.

Dix huileries sont également construites dans le cadre du premier plan palmier : Eloka, Toumanguié, Anguédédou, Irobo, Ehania, Bolo, Boubo, Soubré, Dabou et Iboké. Elles sont venues s'ajouter aux installations déjà existantes : PHCI, CFHP, La Mé, Mopoyem et Grand-Drewin.

En 1969, la SODEPALM est éclatée en trois entités : SODEPALM, société d'Etat, propriétaire des plantations industrielles, responsable de l'opération des plantations villageoises et chargée du plan cocotier, PALMINDUSTRIE, société d'économie mixte, propriétaire des huileries, et PALMIVOIRE, société d'économie mixte chargée de la gestion des plantations industrielles, des huileries et stations de stockage, de la collecte et du traitement du produit brut et de la commercialisation de l'huile de palme et de palmiste.

En 1977, après avoir racheté les actions de PALMIVOIRE et de PALMINDUSTRIE détenues par le secteur privé, l'Etat a décidé la dissolution de PALMIVOIRE et l'apport du patrimoine de cette dernière à SODEPALM. En même temps, PALMINDUSTRIE était transformée en une société d'Etat qui finira par absorber toutes les missions publiques dans le domaine du palmier à huile et du cocotier avant d'être dissoute le 15 janvier 1997 du fait de la privatisation des actifs qu'elle gérât.

En parallèle, la SODEPALM verra son objet social élargi à l'ensemble des actions d'encadrement des producteurs agricoles avant d'être intégrée en 1989 dans un nouvel établissement public (Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Vivriers ou CIDV) pour se consacrer uniquement aux cultures vivrières.

' Deuxième plan palmier

Le deuxième plan palmier à huile, qui s'est étendu de 1985 à 1988, a été d'un coût de 33 milliards FCFA sur financement de différents bailleurs de fonds (BIRD, BEI, CDC, FED). Les réalisations ont porté sur 58.000 ha plantés (13.940 ha de PI, 41.060 ha de PV et 3.000 ha de PMEA) et une huilerie construite à Neka et une autre à Blidouba.

Le développement de petites et moyennes exploitations agricoles (PMEA) était prévu en complément des programmes villageois.

Lors de la campagne 90/91, la production des régimes de palme dépasse pour la première fois un million de tonnes et la production d'huile de palme atteint 240.000 tonnes, ce qui plaçait la Côte d'Ivoire au cinquième rang mondial derrière la Malaisie (5.866.000 t), l'Indonésie (2.272.000 t), le Nigéria (621.000 t) et la Colombie (243.000 t).

En novembre 1991, l'Association des Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (APPCI) voit le jour. Elle compte aujourd'hui 23.000 planteurs villageois

4.2 Situation actuelle

La privatisation de PALMINDUSTRIE a été achevée en 1996. Ses actifs ont été cédés à trois repreneurs : la société PALM-CI qui a repris 75 % des actifs ; la société PALMAFRIQUE ; la société SIPEF-CI (tableau n° 15).

La société Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire (PHCI) du groupe BLOHORN possède un bloc agro-industriel de 3.000 ha à Cosrou (S/P de Dabou) ainsi qu'une huilerie. La production 1997 a été de 40.000 tonnes de régimes et 10.000 t d'huile brute de palme.

ADAM AFRIQUE possède une huilerie à Sikensi qui collecte des régimes auprès des plantations villageoises.

L'usine de trituration d'amandes de palmistes située à Vridi a été cédée à la Société Oleatech (groupe IPS).

Les plantations villageoises représentent 60 % de la superficie totale de la palmeraie ivoirienne et 60 % également de la production totale de régimes de palme.

Ehania est la plus grande plantation du monde d'un seul tenant.

Le rendement moyen des PV est de 7-8 t/ha, celui des PI étant de 12-14 t/ha.

LA FILIERE IVOIRIENNE DE PALMIER A HUILE EN 1999				
Repreneur	Site	PI (ha)	PV (ha)	Usine
PALMAFRIQUE	Eloka	2.085	3.418	1 chaîne X 20 t/h
	Anguededou	2.358	5.991	1 ch X 20 t/h
	Dabou	3.311	6.743	2 ch X 20 t/h
PALM-CI	Irobo	5.235	16.632	2 ch X 20 t/h
	Boubo (Divo)	4.479	9.928	2 ch X 20 t/h
	Iboké	5.748	10.932	2 ch X 20 t/h
	Blidouba	2.927	11.072	1 ch X 25 t/h
	Neka	2.670	12.006	1 ch X 30 t/h

	Ehania	11.626	27.053	1 ^{ère} usine : 2 ch X 20 t/h 2 ^{ème} usine : 1 ch X 20 t/h 3 ^{ème} usine : 1 ch X 20 t/h
	Toumanguié	2.959	15.058	2 ch X 20 t/h
SIPEF-CI	Bolo	5.290	9.398	2 ch X 20 t/h
	Soubéré	4.737	5.725	2 ch X 20 t/h
	Okrouo	2.591		
PHCI	Cosrou	3.000		40.000 t régimes/an
TOTAL		59.016	133.956	
		192.972		

Lors de la privatisation, des conventions ont été signées entre l'Etat et les repreneurs et précisent les engagements des deux parties.

Vis-à-vis de l'Etat, les repreneurs s'engagent au maintien du personnel, à la réhabilitation ou la construction d'usines, à la replantation des vieilles plantations industrielles, à la réhabilitation des bâtiments et logements, au renouvellement du matériel roulant, à l'entretien (pendant une période transitoire) des actifs sociaux (écoles, centres médicaux, marchés) et à l'approvisionnement en priorité des industries locales de seconde transformation.

Vis-à-vis des planteurs, les repreneurs assurent dans un premier temps l'encadrement et la collecte de la production villageoise de régimes de palme dans le rayon de ramassage de PALMINDUSTRIE sur la base des conditions de prix déterminées dans le nouveau cadre réglementaire de la filière palmier à huile, par référence aux cours internationaux, quelle que soit la destination de l'huile brute. D'une manière générale, le nouveau cadre réglementaire de la privatisation renvoie les parties des négociations interprofessionnelles.

Le dispositif d'encadrement post-privatisation est resté intégré aux sociétés constituées. Ce dispositif a été contrôlé par l'Organe Transitoire de Gestion (OTG) pendant une période transitoire de 2 ans. Après la fin de mission de l'OTG le 31 décembre 1998, les planteurs ont mis en place un GIE (Groupement d'intérêt économique) pour reprendre les missions de l'OTG. Le GIE vise à structurer les producteurs en coopératives. Le dispositif d'encadrement géré par les sociétés agro-industrielles reste financé entièrement par les planteurs villageois, au travers d'un prélèvement de 1,5 FCFA/kg de régime, et à terme devrait être transféré aux OPA. La gestion du Fonds d'Extension et de Renouvellement par la profession est actuellement à l'étude.

La privatisation de la filière palmier, après un ralentissement due à la transition, a permis un redressement de la production (tableau n° 16).

TABLEAU N° 16							
EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'HUILE DE PALME BRUTE (en tonnes)							
90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
228.000	260.800	225.800	258.549	249.541	265.693	230.600	273.065

La production mondiale actuelle oscille entre 10 et 20 millions de tonnes, celle de la Côte d'Ivoire se situant à moins de 0,3 million de tonnes.

En 1997, la production mondiale d'huile de palme était de 18.205.000 tonnes et les six premiers producteurs étaient : la Malaisie (8.870.000 t) ; l'Indonésie (5.600.000

t) ; le Nigéria (800.000 t) ; la Thaïlande (450.000 t) ; la Colombie (438.000 t) ; la Côte d'Ivoire (273.000 t).

Une part de plus en plus importante de la production d'huile de palme est destinée au marché intérieur. La quantité d'huile de palme brute exportée est ainsi passée de 166.437 tonnes en 1993, à 100.212 tonnes en 1994, 95.009 tonnes en 1995 et 75.390 tonnes en 1996.

Les principaux utilisateurs locaux d'huile de palme brute sont Blohorn et Cosmivoire, sociétés fondées respectivement en 1932 et 1977, et produisant de l'huile alimentaire, de la margarine et du savon.

4.3 Perspectives

L'ambition de la Côte d'Ivoire est de doubler d'ici 2015, à travers le 3^e Plan Palmier, sa production d'huile de palme qui devrait passer de moins de 300.000 t actuellement à 600.000 t en 2015. Dans ce cadre, la société PALM-CI a déjà établi un programme d'investissement de 100 milliards FCFA.

Les objectifs qualitatifs du troisième plan palmier à huile concernent plusieurs aspects : mieux valoriser les acquis de l'outil productif, densifier les zones de production autour des usines, améliorer le renouvellement et l'entretien des plantations existantes, définir un nouveau cadre contractuel entre les différents partenaires de la filière, stimuler l'organisation professionnelle des producteurs, améliorer la compétitivité de la filière, maîtriser les coûts de production, valoriser les sous-produits.

L'augmentation de la production de régimes de palme nécessite d'une part, la relance des programmes de replantation PV et PI et d'autre part, la création de nouvelles plantations dans des zones propices à déterminer.

Les objectifs quantitatifs du 3^e plan palmier sont donc : pour les plantations villageoises, replantation et création sur 103.350 ha ; pour les plantations industrielles, replantation et création sur 50.000 ha.

Selon les prévisions établies par l'ex-PALMINDUSTRIE en 1996 (rapport APROMA de Juin 1997) environ 18.480 ha de PV devraient être replantés entre 1997 et 2000, soit 4.600 ha/an contre 1.000 ha/an prévus au Plan Directeur 1992-2015.

Les prévisions de replantation des PI établies par les repreneurs font état qu'à l'horizon 2005, 29.902 ha seront replantés, soit 3.700 ha/an contre 2.000 ha prévus au Plan Directeur 1992-2015.

L'augmentation de la production d'huile de palme passe également par l'amélioration de l'outil industriel existant et la création de nouvelles unités dans les zones saturées ou en voie de l'être (Sud-Est, Centre et Sud-Ouest) et dans les nouvelles zones de développement du palmier (à moyen et long termes).

En effet, sur plus d'une douzaine d'usines construites par l'ex PALMINDUSTRIE, deux sont saturées (Neka et Blidouba) et cinq sont en voie de saturation : trois à court terme (Toumanguié, Anguededou et Dabou) et deux à moyen terme (Irobo et Iboké).

Le troisième plan palmier prévoit la création d'unités de transformation à Neka, Blidouba et Toumanguié, et recommande la construction de petites et moyennes unités de transformation dans les nouvelles zones d'implantation.

5. Cocotier

5.1 Historique

Contrairement au palmier à huile, le cocotier n'est pas originaire d'Afrique mais probablement d'Asie du Sud-Est. C'est la plante pérenne la plus cultivée au monde. Ce sont des marins portugais qui auraient planté les premières noix le long du littoral du golfe de Guinée il y a environ 300 ans.

Son véritable essor en Côte d'Ivoire ne date cependant que des années 1920-1930.

En 1952, l'IRHO implante une station de recherches pour le cocotier en Côte d'Ivoire. A partir de 1959 le Ministère de l'Agriculture met progressivement sur pied un programme d'amélioration et de développement du cocotier dont la réalisation est assurée à la fois par le service de l'Agriculture et la SATMACI (extension des cocoteraies et introduction de matériel végétal sélectionné, vulgarisation de la fumure minérale, mise en place de fours à coprah).

En 1967 un véritable plan cocotier est lancé dont l'exécution est confiée à la SODEPALM avec création de grands blocs industriels et à partir de 1969 de plantations villageoises à la périphérie de ces derniers.

La noix de coco est à l'origine de plusieurs produits. Le coprah est l'amande séchée de la noix de coco et comprend 60 à 70 % de matière grasse. Le coprah fournit de l'huile pour l'industrie alimentaire et cosmétique. Le coco rapé (amande broyée fraîche, stérilisée, séchée) est employé en confiserie, pâtisserie et biscuiterie. L'amande fraîche fournit également le lait de coco et la crème de coco.

Le paysan peut vendre soit des noix fraîches soit directement du coprah (amande séchée).

5.2 Situation actuelle

Le coprah a vu sa production croître régulièrement jusqu'en 1992 avant de connaître un léger déclin : 2.400 t en 1960 ; 3.500 t en 1965, 10.300 t en 1970 ; 6.400 t en 1970 ; 14.700 t en 1975 ; 36.900 t en 1980 ; 69.000 t en 1985 ; 91.000 t en 1991 ; 121.000 t en 1992 ; 88.000 en 1993 ; 98.000 t en 1994.

La production d'huile de coprah accuse également un recul : 19.100 t en 93/94, 16.135 t en 94/95 et 15.088 t en 95/96.

En 1995/96, la Côte d'Ivoire était le cinquième exportateur mondial d'huile de coprah après les Philippines (830.000 t), l'Indonésie (390.000 t), la Papouasie Nouvelle Guinée (34.000 t) et la Malaisie (33.000 t).

5.3 Perspectives

La cocoteraie ivoirienne comprend les plantations villageoises (14.422 ha) et les plantations industrielles (16.544 ha). Les plantations industrielles ont été cédées par l'ex-PALMINDUSTRIE à trois opérateurs privés : Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), la Compagnie Agro-Industrielle pour l'Importation et l'Exportation (CAIMPEX) et la Compagnie des Produits Agricoles (COPAGRI) (tableau n° 17).

TABLEAU N° 17		
LES PLANTATIONS INDUSTRIELLES DE COCOTIER DE CÔTE D'IVOIRE		
Opérateur	Site	Superficie (ha)
SICOR	Grand Lahou	4.930
	Jacquerville	1.379
	Ile Boulay	748
	Glike	4.928
CAIMPEX	Assinie	2.881
	Port-Bouët	448
COPAGRI	Fresco	1.230
TOTAL		16.544

SICOR, créée le 3 octobre 1974, avec la participation de l'Etat et actuellement complètement privatisée, reste la principale entreprise de transformation du secteur.

Les nouvelles orientations de la filière cocotier sont :

- recherche d'une meilleure valorisation de la noix de coco et de ses dérivés,
- mise en place d'une stratégie de développement de cocoteraies dans les zones propices,
- réduction du coût de production,
- construction de nouvelles usines de transformation,
- renouvellement du verger.

Le nouveau plan cocotier qui sera intégré dans le 3^{ème} Plan Palmier prendra en compte ces orientations.

6. Hévéa

6.1 Historique

Avant l'implantation de l'hévéa en Côte d'Ivoire en 1955, l'extraction du caoutchouc était axée sur la liane gohine (*Landolphia heudelotii*), abondante dans la région de Ferkessedougou, le *Funtumia elastica* provenant des confins ivoiro-libériens, le *Ficus vogelii*, espèce de forêt, et d'autres essences laticifères de qualité inférieure.

Les premiers essais d'hévéaculture furent entrepris en 1897 à Dabou, suivis par de nouvelles tentatives à Akandjé en octobre 1951.

Des plantations expérimentales sont installées en 1955 près d'Ono et de Dabou par la Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas devenue en 1956 la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH).

En cette même année (1956) est créé l'Institut de Recherche sur le Caoutchouc en Afrique (IRCA) qui se verra en outre confier dès 1963 la réalisation de jardins grainiers.

L'exploitation des hévéas a débuté en 1961 par la mise en saignée des premiers arbres plantés en 1956 par la SAPH et la CCP (Compagnie du Caoutchouc du Pakidié) et s'est développée régulièrement depuis cette date grâce notamment à l'intervention de l'Etat :

- financement de recherches et d'études par l'IRCA ;
- prise de participation majoritaire de l'Etat (50,03 %) dans la SAPH en 1964 ;
- création en 1966 du Domaine Hévéicole de l'Etat avec les trois plantations d'Anguédedou (1.430 ha), de Bettié (2.606 ha) et Cavally (2.042 ha) confiées en gérance à la SAPH ;
- lancement dès 1968, en périphérie du site d'Anguédedou, d'un programme de plantations villageoises dont le développement s'est poursuivi au travers des projets hévéa 3 ou PV I (1978-1983), hévéa 4 ou PV 2 (1983-1987), hévéa 5 (1987-1991) et hévéa 5 bis ;
- création de la SODHEVEA en 1970 pour la mise au point et la réalisation, directement ou non, d'un certain nombre de nouveaux projets hévéicoles, puis dissolution en 1972 de la SODHEVEA qui est remplacée par la SOCATCI (Société des Caoutchoucs de Côte d'Ivoire) dissoute à son tour en 1979 pour faire place au Domaine Hévéicole de l'Etat dont la gestion a été confiée à la SAPH ;
- création en 1972, avec le Groupe français MICHELIN, d'une Société d'Economie Mixte, la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB).

La production de caoutchouc a progressé rapidement : 100 t en 1960, 2.500 t en 1965, 21.000 t en 1980, 34.000 t en 1985.

A la veille de la libéralisation, les plantations d'hévéa couvraient environ 70.000 ha, répartis entre plantations villageoises (26.000 ha) et plantations industrielles (44.000 ha). Les plantations industrielles étaient le fait de SAPH (17.000 ha), de la SOGB (14.000 ha) et du Domaine Hévéicole de l'Etat (6.000 ha), qui ont contribué en grande partie au développement des plantations villageoises auxquelles elles ont fourni encadrement et intrants jusqu'en 1991.

' Plantations industrielles

Le secteur de l'hévéaculture a été profondément restructuré avec la privatisation de la SAPH et de la SOGB en 1994 et la vente du Domaine Hévéicole de l'Etat à trois sociétés privées en 1995.

Aujourd'hui, en plus de la Compagnie des Caoutchouc du Pakidié (CCP), société anonyme restée privée depuis sa création en 1961, les sociétés privées en présence sont :

- SAPH (capital réparti entre Octide Finance, l'Etat, SIPH et les agences de développement AFD, CDC et DEG) ;
- SOGB (groupe Béréby Finance SA) ;
- Domaine Hévéicole de l'Etat de Bettié devenu Société Agricole et Industrielle de Bettié (SAIBE) (groupe Eurofind) ;
- Domaine Hévéicole de l'Etat d'Anguededou vendu au groupe Tropical Rubber Côte d'Ivoire (TRCI) ;
- Domaine Hévéicole de l'Etat de Cavally devenu Compagnie Hévéicole de Cavally (CHC) (groupe CDC).

' Plantations non-industrielles

A côté du secteur industriel constitué des six sociétés mentionnées ci-dessus (SAPH, SOGB, CCP, SAIBE, TRCI et CHC), figure le secteur non-industriel (appelé aussi secteur villageois) qui est constitué par des plantations individuelles appartenant à quatre types :

- les plantations villageoises (PVH) détenues par les paysans résidant dans les villages, n'excédant pas en principe 10 ha et bénéficiant d'un crédit agricole. Il y a 5.600 PVH couvrant 15.600 ha ;
- les petites et moyennes plantations d'hévéas (PMPH) entre 10 et 300 ha, appartenant à des promoteurs le plus souvent urbains, du secteur public ou privé, ayant contracté également un crédit agricole. Il y a 67 PMPH couvrant 1.800 ha ;
- les plantations d'hévéas indépendantes (PHI) de taille variable, sans crédit agricole, appartenant aux mêmes catégories d'opérateurs mais avec un encadrement réalisé à la carte. Il y a 418 PHI couvrant 6.000 ha ;
- les jeunes agriculteurs modernes d'hévéa (JAMH) relevant d'un programme spécial d'assistance aux jeunes déscolarisés pour leur insertion dans le milieu rural. Il y a 69 JAMH couvrant 650 ha.

Les plantations non industrielles sont situées autour des huit usines existant actuellement, auxquelles elles vendent leurs productions. Elles ont également la possibilité, depuis le décret du 10 mars 1999 sur la libéralisation de la commercialisation du caoutchouc, d'exporter directement leur production : « l'exportation de caoutchouc naturel est ouverte aux producteurs agricoles de latex et de caoutchouc, aux industries de transformation de ces produits et aux sociétés commerciales ».

' Recherche

La recherche hévéicole est exécutée par deux structures : le CNRA à Bimbresso et HEVEGO à San Pedro. Société d'Economie Mixte associant l'Etat ivoirien et les professionnels (SAPH, SOGB, CCP), HEVEGO a été fondée en 1986 avec pour

mission la création et l'exploitation d'un centre de recherche-développement pour accompagner le développement hévéicole en cours dans le sud-ouest.

Les conditions agro-climatiques de la Côte d'Ivoire sont très favorables à la production d'hévéa et permettent une productivité moyenne qui, avec 1.675 kg/ha, est la plus élevée du monde. Les rendements en bloc agro-industriel sont de l'ordre de 2.400 kg/ha et sont également parmi les plus élevés du monde.

6.2 Situation actuelle

' Production

En 1988, la superficie en hévéa était de 69.768 ha, les plantations industrielles représentant 60 % de cette surface et les plantations villageoises 40 % (tableau n°18). En 1999, la superficie totale est passée à 83.979 ha dont 47.679 ha de plantations industrielles (57 %) et 36.300 ha de plantations villageoises (43 %).

TABLEAU N° 18		
LA FILIERE HEVEA EN 1998		
Opérateur	Site	Superficie (ha)
SAPH	Bongo (Bonoua)	5.130
	Ousrou (Dabou)	2.470
	Toupah (Dabou)	3.980
	Rapides-Grah (San Pedro)	5.360
SOGB	Grand-Béréby	14.700
CCP	Elaeis (Alépé)	2.735
	Pakidié (Dabou)	
TRCI	Anguédedou	1.415
SAIBE	Bettié	2.606
CHC	Cavally	2.042
HEVEGO	San Pedro	1.530
Plantations non industrielles	PVH, PMPH, JAMH, PHI	27.800
TOTAL		69.768

La production nationale de caoutchouc usiné a connu une progression constante ces dernières années (tableau n° 19).

TABLEAU N° 19								
PRODUCTION DE CAOUTCHOUC USINE (en tonnes)								
Année	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Tonnes	67.000	75.000	71.000	77.256	68.000	79.299	82.000	107.000

' Organisation de la filière

Après le désengagement de l'Etat de la production, de grandes avancées ont été accomplies dans l'organisation de la filière hévéicole, de façon à assurer à toutes les catégories de producteurs une représentation équitable de leurs intérêts. Trois organismes professionnels ont été créés : APROMAC, APPH et APROCANCI.

L'Association des Producteurs et Manufacturiers de Caoutchouc (APROMAC), qui regroupe l'ensemble des catégories professionnelles de la filière

(usiniers, manufacturiers, chercheurs, planteurs non usiniers) a été créée le 12 mai 1976, avec pour mission de fournir à ses membres des informations sur les cours du caoutchouc, les rendements et la production et d'en tirer des directives utiles au plan national. Ces informations permettent en particulier de déterminer le prix d'achat du latex aux producteurs et la rémunération des usiniers.

Les cours du caoutchouc ont subi une baisse substantielle due à la crise asiatique de 1997 et à la dévaluation du ringgit de Malaisie et du dollar de Singapour. Selon les spécialistes, il faudra attendre la fin de l'année 2.000 pour espérer voir cette tendance se renverser.

Depuis le 26 février 1999, la détermination du prix du caoutchouc a été considérablement simplifiée. Le prix est désormais fixé mensuellement sur la base du FOB Singapour (au lieu du FOB Londres), au moins 61 % de ce prix revenant au planteur et 39 % à l'usiner.

Un décret récent signé le 10 mars 1999 consacre la libéralisation du secteur hévéicole en posant le principe de la libre négociation des prix d'achat aux producteurs du latex et du caoutchouc et l'ouverture de l'exportation de ces produits à leurs producteurs et aux commerçants sous simple régime d'agrément.

L'Association Professionnelle pour la Promotion Hévéicole (APPH) créée en 1991, regroupe les Planteurs Villageois d'Hévéas (PVH), les Promoteurs de Petites et Moyennes Plantations d'Hévéas (PMPH), les Jeunes Agriculteurs Modernes d'Hévéas (JAMH), les Planteurs Indépendants d'Hévéas (PHI) et les sociétés de plantations industrielles (SAPH, SOGB, CCP, SAIBE, TRCI, CHC). L'APPH est chargée de la supervision, du suivi et de l'évaluation des services d'encadrement des plantations villageoises, services qui sont sous-traités à des sociétés privées après appel d'offres. Le coût de ces services (estimé à 31 FCFA/kg) a été couvert partiellement par les producteurs (10 FCFA/kg) et l'autre partie par l'Etat sous forme de subvention. Avec le retrait de l'Etat, un nouveau système de financement doit être élaboré, avec une participation croissante des producteurs. L'APPH s'occupe également du suivi et du recouvrement du crédit agricole relevant du « Fonds de Développement de l'Hévéaculture » (FDEHV), lequel est logé auprès de la Caisse Autonome d'Amortissement.

L'Association des Producteurs de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROCANCI), créée en septembre 1991, défend les intérêts propres des planteurs d'hévéa non usiniers.

' Transformation

La transformation locale du caoutchouc naturel ne concerne que 2 % de la production nationale et intéresse quatre sociétés :

- Manufacture de Caoutchouc en Côte d'Ivoire (MACACI) qui confectionne des matelas à alvéoles ;
- Société de Transformation d'Hévéas (SOTHEV) qui fabrique des tuyaux, joints et supports de moteurs ;
- Société Africaine pour le Caoutchouc, l'Automobile et le Cycle en Côte d'Ivoire (SAFCAC-CI) qui fabrique des chambres à air pour pneus de deux roues ;

- Manufacture Ivoirienne de Caoutchouc (MIC), spécialisée dans le rechapage de pneus.

' **Marché international**

La Côte d'Ivoire fait partie de l'International Natural Rubber Organisation (INRO), basée à Kuala Lumpur. L'INRO a été créée il y a trente ans et a mis en œuvre trois accords successifs internationaux sur le caoutchouc naturel.

La Côte d'Ivoire appartient également, aux côtés du Cameroun, du Gabon, du Ghana et du Nigéria, à l'Association Professionnelle de Caoutchouc Naturel en Afrique (ACNA) dont le projet est d'acquiescer un label de qualité, le Standard African Rubber (SAR), qui permettra au caoutchouc africain d'être reconnu mondialement.

6.3 Perspectives

La production de caoutchouc naturel de la Côte d'Ivoire en 1997 (107.000 t) la situait en tête des pays africains (Nigéria, Cameroun, Gabon, Libéria) mais encore loin des premiers producteurs mondiaux : Thaïlande (2.032.700 t), Indonésie (1.504.800 t), Malaisie (971.100 t), Inde (580.300 t), Chine (444.000t), Vietnam (201.000 t) et Sri Lanka (105.800 t).

L'ambition du Gouvernement est de porter la production annuelle à 360.000 tonnes en 2015. Les investissements (la création d'un hectare d'hévéa coûte environ un million FCFA) requerront la participation des producteurs de la filière hévéa, du Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (FDHEV) et de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Un plan de développement de l'hévéaculture villageoise est prévu avec pour objectif de réaliser 15.000 ha de 1998 à 2002. Le plan villageois prévoit :

- l'ouverture de nouvelles zones hévéicoles (Aboisso, Adzopé, Bongouanou, Daoukro, Tiassalé, Tabou et Sassandra) ;
- l'extension contrôlée des cultures dans les anciennes zones à tradition hévéicole, dans l'optique d'une densification ;
- l'ouverture de nouveaux pôles de développement ;
- le recouvrement du crédit hévéa par une gestion efficace du crédit agricole ;
- le suivi et l'encadrement des planteurs villageois ayant bénéficié des financements au titre des projets hévéas 3, 4, 5 et 5 bis ;
- l'encadrement des planteurs indépendants ;
- la formation des encadreurs de base et des planteurs professionnels en vue d'accélérer le transfert à ceux-ci des tâches exécutées par l'encadrement ;
- la recherche-développement en vue de la maîtrise et de la vulgarisation des techniques nouvelles mises au point par la recherche.

Les 15.000 hectares de nouvelles cultures qui seront réalisés de 1998 à 2002 seront répartis entre :

- les planteurs villageois d'hévéas : 8.800 ha,
- les promoteurs moyens de plantations d'hévéa : 3.700 ha,
- les jeunes agriculteurs modernes d'hévéa : 2.500 ha.

D'ores et déjà, les nouveaux investissements dans la filière sont nombreux. Ainsi, la société ivoirienne Tropical Rubber va investir 1,9 milliard FCFA pour la réhabilitation de plantations d'hévéas et la construction d'une usine de caoutchouc.

De même, en avril 1999, une usine de production de caoutchouc d'une capacité de 12.000 tonnes/an a été mise en place par la Commonwealth Development Corporation (CDC), qui possède en Côte d'Ivoire un domaine hévéicole de 7.700 ha. D'un coût global de 4 milliards FCFA, cette usine emploiera 1.076 personnes.

7. Anacardier

7.1 Historique

L'anacardier, ou pommier cajou, est un arbuste originaire des Indes cultivé pour ses fruits à pulpe comestible appelés pomme-cajous ou anacardes.

L'arbre demande peu de soins, s'adapte à tous les climats, contribue à fixer le sol, et fructifie au bout de quatre ans.

Les premières introductions en Côte d'Ivoire datent de 1957 dans le Nord et le Centre du pays.

Dès cette époque, des programmes de plantations sont réalisés par l'Administration des Eaux et Forêts et les collectivités villageoises qui y voyaient essentiellement une opération de boisement.

En 1960, on estimait à 3.334 hectares la surface plantée en anacardiens, dans le cadre de programmes de reboisement en vue de lutter contre la dégradation des sols. 4.881 hectares seront encore plantés de 1960 à 1970, certaines plantations s'orientant alors timidement vers la production fruitière.

La répartition des superficies d'anacardiens en 1970 montre qu'elles sont essentiellement concentrées dans les régions actuelles des Savanes et de la Vallée du Bandama (tableau n° 20).

TABLEAU N° 20	
SUPERFICIES D'ANARCADIER EN 1970	
Région	Hectares
Korhogo	3.113
Boundiali, Tengrela, Odienné	874
Niella, Ouangolo, Ferké, Tafiré, Kong	934
Bouna, Doropo, Varale, Tehini	375
Bouaké, Katiola	1.483
Dabakala	1.436
Total	8.215

En 1970, sur les 8.215 hectares de plantations d'anacardier, la production commercialisée de noix n'était que de 300 tonnes, faute d'acheteurs.

En 1972 fut créée la SOVANORD (Société pour la Valorisation de l'Anacardier dans le Nord) en vue d'organiser la collecte, la commercialisation et l'exportation des noix de cajou.

Elle commercialisera et exportera sur l'Inde en 1972, 1973 et 1974.

Les exportations s'arrêteront en 1975 et 1976 pour des raisons de coût de transport. La SOVANORD continuera d'acheter les noix et en stockera ainsi 2.200 tonnes.

En 1975 est créée l'AICI (Anacarde Industrie de Côte d'Ivoire) pour prendre en charge le traitement, la transformation et la distribution de la noix de cajou. Une usine de transformation de noix en amandes entre en activité en Novembre 1976. Elle fonctionnera jusqu'en avril 1980 et exportera des amandes. (294 tonnes au total).

En 1981, SOVANORD et AICI cesseront leurs activités.

La noix de cajou n'est plus alors commercialisée et exportée que par les commerçants non impliqués dans la production. On note un doublement des exportations en 1983, puis à nouveau un doublement en 1986, et encore un doublement en 1993 (tableau n° 21).

TABLEAU N° 21		
EXPORTATIONS DE NOIX DE CAJOU		
ANNEE	VALEUR (millions FCFA)	Quantités (tonnes)
1974	4,4	106,6
1975		0,6
1976		
1977	22,1	34,8
1978	65,3	111,4
1979	70,3	121,4
1980	25,0	33,7
1981	56,9	541,0
1982	87,2	720,4
1983	135,4	1.535,6
1986	1.170,7	5.449,0
1987	1.246,9	4.286,3
1988	368,8	1.845,0
1989	1.466,3	8.492,0
1990	1.093,0	6.325,0
1991	1.229,0	7.415,0
1992	1.266,0	7.675,0
1993	1.866,0	16.862,0
1994	3.340,0	16.327,0
1995	9.445,0	26.347,0
1996		15.724,0
1997		36.693,0

7.2 Situation actuelle

Sur une production mondiale comprise entre 800.000 tonnes et 1.000.000 tonnes, la production de la Côte d'Ivoire est estimée à 40.000 tonnes/an de noix brutes et la superficie plantée à 40.000 ha.

Malgré son accroissement, le développement de la filière anacarde rencontre des contraintes de plusieurs ordres :

' **Au niveau de la production :**

- le verger existant est très hétérogène et se caractérise par des parcelles à très haute densité ;
- les techniques de plantation sont mal maîtrisées par les producteurs et les plantations ne sont pas entretenues ;
- les plantations d'anacardier sont menacées par les maladies cryptogamiques et les insectes ravageurs des fruits.

' Au niveau de la commercialisation :

- l'Inde constituant le seul débouché de la noix brute d'origine ivoirienne, la volonté manifestée par les autorités de ce pays de chercher à s'auto-suffire en noix brutes à l'horizon 2003 pour satisfaire les besoins de son appareil industriel (981 usines), constitue un défi pour la filière ivoirienne ;
- les circuits de commercialisation sont longs et inorganisés (producteurs, pisteurs, acheteurs, commerçants grossistes et détaillants, industriels, exportateurs etc...) ;
- la structure et l'évolution des prix du marché international sont méconnues par les producteurs ;
- les producteurs, même organisés en OPA autour de la filière cotonnière, utilisent rarement leur structure coopérative pour la commercialisation de la noix de cajou.

' Au niveau de la transformation :

- relativement à la production ivoirienne, la capacité de transformation de la noix de cajou est insuffisante. Cependant l'installation d'une nouvelle unité inaugurée en mai 1998 à Odienné (Groupe Multi-Produits) avec une capacité de 2.500 tonnes/an est un facteur de promotion de l'industrialisation de cette filière., même si sa capacité de traitement ne représente que 7 % des exportations de 1997. Cette nouvelle usine représente un investissement de plus de 7 milliards FCFA.

De nouvelles usines sont envisagées dans le Zanzan et à Dabakala.

' Au niveau de l'organisation de la filière :

- les producteurs composés d'une multitude de petits paysans ne sont pas regroupés ;
- ils sont réticents à commercialiser leurs produits par le canal des OPA, celles-ci ayant des surfaces financières faibles.

7.3 Perspectives

Compte tenu de l'intérêt croissant des populations des régions de savane pour cette spéculation, un projet de développement de la culture de l'anacarde sera mis en place avec pour mission de :

- promouvoir une interprofession regroupant tous les opérateurs de la filière ;
- créer un cadre de concertation pour les exportateurs de noix de cajou (AFRECO, AFCOM, ALEXIM-CI, CICIV, DAFCI, IPN, OLAM IVOIRE) ;
- adapter les modes de financement aux besoins de la filière ;
- valoriser les co-produits de l'anacardier ;
- envisager la dynamique des transformations industrielles de la noix de cajou en encourageant les opérateurs privés ;

- opérer le suivi des prix à travers un système de collecte de l'information sur les marchés internationaux ;
- adapter la fiscalité à l'évolution de la filière ;
- organiser la filière anacarde en suscitant la création de coopératives de base.

Il s'agira, dans le cadre de ce projet, de doubler la production nationale de noix dans un délai de dix ans, d'assurer la transformation de 50 % de la production et de créer 20.000 hectares de plantation à base de variétés adaptées et plus productives.

En marge des projets étatiques, les opérateurs privés sont de plus en plus nombreux à investir dans le secteur de l'anacarde qui apparaît comme une culture de diversification de choix (voir plus loin le chapitre « diversification de la production »).

La Côte d'Ivoire doit sortir de sa position de pourvoyeur de noix brutes pour se positionner en fournisseur d'amandes, à l'exemple du Vietnam. Ce dernier qui était en 1990 au même niveau de développement de la filière anacarde que la Côte d'Ivoire, affiche aujourd'hui une production de 70.000 tonnes de noix par an dont 90 % sont transformés.

Avec son niveau actuel de production de noix, la Côte d'Ivoire est en mesure d'exploiter au moins dix unités de transformation d'une capacité de 2.500 tonnes/an chacune. En estimant à 500 le nombre de personnes nécessaires pour faire fonctionner une unité de ce type, ce sont 5.000 emplois qui verraient le jour si toute la production était transformée. Les recettes d'exportation ainsi générées seront appréciables (près de 30 milliards FCFA).

8. Papayer

8.1 Historique

Le papayer est un arbre fruitier qui appartient à la famille des cariacées (*carica papaya*). Il est originaire de l'Amérique Centrale. Il prospère dans tous les pays intertropicaux et même au-delà, partout où l'eau et la chaleur peuvent lui être assurées en suffisance, où les gelées sont ignorées et les vents peu redoutables.

Il n'existe pas de variétés bien définies et fixées de papayer. Il s'agit bien plus de types que l'on pourrait dénommer régionaux et temporaires. On peut citer : Dapitan et Cayenne au Brésil, aux Antilles et en Amérique Centrale, Principe au Brésil, Macho au Brésil et en Amérique Centrale, Bombay en Inde, New Eva, New Guinea et Queensland en Australia et Solo aux Iles Hawaiï.

Cette dernière variété a fait l'objet d'une sélection poussée. Elle est cultivée et étudiée notamment en Côte d'Ivoire.

La papaye est riche en vitamine A et C. Malgré la valeur reconnue, depuis de nombreuses années, des produits tirés de la papaye, sa distribution restait très limitée.

La température optimale de culture est de 25°C.

L'eau est nécessaire, tant pour la pépinière que pour une croissance vigoureuse des arbres. Une pluviométrie se situant entre 1.500 et 2000 mm permet une croissance harmonieuse. Les pluies persistantes sont nocives pour le papayer.

Une sécheresse trop longue entrave sa croissance et réduit sa productivité en fruits et latex.

8.2 Situation actuelle

La papaye solo est un petit fruit de 350 à 450 grammes, à la densité de 2.000 à 2.500 pieds/ha et au rendement de 14 tonnes/ha de fruits dont 80 % d'excellente qualité, c'est-à-dire exportables.

Le rapport à l'hectare du papayer solo N.8 s'établit à 56 tonnes mais au bout d'un an et demi, cette variété dégénère rapidement et il serait préférable de la conduire en culture annuelle car, après ce stade, la qualité baisse, les papayers deviennent très hauts et posent des problèmes de récolte tandis que le rendement diminue.

Le début de la période de culture se situe au mois d'avril. La récolte s'effectue à partie du mois de novembre et s'étale sur une période de six mois.

8.3 Perspectives

De plus en plus d'opérateurs privés investissent dans le secteur de la papaye pour l'exportation. Le PPDEA (Projet de Promotion et de Diversification des Exportations Agricoles) les appuie dans plusieurs domaines : création des infrastructures de production et de conditionnement, prospection des marchés extérieurs, montage des dossiers financiers et formation aux normes de qualité.

9. Manguier

9.1 Historique

Originaire d'Indo-Malaisie et introduit au début du XX^e siècle en Afrique de l'Ouest, le manguier s'est rapidement intégré au paysage local. Il est répandu dans les villages et les villes, dont il orne souvent les avenues.

Il convient de distinguer le manguier commun (*Mangifera indica*), grand arbre toujours vert pouvant atteindre 30 m de haut et aux fruits fibreux appelés aussi mango, des variétés issues de ce type par greffage et qui produisent des fruits plus volumineux.

La culture du manguier est vite devenue traditionnelle et sa fonction sociale « d'arbre à palabre » en a favorisé la distribution. Si les fruits constitue une source potentielle de revenus, les feuilles et l'écorce fournissent des remèdes assez souvent utilisés : les feuilles sont diurétiques et fébrifuges, l'écorce a des propriétés astringentes, antidiarrhéiques, antihémorragiques et est un remède classique de la diarrhée.

Jusqu'aux années 80, l'exploitation des manguiers était régie par un système de cueillette. Depuis l'effondrement des cours mondiaux des principaux produits agricoles d'exportation, un intérêt grandissant a été accordé au manguiers comme culture de diversification. Cet intérêt a été renforcé par l'engouement des consommateurs européens, qui reconnaissent à la mangue son statut de fruit exotique, bien mieux qu'à la banane ou à l'ananas, présents depuis très longtemps sur leurs marchés.

Aujourd'hui, la mangue fait partie des cinq fruits les plus consommés dans le monde (tableau n° 22).

TABLEAU N° 22	
PRODUCTION MONDIALE DE FRUITS	
En millions tonnes en 1995	
Oranges	57,8
Bananes	54,5
Raisin	53,25
Pommes	49,7
Mangues	19
Mandarines, clémentines, satsumas, tangerines	13,5
Poires	11,6
Ananas	11,5
Pêches, nectarines	10
Citrons, limes	9
Prunes	7,1
Papayes	5,2
Pamplemousses, pomelos	5
Dattes	4,2
Fraises	2,6
Abricots	2,3
Avocats	2

9.2 Situation actuelle

Le manguiers est actuellement cultivé dans la zone Nord du pays où les conditions naturelles se prêtent à ses exigences, et plus particulièrement dans le département de Korhogo, où il trouve l'alternance entre saison sèche et saison humide dont il a besoin.

La production de mangues en Côte d'Ivoire est opérée pour les trois quarts par des petits producteurs dont les superficies varient entre 2 à 3 ha.

A l'heure actuelle, la tendance est à la plantation des variétés Keitt et Kent qui s'exportent bien et bénéficient d'une forte demande sur le marché local. Grâce à une gamme élargie de variétés, la récolte s'étale sur quatre mois. Elle débute en mars avec la variété Amélie et se termine en Juin, voire juillet avec la variété Brooks.

L'accroissement de la production passe par certaines conditions : entrée effective en production des surfaces plantées, hausse de la productivité des vergers (10 t/ha), réorientation variétale des arbres et enfin amélioration des circuits de distribution.

Hormis les conditions naturelles qui limitent géographiquement sa répartition, le manguiers voit sa productivité inhibée par une période juvénile longue, une floraison

médiocre et alternante et une fructification fréquemment sans rapport avec la floraison. De plus, cette culture n'est pratiquement plus encadrée depuis la disparition de la SODEFEL.

La production de mangue s'écoule par l'intermédiaire de plusieurs circuits relativement indépendants les uns des autres.

Le verger est principalement concentré dans le Nord de la Côte d'Ivoire : Korhogo, Sinématiali et Ferké (2.000 ha) ; Boundiali (200 ha) ; Odienné (150 ha) ; Bouaké (1.500 ha). La production de mangues est estimée entre 15 et 30.000 tonnes sur une superficie de 5.000 à 7.000 ha. Il se planterait chaque année entre 100 et 200 hectares. Il existe deux plantations de type industriel (350 et 60 hectares).

L'intérêt écologique des manguiers, surtout dans les zones les plus dégradées du Nord, n'est pas à négliger.

La majeure partie de ces vergers se situe aux environs immédiats des grandes villes et des villages et le long des axes routiers ou de pistes praticables.

Les densités de plantation restent très variables, avec 100 à 200 pieds à l'hectare.

L'entretien des vergers est quasi nul et les manguiers ont un rendement maximal de trois à sept tonnes par hectare c'est-à-dire le tiers de celui que permettraient des conditions optimales de culture (10 à 15 t/ha pour la variété Kent, 15 à 20 t/ha pour la variété Keint et Palmier).

La production de mangues greffées du département de Korhogo peut être estimée à 12.000 tonnes dont 9.000 tonnes de la variété Amélie.

La valorisation insuffisante de la mangue ivoirienne est due à plusieurs « verrous », dont notamment : l'hétérogénéité variétale et de la qualité des fruits sans programmation possible des récoltes et des expéditions, l'état sanitaire des fruits, le manque de soins dans les travaux de récolte et de conditionnement, les insuffisances du réseau de distribution de la production à l'intérieur du pays et de diffusion des informations à faire passer auprès des producteurs.

Le manguiers constitue donc une culture à améliorer.

9.3 Perspectives

Des perspectives très intéressantes existent surtout à l'exportation sur le marché européen. En effet, les importations de mangues de l'Union Européenne ont connu une véritable explosion puisqu'elles ont été multipliées par 20 entre 1976 et 1995.

La Côte d'Ivoire est le deuxième exportateur africain de mangues sur le marché européen après l'Afrique du Sud. Si elle veut accroître ses parts de marché, il lui faudra satisfaire de plus en plus aux normes rigoureuses de qualité : caractéristiques variétales, fruits colorés, calibre, homogénéité, état de maturation, délais de livraison.

La Côte d'Ivoire fournit environ 10 % des importations du marché européenne. La progression des exportations, qui aurait dû être continue, a été interrompue en 1997/98 par des facteurs climatiques défavorables qui ont engendré une baisse de production (tableau n° 23).

TABLEAU N° 23		
EXPORTATIONS DE MANGUES DE CÔTE D'IVOIRE SUR LE MARCHÉ UE		
Année	Tonnes	% marché UE
1988	1.525	4,8
1989	2.110	5,7
1990	901	2,3
1991	1.358	2,8
1992	2.565	4,8
1993	2.508	4,4
1994	4.999	7,6
1995	8.284	9,4
1996	4.153	4,2
1997	8.022	9,7
1998	8.568	

Les exportateurs de mangue ont décidé de s'organiser pour répondre aux exigences de compétitivité que requièrent les marchés destinataires. Ceux qui étaient déjà membres de l'OCAB ont créé le 22 novembre 1996, la section mangue de l'OCAB. Cette initiative a été appuyée, dès sa création, par l'Union Européenne.

Les structures exportatrices de l'OCAB ont pour objectifs :

- **au niveau de la production** : d'identifier et recenser les vergers et les planteurs , d'organiser et développer une production de qualité, de structurer les petits producteurs, d'apporter l'encadrement nécessaire, d'adapter la production à la demande des marchés destinataires (choix variétaux, induction florale), et de développer le marché local et la transformation des fruits pour réaliser une valeur ajoutée locale.

- **au niveau de l'exportation** : d'améliorer la qualité (formation, méthodes de conditionnement, contrôle de qualité), de réduire le prix de revient et accroître la compétitivité (logistique, emballage), de disposer d'informations fiables, d'organiser l'importation, de promouvoir les exportations, et de diversifier les marchés destinataires.

- **au niveau de la Sous-Région** : d'adopter une démarche qualité commune, de favoriser une stratégie commerciale commune, et de développer des partenariats entre les associations professionnelles concernées.

10 Avocatier

10.1 Historique

L'avocatier est un arbre de la famille des Lauracées, du genre *Persea*, de l'espèce *Americaina*. Il s'agit d'un arbre à port très variable selon les variétés (étales, érigés, sphériques) pouvant atteindre une quinzaine de mètres de hauteur.

Les variétés cultivées d'avocatiers se répartissent en trois sous-variétés suivant leur pays d'origine :

- Sous-variété Mexicaine caractérisée par des fruits petits à épiderme mince, très riches en huile ;
- Sous-variété Guatémaltèque caractérisée par des fruits plus gros que les Mexicains, avec une teneur en huile moyenne et une peau très dure et verruqueuse ;
- Sous-variété Antillaise caractérisée par les fruits gros à peau fine et verte, avec une faible teneur en huile et de gros noyaux libres dans la cavité ;
- Les hybrides : c'est dans cette catégorie que l'on trouve la plupart des espèces commercialisées. Dans les pays tropicaux humides, ce sont les hybrides Guatémaltèques – Antillais qui sont les plus cultivés ou les variétés Antillaises pour la consommation locale.

Les zones pédologiquement favorables à la production de l'avocatier en Côte d'Ivoire sont la région Sud (Abidjan, Azaguié, Divo), la région Centre (Bouaflé, Dimbokro, Bouaké) et la région Nord (Katiola).

En général, en zone tropicale humide, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, les avocats mûrissent environ six mois après floraison.

De 1960 à 1970, 100.000 arbres ont été plantés dont 85.000 provenaient des pépinières du Ministère de l'Agriculture et de l'IFAC mais beaucoup ont disparu en raison des exigences particulières de cette culture.

Après le projet de création de 400 ha d'avocatiers en 1972 et d'extension de la culture de l'avocatier pour une production de 10.000 tonnes en 1980, la culture de l'avocatier n'a plus été suivie par les structures d'encadrement. La recherche conduit des programmes sur l'avocatier.

Les exportations, après avoir atteint un pic de 858 tonnes en 1979, ont progressivement diminué pour chuter brutalement à 5 tonnes en 1988 (tableau n° 24).

TABLEAU N° 24		
EXPORTATIONS D'AVOCATS		
Année	Valeur (millions FCFA)	Quantités (tonnes)
1975	15,2	270
1976	7,5	227
1977	5,4	179
1978	64,0	565
1979	96,6	858
1980	92,4	713
1981	102,7	825
1982	61,4	542
1983	62,8	530
1986	129	234
1987	43	310
1988	2	5
1989	3	11
1990		1
1991		
1992	0,1	0,3
1993	0,3	3,0
1994	1,0	7,7

1995	1,1	6,4
------	-----	-----

10.2 Situation actuelle

L'avocat bénéficie de nombreux atouts au plan nutritionnel. Sa principale caractéristique est sa grande teneur en matière grasse qui varie entre 5 et 30 % du poids de pulpe fraîche. Ceci lui confère une valeur énergétique élevée : 245 calories pour 100 g de pulpe.

L'avocat est une source de vitamines agréables et digestibles. On y trouve les vitamines A, B2, D et E et, en moindre quantité, des vitamines K, H et PP.

Sa forte teneur en sels minéraux (1 à 2 %) et en protéines (2 à 4 %) le classe dans la catégorie des aliments reconstituants.

Il est par contre pauvre en sucre (3 à 10 %) et sa teneur en eau varie (60 à 80 %).

Au milieu de la pulpe de l'avocat, on trouve un noyau plus gros qu'une noix, non comestible, mais dont on extrait un suc employé pour marquer le linge de façon indélébile.

L'huile de l'avocat est utilisée dans l'industrie des produits de beauté et dans l'industrie pharmaceutique.

10.3 Perspectives

La production mondiale d'avocat était de 2.097.000 tonnes en 1997, les premiers producteurs étant le Mexique (635.000 t), l'Indonésie (200.000 t), les USA (173.000 t), la République Dominicaine (155.000 tonnes) et le Brésil (110.000 t).

Le marché d'exportation de l'avocat intéresse de plus en plus les opérateurs ivoiriens qui, appuyés par le Projet de Promotion et de Diversification des Exportations Agricoles (PPDEA), s'y investissent.

Les fruits doivent avoir été soigneusement cueillis à la main, avoir atteint un développement suffisant (maturité physiologique), être munis d'un moignon de pédoncule présentant une coupure franche, être entiers, sains et propres.

L'état de maturité doit être tel qu'il permette aux fruits de supporter le transport et la manutention, d'être conservés dans de bonnes conditions jusqu'à destination et de répondre aux exigences commerciales. Chaque carton ne doit contenir que des avocats de même variété et de même calibre.

11 Colatier

Le colatier est un arbre de la région forestière de l'Afrique Occidentale et Centrale qui pousse à l'état naturel. La noix de cola fait l'objet d'un commerce florissant entre les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, ...) et les pays sahéliens musulmans (Mali, Burkina, Niger, Tchad). Dans ces pays, la cola joue un important rôle économique et socio-culturel.

La noix de cola est consommée fraîche comme masticatoire et stimulant, et entre dans de nombreuses préparations toniques ou pharmaceutiques. Son usage remonte à des millénaires et, depuis longtemps déjà, donne lieu en Côte d'Ivoire, qui compte parmi les premiers producteurs du monde, à un courant commercial important.

Le colatier pousse dans toute la zone forestière (Adzopé, Agboville, Dimbokro, Divo, Lakota, Daloa, Guiglo, Man). On en distingue plusieurs espèces :

- *Cola acuminata*, planté au bord de la route de Toulépleu au Cavally. A l'état sauvage au Nigeria, cette espèce se serait naturalisée au Liberia et en Côte d'Ivoire ,
- *Cola attiensis*, petit arbre ou arbuste atteignant 0,15 m de diamètre, répandu dans les forêts primaires du pays attié sur terrain humide ou au bord des rivières. Le suc de l'écorce de *C. attiensis* est donné par les Abouré en boisson dans le traitement des hémorroïdes,
- *Cola buntingii*, arbuste ou petit arbre répandu au Liberia et dans le bassin du Cavally,
- *Cola caricaefolia* atteint 10 m de hauteur et 0,15 m de diamètre. Les Guéré se servent de ses feuilles pour soigner la maladie du sommeil. La poudre de ses feuilles et du tabac est prise à longueur de journée. Cette espèce sert encore à préparer des lotions destinées à soigner la variole et des lavements qui facilitent le sevrage des enfants,
- *Cola chlamydantha* (en abbey doloko) atteint 10 m de haut et 0,3 m de diamètre. Son bois jaunâtre clair et dur est utilisé pour la construction des cases,
- *Cola cordifolia* se trouve exclusivement dans les galeries forestières ou dans les boqueteaux. Dans de nombreux villages, il constitue un arbre à palabre. On en utilise fréquemment l'écorce dans le traitement de différentes algies (céphalées, douleurs intercostales et lombaires). L'écorce entre aussi dans la préparation de remèdes utilisés dans le traitement de la lèpre. Le produit obtenu en malaxant de la pulpe d'écorce avec des eaux chargées de cendres potassiques sert en frictions et en lotions dans le traitement des oedèmes,
- *Cola digitata* est un petit arbre ou arbuste répandu depuis le Liberia jusqu'au Congo. Ses graines écrasées et appliquées sur les oedèmes provoqueraient au bout de trois jours la chute de l'épiderme et l'exsudation du liquide. La pulpe de racines calmerait les tremblements et les convulsions,
- *Cola gabonensis*, arbuste de 3 m, est fréquent dans les sous-bois et vieilles plantations abandonnées,
- *Cola heterophylla* est un arbuste ou petit arbre de 0,10 m de diamètre. Le décocté des racines et la poudre des feuilles, en application locale et en ingestion, soignerait la blennorragie et le chancre syphilitique,
- *Cola lateritia* est un assez grand arbre de la région lagunaire. Ses jeunes feuilles et ses fruits sont comestibles. L'écorce interne calmerait la toux et le décocté d'écorce combattait la stérilité féminine et favoriserait l'évolution de la grossesse,
- *Cola laurifolia* se trouve le long des rivières et dans les galeries forestières en haute Côte d'Ivoire. Son écorce sert à faire des liens et les oiseaux et singes sont très friands du fruit,
- *Cola nitida* est un kolatier de 20-30 cm de diamètre et de 15-20 m de hauteur. Ses noix sont très estimées,
- *Cola reticulata* est un petit arbre ou arbuste dont les fruits sont oblongs et veloutés,

- *Cola verticillata* a des noix rouges.

Les graines ou noix sont de diverses couleurs selon l'espèce du colatier : rouges, blanches, rosées, crème, mais une cabosse peut parfois contenir des noix de couleurs différentes.

A maturité, les noix de cola sont enlevées de leur gousse, lavées, triées, séchées légèrement et enveloppées fraîches. Elles sont ensuite conservées et transportées dans des paniers de fibres ou de bambous tapissés et recouverts de feuilles spéciales remplacées périodiquement.

Les vertus toniques de la noix de cola sont dues à un alcaloïde : la colatine. Cet extrait de noix de cola peut être utilisé en pharmacie (reconstituants ou antidépresseurs) et dans l'industrie alimentaire (bonbons, boule de gomme, petit déjeuner, boisson tonique, soda, boisson chaude à préparation instantanée).

La consommation abusive de noix de cola fraîches entraîne des troubles musculaires (crampes) et nerveux (arythmie et palpitations).

La noix de cola est mêlée à la vie sociale et publique des populations. Elle est présente en toute circonstance : naissance, fiançailles, mariage, décès, dons, dots, promesses, palabres, accords, marchés, cérémonies rituelles, offrandes propitiatoires, manifestations magiques.

La production nationale oscille entre 50.000 et 75.000 tonnes (tableau n° 25). Les recettes d'exportation provenant de la cola ont connu une très forte tendance à la baisse depuis 1986 puisqu'elles sont passées de 3,2 milliards FCFA en 1991 à 515 millions en 1995.

TABLEAU N° 25								
PRODUCTION DE NOIX DE COLA								
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Production (t)	56.600	51.600	52.500	47.600	66.000	74.700		
Exportation (t)	31.100	25.200	25.200	19.300	26.500	20.300		
Consommation locale (t)	25.500	26.400	27.300	28.300	39.500	54.400		
Valeur exportation (millions FCFA)	1.819,4	3.188,0	3.188,0	1.467,0	925,0	515,0	669	569

12 Karité

La Côte d'Ivoire appartient à cette aire écologique de seize pays africains qui est la seule au monde à posséder l'arbre du karité. Cet arbre représente donc un avantage comparatif de premier ordre pour le pays.

Le karité pousse à l'état naturel dans la région des savanes du Nord de la Côte d'Ivoire. Le karité et le néré sont protégés jalousement en raison, pour le premier, du beurre tiré de ses graines, et pour le second pour la pulpe produite par son fruit et le condiment (soumbara) tiré de ses graines.

Le beurre de karité est utilisé par les populations comme produit de beauté et sert aussi pour la cuisson des aliments. Les industries l'utilisent également dans la fabrication de nombreux produits alimentaires et cosmétiques.

Récoltée dans le Nord du pays, la production a décliné passant de 36.000 t en 1995 à environ 10.000 tonnes aujourd'hui.

13 Plantes à huiles essentielles

13.1 Plantes à parfum

La production des huiles essentielles à partir du ylang ylang et autres plantes à parfum et aromatiques s'est développée dans le cadre d'un projet agro-industriel de développement des plantes à huiles essentielles dans la région de Sikensi dénommé COOPES (Coopérative des Producteurs des Huiles à Essences de Sikensi). Le projet comporte trois volets à savoir la production de matériel végétal, la distillation des fleurs et des plantes et la commercialisation des essences.

Le projet se fixe les objectifs suivants : sensibiliser les producteurs coopérateurs, créer de nouvelles plantations, mettre en place des infrastructures lourdes, distiller des fleurs et des plantes aromatiques, et suivre la commercialisation des essences.

Les réalisations peuvent être résumées en quelques chiffres clés :

- 95,22 hectares de superficie exploitée dont 47 hectares en production ;
- 41.240 plants en pépinière ;
- 14 villages concernés dans la région de Sikensi ;
- 600 producteurs membres de la coopérative ;
- prévision de récolte en 1999 : 200 tonnes de fleurs.

Les perspectives de développement de cette spéculation s'ordonnent autour de deux axes :

- la poursuite de l'encadrement des producteurs afin qu'ils maîtrisent les techniques culturales de ylang-ylang pour une production en quantité et en qualité ;
- la recherche de financements extérieurs pour poursuivre la promotion de la culture.

La quantité de produit par arbre devrait passer de 5,5 kg en 1999 à 16 kg en 2003.

13.2 Agrumes à essence

Le Projet de Promotion et de Diversification des Exportations Agricoles (PPDEA) appuie les opérateurs souhaitant s'impliquer dans la production des agrumes à essence (citron, bergamote, bigarade, lime) et l'exportation de leur huile, jus ou écorce.

14 Agrumes

Les agrumes regroupent :

- les oranges,
- les citrons et limes,
- les mandarines, tangerines, tangelos (hybride mandarine-pomelo) et tangors (orange-mandarine),
- les novas, clemenvillas (Esp), sunérines (Maroc), suntinas (Israël) (hybride clémentine-tangelo), clémentines et satsumas,
- les pamplemousses.

Les agrumes sont cultivés soit pour la table, soit pour leurs utilisations industrielles (essences et huiles essentielles).

Les agrumes les plus connus et utilisés en Côte d'Ivoire sont : le bergamotier, le bigaridier ou oranger amer, le citronnier (variété Eureka et Lisbonne), le mandarinier (variétés Béry, Ouari, Temple, Cléopâtre), l'oranger (variétés Hamlin, Moro, Pineapple, Valencia Lake), le pamplemoussier, le pomelo ou grape-fruit (variétés Marsh seedless, Thomson à pulpe blanche et Ruby, plus ou moins colorée en rouge).

Le commerce des agrumes relève du secteur informel. Jusqu'en 1990, les données disponibles étaient celles relatives aux transactions effectuées par le Consortium des Agrumes et Plantes à Parfum de Côte d'Ivoire (COCI) et la Coopérative des Producteurs d'Agrumes et des Plantes à Parfum (COPAGRUM) (tableaux n° 26 et n° 27).

TABLEAU N° 26					
PRODUCTION USINEE DES AGRUMES A ESSENCE					
	1986	1987	1988	1989	1990
Citron	16.631	16.791	10.599	21.338	15.250
Bergamote	3.392	3.077	2.053	2.800	791
Bigarade	1.992	1.992	1.950	3.052	2.054
Lime	8.550	6.783	6.052	4.332	29

L'usinage des agrumes à essence donne lieu, depuis de nombreuses années, à des exportations d'huiles essentielles (tableau n° 27).

TABLEAU N° 27						
EXPORTATION D'HUILES ESSENTIELLES						
(en tonnes et en millions FCFA)						
	1988		1989		1990	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Oranges	210	81	16	102	1	1
Citrons	50	223	75	349	77	328
Bergamote	18	227	12	78	11	67
Autres huiles	29	128	3	11		

L'objectif est de tripler les chiffres de production actuels (tableau n° 28) d'ici quelques années. D'ores et déjà, la superficie en agrumes à essence dépasse 5.000 ha et la Côte d'Ivoire est le deuxième producteur mondial d'huile de bergamote après l'Inde.

TABLEAU N° 28	
PRODUITS DES AGRUMES A ESSENCE EN 1997	
Produit	Quantité produite et exportée
Huile de citron	71 tonnes
Huile de bergamote	10 tonnes

Huile de bigarade	22 tonnes
Huile de lime	18 tonnes
Jus de citron concentré	600 tonnes
Ecorce de citronnier séché	750 tonnes

Les plantations et les blocs industriels d'agrumes à essence sont surtout localisés dans les régions de Sassandra, Divo, Yamoussoukro et au nord d'Abidjan. Les citronniers, bergamotiers, limiers et bigaradiers y sont cultivés.

Des distilleries sont installées à Agboville, Dabakala, Guitry, Sassandra, Soubré.

L'essence la plus recherchée et la mieux payée est l'essence de bergamote, extraite des bergamotes ou fruits du bergamotier. On en obtient 4 à 5 litres pour 1.000 kg de fruits traités. L'essence de bergamote est une des bases de l'eau de Cologne.

Le bigaradier est encore appelé oranger de Séville ou oranger amer. De ses fleurs est extraite l'essence de néroli, produit de parfumerie, et de l'écorce des orangers amères un principe, l'aurantiamarine, qui entre dans certaines préparations pharmaceutiques européennes.

L'huile essentielle extraite du citron est destinée à la parfumerie, à l'alimentation et aux liqueurs. Dans la petite pharmacopée traditionnelle, le citron est très prisé. Le jus de citron est astringent et aide à combattre les microbes, en particulier en gargarisme dans la gorge dans les débuts d'angine. Il entre également dans la composition du « lemouroudji » (boisson). Le citron est encore utilisé pour nettoyer les plaies et combattre les piqûres d'abeille et autres insectes et les empoisonnements par le manioc, le ricin, le médicinier et les alcalins.

Dans les plantations d'agrumes du Centre et du Nord, l'irrigation est indispensable pour obtenir de bons rendements. De plus, pour maintenir le bon état sanitaire d'une plantation d'agrumes, il faut des traitements réguliers et préventifs contre les cochenilles, pucerons et acariens, termites, escargots, etc.

15 Passiflore

La passiflore est une liane dont le nom signifie littéralement « fleur de la passion ».

Le terme a été forgé par des prêtres catholiques du XVI^e siècle. Certaines parties de la fleur de cette plante leur rappelaient en effet la Passion du Christ. Ils assimilaient les cinq pétales et les cinq sépales, semblables aux pétales, aux dix apôtres restés auprès du Christ durant la Passion. Ils voyaient dans les filaments qui s'étalent sur les pétales la couronne d'épines et dans les cinq étamines les cinq blessures infligées au Christ. Chaque stigmate globuleux placé au sommet de chacun des trois styles évoquait la tête d'un gros clou.

On cultive aujourd'hui la passiflore dans de nombreuses régions du monde et dans quantité de jardins botaniques. Sa fleur, dont le diamètre varie de 13 à 150 millimètres, se décline dans une large gamme de couleurs.

Il existe environ 400 espèces de passiflore, qui poussent normalement dans les régions chaudes. Certaines donnent un fruit comestible, ou « fruit de la passion », qui peut être légèrement acide ou très sucré. On en fait des jus, de la marmelade, et même de la crème glacée.

La passiflore, encore appelée grenadiller, a été introduite en Côte d'Ivoire en 1950. Le fruit de la passion est aussi appelé grenadille.

L'apatâme, nécessaire pour le développement de la passiflore, est le principal investissement à consentir. Les pieds en bambou doivent être remplacés tous les 8 mois à cause des dégâts causés par les termites.

Le fruit de la passion nécessite une fumure régulière, tous les trois mois.

Les rendements de la passiflore peuvent facilement atteindre 30 à 35 t/ha à condition de réaliser les tailles et de respecter les espacements (pas plus de 2 m), de façon à accroître la luminosité dans les apâtames.

Au prix actuel de 40 FCFA/kg, la culture du fruit de la passion demeure très rentable. Elle permet également d'avoir un revenu 8 mois par an. De plus, les mois de récolte de mai à septembre et de fin décembre à mars, s'intercalent parfaitement avec les récoltes de café et de cacao.

B. Cultures annuelles

Le groupe des cultures annuelles comprend l'essentiel des cultures vivrières. Dans la première moitié des années 80, la Côte d'Ivoire était déficitaire pour un certain nombre de produits alimentaires de première nécessité

La production s'est accrue de 2,4 % par an entre 1990 et 1996, ce qui a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, à l'exception du riz dont la demande est satisfaite à plus de 50 % par les exportations.

La production vivrière qui représente 58 % de la valeur ajoutée agricole est relativement diversifiée.

Les années 1997 et 1998 ont particulièrement souffert du déficit pluviométrique et on estime à 20 % la chute de la production vivrière pour ces deux années. En réponse à cette situation, un programme vivrier quinquennal (1998-2002) a été mis en place qui prévoit des investissements pour une meilleure maîtrise de l'eau.

En dépit de la forte croissance de la demande du milieu urbain l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire repose encore largement sur des petites exploitations de subsistance à faible productivité.

Plus de 60 % des exploitations cultivant des vivriers n'atteignent pas 5 ha. La surface moyenne consacrée à ces cultures ne dépasse pas 1,8 ha en zone de savane et 1,1 ha en zone de forêt et plus de la moitié des revenus monétaires de la savane proviennent des vivriers contre un quart seulement en forêt.

C'est dire que le passage progressif d'une économie de subsistance à une économie de marché s'est accompli jusqu'à présent sans profonde modification des structures et des pratiques culturelles. Ceci implique aussi que si le secteur vivrier veut conserver son rôle dans le processus de développement national et répondre aux objectifs opérationnels que lui assigne la croissance démographique, il devra réaliser de substantiels gains de productivité au prix d'un effort important de modernisation.

1. Riz

1.1 Historique

Avec plus de 600.000 ha cultivés et une production estimée à près de 500.000 tonnes, le riz est une des cultures vivrières les plus importantes en Côte d'Ivoire.

Il existe d'innombrables variétés se rattachant essentiellement aux espèces *oryza gaberrima* originaires d'Afrique et *oryza sativa* originaire d'Asie.

Elles sont généralement cultivées selon trois techniques :

- la riziculture pluviale, de pratique ancestrale et la plus importante avec plus de 90 % des surfaces ;
- La riziculture de bas-fonds qui se pratique sur des sites temporairement inondés ;
- la riziculture irriguée réalisée sur des périmètres aménagés, avec maîtrise totale ou partielle de l'eau, offrant la possibilité de deux cycles de cultures et qui ne représente qu'environ 5 % des surfaces emblavées.

Aliment de base de la zone forestière de l'Ouest et d'une partie de la savane, le riz est un élément clef dans l'autosuffisance alimentaire du pays. Sa consommation est devenue très importante dans les centres urbains, au détriment des féculents locaux, provoquant un déficit de la production intérieure équivalant à près de 300.000 tonnes de riz blanc, comblé par les importations.

Plusieurs périodes peuvent être distinguées dans l'histoire de la riziculture en Côte d'Ivoire :

- 1960-1970 : prenant le relais de la Direction de l'Agriculture, la SATMACI assure l'encadrement de la riziculture, la commercialisation du paddy et la gestion des rizeries. La Chambre de Commerce est responsable de l'achat et de la distribution de la production des rizeries, de l'importation et de la distribution du riz importé, de la gestion et de la régulation des stocks. La Caisse de Péréquation est chargée d'ajuster le prix du riz importé au prix fixé au détail ;
- 1970-1977 : cette période va de la création de la SODERIZ à sa dissolution. Les activités de la SATMACI en matière de riziculture sont intégralement reprises par la SODERIZ ;
- 1978-1981 : les activités d'encadrement de la SODERIZ sont confiées à la SODEPALM en zone côtière, à la SATMACI en zone forestière et à la CIDT en zone de savane. La commercialisation et l'usage reviennent à l'Office de Commercialisation des Produits Agricoles (OCPA) ;

- 1982-1990 : à partir de juin 1982, date de la suppression de l'OCPA, la collecte et l'usinage du paddy sont confiées à six opérateurs dont certains intervenaient déjà dans la collecte du café ou du cacao ;
- 1990-1993 : cette période voit la CIDV, qui s'est substituée à la SODEPALM, à la SATMACI et à la SODEFEL (encadrement des producteurs fruitiers) reprendre les périmètres irrigués du Nord, la CIDT ne conservant que le riz pluvial associé au coton ;
- 1993-1996 : la Société d'Organisation et de Promotion de la Riziculture (SOPRORIZ), créée en juillet 1993, est chargée de la promotion de la production rizicole nationale ;
- à partir de 1996, les attributions de la SOPRORIZ sont reprises par l'actuel Projet National Riz (PNR).

La disparition de la SODERIZ et l'arrêt de la gratuité des intrants ont provoqué un déclin de la riziculture irriguée et l'arrêt de l'entretien de nombreux aménagements. Ne bénéficiant plus du même niveau d'encadrement et de service, les riziculteurs se sont progressivement repliés vers un système d'exploitation plus traditionnel.

Après avoir atteint ses plus hauts tonnages vers la fin des années 70, la production de paddy a ensuite chuté jusqu'à son plus bas niveau au cours de la campagne 83/84. La production de paddy augmente en effet de 430.000 t en 78/79, à 534.000 t en 79/80 et 550.000 t en 81/82 puis chute à 450.000 t en 82/83 et 360.000 t en 83/84. Le gouvernement décide alors la mise en place d'un plan d'urgence riz qui permet de relancer le potentiel productif. La production de paddy remonte : 490.000 t en 84/85, 580.000 t en 87/88, 687.000 t en 90/91.

La diminution de la production à partir de 1995 (tableau n° 29) justifie la mise en place d'un plan de relance de la production rizicole (1996-2005) dont l'objectif est de limiter le déficit en riz à l'horizon 2005.

TABLEAU N° 29						
PRODUCTION ET IMPORTATION DE RIZ						
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Production (1.000 t)						
Paddy	694	890	1 045	994	750	938
Equivalent riz	347	445	536	497	375	470
Importation (1.000 t)						
Riz blanc	387	253	404	292	470	555

1.2 Situation actuelle

A partir de 1995, plusieurs mesures de libéralisation de la filière riz en Côte d'Ivoire ont été prises : dissolution de la Caisse Générale de Péréquation en janvier 95, transfert des opérations d'importation du riz au secteur privé, cession des rizeries industrielles et des silos de stockage aux opérateurs privés, élimination du système de péréquation des coûts de transport, libéralisation totale de l'importation du riz de grande consommation, élimination en janvier 97 du quota annuel de riz brisé à importer.

Les activités de production, de transformation, d'importation et de commercialisation sont désormais le fait du secteur privé et l'Etat n'intervient plus qu'au niveau du cadre macro-économique, notamment au travers de la fiscalité et des mesures

d'accompagnement pour l'appui aux agriculteurs en matière de formation, organisation professionnelle, aménagement des terres irrigables et mobilisation de financements.

- **Recherche agronomique**

La recherche agronomique sur le riz est conduite par le CNRA. La Côte d'Ivoire bénéficie également de l'appui au travers de l'ADRAO (Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest) du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI). Les variétés créées par ces institutions sont très performantes aux plans agricole et technologique. Elles sont malheureusement insuffisamment vulgarisées.

- **Structure de la production du paddy**

La riziculture est pratiquée par 600 000 exploitants représentant 8 % de la population rurale.

La structure de la production de paddy est caractérisée par l'extrême atomisation des exploitations. En effet, la taille moyenne des champs cultivés est 0,8 ha environ en culture pluviale et de 0,3 ha en culture irriguée.

- **Répartition de la production de paddy**

La production est concentrée dans les régions forestières où la pluviométrie est plus régulière et où la population rurale est la plus importante (67 % contre 33 % en région de savane).

La production rizicole ivoirienne est dominée par le riz pluvial qui représente 90 % des surfaces cultivées et 90 % de la production de paddy. Le riz pluvial est produit principalement dans l'Ouest, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, ces trois régions connaissant une véritable « civilisation rizicole ».

Le riz irrigué concerne 5 % des surfaces rizicoles et 5 % de la production de paddy. Les actions de réhabilitation ou de création de périmètres irrigués sont très nombreuses et il n'est possible que d'en donner quelques exemples (tableau n° 30).

QUELQUES PROJETS DE RIZ IRRIGUÉ EN CÔTE D'IVOIRE EN 1999				
Projet	Superficie à aménager	Superficie aménagée	Coût du projet (millions FCFA)	Partenaires
Riz-Centre et Centre-Nord	2.000 ha	1.139 ha	10.656	Union Europ.
Dévt Rural Nord-Est	2.040 ha	584 ha	10.237	FIDA, BOAD
Guiguidou	440 ha	270 ha	10.217	Chine
Riz-Nord	3.000 ha	1.590 ha	7.098	GTZ, KFW
Bad-Ouest	3.839 ha	925 ha	45.000	BAD, FAD
N'Zi-Comoé (Eholie/Atofou)	330 ha	330	5.520	BADEA
Total	11.849 ha	4.838 ha		

Le riz de bas-fonds couvre les 5 % restants des surfaces et de la production.

- **Systemes culturaux**

En dehors des zones cotonnières du Nord du pays, des exploitations du projet Soja dans le Nord-Ouest et des périmètres irrigués où sont pratiquées respectivement la culture attelée (60 000 ha), la motorisation conventionnelle (6 500 ha) et la motoculture (10 000 ha), l'essentiel de la riziculture est réalisé en culture manuelle.

La culture itinérante concerne 86 % des surfaces ; seuls 14 % des surfaces cultivées en riz peuvent être considérés comme stabilisés (riz pluvial : 9 % ; riz irrigué : 100 %). La mécanisation recouvre respectivement : 5 % des surfaces de riz pluvial en culture attelée ; 4 % des surfaces de riz pluvial en motorisation conventionnelle, et 40 % de la riziculture irriguée en motoculture. Les rendements moyens sont de l'ordre de 1,5 t/ha pour la culture pluviale et de 3,2 t/ha pour la culture irriguée.

- **Transformation du paddy**

Onze usines de décorticage d'une capacité estimée à 550.000 tonnes ont été vendues par le Gouvernement au secteur privé. Les coûts de transformation beaucoup plus bas des petites rizeries ainsi que les difficultés d'approvisionnement régulier en qualité et en quantité expliquent que plusieurs de ces unités industrielles ont dû cesser leurs activités.

Les petites rizeries sont de plus en plus nombreuses. On estime en effet qu'il existe un réseau de 2.400 mini et micro-rizeries gérées par des PME et des artisans, avec une capacité totale estimée à 2.000.000 tonnes.

- **Commercialisation du paddy et distribution du riz blanchi**

La commercialisation du paddy dépend en majorité du secteur informel. Les prix sont très instables et subissent le jeu de l'offre et de la demande. La distribution du riz exporté est assurée par des grossistes en riz appuyés par des réseaux de détaillants.

1.3 Perspectives

L'estimation de la production de paddy, extrapolée à partir des données démographiques et des résultats des enquêtes riz (CIDV 1992 et 1993), est de 1 000 000 de tonnes de paddy environ en 1996, soit 550 000 T d'équivalent riz blanc.

A partir de l'évolution tendancielle de la demande et de la production de paddy, il est possible d'apprécier les efforts à faire pour réduire la dépendance en riz vis-à-vis de l'extérieur. Les besoins de consommation estimés aujourd'hui à 866 000 T d'équivalent riz blanc atteindront 1 250 000 T en l'an 2005. Si les tendances actuelles se maintiennent, le déficit pourrait être de 600 000 tonnes à cet horizon.

La politique agricole s'est matérialisée au travers d'un plan de relance de la production rizicole (1996-2005) dont l'objectif est de limiter, à l'horizon 2005, la dépendance actuelle en riz qui est de 50 %, aux ajustements inter-annuels qu'imposent l'irrégularité de la pluviométrie et la prépondérance de la riziculture pluviale .

Ceci doit passer par :

- l'accroissement de la production de 8 % par an, pour atteindre 2 236 000 T à l'an 2005
- la sécurisation de la production par l'augmentation significative de la part du riz irrigué dans la production de paddy qui passera de 8 % à 20 % à l'horizon 2005. Les surfaces rizicoles sous irrigation passeront de 24 000 ha/cycle à 94 000 ha à l'an 2005.

Le plan de relance comprend deux composantes :

□ **modernisation du système de production du paddy**

La modernisation du système de production du paddy concerne l'intensification de la culture, la mécanisation des façons culturales et la sécurisation de la production.

L'intensification de la culture doit résulter de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole, de la production et diffusion de semences sélectionnées, de l'utilisation des facteurs d'amélioration de la fertilité du sol et de la protection des cultures (engrais et amendements, herbicides, insecticides).

La mécanisation accrue des façons culturales vise à accroître la capacité de travail des exploitants et compenser la diminution de la population agricole due à l'exode rural par la promotion d'une mécanisation adaptée : mécanisation partielle ou totale de l'ensemble des exploitations rizicoles avec maîtrise de l'eau (40 % des superficies à 100 % en l'an 2005), accroissement du nombre de chaînes pour la culture attelée en direction de la riziculture pluviale notamment dans les régions de savane (5 % des surfaces à 10 % en l'an 2005), développement de la motorisation conventionnelle (chaîne de faibles à moyennes puissances).

La sécurisation de la production de paddy doit se faire au travers de l'accroissement des surfaces irriguées par la réhabilitation de bas-fonds rizicoles (20 000 ha sur cinq ans) et la création d'aménagements nouveaux : (43 000 ha sur la période 1996-2005) dont 60 % en périmètre sous barrage collinaire, 10 % sous station de pompage et 30 % sous prises au fil de l'eau.

La sécurisation de la production concernera également l'assainissement institutionnel, réglementaire et financier de la filière riz, l'accroissement de la collecte du paddy dans un système structuré et la contractualisation progressive de la production de paddy (entre OPA et industriels).

□ **professionnalisation accrue des agriculteurs et des gestionnaires des décortiqueries**

La professionnalisation des agriculteurs passera par la promotion des associations de producteurs de paddy, avec pour objectifs la prise en charge par eux-mêmes de leur développement et l'amélioration de leur technicité et de leur capacité de gestion.

L'organisation des artisans gestionnaires des micro-rizeries comprend un appui à leur formation technique et de gestion et à leur organisation en associations professionnelles.

Ces actions devraient permettre de respecter le scénario suivant de production tendancielle (tableau n° 31).

TABLEAU N° 31				
PRODUCTION TENDANCIELLE DE RIZ				
	1999	2000	2001	2002
Production paddy (1.000 t)	976	1 015	1 055	1 097
Surface correspondante (1.000 ha)	666	692	720	748
Production riz (1.000 t)	490	510	530	551
Demande riz (1.000 t)	967	1 003	1 043	1 080
Balance Offre/Demande riz (1.000 t)	- 477	- 493	- 513	- 529

Enfin, dans le cadre du programme d'urgence de développement des cultures vivrières décidé par le Gouvernement en juin 1998, de nouvelles variétés de riz sont multipliées et diffusées.

2 Maïs

2.1 Historique

Les bassins de production les plus importants sont partis du pays Senoufo au Nord et du pays Malinké au Nord-Ouest.

Présent dans toutes les zones rurales, le maïs est la céréale la plus répandue en Côte d'Ivoire.

Les grandes régions productrices sont : le Nord, le Centre et le Centre-Ouest qui est devenu un exportateur régional très actif ces dernières années.

Les périodes de culture correspondent aux régimes des pluies, ce qui permet pour certaines régions (côtières) la pratique d'un deuxième cycle.

L'absence de garantie d'écoulement a longtemps limité l'extension de cette production qui connaît actuellement une conjoncture plus favorable grâce au développement de l'élevage et aux perspectives de transformation industrielle des grains.

L'importance du maïs sur le plan de l'alimentation est très inégale selon les régions. Consommé plus volontiers en épi frais dans la zone côtière, il représente plus du tiers de la ration calorique dans le Nord, sous forme de farine servant à la fabrication du tô. On l'utilise également dans la préparation du tchapalo (bière).

D'autres débouchés existent sous forme de farine panifiable, dans l'alimentation infantile et dans l'alimentation animale (aviculture). Depuis une dizaine d'années, la CIDT a favorisé la pratique de cette culture en l'introduisant en rotation avec le coton.

2.2 Situation actuelle

Aujourd'hui, les champs de culture pure couvrent de vastes étendues aussi bien à Tiassalé, Bongouanou et San Pedro qu'à l'est d'Abidjan. Plusieurs facteurs ont contribué au développement de la production de maïs : développement des marchés urbains, reconversion de la riziculture en maïsiculture à la suite de la chute du prix du

riz passé de 65 F à 50 FCFA en 1978 et enfin, diffusion de variétés à cycle intermédiaire (105-115 jours) telles CJB, Ferké 7928 et Ferké 8128 ayant permis deux cycles par an.

Le maïs est une culture de rente dans le Sud. Elle est largement autoconsommée dans le Nord. La consommation per capita est quatre fois plus élevée en zone soudanienne qu'en zone guinéenne.

Le niveau de la production annuelle a dépassé les 500.000 tonnes depuis plusieurs années (tableau n° 32).

TABLEAU N° 32							
PRODUCTION DE MAÏS (en tonnes)							
90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98
497.000	514.000	517.000	536.000	552.000	569.000	576.000	573.00

2.3 Perspectives

Les variétés hybrides expérimentées et diffusées ouvrent des perspectives prometteuses qui peuvent donner une nouvelle impulsion à la production et contribuer aux objectifs d'autosuffisance.

Néanmoins, force est de constater que les producteurs sont encore peu nombreux à accepter l'idée de renouveler chaque année leurs semences. Les lignées pures ou composites resteront encore longtemps la principale source de matériel agricole.

Dans le cadre du programme d'urgence des cultures vivrières, décidé par le Gouvernement le 3 juin 1998 en réponse aux déficits vivriers 96/97 et 97/98 provoqués par les irrégularités pluviométriques, la multiplication et la diffusion de nouvelles variétés de maïs composite à haut potentiel ont été mises en place et 21 tonnes de semences de pré-base de maïs composite ont été produites en 1998.

Selon l'évolution tendancielle (tableau n° 33), la production nationale devrait pouvoir satisfaire largement les besoins nationaux.

TABLEAU N° 33				
BILAN TENDANCIEL MAÏS				
Chiffres en 1 000	1999	2000	2001	2002
Production tendancielle (t)	675	700	727	754
Surface correspondante (ha)	563	584	606	628
Demande (t)	551	567	583	600
Balance Offre/Demande (t)	124	133	144	154

3 Manioc

3.1 Historique

Le manioc est une culture relativement récente en Côte d'Ivoire. Elle a en effet été importée du Ghana par les populations Akan (Abouré et Aladjan) au siècle dernier.

En raison de son caractère particulièrement adapté aux sols sableux, le manioc s'est ensuite rapidement étendu : parti du littoral est (de Grand-Lahou à Aboisso), le manioc s'est répandu dans toutes les régions du pays.

Deuxième production vivrière du pays (1.692.000 t en 97/98) après l'igname (2.921.000 tonnes en 97/98) et devant la banane plantain (1.410.000 tonnes en 97/98), le manioc constitue autant un aliment de base qu'une culture de rente.

Le manioc est la culture vivrière ivoirienne qui fournit la plus grande variété de produits alimentaires, parmi lesquels figure l'attieké, l'un des principaux mets cuisinés des grandes villes du pays.

Dans les zones rurales, le manioc constitue un aliment de soudure qui intervient quand il n'y a plus de riz, de banane plantain, d'igname ou de maïs.

Le manioc est au centre d'un système de culture où il est associé avec les céréales (maïs) dans l'Ouest et l'igname dans le Centre ainsi qu'avec le bananier plantain et divers légumes. Il peut être cultivé jusqu'à trois années de suite sur un même sol avant de faire place à une jachère de quelques années.

La productivité du manioc chute fortement en passant de la zone guinéenne (12 t/ha) à la zone soudanaïenne (4 t/ha).

L'étalement de la récolte au champ, qui s'effectue au fur et à mesure des besoins pendant plusieurs mois après le cycle de culture, permet de pallier les problèmes de conservation.

3.2 Situation actuelle

' Production

Le manioc est une plante d'une grande plasticité sur le plan climatique et pédologique. On le retrouve donc largement répandu dans le pays avec une prédominance en zone forestière

La culture mécanisée du manioc a été encouragée sous le contrôle de la SODEPALM.

Depuis 1976, le Gouvernement s'est lancé dans un ambitieux programme de développement du manioc industriel en recherchant la régularisation de la production, la stabilisation des cours ainsi que de nouveaux moyens de transformation pour le rendre moins pondéreux, de conservation plus facile et de mise en œuvre plus rapide.

Le projet a effectivement démarré en 1977 en s'appuyant sur cinq volets techniques (Centre d'Appui Agronomique, plantations villageoises, Recherche d'Accompagnement, Transformation villageoise et élevage ovin) dont les paramètres sont à ce jour maîtrisés.

Malgré des perspectives prometteuses (80.000 tonnes pour la transformation industrielle, 90.000 tonnes pour l'utilisation en cossettes), le projet s'est heurté très

rapidement à la saturation du marché entraînant une mévente du manioc et le désintérêt des paysans. L'avenir du manioc industriel est donc subordonné à l'existence de débouchés solvables.

' Consommation

Riche en amidon et se conservant longtemps en bon état dans le sol, le manioc constitue une bonne production de soudure cultivée et récoltée toute l'année. Bien que fortement auto-consommé, le manioc joue un rôle économique assez important dans le sud du pays, notamment dans l'approvisionnement d'Abidjan où il est transformé en farine et en attiéké.

Le manioc offre d'importantes possibilités de valorisation industrielle et depuis 1980, une usine expérimentale de l'Institut des Technologies Tropicales (I2T) met au point la fabrication de produits dérivés (attiéké déshydraté, gari, farine panifiable, tapioca, amidon, sirops, alcool, aliments composés). Une partie de la production de manioc est déjà utilisée sous forme de cossettes pour l'alimentation du bétail (ovin).

La transformation industrielle testée par I2T est désormais maîtrisée mais les débouchés tels que la farine panifiable, l'attiéké déshydraté, la diététique infantile et les sous-produits destinés à l'alimentation animale restent encore incertains.

Produit pondéreux et de conservation difficile, le manioc connaît sur les marchés urbains des périodes de pénurie et de flambée des cours, situation qui a tendance à favoriser les céréales d'importation.

3.3 Perspectives

La production de manioc a été régulière ces dernières années (tableau n° 34).

TABLEAU N° 34							
PRODUCTION DE MANIOC (en tonnes)							
90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98
1.465.000	1.502.000	1.509.000	1.564.000	1.608.000	1.653.000	1.699.000	1.692.000

La production de boutures de variétés améliorées de manioc dans le cadre du programme d'urgence de développement des cultures vivrières décidé en juin 1998 par le Gouvernement devrait contribuer à maintenir un bilan production –demande positif (tableau n° 35).

TABLEAU N° 35				
PRODUCTION TENDANCIELLE DE MANIOC				
	1999	2000	2001	2002
Production (1.000 t)	2 140	2 240	2 340	2 450
Surface (ha)	214	224	234	245
Demande (1.000 t)	1 570	1 620	1 671	1 725
Balance Offre/Demande (t)	570	620	669	725

4 Igame

4.1 Historique

Par son extension géographique et le volume de sa production, l'igname occupe le premier rang au sein des vivriers. La zone de transition forêt-savane est la plus favorable à sa culture. L'igname n'est pas un produit homogène. Il en existe deux grandes catégories dont les variétés (plus de 300) s'apprécient comme des crus.

Les ignames précoces, particulièrement adaptées à la zone de savane et gustativement recherchées, appartiennent à l'espèce *Dioscora cayenensis* d'origine africaine. Elles donnent lieu à deux récoltes.

Les ignames tardives regroupant les espèces *alata* d'origine asiatique ne donnent lieu qu'à une seule récolte.

De nombreuses variétés d'origine américaine (dont la plus significative est la *florido*) ont également été introduites en milieu paysan.

Cultivée traditionnellement dans le centre du pays, avec des prolongements dans le Nord, l'Est et le Centre-Ouest, l'igname a aujourd'hui gagné l'ensemble du pays, à l'exception des zones de San Pedro, Guiglo, Man et Danané où elle reste marginale. L'igname représente la plus forte production vivrière en Côte d'Ivoire (tableau n° 36), en même temps que la plus forte consommation par tête d'habitant (100 kg/hab).

TABLEAU N°36								
PRODUCTION D'IGNAME (en 1.000 tonnes)								
Année	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98
Prod. Brute	2.690	2.758	2.771	2.824	2.869	2.924	2.966	2.921
Prod. Nette	1.717	1.761	1.769	1.660	1.701	1.700	1.700	1.700

La Côte d'Ivoire est le troisième producteur mondial d'igname après le Nigéria (23.000.000 t) et le Ghana (3.000.000 tonnes).

4.2 Situation actuelle

Dans les secteurs où elle est implantée, l'igname est le centre d'un système de culture incluant d'autres cultures vivrières. L'igname est plantée en association avec le taro, le manioc, le maïs, ... puis, après avoir été récoltée la deuxième année, leur laisse la place, avant le retour à une jachère de durée variable.

Cette association culturale offre plusieurs avantages : couverture maximale de l'espace et donc prévention de l'érosion et de l'enherbement, utilisation étalée dans le temps des réserves du sol en eau et en éléments minéraux, frein au développement du parasitisme et des maladies. Ces avantages se traduisent par une production globale supérieure à celle qui aurait été obtenue en culture pure.

La région nord-est du pays, traditionnellement consommatrice de mil et de sorgho, a trouvé dans l'igname une culture de rente par excellence face aux contraintes de la culture du coton et du riz.

Le semis précoce (chaque jour de retard détermine une chute de rendement pouvant dépasser 100 kg/ha) et le billonnage au tracteur augmentent les rendements de 25 à 50 %.

4.3 Perspectives

L'igname est l'une des cultures vivrières souffrant le plus des pertes post-récolte. Les pertes en système traditionnel de conservation sont estimées à 20 % de la production et celles se rapportant à l'ensemble du circuit national de production et de distribution atteignent 30 %.

Ces pertes seraient significativement réduites si la conservation était assurée sous forme de cossettes. La production pourrait alors largement satisfaire la demande (tableau n° 37).

TABLEAU N° 37				
PRODUCTION TENDANCIELLE D'IGNAME				
Chiffres en 1 000	1999	2000	2001	2002
Production tendancielle (t)	3 170	3 260	3 355	3 450
Surface correspondante (h)a	317	326	335	345
Demande (t)	2 740	2 790	2 850	2 920
Balance Offre/Demande (t)	430	470	505	530

5 Banane plantain

5.1 Historique

Culture de case à l'origine, le bananier plantain a, depuis les années cinquante, connu une grande expansion grâce à la complantation avec le café et le cacao.

La banane plantain est le premier produit vivrier de la zone forestière. Sa production représente environ 25 % des féculents et 20 % de l'ensemble des vivriers nationaux. Les bananes sont généralement associées aux jeunes plantations de cacao et de café et leur extension est surtout liée à ces deux cultures de rente qui ont engendré un déplacement de la banane plantain du Sud et du Sud-Est vers le Centre-Ouest.

La récolte s'échelonne normalement sur toute l'année bien que l'on constate un déficit saisonnier d'avril à septembre. La production auto-consommée à près de 60 % fait également l'objet d'un commerce interne entre les régions de production et les centres urbains. Aujourd'hui, elle donne lieu également à des exportations croissantes au niveau sous-régional et international.

5.2 Situation actuelle

La densité observée sur le terrain est très supérieure à celle préconisée et représente la solution apportée par les paysans aux problèmes de parasitisme particulièrement aigus que rencontre le bananier plantain. Des pratiques culturales améliorées (utilisation de rejets «baïonnette, fertilisation minérale, densité de semis, lutte contre les nématodes et charançons, désherbage régulier, tuteurage) permettraient d'atteindre des rendements de 15 t/ha au lieu de 2 à 3 t/ha obtenus actuellement et de multiplier plusieurs fois la production de ces dernières années qui n'a jamais dépassé 1.500.000 tonnes (tableau n° 38).

TABLEAU N° 38							
PRODUCTION DE BANANE PLANTAIN (en tonnes)							
90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98
1.185.000	1.226.000	1.233.000	1.276.000	1.335.000	1.356.000	1.440.000	1.400.000

En 96/97, la Côte d'Ivoire était le 8^e producteur mondial de banane plantain après l'Ouganda (9.216.000 t), la Colombie (2.597.000 t), le Congo (2.270.000 t), le Rwanda (2.248.000 t), le Ghana (1.800.000 t), le Nigéria (1.750.000 t), le Pérou (1.588.000 t).

5.3 Perspectives

La stratégie retenue pour diminuer le déficit structurel que la production de banane plantain connaît durant la période de soudure est d'organiser sa production de contre-saison en l'installant en culture pure dans les bas-fonds humides. La banane plantain est en effet essentiellement produite sur les plateaux.

Par ailleurs, la production irriguée de banane plantain a été initiée avec les producteurs-exportateurs de banane douce pour lesquels cette nouvelle spéculation apparaît comme une opportunité de diversification.

Enfin, dans le cadre du programme d'urgence de développement des cultures vivrières décidé en juin 1998, la production de rejets de bananier plantain est organisée.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre de réduire le déficit offre-demande que les projections basées sur les tendances actuelles (tableau n° 39) voient aller grandissant.

TABLEAU N° 39				
PRODUCTION TENDANCIELLE DE BANANE PLANTAIN				
Chiffres en 1 000	1999	2000	2001	2002
Production tendancielle (t)	1 380	1 420	1 460	1 500
Surface correspondante (h)a	138	142	146	150
Demande (t)	1 650	1 710	1 770	1 834
Balance Offre/Demande (t)	- 270	- 290	- 310	- 334

6 Ananas

6.1 Historique

La production de l'ananas ne s'est vraiment développée en Côte d'Ivoire qu'après la seconde guerre mondiale avec l'installation de deux ensembles agro-industriels à Ono autour de l'usine de la SALCI dès 1947 et à Tiassale autour de celle de la SAFCO dès 1950.

Les deux sociétés ont créé leurs propres plantations et progressivement mis en place des cultures villageoises. Ces dernières ont été encadrées par la SALCI pour le compte de l'Etat jusqu'en 1967, encadrement repris jusqu'en 1969 par la SATMACI puis par la SODEFEL.

Le secteur d'Ono s'est étendu en 1969 vers Bonoua par la création d'un troisième ensemble agro-industriel autour de l'usine de la SIACA.

La production des conserveries s'est accrue régulièrement jusqu'en 1978 (182.000 tonnes traitées), a connu une période de stagnation de 1979 à 1981 puis de sérieuses difficultés en 1982 et 1983, consécutivement à la concurrence internationale, notamment asiatique (Taïwan, Thaïlande).

Jusqu'en 1969, la production d'ananas pour l'exportation en frais est restée le domaine d'un nombre restreint de planteurs tant en raison de la demande réduite du marché que des exigences techniques particulières de cette culture.

A partir de 1970, l'Etat s'est fixé une politique de développement de cette production par création d'exploitations conduites par des ivoiriens encadrés par la SODEFEL. La production exportée en frais a été multipliée par 6 de 1970 à 1983 (95.000 tonnes).

L'Organisation Centrale des Producteurs-Exportateurs d'Ananas et de Bananes (OCAB) a été créée en septembre 1992 afin d'organiser les exportations et la mise en marché des ananas frais et des bananes dans un contexte libéralisé dès cette date. Elle a un bureau de représentation à Paris-Rungis.

6.2 Situation actuelle

L'ananas et la banane occupent une place de plus en plus importante dans l'économie ivoirienne. Ces deux filières ont contribué au développement des industries d'amont (produits chimiques, emballages), procurent des emplois à plus de 35.000 personnes et se placent au cinquième rang des pourvoyeurs de devises après la cacao, le café, le bois et le coton.

Aujourd'hui, 160.000 tonnes d'ananas sont exportées pour une valeur de près de 30 milliards FCFA.

L'ananas est produit par environ 2.500 petits planteurs généralement affiliés à des structures coopératives et par quelques plantations industrielles. Petits producteurs et grandes plantations assurent chacun 50 % des exportations.

Les producteurs d'ananas et de banane ont très tôt compris l'intérêt de se regrouper afin de faire face aux contraintes de commercialisation : Fédération des Associations Bananières de Côte d'Ivoire (FASBACI) en 1949, puis COBAFRUIT (1953-68), COFRUICI (1968-75), SICOFREL (1975-78), COFRUITEL (1975-85), CIAB (1986-91) et enfin l'Organisation Centrale des Producteurs-Exportateurs d'Ananas et de Bananes (OCAB) qui existe depuis 1991 et est composée de 24 coopératives et entreprises exportatrices.

Les principales zones de production sont : l'Est du fleuve Comoé (Bassam, Bonoua, Adiaké, Aboisso) où 70 à 80 % de l'ananas est produit ; les régions de Dabou, Tiassalé, Azaguié et Agboville avec 20 à 30 % de la production.

La production totale se situe autour de 200 000 tonnes par an et les exportations connaissent une hausse grâce aux actions de contrôle de la qualité et de promotion du

produit. La superficie totale occupée par l'ananas est de 15.000 à 16.000 ha et celle récoltée de 5.000 ha (tableau n° 37).

La production nationale d'ananas est passée de 196.000 tonnes en 1988 à 233.000 tonnes en 1990, pic en dessous duquel la quantité d'ananas produite est redescendue depuis (tableau n° 40).

En 1998, les exportations ont souffert d'une chute de rendement en raison de la sécheresse.

TABLEAU N° 40			
PRODUCTION ET EXPORTATION D'ANANAS			
Campagnes	Superficie récoltée (ha)	Production (T)	Exportation (T)
1992/93	5 000	190 555	138 914
1993/94	5 000	204 897	148 179
1994/95	5 100	206 250	150 167
1995/96	5 350	225 772	179 018
1996/97	5 500	228 712	182 969
1997/98	5 000	200 893	160 714

La production d'ananas est destinée pour l'essentiel (80 %) à l'exportation vers l'Europe, la consommation intérieure étant évaluée à 40 000 tonnes par an.

En 1997, la Côte d'Ivoire était le 13^e producteur mondial d'ananas après la Thaïlande (2.031.000 t), le Brésil (1.825.000 t), les Philippines (1.477.000 t), la Chine (899.000 t), l'Inde (830.000 t), le Nigéria (800.000 t), l'Indonésie (727.000 t), la Colombie (387.000 t), les Etats-Unis (315.000 t), le Mexique (301.000 t), le Kenya (270.000 t) et le Costa Rica (260.000 t).

6.3 Perspectives

Le soutien de l'Etat au secteur se poursuit encore à travers la mise en œuvre de projets, tels que le projet d'appui aux petits planteurs en cours d'exécution sur un financement de l'Union Européenne d'environ 4,125 milliards de FCFA).

L'objectif assigné à ce projet est l'exportation de 200.000 tonnes d'ananas frais de qualité en l'an 2.000.

Le secteur ananas est un des premiers à avoir été libéralisé. Pour améliorer la compétitivité du secteur, l'Etat a pris plusieurs mesures : défiscalisation puis, depuis 1998, fiscalisation préférentielle des intrants ; autorisation d'importer les emballages en admission temporaire ; libéralisation du fret maritime.

L'objectif d'exportation de la campagne 1998/99 est de 180.000 tonnes avec une consommation intérieure évaluée à 40.000 tonnes. La production brute attendue est donc de 220.000 tonnes.

Malgré la vive concurrence des pays latino américains sur le marché européen, l'ananas de Côte d'Ivoire conserve ses atouts sur le marché international grâce à son goût, à sa coloration et à sa régularité sur les marchés de consommation. Les

exportations doivent continuer à être soutenues par des efforts de qualité, de productivité et de promotion.

7 Banane

7.1 Historique

Introduite dans la région Sud du Fleuve Sassandra avant la seconde guerre mondiale, dans les années 1929/1930, la culture bananière s'est rapidement développée en Côte d'Ivoire et s'est finalement implantée dans le Sud-Est du pays, dans un rayon de 200 kilomètres autour d'Abidjan, principal port d'embarquement.

C'est une culture exigeante sur le plan technique et au niveau de la commercialisation du produit dont le transport est délicat. Aussi la profession, composée de petites et moyennes exploitations, a-t-elle éprouvé très rapidement le besoin de s'organiser en coopératives pour commercialiser la production et assurer l'assistance technique aux planteurs. Ces coopératives se sont réunies au sein de la COBAFRUIT dès 1953.

Ce n'est qu'à partir de 1957 que les planteurs ivoiriens s'intéressent véritablement à la culture bananière en profitant de l'assistance technique de la COBAFRUIT et de l'ASSABAF (Association pour l'Africanisation de la Culture Bananière et Fruitière de Côte d'Ivoire).

A partir de 1965 le Gouvernement ivoirien intervient pour relancer une production qui marquait le pas :

- en promulguant une réglementation et en créant un comité d'homologation des plantations ;
- en participant financièrement à partir de 1966 à l'aménagement de grands ensembles comportant l'aménagement d'installations collectives et en confiant à la SATMACI puis à la SODEFEL (Société pour le Développement des Fruits et Légumes créée en 1967) jusqu'en 1982 la réalisation de ce programme essentiellement orienté vers la promotion d'un secteur ivoirien de production ;
- en créant la Société Nationale de Conditionnement (SONACO) chargée de conditionner les bananes en emballages-carton (régimes découpés en mains) alors qu'elles étaient jusqu'en 1965 exportées en régimes entiers. La SONACO entre en activité en 1966 ;
- en favorisant le rassemblement de tous les producteurs au sein de la COFRUCI (Coopérative Bananière et fruitière de la Côte d'Ivoire) à laquelle a succédé la SICOFREL puis la COFRUITEL.

La banane cultivée fut rapidement la banane POYO choisie pour sa plus grande résistance aux maladies et au transport. Son cycle végétal est de 9 à 10 mois.

7.2 Situation actuelle

La valeur marchande de la production nationale (consommation locale et exportations confondues) est passée de 12,62 milliards FCFA en 1986 à 72,85 milliards FCFA en 1995, soit une augmentation moyenne annuelle de 8 %. La production a presque doublé, passant de 137.000 tonnes à 233.000 tonnes de 1986 à 1995.

La culture de la banane occupe une superficie de plus de 5 000 ha, essentiellement aux mains de grosses et moyennes exploitations de type industriel.

Des 80 exploitations recensées en 1998 :

- 1 exporte plus de 80.000 tonnes,
- 6 exportent entre 5.000 et 10.000 tonnes,
- 11 exportent entre 2.000 et 5.000 tonnes,
- 10 exportent entre 1.000 et 2.000 tonnes,
- 52 exportent moins de 1.000 tonnes.

Les investissements consentis ont été importants (12 milliards FCFA en 1996) et ont permis d'atteindre des rendements moyens de 45 t/ha et des produits de qualité internationale.

La quasi-totalité de la bananeraie est localisée dans les vallées, bordures lagunaires, alluvions récentes et zones marécageuses riches en matières organiques, situées dans la partie sud-est de la Côte d'Ivoire.

La production est répartie dans plusieurs régions du pays (tableau n° 41).

TABLEAU N° 41	
REGIONS PRODUCTRICES DE BANANE	
Région	Répartition de la production
Région d'Azaguié-Anyama	26 %
Région du Niéké et des vallées lagunaires	35 %
Région d'Aboisso-Ayamé-Akressi	12 %
Région d'Abengourou (bord de la Comoé)	16 %
Région d'Agboville	< 1 %
Région de Tiassalé	7 %
Région de Grand Bassam (Motobé)	4 %

La production totale se situe autour de 200.000 tonnes par an (tableau n° 42). L'objectif est que les exportations dépassent 200.000 tonnes en 1999. Deux entreprises (SCB et Banador) exportent à elles deux plus des deux tiers des bananes ivoiriennes.

TABLEAU N° 42			
PRODUCTION ET EXPORTATION DE BANANE			
Campagnes	Superficies (ha)	Production (T)	Exportation (T)
1992/93	5 300	187 000	173 025
1993/94	5 300	178 500	156 496
1994/95	5 450	192 238	173 015
1995/96	5 623	218 021	196 190
1996/97	5 620	206 358	185 723
1997/98	5 600	213 942	187.403

Le secteur banane bénéficie, dans le cadre du Système Spécial d'Assistance aux fournisseurs ACP traditionnels de bananes, d'un appui de 22,4 milliards de FCFA de l'Union Européenne. Ce fonds a été affecté par la profession au financement des plantations, à l'électrification des sites de production, à la réfection des pistes, à la

réhabilitation du quai fruitier (plus de 7 milliards FCFA), aux études d'intérêt économique pour la filière, etc.

Les mesures de fiscalisation préférentielle des intrants, d'autorisation d'importer les emballages en admission temporaire et de libéralisation du fret maritime prises par l'État dans le cas de l'ananas s'appliquent également à la banane.

La production de banane est destinée pour l'essentiel (90 %) à l'exportation vers l'Europe, la consommation intérieure étant évaluée à 40 000 tonnes par an.

Le secteur banane est libéralisé. En raison des similarités de l'ananas et de la banane en matière de débouchés, de transport et de réseau commercial, les producteurs de bananes sont regroupés au sein de la même organisation que ceux de l'ananas : l'OCAB.

La modification progressive du système d'accès préférentiel au marché européen (suppression du quota d'exportation de la banane ivoirienne sur le marché européen depuis le 1^{er} janvier 1999) oblige les producteurs à accentuer les efforts de production de qualité, de productivité, de réduction des coûts de production et de recherche de nouveaux marchés.

L'objectif d'exportation de la campagne 1998/99 est de 200.000 tonnes. La consommation intérieure étant estimée à 40.000 tonnes, la production attendue est de 250.000 tonnes.

8 Soja

8.1 Historique

La culture du soja est connue pour les avantages agronomiques qu'elle procure aux exploitations agricoles en culture stabilisée et en particulier son apport en azote comme légumineuse. Elle constitue ainsi un élément important de lutte contre la culture itinérante sur brûlis qui est l'une des principales causes des feux de brousse qui embrasent les savanes du Nord chaque année.

En outre, la graine de soja, réputée pour sa grande richesse en protéines et ses utilisations multiples, constitue un ingrédient précieux dans la lutte contre la sous-alimentation et surtout la malnutrition en milieu rural.

C'est pour accompagner le programme de développement de l'élevage inscrit dans le plan 1975–1980 que le gouvernement a retenu l'introduction de la culture du soja avec, comme premier objectif, la production de semences dans quatre fermes semencières (4.000 ha de soja assolés avec maïs et riz).

Sur la base des résultats du premier Projet Soja réalisé sur la période 1979-1983 par la SODERIZ puis la CIDT et le BETPA, un second projet Soja a été mis en place en 1987, avec un démarrage effectif en 1989 dans les départements de Touba et Odienné.

8.2 Situation actuelle

L'actuel Projet Soja, financé par la BAD, le FAD et l'Etat ivoirien, vise plusieurs objectifs :

- la diversification des cultures en zone de savane ;
- la modernisation des systèmes d'exploitation agricole grâce à la création d'exploitations familiales motorisées performantes basées sur la culture du soja, du maïs et du riz et permettant l'accroissement de la productivité du travail et l'amélioration des revenus des paysans ;
- la mise en valeur des potentialités agricoles des zones de savane et en particulier du Nord-Ouest du pays qui est resté en marge des grands projets de développement, en vue d'assurer le rééquilibrage régional et de diminuer l'exode rural ;
- la contribution à l'autosuffisance alimentaire ;
- la mise en place d'infrastructures (magasins de stockage, hangars à matériels agricoles, points d'eau, pistes rurales, ...).

Le projet, qui est le fruit d'une étroite collaboration entre les paysans bénéficiaires, le personnel d'encadrement, les opérateurs économiques et les bailleurs de fonds, compte d'importantes réalisations d'infrastructures qui, mi-1999, s'établissaient comme suit : aménagement de 17.854 ha de terres cultivables répartis entre 1.062 exploitations agricoles, mise en place de 282 chaînes motorisées (tracteur de 45 cv accompagné d'un semoir, d'une charrue, d'une herse, etc...), construction de 257 km de pistes de desserte et 391 km de pistes de parcelles, aménagement de 1.440 km de banquettes anti-érosives, réalisation de 45 plates-formes villageoises d'habitations équipées de points d'eau, construction de 17 magasins de stockage et de 18 hangars à matériels.

8.3 Perspectives

La production cumulée de 1989 à 1998, est de 37.837 tonnes de soja, 20.391 tonnes de maïs et 86.542 tonnes de riz (tableau n° 43). La production de soja devrait continuer de progresser en raison de l'augmentation soutenue de la demande. La promotion de la culture du soja s'étend à de nouvelles zones, dont en particulier le Centre, et alimente, à travers le PACIL, l'unité industrielle de TRITURAF.

TABLEAU N° 43										
PRODUCTION DE SOJA (en tonnes)										
1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Total
913	4.054	3.706	6.528	6.060	3.561	1.758	2.302	4.568	4.387	37.837

Néanmoins, ce projet a montré les limites de ce type d'approche : les problèmes fonciers n'ont pas été totalement maîtrisés ; la maintenance du matériel agricole et son remboursement ne sont pas encore entièrement assurés ; les débouchés ont besoin de continuer à être diversifiés.

9 Coton

9.1 Historique

' Introduction

Depuis une époque lointaine, les populations du nord et du centre (Malinké, Sénoufo, Tagouana, Djimini, Koulango, Gouro et Baoulé) utilisaient le cotonnier comme culture secondaire et employaient le coton pour leurs activités de filage et de tissage.

Au début du siècle, les filateurs français décident de développer la filière coton en Afrique afin d'échapper au monopole des Etats-Unis pour le coton courant et de l'Egypte pour la soie. En 1902, ils créent l'Association Cotonnière Coloniale (ACC) qui, pour l'Afrique de l'Ouest, installe son siège à Bouaké.

C'est en 1908 que le Gouvernement décide de développer la culture du cotonnier et en 1912 la première usine d'égrenage mécanique et de pesage des balles est inaugurée à Bouaké.

En 1913 on compte en Côte d'Ivoire 18 égreneuses à rouleaux. En 1919 les établissements Gonfreville installent leur usine de filature et de tissage à Bouaké.

En 1926, des stations expérimentales et des fermes cotonnières sont créées à Ferkessedougou et à Bouaké, marquant le point de départ de la culture cotonnière dans les plaines du nord.

Les variétés locales sont de l'espèce « barbadeuse » qui ne donne que des productions très faibles. Il faut aussi préciser que traditionnellement elles sont cultivées de façon extensive et en association avec diverses plantes vivrières.

La nécessité de cette association poussera l'IRCT (Institut de Recherches du Coton et des Textiles Exotiques) à développer la variété « Mono », extrêmement résistante aux parasites et à fibre courte et qui avait été introduite en moyenne Côte d'Ivoire aux environs de 1930.

Par la suite, l'IRCT met au point la variété « Allen » qui, tout en étant associée aux cultures vivrières, donne de bons rendements d'un coton à fibre longue de première qualité et donc facilement exportable, à condition d'appliquer les techniques culturales rigoureuses appropriées.

La variété « Allen » est lancée en 1959/1960 à titre expérimental puis de façon soutenue à partir de 1962 successivement dans le centre, l'ouest et le nord. La production de coton « Allen » va progresser rapidement et régulièrement, la variété « Mono » ne cessant de décroître.

' Période CFDT

Par convention passée en 1963, la République de Côte d'Ivoire confia à la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) la responsabilité du développement de la production cotonnière : encadrement, collecte, égrenage et vente de la fibre.

' Période CIDT

Le 1^{er} Octobre 1973 une société d'économie mixte, la CIDT (Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles) prend le relais de la CFDT qui conserve néanmoins un rôle d'Assistance Technique et est actionnaire de la CIDT.

La CIDT est chargée de : (i) la promotion de la culture cotonnière et des cultures associées (encadrement des planteurs) ; (ii) la modernisation des exploitations par la promotion de la culture attelée et de la petite motorisation ; (iii) l'approvisionnement des planteurs en intrants (semences, engrais et insecticide) ; (iv) l'achat, le transport et l'égrenage du coton graine sur l'ensemble de la zone cotonnière ; (v) la commercialisation de la fibre et de la graine de coton.

L'analyse de l'évolution de la production de coton montre trois grandes phases :

- 1960 à 1973 : la production passe de 70 tonnes à 58 000 tonnes et les rendements de 500 à 1 000 kg/ha de coton graine ;
- 1974 à 1984 ; la production de coton graine approche les 150 000 tonnes, mais les rendements agricoles stagnent autour de 1 100 kg/ha. Seule l'augmentation des superficies permet l'accroissement de la production. En 1979/80, la Côte d'Ivoire est le premier producteur de coton d'Afrique de l'Ouest avec 142.975 tonnes ;
- 1985 à 1990 : la production de coton graine dépasse les 200 000 tonnes et approche même les 300 000 tonnes (290 000 tonnes en 1988/89).

En l'espace de 6 années, de 1983 à 1989, la production a doublé sous l'effet de l'accroissement des rendements et des superficies. Le rendement moyen du coton est passé de 600 kg/ha en 1960 à 1.450 kg/ha en 1984.

La production de fibre s'est également améliorée avec actuellement un taux d'usinage supérieur à 44 %, un des plus élevés du monde.

Le coton doit en grande partie son succès à l'intégration verticale de la filière depuis la production semencière jusqu'à la commercialisation du produit et au fait que la CIDT, chargée de la distribution des intrants, en récupère le coût lors de l'achat du coton au producteur.

Dans le cadre de la politique gouvernementale de solidarité nationale et de transfert des revenus du sud vers le nord, les dispositions suivantes ont été pratiquées jusqu'à la libéralisation: gratuité de l'encadrement, gratuité des intrants (semences et insecticides dès le début de l'opération, puis de l'engrais), relèvement incitatif progressif des prix d'achat de coton graine aux producteurs.

Le coton constitue le pivot d'un ensemble cultural comprenant le coton en culture pure en rotation avec riz, maïs, arachide, mil, sorgho. Une étude menée dans la région de M'Bingué indique qu'une hausse de 1 % du rendement du coton en condition d'assolement équilibré a pour effet une augmentation de 0,61 % du rendement moyen des vivriers, grâce aux effets résiduels sur les cultures vivrières des engrais appliqués au coton.

Autre chiffre illustrant le rôle moteur du coton dans le développement des cultures vivrières : durant la campagne 1997/98, 73.753 ha de riz pluvial, 118.022 ha de maïs et 57.854 ha d'arachide ont été cultivés en assolement avec les 244.313 ha de coton cultivés en Côte d'Ivoire.

La culture du cotonnier, essentiellement pluviale, est pratiquée par de petits exploitants individuels. Elle concerne 140 à 150.000 planteurs chaque année, répartis sur plus de 4.000 villages. La population directement ou indirectement concernée par la production cotonnière avoisine 3,5 millions d'individus.

' Transformation

Parallèlement à la croissance de la production de coton graine, s'est développé un dispositif industriel d'égrenage qui produit du coton fibre et des graines de coton.

Le coton fibre est utilisé pour 20 % par l'industrie locale (qui s'est fortement développée), les 80 % restants étant exportés.

Les graines de coton (à l'exclusion des semences) ont été en partie utilisées par l'industrie locale (huilerie Blooming) jusqu'en 1965/66 puis entièrement exportées de 1966/67 à 1974/75.

Une usine de traitement des graines de coton, TRITURAF, a été créée à l'initiative de l'Etat en 1974 et mise en activité à la fin de 1975, avec un triple but : mettre à disposition des consommateurs une huile de table de haute qualité, contribuer au développement de l'élevage bovin grâce à la production de tourteau de coton, optimiser les ressources des usines d'égrenage CIDT.

Privatisée en 1984 (Unilever pour 73 %, CFDT pour 14 %, Privés ivoiriens pour 11 % et Personnel pour 2 %), TRITURAF utilise toute la production de graines de coton depuis 1978 pour produire de l'huile et des tourteaux. L'huile de table produite est vendue en Côte d'Ivoire sous la marque Clador et 60 à 80 % du tourteau est exporté vers l'Europe et les Etats-Unis.

En 1998, TRITURAF a traité 174.000 t de graines de coton pour produire 27.000 t d'huile et 77.000 t de tourteaux. En plus de cela, elle a traité 3.500 t de noix de karité et 1.000 t de soja.

9.2 Situation actuelle

A partir de 1990, dans le cadre de sa nouvelle politique de désengagement des activités de production et de responsabilisation des opérateurs, l'Etat a décidé de mettre en œuvre dans le secteur coton un programme de réforme pour améliorer la productivité et la rentabilité de la filière.

Ce programme a abouti en 1991, à la signature d'une convention cadre entre l'Etat et la CIDT, pour une durée de 5 ans, avec pour objectifs principaux la recherche de l'équilibre financier de la filière par la réduction des charges et le partage des risques et profits entre les acteurs. Un Fonds de Garantie de la filière administré par un Comité paritaire a été mis en place pour assurer la garantie des prix d'achat au producteur. La restructuration de la CIDT a entraîné la déflation de 1 000 agents.

Mais, la dégradation des cours mondiaux a entraîné un déséquilibre financier de la filière et la répercussion sur les producteurs de ses effets néfastes a entraîné une baisse importante de la production atteignant 194.000 tonnes en 1991/92.

Pendant toute la durée de la convention cadre (1991/92 – 1995/96), la production a évolué en dents de scie et le rendement a atteint son plus bas niveau en 1994/95, soit 865 kg/ha (tableau n° 44). Cette période correspond à la fin des subventions et à la cession à titre onéreux des semences et insecticides.

Campagne	Superficie (ha)	Production coton graine (T)	Rendement (T :ha)	Rendement égrenage (%)	Production fibre (T)
1991/92	190 473	193 768	1 017	44,82	86 843
1992/93	224 078	238 784	1 066	44,24	
1993/94	219 395	258 343	1 178	44,75	105 638
1994/95	242 400	209 584	865	44,27	115 591
1995/96	204 380	217 261	1 065	44,36	92 757
1996/97	210 534	265 145	1 259	43,04	96 366
1997/98	244 313	337 097	1 380	43,58	46 887

En 1997/98, la Côte d'Ivoire a atteint son record avec une production de 337 097 tonnes de coton graine et un rendement moyen de 1.380 kg/ha, le plus élevé au monde en culture pluviale de coton.

Entre 1974 et 1997, le coton de Côte d'Ivoire a vu sa production multipliée par cinq, le nombre de ses planteurs par deux, ses superficies par quatre et son rendement par 1,4 (1.000 à 1.400 kg/ha).

Pour ce qui concerne la campagne 1998/99, les prévisions de production sont de 380 000 tonnes de coton graine pour une surface semée de 270.000 ha, soit un rendement moyen de 1.400 kg/ha.

La production de fibre attendue est de 160 000 tonnes.

La campagne cotonnière 1998/1999 est marquée par un environnement économique et financier moyen caractérisé notamment par une faible demande mondiale induite par la baisse de prix des produits pétroliers qui favorise l'utilisation du synthétique en lieu et place de la fibre de coton.

En produisant 2.270.000 tonnes de coton-graine en 97/98, les filières cotonnières des pays africains de la zone franc (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Sénégal, Togo, Cameroun, RCA, Tchad) ont pour la première fois franchi la barre symbolique des deux millions tonnes. Avec 815.000 tonnes exportées en 97/98, ce groupe de dix pays est le troisième exportateur mondial après les USA (1.635.000 t) et l'Ouzbékistan (950.000 t). Il se maintiendra à ce rang en 98/99.

La vente du coton graine a procuré aux producteurs ivoiriens des revenus monétaires importants compte tenu des quantités produites et des prix d'achat pratiqués (tableau n° 45). En passant de 90 F/kg en 1993, à 180 F/kg en 1997 et 200 F/kg en 1998, le prix d'achat au producteur, accompagné de l'augmentation de la production, a porté les revenus des producteurs de 23 milliards FCFA à 48 puis 68 milliards FCFA.

La dévaluation du FCFA de 1994, associée à un relèvement des prix mondiaux, a contribué à rétablir les équilibres d'exploitation de la filière et a permis le relèvement du prix d'achat au producteur.

TABLEAU N° 45							
EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT DU COTON-GRAINE							
Campagnes	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98
1^{er} Choix	90	90	90/105	150/160	170	180	200
2^{ème} Choix	80	70	70/90	120/130	140	140	160

Le coton joue un rôle important dans l'économie agricole de la Côte d'Ivoire. Sur la période 1988-1992, il a représenté 7 % des exportations du pays et généré une moyenne annuelle de 53 milliards FCFA en devises.

Par ailleurs, il représente le poumon de l'économie des campagnes du nord de la Côte d'Ivoire, qui couvrent deux tiers du territoire. La culture cotonnière a contribué à la modernisation des exploitations de la zone des savanes par l'utilisation de la motorisation dite intermédiaire et de la traction animale sur plus de 40 % des exploitations et 52 % des surfaces ensemencées en coton. La culture du coton a permis également un début d'industrialisation de la région des savanes avec 10 usines d'égrenage, une filature et une huilerie de graine. Enfin, la filière coton a participé de façon significative à la réalisation d'infrastructures communautaires (pistes, écoles, dispensaires, magasins, ...).

Chaque année, environ 80 % de la production de coton fibre est exporté vers l'Europe et l'Asie. le reste soit 20 %, représentant 20 à 25 000 tonnes, est vendu aux trois opérateurs nationaux de la filature : COTIVO (Société Cotonnière de Côte d'Ivoire), UTEXI (Union Industrielle Textile de Côte d'Ivoire) et FTG (Filature et Tissage Gonfreville).

9.3 Perspectives

L'avenir de la filière coton est lié à deux grands enjeux : la privatisation et la professionnalisation.

' Privatisation

Depuis 1998, la filière coton est privatisée et relève désormais de trois groupes :

- le lot Nord-Est (usines de Korhogo 1 et 2 et Ouangolodougou) a été acheté par La Compagnie Cotonnière Ivoirienne (LCCI) détenue à 30 % par l'Etat ivoirien et à 70 % par un consortium privé constitué du groupe agro-industriel suisse l'Aiglon, du groupe agro-industriel Bolloré Albatros et de la société de négoce international Shorex Investments ;
- le lot Nord-Ouest (usines Boundiali 1 et 2 et Dianra) a été acheté par Ivoire Coton détenue à 30 % par l'Etat Ivoirien et à 70 % par un consortium privé constitué par IPS-CI, entreprise du holding Agha Khan Found for Economic Development, et par la Société Paul Keinhart, premier acheteur mondial de fibre ivoirienne ;
- le lot Centre (usines de Séguéla, Bouaké, Zatta et Mankono) continue de relever de la CIDT rebaptisée « CIDT Nouvelle » (Etat 70 %, CFDT 30 %).

Chaque lot a une capacité d'égrenage de taille similaire (101.100 t pour le Nord-Est, 119.000 t pour le Nord-Ouest et 100.300 t pour le Centre).

La privatisation aboutit à un découpage vertical et non horizontal de la filière, si bien que chaque entité autonome exercera entièrement les principales fonctions intégrées d'une société cotonnière, à savoir : approvisionnement en intrants, encadrement des producteurs, collecte du coton, transformation industrielle, commercialisation des produits finis.

Cependant, jusqu'en avril 2000, la CIDT Nouvelle continuera à assurer, dans toute la zone cotonnière, l'encadrement des planteurs et la distribution d'intrants ainsi que la collecte et l'approvisionnement en coton graine des deux nouvelles sociétés d'égrenage.

La particularité de la filière coton est que les égreneurs ne produisent pas eux-mêmes le coton. Cette situation, qui rend de fait les égreneurs exclusivement tributaires des producteurs, crée un cadre de négociation favorable aux producteurs.

Chaque société privée s'est engagée à céder à terme 10 % de son capital aux organisations professionnelles du secteur et 3 % au personnel.

Des projets d'extension des capacités d'usinage sont à l'étude :

- à Odienné, pour Ivoire Coton, une usine d'une capacité de 25.000 à 30.000 t,
- à M'Bengué, pour LCCI, une usine d'une capacité de 70.000 t,
- à M'Bengué et Korhogo, pour la SOFENICO (société anonyme créée par l'URECOS-CI), deux usines d'une capacité de 60.000 tonnes chacune.

Ces usines feront passer progressivement la capacité d'égrenage de 320.000 à 540.000 tonnes, en fonction de l'évolution prévue de la production.

' OPA

Aux côtés des trois sociétés cotonnières, les OPA constituent un acteur majeur de la filière dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail et de revenu de leurs membres en les responsabilisant et les professionnalisant. Les OPA cotonnières sont regroupées au sein de trois faïtières.

L'URECOS-CI (Union Régionales des Entreprises Coopératives de la Zone des Savanes), créée le 12 novembre 1991, est une faïtière qui regroupe 128.000 producteurs (soit 85 % du nombre total de producteurs de coton) commercialisant 287.000 tonnes de coton-graine (soit 85 % de la production). L'URECOS-CI compte 1.200 GVC ainsi répartis : 620 GVC sont directement rattachés à l'URECOS-CI et 580 GVC y sont rattachés à travers 50 Unions de GVC. L'URECOS-CI travaille en partenariat avec le CECI (Centre canadien d'Etude et de Coopération Internationale) et le FISDES (Fonds Ivoir-Suisse pour le Développement Economique et Social). L'URECOS-CI dispose de 3 sièges dans le conseil d'administration de la CIDT et détient 16 % du capital du CNRA et 8 % de celui de l'ANADER. Les GVC membres de l'URECOS-CI assurent la collecte du coton graine et l'URECOS-CI fournit les herbicides à ses Unions. Elle entend élargir son domaine d'intervention aux engrais et aux insecticides. 50 conseillers ANADER sont détachés auprès de l'URECOS-CI

La **COOPAG-CI** (Coopératives des Agriculteurs de Côte d'Ivoire) a été créée le 12 avril 1992. Elle regroupe 30.000 producteurs de coton (20 % du total) produisant 40.000 tonnes (12 % de la production). Dans le cadre de la nouvelle loi coopérative,

la COOPAG-CI disparaîtra pour laisser place à la FECAZ-CI (Fédération des Coopératives Agricoles de la Zone des Savanes).

La **CEACI** (Coopérative des Exploitants Agricoles de la Côte d'Ivoire) représente 20.000 tonnes de coton en 1997/98.

Le Fonds de Garantie précédemment logé à la CIDT fait l'objet de réallocations en accord avec les OPA. Ces dernières ont déjà obtenu du Fonds 3 milliards FCFA répartis comme suit : 1 milliard FCFA pour un fonds de garanti coton géré par les professionnels, 1 milliard FCFA pour le fonctionnement des faïtières et 1 milliard FCFA pour les GVC de base.

10 Cultures légumières et maraîchères

10.1 Historique

De nombreuses espèces maraîchères et légumières sont cultivées en Côte d'Ivoire, parmi lesquelles les plus importantes sont le gombo, l'aubergine, le piment, l'oignon, la laitue, la tomate, le chou et la carotte.

Le gombo et le piment sont des condiments de très grande consommation. Leur relative facilité de conservation augmente leur intérêt. La production demeure cependant saisonnière bien que la demande locale tant en produit frais que sec croisse considérablement. Le marché d'exportation de ces légumes reste également très peu exploité.

Les échalotes et les cucurbitacées locales font aussi l'objet d'une grande production, mais il n'existe pas de données disponibles sur ces productions.

Le développement des cultures légumières et maraîchères obéit à deux types d'organisation :

- les périmètres aménagés dont les spéculations sont principalement les aubergines, la tomate, le chou, le melon, la carotte et la pastèque ;
- le secteur informel dans lequel les légumes sont intégrés à l'exploitation agricole familiale en association avec d'autres cultures vivrières (type villageois), dans les bas-fonds souvent insalubres, et autour ou à l'intérieur des agglomérations urbaines. Les cultures pratiquées sont le gombo, l'aubergine locale, le piment, la tomate, la laitue, le chou, la carotte, etc.

Le mode de production moderne s'est développé à partir de 1968, avec la création de la Société de Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL), Société d'Etat chargée de l'encadrement des producteurs.

Dans le cadre de la SODEFEL, de grands périmètres étatiques organisés en blocs de 60 ha de cultures irriguées et mécanisées ont été créés à Ferkessedougou, Sinématiali, Maradiassa et Touba. D'autres périmètres, plus petits, ont été créés en milieu urbain.

Ces périmètres irrigués ont été l'occasion de structurer les producteurs en organisations de type coopératif. La quantité de légumes commercialisés par la SODEFEL a atteint 2.700 t en 1980 et 2.100 t en 1984 avant de décroître de façon continue jusqu'à la dissolution de la société en 1991 et à la fermeture des périmètres.

Plusieurs facteurs ont contribué à la non viabilité des grands périmètres : handicap du transport jusqu'à Abidjan (600 km), système d'irrigation onéreux, fermeture en 1988 de l'usine implantée à Sinématiali, commercialisation défailante.

10.2 Situation actuelle

Bien que les légumes soient produits dans l'ensemble du pays, la production provient essentiellement de trois zones (Est, Centre-Est et Centre) et de trois villes (Abidjan, Bouaké et Yamoussokro).

Du fait de la tendance très marquée de l'autoconsommation en milieu villageois, il est très difficile de saisir les quantités réelles de production de légumes.

On estime la production annuelle de gombo à 27.000 tonnes pour une superficie de 5.500 hectares. Ceci conduit à des rendements calculés voisins de 4,9 t/ha inférieur à la moyenne régionale de 9 t/ha.

Plus de 2.000 hectares sont consacrés chaque année à la production de 12.000 tonnes de piment et 3.700 hectares permettent la production annuelle de plus de 55.000 tonnes d'aubergine.

Quant à l'oignon, sa culture se développe dans le Nord du pays.

Les niveaux de production atteints en 1997 par les principales cultures maraîchères et légumières ont respecté ces moyennes (tableau n° 46).

TABLEAU N° 46		
PRODUCTION LEGUMIERE ET MARAÎCHERE EN 1997		
Spéculations	Superficie (ha)	Production (T)
Gombo	5 500	27 000
Aubergine	3 700	55 000
Piment	2 000	12 000
Oignon	134	3 500
Tomate	4 800	52 000
Laitue	2 880	14 400
Chou	805	8 150
Carotte	300	4 500

Sur la production de tomates de 52 000 tonnes, environ 30 000 tonnes sont effectivement commercialisées.

La Côte d'Ivoire importe en moyenne 35 000 tonnes d'oignon par an d'Afrique (notamment du Niger) et d'Europe. La Côte d'Ivoire importe également d'Europe (France, Hollande, Belgique) et de la sous-région (Mali, Burkina Faso) de la pomme de terre, de la carotte, du chou pommé et du haricot.

10.3 Perspectives

Les données (tableau n° 47) montrent que dans les années à venir, la production aura du mal à suivre les besoins de consommation, à moins d'une inversion de tendance pour le moment non prévue.

TABLEAU N° 47					
EVOLUTION TENDANCIELLE DE LA PRODUCTION LEGUMIERE ET MARAÎCHERE (tonnes)					
Années	1998	1999	2000	2001	2002
Aubergine	- 7 633	- 9 042	- 9 135	- 10 411	- 11 617
Gombo	- 4 714	-5 253	- 5 742	- 6 179	- 6 562
Piment	- 4 794	- 4 955	- 6 413	- 6 507	- 6 567
Tomate	- 5 087	- 5 616	- 6 119	- 6 597	- 7 049
Oignon	- 58 477	- 60 783	- 61 919	- 64 224	- 66 527
Total	- 80 705	- 85 649	- 89 328	- 93 918	- 98 323

La libéralisation du secteur agricole a redynamisé la production, aussi bien dans le secteur informel, devenu une des principales sources d'approvisionnement des marchés urbains, que dans le secteur moderne.

Les unités de production de l'ex-SODEFEL sont en train d'être cédées au secteur privé : Sinémantiali (1.200 ha) ; Ferké (300 ha), Touba (261 ha), N'Dakro 1.212 ha), Kankoubi (1.000 ha) et Marabadiassa (900 ha).

Dans le cadre de la promotion des exportations des produits non traditionnels, l'Etat a mis en place le projet de Promotion et de Diversification des Exportations Agricoles (PPDEA) avec pour objectifs la diversification de la gamme des productions, l'amélioration de la qualité des produits non traditionnels exportés sur le marché international et la promotion du secteur privé agricole.

A la faveur du PPDEA, des exploitations apparaissent dans le paysage agricole ivoirien, au travers soit de nouvelles créations soit de la reprise d'anciens périmètres aménagés par l'Etat.

Les actions d'appui du PPDEA aux organisations professionnelles (sensibilisation, renforcement des capacités opérationnelles, définition et élaboration des plans stratégiques et opérationnels, appui à la promotion et à la diversification des exportations agricoles donneront dans les années à venir un nouveau dynamisme au secteur légumier et maraîcher.

La définition d'une véritable politique de production de légumes devrait permettre à la Côte d'Ivoire non seulement d'atteindre l'autosuffisance, mais également d'exporter un surplus de production.

11 Plantes ornementales

11.1 Historique

Ne concernant que quelques tonnes au début des années soixante, l'exportation d'arbres, de plantes vivantes, de fleurs coupées et de feuillages a rapidement progressé (tableau n° 48).

TABLEAU N° 48								
EXPORTATIONS D'ARBRES, DE PLANTES VIVANTES ET DE FLEURS COUPEES								
ANNEE	VALEUR R Millions FCFA	TONNE S	ANNEE	VALEUR S Millions FCFA	TONNE S	ANNEE	VALEUR Millions FCFA	TONNES
1960	3,8	11,8	1972	251,1	652,8	1986	2.136,8	1.973,1
1961	6,4	21,3	1973	369,4	1.438,3	1987	1.885,2	2.427,5
1962	10,0	33,8	1974	672,6	1.294,4	1988	1.500,7	1.889,0
1963	14,2	105,7	1975	767,1	1.622,3	1989	1.310,1	2.533,0
1964	28,8	199,1	1976	1.125,0	1.920,3	1990	1.505,8	1.629,8
1965	41,7	427,5	1977	1.354,5	2.292,1	1991	1.314,0	1.903,0
1966	59,0	388,4	1978	1.381,0	2.282,9	1992	320,0	450,0
1967	81,5	532,5	1979	1.516,2	2.334,6	1993	854,0	1.393,0
1968	103,9	462,9	1980	1.704,8	2.560,9	1994	2.433,0	1.633,0
1969	102,0	403,6	1981	1.757,8	2.237,6	1995	1.762,0	1.061,0
1970	131,5	550,2	1982	1.742,1	1.941,4			
1971	183,7	620,1	1983	1.665,6	1.896,7			

11.2 Situation actuelle

Aujourd'hui, la superficie cultivée en plantes ornementales est estimée à 860 ha dont 720 pour les gros planteurs et 140 pour les petits. Les exploitations sont situées dans un rayon d'environ 100 kilomètres autour de la ville d'Abidjan.

En 1998, 801,5 tonnes de fleurs coupées (incluant l'ananas-fleur) et 381 tonnes de plantes vertes ont été exportées en direction de l'Europe (Allemagne, France, Italie...).

Le secteur de l'horticulture est entièrement privatisé. Les producteurs sont regroupés au sein de l'Union des Producteurs Horticoles de Côte d'Ivoire (UPHCI) mais à côté de ces producteurs organisés, on relève l'existence d'un secteur informel important, davantage orienté par le marché intérieur.

Au cours de l'année 1997, deux nouvelles entreprises ont vu le jour et ont adhéré à l'UPHCI.

11.3 Perspectives

L'objectif est d'appuyer le développement de ce secteur qui a un potentiel important, en visant une production de 40 000 tonnes en l'an 2015.

L'appui aux opérateurs privés (à travers, en particulier, le PPDEA), le développement de la consommation intérieure, le développement de la recherche par la promotion des espèces locales et l'introduction de nouvelles variétés constituent quelques axes stratégiques du secteur.

12 Mil, sorgho et fonio

Principalement cultivées en zone de savane, ces trois céréales ont une importance économique et alimentaire limitée à quelques départements. Le mil et le sorgho sont le plus souvent cultivés en association avec le maïs sur près d'un tiers des surfaces. Dans un cas sur cinq on les trouve exploités en culture pure alors que pour le fonio ceci constitue une pratique généralisée.

13 Arachide

Surtout cultivée dans les régions du Nord et du Centre, l'arachide peut être récoltée sur un ou deux cycles de culture selon le régime des pluies. Près de 40 % de la superficie est consacrée à la culture pure. Les associations les plus fréquentes se retrouvent avec les céréales à hautes tiges (maïs, mil, sorgho). La complantation avec les féculents reste exceptionnelle.

L'arachide est consommée sous forme de graines crues, cuites ou grillées et sous forme de farine, de pâte ou d'huile incorporée dans les sauces.

Les fanes d'arachide peuvent être conservées et constituent une réserve alimentaire pour les animaux en saison sèche. Le tourteau d'arachide, résidu de la graine une fois l'huile extraite, est utilisé pour nourrir le bétail et le poisson des étangs ou comme engrais.

L'Aphis laburni, grand ennemi de l'arachide, est l'agent vecteur de la mosaïque ou rosette de l'arachide.

Pour la vente, l'arachide est généralement préalablement séchée et égrenée par le producteur. Elle est quelquefois commercialisée fraîche en coque dans le mois qui suit la récolte.

L'arachide est produite essentiellement par les zones de Bouaké, Katiola, Mankono, Diabakala, Séguéla d'une part, et Korhogo, Boundiali, Odienné d'autre part. Sa production était de 145.000 tonnes en 1997/98.

Les cours de l'huile d'arachide ont fait une spéculation de plus en plus rentable. Ils sont en effet passés de 511 \$/t en 1987 à 1.055 \$/t en 1995.

En 1997, avec 145.000 tonnes, la Côte d'Ivoire était le 17^e producteur mondial d'arachide non décortiqué après l'Inde (8.000.000 t), la Chine (7.950.000 t), le Nigéria (1.723.000 t), les USA (1.594.000 t), l'Indonésie (1.000.000 t), le Sénégal (720.000 t), le Myanmar (590.000 t), le Congo (560.000 t), l'Argentine 403.000 t), le Soudan (371.000 t), le Vietnam (358.000 t), le Tchad (250.000 t), le Burkina Faso (200.000 t), le Cameroun (172.000 t), le Mali (155.000 t) et la Thaïlande (152.000 t).

14 Taro

Les régions de culture du taro correspondent à peu près à celles de la banane plantain. Les deux plantes se retrouvent d'ailleurs côte à côte dans les plantations de café-cacao.

Le taro est traditionnellement produit en culture de case ou en association avec le cacao, le café et la banane plantain. On peut considérer sa récolte comme une production de soudure ou un aliment occasionnel. Il occupe néanmoins des surfaces assez importantes en zone de forêt dans le Centre – Ouest et le Sud-Est (tableau n° 49).

TABLEAU N° 49						
PRODUCTION DE TARO (en tonnes)						
	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Production brute	282.000	312.000	323.000	331.000	340.300	349.800
Production nette	197.200	218.200	225.900	231.500	237.900	244.600

En 1997, la Côte d'Ivoire était, avec une production nette de 246.000 tonnes, le 5^{ème} producteur mondial de taro après le Ghana (1.450.000 t), la Chine (1.354.000 t), le Nigéria (1.150.000 t) et le Japon (260.000 t) et avant la Papouasie Nouvelle Guinée (225.000 t).

15 Patate douce

Aliment de soudure initialement limité au Nord et à l'Ouest, la patate douce est aujourd'hui cultivée dans l'ensemble du pays. La production est d'environ 40.000 tonnes et est concentrée dans les régions d'Odienné, Korhogo, Séguéla et Man. La patate douce est très souvent cultivée en association avec le manioc et le maïs.

16 Tabac

16.1 Historique

La culture du tabac existait en Côte d'Ivoire avant 1940 dans les cercles de Korhogo et de Bondoukou. Le produit était essentiellement destiné à la consommation locale et provenait d'une culture familiale autour des cases et des villages.

Dès 1943 les Etablissements BASTOS distribuent des graines et installent une manufacture en 1945 à Bouaké. Une zone de cultures plus rationnelles et de type industriel se développe dans le centre du pays dans les régions de Bouaké, Béoumi, Tiébissou et Toumodi.

La manufacture fut fermée en 1951 mais les cultures maintenues, le tabac, après fermentation des feuilles et reconditionnement les lots, étant exporté.

En 1946 une nouvelle manufacture, la MTCI (Manufacture de Tabacs de Côte d'Ivoire) entre en activité et deviendra plus tard la SITAB (Société Ivoirienne des Tabacs). La culture du tabac industriel trouve ainsi un large débouché sur place.

Elle s'est développée dans le Centre (la vallée du Kan) et le Nord (région de Korhogo) grâce aux actions menées par la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs Africains (CAITA) et sa filiale en Côte d'Ivoire, la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire (CAITA-CI).

Après un développement remarquable de 1965 à 1978, s'étendant de Bouaké à Korhogo, la CAITA-CI a vu ses volumes régresser surtout dans le Centre, ce qui l'a

conduit à fermer son centre de culture de Bouaké en 1980 et à concentrer ses activités dans le Nord à Korhogo.

Mais, depuis 1997, la société a réouvert son centre de Bouaké.

La CAITA-CI est chargée de l'encadrement des producteurs (conseils techniques et fourniture d'intrants) et de la commercialisation de la production.

16.2 Situation actuelle

La CAITA-CI, filiale de la SITAB, offre un encadrement très léger aux paysans auxquels elle propose de racheter leur production.

Les statistiques disponibles sont celles relatives aux parcelles encadrées par la SITAB. La production encadrée par la SITAB de 1986 à 1995 représente la presque totalité du tabac vendu sur place. Cette production est le fait de petits planteurs cultivant chacun des parcelles d'environ 10 ares autour des villages.

Le nombre de planteurs de tabac oscille entre 3.000 et 5.000 selon les années, la production annuelle entre 200 et 500 tonnes de feuilles sèches et le rendement moyen entre 440 et 1.200 kg/ha.

Au cours de la campagne 1994/95, 3.180 planteurs ont produit 260 tonnes de tabac sur 269 hectares de terre. Cette production a été rachetée par la SITAB pour une valeur de 56,4 millions FCFA. Le rendement moyen observé était de 966,54 kg/ha. En 1998, la production a été de 320 tonnes.

16.3 Perspectives

L'objectif est de produire 500 tonnes de tabac à l'horizon 2000. Les acquis seront consolidés et les producteurs responsabilisés en les incitant à la construction de séchoirs, en leur accordant des aides pour l'entretien et en les amenant à utiliser effectivement l'engrais fourni dont le prix est déduit du prix d'achat du tabac.

Par ailleurs, l'accroissement du volume de tabac exportable aux USA reste un objectif.

17 Rocouyer

Le rocou est une teinture alimentaire rouge orangé obtenue à partir de la graine du rocouyer, arbuste de 4 à 5 mètres de haut dont les graines sont revêtues d'une pulpe jaune ou orange renfermant la matière colorante.

Cette culture, malgré l'absence d'un programme national de développement, connaît un essor remarquable dans plusieurs localités notamment dans la région de Tanda. Le rocouyer, cultivé pour la teinture et pour servir de brise vent, se développe dans des milieux écologiquement différents et semble s'adapter aux climats à quatre saisons caractéristiques à la zone forestière de la Côte d'Ivoire.

Les perspectives d'avenir de cette culture s'inscrivent dans le programme de diversification de l'agriculture ivoirienne et particulièrement dans l'organisation de la commercialisation et la recherche de débouchés.

18 Ricin

Le ricin est une plante originaire des Indes. Elle connaît un essor dans les régions tempérées et tropicales, et se développe naturellement au Cap-de-Bonne Espérance, sur les côtes occidentales et orientales d'Afrique, en Tunisie, dans l'Amérique Centrale et aux Antilles, en Nouvelle Calédonie et en Chine.

La matière noble de la plante est l'huile extraite de l'albumen de la graine. Cette graine contient 45 à 55 % d'huile.

L'huile de ricin, bien connue en pharmacie pour ses propriétés purgatives comprend aussi de nombreux usages industriels : savons, brillanterie et encres d'imprimerie ; lubrifiants pour moteurs à régime rapide ; liquide pour vérins hydrauliques et pour freins ; revêtements protecteurs, peintures et vernis ; filatures, teintureries et base de parfums synthétiques.

L'Inde et le Brésil sont les plus grands producteurs avec 65 % de la production mondiale.

L'Europe fournit 13 % de la production mondiale et l'Afrique 5 %.

Dans le cadre de la diversification des productions agricoles en milieu paysan, l'Etat encourage la production de ricin. Actuellement le ricin fait l'objet d'une expérimentation à Daoukro, précisément à 7 kilomètres à l'Ouest du Fleuve Comoé dans la région d'Agnibilekrou.

Les agriculteurs du N'Zi Comoé, membres de l'Association Ouest Africaine des Producteurs de Ricin (AOPR), ont initié un programme de production de l'huile de ricin. Des dispositions sont prises en vue de la promotion de cette culture, notamment à travers la fourniture à l'AOPR des variétés adaptées aux régions de savane ivoirienne.

La première conférence nationale sur le ricin s'est tenue à Daoukro le 17 août 1997. Un expert consultant agronome généticien, Dr Harold MÜLER, est commis pour fournir à l'AOPR les variétés adaptées aux régions de savane de la Côte d'Ivoire.

19 Productions végétales naturelles

Il s'agit essentiellement des plantes alimentaires de cueillette et des plantes médicinales.

19.1 Plantes alimentaires

L'inventaire taxonomique des plantes alimentaires de cueillette a permis d'inventorier 120 taxons. Ces espèces sont consommées sous diverses formes :

condiments, épices pour les sauces, légumes, épinards, friandises, boissons diurétiques, boissons alcoolisées et eau potable.

Les organes consommés frais ou secs sont utilisés différemment selon le type de plante. Il s'agit essentiellement : des fruits, des feuilles, des bourgeons, des graines, des rhizomes, des tubercules et des fleurs.

On peut citer quelques unes des plantes alimentaires de cueillette :

- le **palmier à huile naturel** se rencontre dans les bas-fonds et forêts galeries de la zone soudano-guinéenne et les savanes intercalaires du sud et est utilisé pour son huile rouge, son bourgeon terminal (ou choux palmiste) et surtout sa sève fermentée (ou vin de palme) ;
- le **rônier** est exploité pour son vin, son choux palmiste et ses jeunes pousses ;
- le **raphia** fournit du vin et ses palmes sont utilisées comme matériau de construction ;
- le **baobab** est consommé à travers son fruit dont l'amande et les graines sont comestibles et à travers ses feuilles ;
- le **tamarinier** fournit des gousses dont la pulpe sert à parfumer l'eau de boisson ;
- le **kapokier** offre de nombreuses parties comestibles (fleurs, feuilles, fruits, graines).

19.2 Plantes médicinales

Comme les autres peuples du monde, les ivoiriens ont su trouver dans leur environnement le plus proche toutes les ressources nécessaires et utiles pour lutter contre les maladies. Parmi les nombreuses ressources que la nature a mis à leur disposition, mention spéciale doit être faite aux plantes qui constituent l'essentiel de ce que l'on désigne par le terme « pharmacopée traditionnelle ».

L'ensemble des études menées, avec le savoir et le concours des guérisseurs, ont permis de cataloguer, sur le territoire national, un nombre considérable mais non exhaustif de plantes à vertus thérapeutiques dans les familles les plus diverses de la flore. Environ 1.500 espèces ont été répertoriées ou recensées.

Les organes de plantes utilisées en médecine de tradition ou de pharmacopée pour soulager, guérir ou prévenir de nombreuses maladies sont très variés. Parmi les organes les plus sollicités par les populations rurales, on peut citer : les feuilles, les tiges, les racines, les écorces, les fruits, les fleurs. Certains usages nécessitent le recours à la plante entière.

C. Productions animales

1. Généralités

Alors que la Côte d'Ivoire n'avait pas de tradition pastorale avant l'Indépendance, un élevage national a été constitué en quelques décennies. Les investissements ont été considérables, plus de 140 milliards de F en 25 ans dont plus de la moitié sur fonds propres et ont permis de multiplier la production nationale de viande par 2,5 et celle d'œufs par 4,6.

Ainsi, la production nationale de viandes et abats exprimée en tonnes équivalents carcasses (TEC) est-elle passée de 23000 t en 1975, à 34 300 t en 1980 et à 56 500 t en 1997 (tableau n° 50).

TABLEAU N° 50				
PRODUCTION ET APPROVISIONNEMENT EN VIANDES				
en TEC (tonne équivalent carcasse)				
	1975	1980	1990	1997
Production de viande en TEC	22.980	35.700	49.380	56.447
Dont – Bovins	6.300	12.100	17.660	21.370
- Ovins-Caprins	3.580	4.430	5.620	6.660
- Porcs	4.600	5.930	7.250	4.990 (8.000 en 95)
- Volailles	8.500	13.240	18.850	23.430
Importations en vifs en TEC	33.500	49.550	28.360	34.270
Dont – Bovins	24.600	41.500	21.430	28.350
- Ovins-Caprins	6.200	6.350	5.750	4.630
- Porcs	0	0	0	0
- Volailles	2.700	1.700	1.180	1.290
Importations de viande et abats en tonnes	13.190	10.970	42.290	8.820
Dont – Bovins	6.300	9.770	33.330	6.570
- Ovins-Caprins	200	820	180	70
- Porcs	20	20	8.202	220
- Volailles	6.670	360	580	1.960
Taux de couverture de la consommation par la prod.	33 %	37 %	41 %	57 %
Dont – Bovins	17 %	19 %	24 %	38 %
- Ovins-Caprins	36 %	38 %	49 %	59 %
- Porcs	100 %	100 %	47 %	96 %
- Volailles	48 %	87 %	91 %	88 %

La forte baisse de la production de viande porcine, de 8.000 t en 1995 à moins de 5000 t en 1996 a été causée par l'apparition en mai 1996 d'une épidémie de peste porcine africaine (PPA) a fortement affecté la production nationale en touchant le sud-est du pays où est concentrée la production moderne. La totalité du cheptel de la zone a disparu. Cette épidémie est aujourd'hui maîtrisée.

La production de viande est complétée par une production d'œufs et de lait (tableau n° 51).

TABLEAU N° 51				
PRODUCTION ET CONSOMMATION DE LAIT ET D'OEUF				
En tonnes				
	1975	1980	1990	1997
Production de lait	6.000	11.700	17.800	23.100
Importation de lait	76.000	120.000	182.400	156.400
Taux de couverture en lait	7 %	9 %	9 %	13 %
Production d'œufs	3.800	9.110	11.690	36.400
Importation d'œufs	3.800	9.110	11.690	36.400
Taux de couverture en œufs	100 %	100 %	100 %	100 %

Ces productions d'élevage se sont particulièrement développées :
- d'une part dans les régions Nord du pays avec l'élevage des bovins,

- d'autre part dans la région Sud, en périphérie d'Abidjan et des principales agglomérations de cette région avec des élevages avicoles et porcins.

Par ailleurs, dans les régions centrales du pays des élevages bovins et ovins ont fait l'objet d'investissements publics et privés qui ont permis la constitution de nouveaux pôles de développement de l'élevage.

Toutefois, la Côte d'Ivoire importe plus de la moitié de sa consommation en protéines animales. Le taux de couverture des besoins par la production nationale est de 43 % pour les viandes et abats, 100 % pour les œufs et moins de 15 % pour le lait et produits laitiers.

Les importations de produits alimentaires d'origine animale, malgré une baisse importante par rapport aux années précédentes sur tous les produits, ont représenté en 1997 une dépense de plus de 114 milliards de FCFA composée de la façon suivante (chiffres provisoires) :

- 34 milliards pour des achats de bétail dans la zone CFA ;
- 5 milliards pour des achats de viandes extra-africaines ;
- 25 milliards pour des achats de produits laitiers ;
- 50 milliards pour des achats de poissons.

2. Bovins et petits ruminants

Le cheptel bovin est estimé à 1,3 millions de têtes, répartis en 800 000 taurins et 500 000 zébus et BCA . Celui des petits ruminants est d'environ 1,3 millions ovins et 1 millions de caprins.

Le système d'élevage dominant est l'élevage traditionnel extensif. Il est surtout concentré dans la zone soudanienne. Environ 85% des bovins de la Côte d'Ivoire se trouve dans la zone soudanienne et 15% dans les zones guinéenne et soudano-guinéenne. Sa forme sédentaire concerne les taurins et les petits ruminants. Les bovins sont gardés en troupeaux collectifs sous la surveillance de bergers salariés, l'usage d'intrants est très limité. Les petits ruminants sont élevés dans et autour des villages et ne font l'objet d'aucune surveillance sauf pendant la saison agricole pour la protection des cultures.

L'élevage semi-transhumant, la seconde forme d'élevage traditionnel, est pratiqué par des éleveurs d'origine peuls ; leurs animaux sont de type zébu. L'insertion de ce mode d'élevage dans l'utilisation de l'espace rural ivoirien pose des problèmes de cohabitation avec l'agriculture.

Il existe aussi un élevage plus moderne pratiqué par les ranchs et les grands élevages spécialisé, mais aussi par des formes plus modestes mises au point avec l'appui de projets spécialisés. Ces modèles d'élevage ont fait leur preuve mais ne diffusent que très lentement.

Le secteur moderne de l'élevage des bovins viande, malgré un système de production relativement extensif (pâturage sur savanes naturelles) et peu coûteux, est handicapé par l'absence d'organisation de la commercialisation et des prix largement déterminés par l'offre sahélienne dont les coûts de production sont inférieurs. Toutefois, seuls les grands élevages ont des difficultés à écouler leur production. Pour les autres élevages, la demande locale est telle que la quasi-totalité de la production est écoulee sur un circuit court (sacrifices, bouchers locaux, etc.).

L'élevage laitier moderne est très peu répandu avec quelques dizaines d'élevages autour de Bouaké et d'Abidjan. Les animaux élevés sont des races locales améliorées par croisement et plus rarement des animaux pur d'origine européenne. Cette production moderne contribue à 15 % environ de la production nationale. Le reste provient des élevages extensifs, sédentaires ou semi-transhumants.

Enfin, en zone cotonnière, la traction animale s'est développée. Ainsi, trouve-t-on plus de 100.000 boeufs de culture attelée et 15.000 charrettes de transport.

Globalement, la filière bétail et viande de bovins et petits ruminants est peu organisée :

- les organisations d'éleveurs sont peu nombreuses et d'un poids économique négligeable ; toutefois, il existe quelques associations très dynamiques, notamment d'éleveurs de petits ruminants qui fournissent des services à leurs adhérents (approvisionnement en intrants, conseil et suivi de gestion, etc.), comme l'Association Professionnelle des Eleveurs Moutonniers du Centre (APEMC) et l'Association des Producteurs d'Ovins et de Caprins du Sud-Est (APROCASUDE) ;
- au niveau de l'aval, le commerce du bétail et la boucherie sont aussi peu structurés.

Actuellement trois projets principaux en cours d'exécution apportent un appui au développement de l'élevage (tableau n° 52). Ils ont initié en 1998 l'installation de 30 élevages laitiers, 84 élevages bovin viande et 79 élevages ovins. En 1999, ils doivent installer 22 élevages laitiers, 68 élevages bovin viande et 78 élevages ovins.

TABLEAU N° 52				
PROJETS D'APPUI A L'ELEVAGE				
Projets	Objet	Zone d'intervention	Coût en millions FCFA	Partenaire extérieur
Projet de Développement de l'Elevage-phase 2 (1994-2001)	Accroître la production par des crédits à l'installation, la mise en place d'infrastructures, un encadrement spécialisé	National (sauf nord et sud est)	11.700	FAD
Projet d'Appui au Développement Laitier dans le Sud (1996-1999)	Installation de 10 fermes laitières dans la périphérie d'Abidjan	Sud	725	AGCD
Projet d'Appui à l'Elevage Bovin et Ovin, 6 ^{ème} FED (1992-1997) Prolongation du volet ovin : 1997-1998 (<i>prolongé en 1999</i>)	Appui au Ranch de la Marahoué, au CNO Installation de 15 élevages bovins et de 130 élevages ovins Appui à une OPA : l'APEMC	Centre et Nord est	5.000	FED

En matière de production laitière, un Programme National d'un coût de 10 milliards FCFA est en cours d'exécution. Adopté en juin 1996, il vise à tripler la production nationale d'ici 2004 où elle devrait dépasser 75.000 tonnes.

Il est fondé sur la mise en place, par l'Etat, de conditions matérielles, génétiques, financières, réglementaires favorables à son essor afin de favoriser la création de fermes laitières intensives ou semi-intensives et l'amélioration des conditions de commercialisation des productions.

Pour cela, il prend en compte tous les maillons de la filière :

- la sélection et la production de géniteurs améliorés,
- la formation et le financement de l'installation des producteurs,
- l'organisation de la commercialisation et de la transformation primaire.

Ce programme, qui se structure autour de trois pôles économiques (Korhogo, Bouaké et Abidjan), comprend quatre volets :

- la production et la mise à disposition de plus de 1000 géniteurs améliorés en année de croisière 1999 par les Ranches, Stations d'Etat et les éleveurs privés,
- l'installation, à crédit, de plus de 120 fermes laitières intensives,
- l'appui technique pour le suivi spécialisé des fermes laitières,
- la formation et la structuration des producteurs pour une prise en charge de la gestion de la filière par les bénéficiaires.

A ce jour, les volets centre et sud du programme sont en cours d'exécution par les projets « Appui au Développement Laitier dans le Sud » et « Développement de l'Elevage-phase 2 ».

3. Porcs et volailles

En 1997, les volailles traditionnelles (poules, poulets et pintades) et les porcs traditionnels sont estimés respectivement à environ 20 millions têtes et 240.000 têtes (tableau n° 53).

L'élevage traditionnel est pratiqué partout dans et autour des villages. Les poulets traditionnels, appelés communément poulets bicyclettes, et les porcs traditionnels sont rustiques et d'un format inférieur à ceux des élevages modernes, de races améliorées. Les animaux ne font l'objet d'aucune surveillance ou protection, sauf la nuit, et sont nourris des sous-produits agricoles, des déchets de cuisine et des drêches des boissons traditionnelles, ces dernières étant souvent réservées aux porcs. La productivité est très faible. Par exemple on n'obtiendrait en moyenne que deux poulets consommables par an et par poule mais les coûts de production sont quasiment nuls.

A coté de cet élevage traditionnel, diffus à l'intérieur du pays, s'est développé un élevage moderne, concentré autour des centres urbains, qui contribue pour 23 % à la production de viande de porcs et pour 50 % à celle de volaille.

TABLEAU N° 53
PRODUCTION DES ELEVAGES A CYCLE COURT
(* : mises en place)

	1980			1997		
	effectifs (1000 têtes)	viande (tonne)	Œufs (tonne)	effectifs (1000 têtes)	viande (tonne)	Œufs (tonne)
Volailles traditionnelles	13 600	8 360	2 380	20 090	12 360	3 520
Volailles modernes chair	* 3 530	4 170	-	* 8 400	7850	-
Volailles modernes ponte	* 610	700	6 730	* 2 600	3220	32 890
Total volailles	17 740	13 230	9 110	31 090	23 430	36 410
Porcs traditionnels	244	3 890	-	240	3 830	-
Porcs modernes	40	2 040	-	28	1 150	-
Total porcs	284	5 930	-	268	4980	-

La production moderne de porcs a fortement été affectée par une épidémie de peste porcine africaine qui s'est déclarée en mai 1996 et a été éradiquée après 6 mois. Cette épidémie a provoqué la mort d'environ 110 000 porcs, par maladie ou par abattage sanitaire, et la fermeture de nombreux élevages modernes. Elle a provoqué une baisse de 64 % des effectifs de porcs modernes et de 32 % des porcs traditionnels.

L'élevage moderne de porcs et de volailles est réalisé en bâtiments, plus ou moins aménagés. Les animaux appartiennent à des races ou souches améliorées. Les effectifs varient beaucoup d'un élevage à l'autre. En porciculture, une multitude de petits éleveurs, avec moins de 10 truies, cohabitent avec une minorité de gros éleveurs, ayant plus de 25 truies. Au niveau des volailles, les effectifs vont de quelques centaines à quelques centaines de milliers.

La production moderne est caractérisée par un fort recours à des intrants, sanitaires et alimentaires notamment. L'alimentation est achetée auprès des industriels spécialisés, qui mettent à la disposition des éleveurs une gamme complètes d'aliments.

En amont, la filière avicole comprend les accoueurs, les importateurs de médicaments vétérinaires, et les usines de fabrication d'aliments, tous situés près d'Abidjan. Les accoueurs et les fabricants d'aliments fournissent une assistance technique aux éleveurs

Avant l'épidémie de peste porcine africaine, la filière porcine, comprenait, outre les importateurs de médicaments vétérinaires et les usines de fabrication d'aliments (les mêmes que pour la filière avicole), un élevage spécialisé dans la multiplication de géniteurs, élevage disparu suite à l'épidémie.

A l'aval de la filière avicole, on rencontre quelques industriels, conditionneurs d'œufs et abatteurs de volailles, et une multitude de grossistes et revendeurs. Pour la filière porcine, il existe un abattoir spécialisé à Yopougon appartenant à la Société Ivoirienne de d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC), 3 grandes charcuteries et une multitude de revendeuses.

La filière moderne avicole s'est structurée autour de l'IPRAVI (Interprofession Avicole Ivoirienne) créée en 1995 et qui regroupe deux structures, l'une représentant les éleveurs (UACI), l'autre les industriels (INTERAVI). L'UACI (Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire) regroupe environ 700 éleveurs. L'INTERAVI (Interprofession Avicole) regroupe les fabricants d'aliments et les accoueurs. Dans le cadre d'un contrat de plan signé avec l'Etat en décembre 1998, l'IPRAVI se voit

confier la mise en œuvre du développement de la filière pour le compte de l'Etat.

Concernant la production porcine, suite à l'épidémie de peste porcine africaine, la structuration des éleveurs s'est renforcée avec la création en juillet 1997 de l'Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire (APPORCI, qui compte 500 membres, dont 300 à l'intérieur du pays, et la mise en place de Groupements de Défense Sanitaire (GDS).

C'est sur l'APPORCI que s'appuiera le Programme de Relance et de Développement de la Filière Porcine qui démarrera en 2000.

4. Productions halieutiques

Le secteur halieutique au sens large, y compris la transformation, joue un rôle important dans l'économie nationale, comme source de devises, par la création d'emplois et au regard du statut alimentaire de la population.

Le poisson est la première source de protéines animales en Côte d'Ivoire. La consommation nationale de poisson peut-être estimée entre 220 et 300.000 t/an (soit 15 à 20 kg/habitant/an) pour une production locale de 70 à 100.000 t.

Malgré ce déficit en volume, le solde commercial du secteur halieutique est excédentaire, de 20 à 40 milliards de F par an, grâce à l'exportation de 50 à 60 000 t de produits à forte valeur ajoutée, principalement des conserves de thon, qui constituent le cinquième produit d'exportation en valeur de la Côte d'Ivoire.

Ce secteur halieutique représente environ 70 000 emplois directs et fait vivre indirectement plus de 400 000 personnes. En 1997, il a généré 48 milliards de FCFA de PIB (source INS). Toutefois, ce chiffre sous-estime le poids du secteur dans l'économie nationale car il est très difficile d'évaluer la production piscicole et la pêche artisanale.

Les différents types de production sont la pêche industrielle, la pêche artisanale maritime, la pêche artisanale continentale et l'aquaculture lagunaire et continentale représentant respectivement en 1997 36 %, 46 %, 18 % et moins de 1 % de la production nationale (tableau n° 54).

LA PRODUCTION HALIEUTIQUE NATIONALE				
Production	1996		1997	
	Quantité (t)	Valeur (millions F)	Quantité (t)	Valeur (millions F)
Pêche industrielle	30 706	8 152	23 880	7 883
Pêche artisanale maritime et lagunaire	30 443	7 996	31 255	9 858
Pêche artisanale continentale	11 562	8 374	12 032	7 047
Aquaculture	1 128	830	450 (données incomplètes)	524 (données incomplètes)
Production totale	73 839	25 352	67 617	25 313
Importations	218 903	76 643	228 251	95 524
Exportation	63 772	123 495	51 369	112 724

Consommation	217 117	66 834	229 218	75 718
---------------------	----------------	---------------	----------------	---------------

La flottille de la pêche industrielle, composée d'une cinquantaine de navires (y compris 20 chalutiers, 19 sardiniers et 4 crevettiers) est concentrée au port de pêche d'Abidjan, premier port thonier de l'Atlantique Sud, et où sont aussi localisées les industries de transformation, notamment 3 conserveries de thons (Castelli, Pêche et Froid et SCODI).

Le développement de la production de pêche industrielle et la transformation de ses produits (tableau n° 55) a été encouragé par l'Etat qui a accompagné l'initiative privée sans se substituer à elle par la définition et la mise en place d'un cadre économique et réglementaire favorable à l'entreprise privée, notamment i) la définition d'une réglementation sanitaire répondant aux exigences des nouvelles normes du marché international, ii) la signature d'accords de pêche avec l'Union européenne sécurisant l'approvisionnement en matières premières des industries nationales de conserves de thon, iii) la création de nouvelles opportunités de pêche pour la flotte nationale par la signature d'accords de pêche avec des pays africains aux eaux plus poissonneuses.

TABLEAU N° 55		
EXPORTATIONS DE CONSERVES DE THON		
Année	Volume (tonnes)	Valeur (millions F)
1989	38 294	28 438
1990	41 382	30 413
1991	47 248	27 559
1992	41 378	24 701
1993	49942	30 985
1994	43 551	70 810
1995	57 062	113617
1996	61 861	121 735
1997	49 066	108 702

Au niveau des productions halieutiques artisanales, l'Etat est intervenu plus directement par l'intermédiaire de projets. Globalement, plus d'une dizaine de milliards de FCFA ont été consacrés à des projets de pêches et de pisciculture au cours des 15 dernières années dont environ 40 % pour la pêche et environ 60 % pour les projets piscicoles.

La pêche artisanale est pratiquée sur les 550 km de littoral maritime ainsi que sur les eaux intérieures, fleuves et lacs, dont la Côte d'Ivoire est richement pourvue. Actuellement les efforts portent sur la gestion rationnelle des plans d'eau associant les pêcheurs, les populations riveraines et l'Administration (en lagune Aby).

Au niveau de la pisciculture les techniques sont maîtrisées, une pisciculture villageoise a été créée en une génération et la Côte d'Ivoire fait figure de pionnier dans la sous-région. Toutefois, elle demeure marginale bien que pratiquée sur l'ensemble du territoire, en zones rurales et périurbaines.

Actuellement, 3 projets principaux de développement de la pisciculture sont en cours d'exécution dans le cadre d'une approche régionalisée (tableau n° 56).

Dans le Centre-Ouest, il est promu principalement un modèle rural extensif à base de tilapia permettant de produire 1 à 2 tonnes par hectare avec des coûts de production très réduits (moins de 100 F/kg), soit un résultat net d'environ 400 000 F/ha et par an. Plus de 400 pisciculteurs ont été installés avec ce modèle par le projet Centre-Ouest.

Dans l'Est, il s'agit de pisciculture semi-intensive en milieu péri-urbain, toujours à base de tilapia, permettant des rendements de 4 à 6 tonnes par ha.

Dans l'Ouest, le modèle développé est intensif pouvant atteindre des rendements de 30 à 45 tonnes par ha avec des silures, soit un résultat net d'une dizaine de millions de F/ha/an .

TABLEAU N° 56				
PROJETS PISCICOLES				
Projets	Objectif	Zone d'intervention	Coût millions FCFA	Partenaire extérieur
Projet d'Appui au Développement de la Pisciculture dans le Centre Ouest-phase 2 (1996-1998) <i>(prolongé en 1999 sur reliquats)</i>	Installation de 100 pisciculteurs, réhabilitation de sites Mise en place de services	Centre- ouest	260	FAC
Projet d'Appui au Développement de la Pisciculture dans le Centre Est (1996-1999)	Installation de 100 pisciculteurs, réhabilitation de sites Mise en place de services	Centre-est	600	AGCD
Volet Piscicole du Projet de Développement Rural dans la Région Forestière Ouest (1994-1999)	Installation de 150 pisciculteurs, Mise en place de services	Ouest	2 700	FAD
Opération Jacquerville Aquaculture	Réhabilitation du centre d'alevinage et vue de sa privatisation	sud	273	-

Toutefois, les acquis de la pêche artisanal demeurent fragiles : la production piscicole n'a pas encore décollé, à l'exception de quelques zones ; la proportion de nationaux parmi les pêcheurs est très faible, des foyers de tensions entre pêcheurs, majoritairement étrangers, et population riveraines apparaissent çà et là, etc.

C'est pourquoi au cours des prochaines années un accent particulier va être mis sur la formation mais aussi sur la gestion rationnelle des ressources halieutiques associant les pêcheurs, les populations riveraines et l'Administration.

5. Qualité

Dans le contexte de mondialisation des échanges et de la réduction des barrières non tarifaires, la qualité occupe une place prépondérante.

Ainsi, dans le secteur agro-alimentaire, notamment dans le domaine des productions animales, l'accès au marché mondial doit s'appuyer sur une qualité sanitaire garantie par des contrôles vétérinaires et phytosanitaires performants.

La Côte d'Ivoire, gros exportateur de produits agro-alimentaires est concernée par cette tendance, notamment pour ses exportations de produits halieutiques à forte

valeur ajoutée comme les conserves de thons dont elle est le deuxième exportateur mondial (tableau n° 57).

Le secteur de la transformation et du traitement des denrées animales et d'origine animale connaît une amélioration permanente de ses process. Toutefois, les contrôles suivis de sanctions dont différents pays d'Afrique francophone ont été l'objet dans le domaine des industries de pêche par l'Union européenne commandent une grande vigilance.

TABLEAU N° 57				
EXPORTATION DE PRODUITS HALIEUTIQUES				
	1996		1997	
Exportations	Volume (tonnes)	Valeur (KF)	Volume (tonnes)	Valeur (KF)
Conserves de thon	61 861	121 734 840	49 067	108 701 527
Crustacés et autres	466	1 586 316	2 302	4 022 016

Par ailleurs, il s'agit aussi de protéger le consommateur national en veillant à la qualité, en particulier sanitaire, des aliments mis sur le marché.

La Côte d'Ivoire dispose d'une administration vétérinaire en charge des missions d'inspection et de contrôle sanitaire telles qu'elles sont prévues par la réglementation nationale et par celle des pays importateurs de denrées animales et d'origine animale. Ces contrôles s'appuient sur un laboratoire de référence nationale, le LANADA (Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole). Ce dispositif est en adaptation permanente, notamment dans le cadre d'un projet régional basé à la Direction des Services Vétérinaires à Abidjan (tableau n° 58).

TABLEAU N° 58				
PROJET DANS LE DOMAINE DE L'HYGIENE ALIMENTAIRE				
Projet	Objet	Zone d'intervention	Coût millions FCFA	Partenaire extérieur
Projet de Formation Continue des Personnels Vétérinaires d'Afrique Francophone (1999-2001)	Mise en place de formations, système d'information, veille réglementaire	International (siège à Abidjan)	200	FAC

Au niveau des abattoirs, des contrôles systématiques sont effectués. Les carcasses ou organes déclarés impropres à la consommation sont systématiquement détruits et les carcasses saines sont dûment estampillées afin d'autoriser leur commercialisation.

D'autres contrôles systématiques sont réalisés auprès des industries de transformation et la restauration collective.

Enfin, au niveau des exportations de produits animaux et des importations de poissons, de viandes et d'abats, des contrôles sont également réalisés avant d'autoriser leur commercialisation.

6. Gestion rationnelle des ressources naturelles

En matière de production animale, le problème de la gestion durable des ressources naturelles concerne les parcours, les plans d'eau et l'océan.

6.1 Espace agro-pastoral

Un cheptel national de bovins transhumants est développé dans la région Nord du pays où il valorise plus de 11 millions d'hectares de parcours, sans compter les jachères. Il assure la moitié de la production nationale de viande. Toutefois la rapidité des évolutions dans l'espace rural par l'extension des cultures et la multiplication des troupeaux n'a pas encore permis d'établir un équilibre satisfaisant entre les activités d'élevage et d'agriculture. Il résulte de cette situation des conflits fréquents entre agriculteurs autochtones et éleveurs transhumants peuls.

Suite à une vaste concertation entre les populations concernées et les responsables politiques et administratifs, dans le cadre d'un atelier de réflexion qui a eu lieu à Yamoussoukro en juillet 1994, des mesures réglementaires ont été adoptées notamment afin de faciliter le règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs dans le cadre de Commissions associant éleveurs et agriculteurs.

Par ailleurs, un projet spécifique, le Programme National de Gestion de l'Espace Rural-Nord (PNAGER-Nord), couvrant le département de Korhogo, a démarré en 1996. A travers sa composante « Aménagements Pastoraux », bénéficiant d'un financement AFD de 420 millions FCFA pour la période 1997-2000, il vise à inciter les éleveurs à s'organiser pour gérer de manière durable les ressources pastorales. Ce projet a permis en particulier l'élaboration de calendriers agro-pastoraux avec les populations.

6.2 Plans d'eau

Les lagunes couvrent plus de 120 000 ha et les retenues d'eau hydroélectriques et hydro-agricoles environ 176 000 ha et produisent environ 30 000 tonnes de poissons par an alors qu'elles pourraient produire le double. Cette situation est due à une surexploitation de la ressource qui exacerbe les tensions entre les populations riveraines et les pêcheurs souvent d'origine étrangère.

Afin de réduire ces problèmes, un projet de loi organisant le secteur des pêches et de l'aquaculture notamment par la mise en place de plans de gestion des plans d'eau est en cours de finalisation. De plus, l'organisation administrative sur le terrain du secteur pêche a été réorganisée avec la création de 11 zones d'activité halieutique, correspondant à des unités cohérentes au point de vue de la gestion des ressources, animées par 6 coordonnateurs inter-régionaux. Les cinq zones d'activités halieutiques animées par les coordonnateurs de San Pedro, Bouaké et Korhogo, bénéficient d'un appui du PNASA 2 (Bird).

Ce projet de loi et cette nouvelle organisation se sont inspirés de l'expérience acquise au niveau de la Lagune Aby.

Au niveau de cette lagune de 425 km² située dans l'extrême sud-est, la tension entre les populations locales et les pêcheurs avait atteint son paroxysme entre 1980 et 1990 et les captures de poissons ont connu une forte diminution au cours des années 80 et au début des années 90 du fait d'une sur-pêche.

En juillet 1995, un séminaire qui fut l'occasion d'un dialogue fructueux entre les populations concernées, les administrations territoriales et les administrations techniques, a abouti à la définition d'un plan d'aménagement du plan d'eau accepté par tous. Suite à ce séminaire, le plan d'aménagement de la Lagune Aby associant les pêcheurs et les populations riveraines (calendrier de pêche, zonage, définition des techniques de pêche) a été mis en œuvre avec succès. Ainsi, la production de poisson est-elle passée de 6.500 tonnes en 1996 à 13.000 t en 1997, tandis que la taille des poissons capturés augmentait (par exemple, passant de 5 cm en 1996 à 11 cm en 1997 pour l'éthmalose).

6.3 Ressources maritimes

Les ressources maritimes sont assez limitées du fait de l'étroitesse du plateau continental (550 km de long et 27 km de large) et de la faiblesse des phénomènes d'upwelling. Toutefois, la Côte d'Ivoire accorde une importance majeure à la gestion de ces ressources. Celle-ci dépasse le cadre strictement national et s'insère dans un cadre sous-régional et international.

A ce niveau, on peut citer :

- la signature avec l'Union européenne d'accords de pêche triennaux (le dernier date de 1997),
- la ratification en 1994 de l'accord portant création de l'Organisation d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE) dont le siège se trouve à Abidjan,
- le dépôt de l'acte d'adhésion de la Côte d'Ivoire à la Convention Régionale relative à la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, etc.

7. Appui à la structuration des organisations d'éleveurs

La structuration des filières et la promotion des organisations professionnelles agricoles (OPA) constituent la pierre angulaire du désengagement de l'Etat et de la prise en charge du secteur agricole par le secteur privé.

Les filières de production d'élevage disposent, contrairement aux filières végétales d'exportation, de peu de groupements professionnels structurés à vocation économique. De plus, globalement ces filières, à l'exception des filières avicole et porcine modernes, souffrent d'un déficit de représentation professionnelle au niveau national.

Cette situation trouve son origine dans le fait que les éleveurs «professionnels», qui sont ceux qui manifestent un besoin de structuration demeurent minoritaires et dispersés et ainsi ont des difficultés à se regrouper sans appui extérieur.

C'est pourquoi, une politique d'appui à la structuration et à la professionnalisation du secteur élevage est conduite de manière volontariste et innovante :

- le Projet de Professionnalisation des Producteurs de Petits Ruminants, démarré en 1993, était le premier projet chargé spécifiquement d'appuyer les OPA mis en œuvre par le MINAGRA ;

- en 1998, l'Interprofession Avicole se voit confier la maîtrise d'œuvre du programme de développement du secteur dans le cadre d'un contrat de plan ; il s'agit du premier contrat de plan de ce type en agriculture ;
- le Projet d'Appui à l'Amélioration Génétique (1998-2001), qui a démarré en 1999, prévoit la gestion des programmes de sélection par des associations d'éleveurs.

Globalement, les interventions portent à 3 niveaux :

- un appui spécifique aux OPA existantes dans le cadre de projets (voir ci-dessous),
- la participation des professionnels à la définition de la politique sectorielle : réunions de concertation et mise en place de cadres formels de concertation,
- la participation des professionnels à la gestion de la politique sectorielle (contrat de plan pour la filière avicole, gestion de l'amélioration génétique par des associations d'éleveurs).

Deux projets en cours d'exécution apportent un appui spécifique à des OPA (tableau n° 59).

TABLEAU N° 59				
PROJETS D'APPUI AUX OPA EN COURS D'EXECUTION DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION ANIMALE				
Projets	Objet	Zone intervention	Coût millions FCFA	Partenaire extérieur
Projet de Développement des Elevages à Cycles Courts dans le Sud-Est-phase 3 (1995-1998) <i>(prolongé en 1999)</i>	Autonomie des filières avicole moderne, porcine moderne et ovine dans le Sud (formation, encadrement, etc.)	Sud	2 300	AFD, FAC
Projet de Professionnalisation des Producteurs de Petits Ruminants (1993-1998) <i>(continue sur fonds nationaux, en contre-partie du Programme OPA financé par le FAC)</i>	Aide aux groupements d'éleveurs ruminants (formation, information, mise en place de services : conseil de gestion, etc.)	Nord, Centre et Sud	600	FAC

Par ailleurs, le Programme National de Gestion de l'Espace Rural - Région Nord (PNAGER-Nord) appuie l'émergence d'associations pastorales dans le département de Korhogo et les Projets d'Appui à la Profession Piscicole dans le Centre Ouest et dans l'Est encouragent la structuration des pisciculteurs.

Les acquis de ces projets en matière d'appui aux OPA se situent à plusieurs niveaux :

- niveau organisationnel : Le système de gestion avec un Comité paritaire de pilotage confère une responsabilité partagée avec les bénéficiaires qui participent à la prise de décision et au suivi de leur exécution.
- capacité d'intervention des OPA : Les OPA ont montré leur capacité à mettre en œuvre des actions et à négocier avec des prestataires pour les actions qu'elles ne peuvent pas mettre en œuvre elles-mêmes.

- précision et extension du champ d'intervention des OPA : Les OPA ne limitent pas leur champ d'intervention aux actions de type économique ; elles manifestent la volonté d'intervenir au niveau de la définition et de la mise en œuvre de politiques de développement, de l'offre de services, etc.
- capacité de négociation : la capacité de négociation et l'assurance des responsables des OPA ont fortement augmenté.

Enfin, les différents projets ont montré la pertinence d'un appui personnalisé aux OPA et la capacité des OPA de mettre en œuvre des actions de développement.

Toutefois, on relève un besoin de structuration au niveau national pour les éleveurs ovins, bovins et les pisciculteurs et l'émergence de nouveaux types d'OPA, à caractère technique (les groupements de défense sanitaire, les associations de race et les associations pastorales). C'est sur ces aspects qu'un accent sera mis dans les années à venir.

8. Amélioration génétique

8.1 Races présentes

8.1.1 Bovins

Le cheptel bovin est composé de quatre types génétiques dans les proportions suivantes : N'dama 13,8 %, Baoulé 37,1 %, Zébus 30,7 %, divers Métis 18,5 % et Lagunaires 0,1%.

- La race N'Dama est une race trypanotolérante, bien adaptée au milieu tropical humide et aux conditions de l'élevage extensif traditionnel. Elle a un format et un poids à l'âge adulte moyens (116 cm et 350 à 450 kg pour les mâles, 113 cm et 200 à 300 kg pour les femelles). La robe est de couleur froment ou fauve. Les taurins de race N'Dama se rencontrent essentiellement au Nord-Ouest.
- La race Baoulé est aussi une race trypanotolérante, très adaptée au milieu tropical humide et aux conditions de l'élevage extensif traditionnel. Elle a un petit format (100-110 cm pour les mâles, 90-100 pour les femelles) et un poids faible à l'âge adulte (250 à 350 kg pour les mâles et 150 à 250 kg pour les femelles). Elle est caractérisée par une robe de couleur variable, mais plus souvent pie-noire. Les taurins de race Baoulé se rencontrent au Nord-Est et au Centre.
- La race lagunaire est une race en voie d'extinction qui se rencontre en zone côtière et forestière. Les animaux ont une conformation comparable à celle du Baoulé, mais ils sont de taille inférieure, généralement pie-noire. C'est une race très résistante adaptée au milieu humide et forestier du Sud. On estime à un millier de têtes le nombre d'animaux de cette race.
- Le zébu est en grande majorité du type peuhl sahélien, très adapté à la marche, très résistant aux stress thermique, sensible aux parasites de la zone tropicale humide. Il a un format moyen (120-125 cm pour le mâle, 115-120 cm pour la femelle) et un poids à l'âge adulte de 400 kg pour le mâle et de 300 kg pour la femelle. On

rencontre les zébus essentiellement dans le Nord. Outre ses caractéristiques physiques et son adaptation à la marche, le zébu se distingue des taurins par sa maturité sexuelle très tardive et une période d'intervêlage très longue. Sans traitements trypanocides réguliers, le zébu est tout à fait inadapté aux milieux infestés de glossines.

- Les métis locaux sont essentiellement des métis zébu X Baoulé dans les régions Nord-Est et Centre où les taurins et zébus sont rencontrés. Le métissage se pratique essentiellement dans les troupeaux sédentaires où des zébus mâles sont introduits pour augmenter le format des animaux. Il est néanmoins pratiqué dans les troupeaux semi-transhumants par introduction de taurins femelles ou métisses femelles pour diminuer le risque de trypanosomiase et de parasitisme. On ne peut parler de métis fixés et tous les degrés de métissage peuvent se rencontrer. Ainsi, toute tentative de description est illusoire, les métis présentant des caractères intermédiaires entre ceux des populations parentales en fonction de leur degré de métissage.
- Divers croisés exotiques ont été expérimentés entre le N'dama et Jersiais, Abondance, Fleckvieh et Montbéliard. Ce sont les croisements avec cette dernière race, par insémination artificielle, qui se développent actuellement en milieu paysan. La production moyenne d'une vache croisée F1 est d'environ 7 à 10 litres de lait par jour contre 3,5 à 4,5 litres pour une vache N'dama en milieu amélioré.

8.1.2 Petits ruminants

- Le cheptel ovin est composé principalement de mouton Djallonké, qui est une race de petit format (40 à 60 cm, 20-30 kg pour la brebis, 25-40 kg pour le bélier), à poils ras et oreilles courtes. Les performances zootechniques enregistrées sont les suivantes : taux de fécondité : 120 à 150 ; taux de productivité numérique par brebis : 95 à 122.
- Les caprins sont essentiellement du type « chèvre naine locale » qui est un animal relativement léger et de petite taille (50 cm de hauteur pour 20 kg de poids adulte). C'est un animal très précoce et prolifique qui par ailleurs se reproduit toute l'année.

8.1.3 Monogastriques

- Au niveau des volailles, le secteur moderne utilise des souches modernes sélectionnées. Tandis que des races locales beaucoup plus rustiques sont élevées en système traditionnel.
- La race porcine locale est un animal de petite taille (40 - 50 cm) , d'un poids moyen de 50 à 60 kg et d'une excellente fécondité. La productivité est très faible et le nombre de porcelets sevrés par truie et par an ne dépasse pas 3 à 5 têtes. Le gain de poids journalier est dérisoire.
- La race porcine dite «Korhogo», dérivée de la race Large White (importée d'Europe au Centre d'élevage de Korhogo en 1934) par des croisements d'absorption se rencontre dans les élevages modernes. Les animaux de cette race

présentent des caractéristiques de la race originaire : une bonne prolificité avec 7 à 10 porcelets par portée, des gains moyens quotidiens après sevrage de 350 à 400 grammes, un poids adulte à 6 mois de 60 - 70 kg, une adaptation au milieu et une bonne résistance aux maladies.

- Suite à l'épidémie de peste porcine, le repeuplement des élevages porcins se fait en partie avec des animaux de races exotiques.

8.2 Programmes et structures

L'ensemble des opérations d'amélioration génétique sont structurées depuis 1996 dans un Programme National d'Amélioration Génétique, d'un coût de 6 milliards de F sur 5 ans.

Comme préalable à la mise en place de la nouvelle politique génétique, l'Etat en a défini le cadre institutionnel dont la clef de voûte de l'organisation de la génétique en Côte d'Ivoire est la Commission Nationale d'Amélioration Génétique du Cheptel (CNAG). Il s'agit d'une instance nationale de concertation, de définition et suivi des politiques qui associe des éleveurs, l'Administration et la Recherche.

La CNAG s'appuie sur un organe technique permanent, basé à la Direction des Productions d'Élevage et chargé de coordonner les programmes, d'élaborer et suivre l'application de la réglementation : le Bureau des Ressources Génétiques Animales (BRG).

Plusieurs volets du Programme National d'Amélioration Génétique sont en cours d'exécution ou sur le point de l'être.

- Projet d'Appui à l'Amélioration Génétique : Ce projet, d'un coût de 2,3 milliards F sur 3 ans (1998-2000), bénéficie d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre du PNASA 2. Il vise à la mise en place d'un schéma de sélection de la Baoulé, à l'ouverture de la base de sélection du bovin N'dama sur des élevages privés, à la création d'un service de contrôle laitier et à la participation effective des organisations d'éleveurs à la gestion des programmes de sélection.
- Sélection des N'dama au Ranch de la Marahoué : ce centre d'élevage créé en 1975 avec pour objectifs la sélection, la multiplication et la diffusion de N'dama, a débuté la sélection en 1985. Il compte 15 000 bovins, tous de race N'dama, sur un domaine de 100 000 ha.

En 20 ans, il a été diffusé en milieu paysan environ 40 000 femelles sélectionnées et plus de 7000 bœufs de culture attelée et a vendu des géniteurs au Togo et au Burkina Faso. Il a aussi formé près de 400 éleveurs ou responsables d'élevage. Par ailleurs, depuis 2 ans, il produit des génisses croisées de type laitier (croisement avec la Montbéliard) dans le cadre du Programme National de Développement Laitier (500 inséminations en 1999).

- Programme de croisement laitier à la station de Nioroungou du "projet Bovins Industriels" : ce programme a débuté en 1977 avec pour objectif l'amélioration des

performances laitières des races locales par des croisements entre la N'dama et les races Pie-rouge européennes (Abondance, Fleckvie). A ce jour, il compte environ 700 vaches.

- Programme National Ovin : ce programme comprend 2 composantes : le Programme National Ovin qui intègre le Programme National de Sélection Ovine (PNSO) et le Centre National Ovin (CNO). L'objectif est d'améliorer le format du mouton Djallonké par sélection en race pure et de diffuser les géniteurs améliorés en milieu paysan.

Le PNSO organise la sélection en milieu paysan sur une base de plus de 100 élevages, dans le cadre du Projet d'Appui à l'Amélioration Génétique du Cheptel. Le PNSO sera géré par une association d'éleveurs.

Le Centre National Ovin, regroupe 1600 brebis sur 500 ha. Il constitue le noyau dur de la base de sélection du Djallonké dont il a exporté des reproducteurs au Burkina Faso, au Togo et au Bénin.

- Centre de Sélection Porcine : le centre d'absorption de la race Korhogo par le Large White, localisé à Bingerville et géré par la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC), ayant fermé suite à l'épidémie de peste porcine africaine en 1996, l'Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire a initié un projet de Centre de Sélection de 49 truies de races européennes. Ce projet, qui doit produire chaque années 500 géniteurs sélectionnés destinés aux élevages multiplicateurs, devrait se concrétiser en 2000 avec l'appui du Projet de Développement des Elevages à Cycles Courts dans le Sud-Est.
- Accoueurs privés : la production de poussins d'un jour est assurée par huit couvoirs privés avec une capacité de production de 9 millions de poussins par an. Deux de ces couvoirs entretiennent un cheptel de reproducteurs ; les autres importent des œufs à couvrir d'Afrique du Sud, d'Europe, d'Israël et des Etats-Unis d'Amérique.

9. Maîtrise des pathologies et amélioration de l'environnement physique

En zone tropicale humide, la maîtrise des pathologies est une contrainte majeure du développement de l'élevage. Aussi, un effort particulier est conduit en la matière. Cet effort couvre différents aspects, budgétaire et organisationnel ; il concerne tout autant l'Etat que les éleveurs ; il s'opère dans la durée, dans le cadre de programmes, mais peut aussi être intense et ponctuel, comme lors de l'épidémie de peste porcine.

9.1 Cas de la maîtrise de l'épidémie de peste porcine africaine de 1996

La maîtrise de l'épidémie de peste porcine africaine en Côte d'Ivoire en 1986 constitue au niveau international une référence. Grâce à des mesures adaptées, l'épidémie a été enrayerée et l'endémie a été évitée.

Cette épidémie survenue à Abidjan en mai 1996 a fortement affecté la production nationale en touchant le Sud-Est du pays où est concentrée la production moderne. La totalité du cheptel de la zone a disparu ; 20 000 porcs sont morts et 80 000 ont

été abattus. Son impact a été considérable : avec 3.000 emplois supprimés et 1.500 familles touchées pour une perte économique estimée à 15 milliards FCFA.

Toutefois, la rapidité de réaction de l'Administration, l'expertise fournie par la FAO et la coopération de l'ensemble des acteurs, éleveurs, ANADER et différents services de l'Etat (police, gendarmerie, etc.), et l'indemnisation des éleveurs ont permis d'enrayer ce fléau en 7 mois et d'éviter une catastrophe (l'endémie). Environ 1.500 éleveurs ont été indemnisés pour 1,3 milliards FCFA.

Aujourd'hui, la vigilance reste de vigueur, cette maladie sévissant au Bénin, où l'expertise ivoirienne a été sollicitée.

9.2 Programmes en cours (tableau 60)

TABLEAU N° 60				
PROJETS DE SANTE ANIMALE				
Projets	Objet	zone intervention	Coût millionFCFA	Partenaire extérieur
Projet PARC-CI-phase 2 (1989-1999) <i>(continue sur reliquats)</i>	Eradication ou maîtrise de maladies ; Privatisation des soins vétérinaires	National	1 900	FED
Projet de Lutte antiglossine (1994-2001)	Diminution de l'incidence de la trypanosomiase sur 85 000 km ²	Nord et centre	3 100	GTZ, KFW
Projet de Maîtrise des Pathologies Porcines (1997-2001)	Renforcement des services, mise en place d'un réseau d'alerte, implication des éleveurs	National	600	FAO

Les actions menées dans le cadre du Projet Pan Africain de Lutte Contre la Peste Bovine (PARC) touchent les campagnes annuelles de vaccination contre les maladies contagieuses : peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, peste des petits ruminants etc... et la surveillance des foyers de ces maladies.

La situation actuelle de la Côte d'Ivoire en matière de santé est globalement satisfaisante :

- depuis 1986, aucun foyer de peste bovine n'a été signalé sur le territoire ivoirien ;
- la Péripneumonie contagieuse Bovine (PPCB) est en nette régression avec 4 foyers en 1997 contre 12 en 1994 ;
- le nombre de foyers de Peste des Petits Ruminants est en forte baisse sur la période depuis 1990 (7 foyers en 1990 pour 2-3 ces dernières années).

Le projet PARC a également permis l'installation de 9 vétérinaire privés en zones rurales.

Au niveau de la lutte contre la trypanosomiase animale et les glossines le Projet de Lutte Antiglossine a permis de réduire l'incidence de cette maladie sur plus de 85 000 km² qui sont devenus propices à l'élevage.

Enfin, le programme de contrôle des pathologies porcines, quoique de portée limitée, se veut un instrument de consolidation de l'éradication de la peste porcine. A ce titre, il permet de mettre en place les mesures conservatoires pour éviter de nouvelles épizooties de peste porcine africaine, notamment par la mise en place d'un réseau d'alerte avec une forte implication des éleveurs. D'un coût de 500 millions FCFA sur 6 ans, il est pris en charge par le Trésor.

9.3 Nouveau dispositif de santé animale

Le désengagement de l'Etat de certaines activités (production et commercialisation) s'est traduit dans le domaine de la Santé Animale par un nouveau dispositif adopté le 3 décembre 1993 qui se présente désormais comme suit :

- actions relevant exclusivement de l'Etat : contrôle des frontières, autorisations administratives, contrôle de conformité et élaboration de cadres réglementaire....etc.
- actions relevant exclusivement du secteur privé : distribution (gros et détail) des médicaments vétérinaires, soins courant aux animaux, conseil sanitaire....etc.
- actions relevant des pouvoirs publics mais pouvant être cédées au secteur privé sous certaines conditions : lutte contre les maladies légalement contagieuses, surveillance épidémiologique des maladiesetc.

Ce dispositif a abouti à un nouvel esprit et une nouvelle approche de la santé animale caractérisés par la libéralisation de la profession vétérinaire, la mise en place du système de mandat sanitaire, une plus grande responsabilisation des agro-pasteurs et une redéfinition des méthodes d'intervention.

La libéralisation de la profession vétérinaire se traduit par :

- La privatisation de la distribution des médicaments vétérinaires excepté les vaccins biologiquement actifs ; pour ce faire, il existe actuellement 7 grossistes importateurs, la distribution au détail étant assurée par des vétérinaires privés ;
- La réalisation des soins courant en milieu rural par les vétérinaires privés selon les relations de clientèle. Ils administrent les soins, assurent le conseil sanitaire et distribuent les médicaments dans le cadre de leur clientèle.

Dans le cadre du mandat sanitaire contractuel, l'Etat confie aux vétérinaires privés la réalisation des prophylaxies contre les maladies contagieuses. Le mandat sanitaire est en constante évolution depuis son instauration en 1995, passant de 2 mandats attribués en 1995 à 9 en 1999.

Ce faisant, l'Etat assure le contrôle administratif et technique des opérations de prophylaxie.

En se désengageant, l'Etat a aussi responsabilisé les éleveurs pour la santé de leur cheptel par le paiement des soins courants aux animaux, la contribution aux frais de prophylaxie sanitaire et leur intégration au processus de surveillance des maladies. En matière de lutte contre les glossines, la responsabilisation des éleveurs repose sur la participation aux travaux et le financement du matériel de lutte.

Les méthodes d'intervention ont été redéfinies :

- la lutte contre les maladies et en particulier la lutte contre les épizooties sera désormais axée sur le système de surveillance doté d'un réseau d'information et d'action et d'un cadre d'intervention rapide ; dans une telle action unifiée, tous les intervenants associeront leurs efforts : administration, vétérinaires privés et éleveurs ;
- l'installation des vétérinaires privés tiendra compte non seulement du volume des activités mais aussi de la capacité/volonté du praticien à amplifier les actions ; ainsi outre les mesures classiques de soins, de distribution de médicaments et de prophylaxie, la libéralisation s'orientera vers d'autres activités notamment le conseil d'élevage et les études de projet ; le vétérinaire doit être capable d'assurer l'encadrement à titre privé.

10. Perspectives

Avec une croissance de la population et de la demande par habitant supérieure à la croissance des cheptels, la croissance de la production animale doit être orientée vers une augmentation de la productivité par animal. Cela passe par une intensification de la production.

Cela suppose la constitution d'une nouvelle catégorie d'éleveurs professionnels d'un bon niveau technique pour lesquels les productions d'élevage sont la source principale de revenus. L'amélioration du contexte économique rend aujourd'hui possible cette évolution.

Dans ce cadre, une priorité sera accordée aux productions à cycles courts (porcs, volaille, pisciculture), à la production laitière et à la pêche artisanale, notamment dans le cadre de programmes nationaux :

- programme triennal de développement de la production avicole moderne (2000/2002), dont la mise en œuvre sera assurée par l'interprofession avec l'appui financier de l'AFD ;
- programme de relance et de développement de la filière porcine, avec l'appui financier de l'AFD ;
- programmes régionaux de développement de la pisciculture :
 - dans l'Est, nouvelle phase, 1999-2004, avec l'appui de l'AGCD ;
 - dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, nouvelle phase et extension, 2000-2005, dont la mise en œuvre sera assurée par une ONG, l'Association Pisciculture et Développement Rural en Côte d'Ivoire (APDRACI), avec l'appui financier de l'AFD ;
- programme national de développement de la production laitière :
 - volet Sud, nouvelle phase, 1999-2004, avec l'appui de l'AGCD,
 - Projet de Développement de l'Elevage avec l'appui de la BAD.

Au niveau des actions horizontales, un accent particulier sera mis sur :

- la formation et l'appui à l'installation des jeunes et des femmes dans les métiers de la production, de la transformation et des services,
- l'appui à la structuration des filières et le développement d'un partenariat Etat-profession,
- l'amélioration du cadre réglementaire, notamment avec l'élaboration d'un code des ressources animales,

- l'encouragement de la réalisation d'infrastructures et d'équipements structurant par le secteur privé, à l'instar de ce qui s'est fait pour le complexe abattoir-marché à bétail d'Abidjan-Anyama ; celui-ci d'un coût d'environ 7,7 milliards de F sera réalisé et financé par un opérateur privé dans le cadre d'une concession.,
- la durabilité des systèmes de production par la gestion rationnelle des plans d'eau, l'aménagement des espaces pastoraux et l'intégration agriculture élevage,
- l'amélioration génétique des espèces d'élevage (ruminants, porcins, volailles et poissons), notamment dans le cadre du Projet d'Appui à l'Amélioration du Cheptel (BIRD),
- la mise en place de dispositifs d'épidémiologie-surveillance, avec l'appui du FED, et de contrôle de la mouche tsé-tsé avec l'appui de la Coopération Allemande.

D. Forêts et bois

1. Généralités

La forêt ivoirienne a fortement contribué au développement économique et social de la Côte d'Ivoire grâce aux terres et aux conditions écologiques très favorables qu'elle a offertes au développement agricole. De plus, la forêt a procuré au pays des bois d'œuvre qui lui ont assuré durant de longues années des entrées importantes en devises et des ressources fiscales non négligeables.

Cette richesse a été malheureusement surexploitée et elle est en voie de disparition sous l'influence des défrichements incontrôlés effectués à la fois par une agriculture de type extensif et par une exploitation forestière de type minier.

Aussi un changement radical aussi bien des comportements et des mentalités que des modes de gestion des ressources naturelles et de l'espace rural doit-il être entrepris.

2. Apport de la forêt au développement socio-économique du pays

La forêt représente l'une des plus grandes richesses naturelles de la Côte d'Ivoire et joue un rôle économique considérable. La forêt emploie 30.000 personnes et fait vivre au moins autant de familles. Le bois couvre 70% des besoins en énergie des ménages. Des unités de transformation de bois diversifiées et bien équipées emploient près de 18.000 personnes. Les produits finis, qui s'exportent majoritairement vers l'Europe (Italie, Espagne, pays scandinaves ...), constituent des sources importantes de devises. La forêt représente un chiffre d'affaire annuel approchant les 80 milliards de FCFA et contribue au PIB à hauteur de 200 milliards de FCFA/an.

Au potentiel ligneux, il faut ajouter les produits forestiers non ligneux, notamment les plantes médicinales ou alimentaires, les fruitiers sauvages, les plantes de service (bambous, rotins) dont les possibilités de valorisation sont diversifiées et importantes.

Enfin, la forêt ivoirienne sert de cadre et de mode de vie pour une partie importante de la population. Sa faune et sa flore sont caractérisées par une grande diversité, les formations forestières de Côte d'Ivoire comportant plusieurs types écologiques, reflet de sa diversité géographique.

3. Situation de la forêt ivoirienne en 1999

De 16 millions d'hectares au début du siècle, la superficie de la forêt dense humide est passée à 12 millions d'hectares en 1960 et à environ 3,7 millions d'hectares actuellement soit un rythme de déboisement de l'ordre de 200.000 ha/an. La forêt ivoirienne est ainsi passée de 46 % à moins de 10 % de l'étendue du territoire national.

La déforestation a signifié l'élimination d'au moins 90 % de la couverture forestière du pays. La responsabilité de l'exploitant forestier passe au second plan après celle de l'agriculteur. En effet, le prélèvement moyen de biomasse opéré par l'industrie du bois au cours de ces dernières décennies est estimé à 1 m³/ha/an et est donc proche des capacités d'auto-régénération de la grande sylvie guinéenne qui est de 0,5 à 1 m³/ha/an. Par contre, du côté de l'exploitation agricole, le déclin s'amorce lorsque les jachères ne permettent plus aux écosystèmes de revenir à des formations proches de leur état naturel d'équilibre (climax).

Conscients de l'ampleur de la déforestation, les pouvoirs publics ont pris des mesures importantes : création d'un domaine permanent de l'Etat comprenant 202 forêts classées de 3,6 millions d'hectares ainsi que 8 parcs nationaux et 3 réserves couvrant 2 millions d'hectares, adoption d'un plan forestier 1988-2015, mise en place de la SODEFOR chargée de gérer, aménager et surveiller l'ensemble des forêts du domaine forestier de l'Etat.

Au total, le territoire national comprend :

- (i) les zones impropres à toute activité agricole pastorale ou forestière, qui s'étendent sur 3,8% de la superficie du pays et qui regroupent infrastructures, zones urbaines, plan d'eau et zones rocheuses ;
- (ii) le domaine permanent de l'Etat constitué des forêts classées et des parcs nationaux et réserves qui couvrent respectivement 10% et 6,2% de sa superficie ;
- (iii) le domaine rural restant qui couvre 80% de la superficie et se répartit pour 31% en terres cultivées, 30% en savane, 14,5% en forêt claire et 4,5% en forêt dense.

Toutes les actions de l'Etat veulent in fine pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts, dans le cadre d'une gestion intégrée et participative qui assure de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers.

4. Domaine permanent de l'Etat

Le Domaine Permanent de l'Etat comprend les forêts classées et les aires protégées (parcs nationaux et réserves).

4.1 Forêts classées

Les défrichements, qu'il s'agisse d'abattage ou de débroussaillage de la végétation ligneuse, suivis ou non d'incinération, sont interdits dans le domaine classé.

La superficie des 202 forêts classées (parcs nationaux exclus) est de 3,6 millions hectares soit 10% du territoire national. Un million d'hectares de cette surface est occupé par des cultures.

On estime à environ 79.000 les chefs d'exploitation installés dans les forêts classées dont 45% d'étrangers s'adonnant à l'agriculture, soit environ 300.000 personnes qui vivent à partir des produits agricoles issus des forêts classées.

4.2 Parcs nationaux et réserves

La Côte d'Ivoire étant signataire de la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelle (1968), ses parcs nationaux et réserves ont adopté les définitions suivantes :

' Parcs nationaux

Le Parc National désigne une aire protégée :

- Placée sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées, ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente ;
- Destinée à la propagation, la protection, et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation sauvage et à la conservation de sites d'intérêt esthétique, géologique, préhistorique, archéologique ou d'autres intérêts scientifiques au profit, à l'avantage et pour la récréation du public en général ;
- Dans laquelle l'abattage ou la capture de la faune, la pêche, la destruction ou la collecte de la flore, la récolte de plantes, fruits ou produits sont interdits, sauf pour des raisons scientifiques ou pour les besoins de l'aménagement et à condition que de telles opérations aient lieu par l'entremise de ou sous la direction et le contrôle de l'autorité en charge de sa gestion.

Les parcs nationaux sont au nombre de 8 et représentent une superficie totale de 1.838.100 ha (tableau n° 61).

TABLEAU N° 61			
LES PARCS NATIONAUX DE CÔTE D'IVOIRE			
N° d'ordre	DENOMINATION	LOCALITE	SUPERFICIE (ha)
1	Parc National de la Comoé	BOUNA	1.149.150
2	Parc National de Taï	TAI	436.000
3	Parc National de la Marahoué	BOUAFLE	101.000
4	Parc National du Mont Sangbé	BIANKOUMA	95.000
5	Parc National du Mont Péko	DUEKOUÉ	34.000
6	Parc National d'Azagny	GRAND-LAHOUE	19.400
7	Parc National du Banco	ABIDJAN	3.000
8	Parc National des Iles Ehotilés	ADIAKE	550
TOTAL			1.838.100

Les animaux les plus fréquemment rencontrés dans les 3 plus grands parcs sont les éléphants, les buffles, les antilopes, les cobs, les chimpanzés, les hyppopotames, les reptiles, les oiseaux. Outre la faune très diversifiée, le Parc National de Taï classé patrimoine naturel mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1982 est dominé par des formations sempervirentes à *Eremospatha macrocarpa*, *Diospyros mannii*, *Diopyros spp* et *Mapania spp*.

Des financements ont été octroyés aux parcs et réserves en vue de leur protection effective et de la gestion durable des ressources naturelles (tableau n° 62).

TABLEAU N° 62			
FINANCEMENTS OCTROYES AUX PARCS NATIONAUX			
INTITULE	FINANCEMENT	MONTANT (mio FCFA)	OBSERVATIONS
- Parc National du Mont Sangbé - Parc National de Taï	FED/Côte d'Ivoire GTZ/KFW/C	1.652 4.500	5 ans 6 ans
- Parc National du Banco - Parc National des Iles Ehotilés - Réserve d'Abokouamékro - Parc National d'Azagny - Réserve de Lamto - Réserve du Haut Bandama	Côte d'Ivoire Côte d'Ivoire Côte d'Ivoire Côte d'Ivoire Côte d'Ivoire Côte d'Ivoire	136 24 111 35 30 60	Il s'agit de financements annuels sur budget de l'Etat
- Parc National de La comoé - Parc National du Mont Péko - Parc National de la Marahoué	Union Européenne/ Comstabex 93 UE/C 93 UE/C 93	600 282 597	Pour éviter la dégradation des acquis un programme transitoire sur 2 ans a été mis sur pied pour ces 3 parcs les plus menacés et aussi pour le renforcement des capacités opérationnelles de la Direction de la Protection de la Nature (DPN).

' Réserves de faune

La réserve de faune désigne une aire protégée :

- Mise à part pour la conservation, l'aménagement et la propagation de la vie animale sauvage, ainsi que pour la protection et l'aménagement de son habitat ;
- Dans laquelle la chasse, l'abattage, la capture d'animaux sont interdits, sauf dans des conditions définies par décret ;
- Où l'édification des bâtiments et des travaux d'aménagement sont réglementés ou interdits.

Les réserves de faune s'étendent sur plus de 239.000 ha (tableau n° 63).

TABLEAU N° 63			
RESERVES DE FAUNE			
N° d'ordre	DENOMINATION	LOCALITE	SUPERFICIE
1	Réserve du Haut-Bandama	KATIOLA	132.000
2	Réserve de faune de N'Zo	TAI, BUYO, ZAGNE	96.000
3	Réserve de faune d'Abokouamékro	YAMO USSOUKRO	20.430
TOTAL			239.430

' Réserves naturelles intégrales

La réserve naturelle intégrale désigne une aire :

- Placée sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées, ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente ;
- Exclusivement destinée à la conservation intacte d'un patrimoine naturel et à sa transmission aux générations futures ;
- Dans laquelle, toute forme de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, toutes fouilles ou prospections, tous sondages, terrassements ou constructions, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes, soit importées, sauvages ou domestiques sont strictement interdits ;
- Dans laquelle, les recherches scientifiques ne peuvent se faire qu'avec la permission de l'autorité en charge de sa gestion.

La Côte d'Ivoire compte deux réserves naturelles intégrales (tableau n° 64).

TABLEAU N° 64			
RESERVES NATURELLES INTEGRALES			
N° d'ordre	DENOMINATION	LOCALITE	SUPERFICIE (ha)
1	Réserve naturelle intégrale des Monts-Nimba	DANANE	5.000
2	Réserve naturelle intégrale de Lamto	TOUMODI TIASSALE	2.500
TOTAL			7.500

' Réserves botaniques

Les réserves botaniques, au nombre de 17, visent à la conservation intégrale du patrimoine botanique (tableau n° 65).

TABLEAU N° 65			
RESERVES BOTANIQUES			
N° d'ordre	DENOMINATION	LOCALITE	SUPERFICIE
1	Réserve Botanique de Yapo	AGBOVILLE	37.300
2	Réserve Botanique	AYAME	32.400
3	Réserve Botanique de Bouaflé	BOUAFLE	32.400
4	Réserve Botanique de Tiaploi	DANANE	28.000
5		DANANE	25.000
6	Réserve Botanique de Tos	BOUAFLE-SINFRA	23.000
7	Réserve Botanique du Mont Niéton	DANANE	11.268
8	Réserve Botanique de Moni	DANANE	10.000
9	Réserve Botanique	DIVO	7.350
10	Réserve Botanique de Kassa	TIASSALE	7.200
11	Réserve Botanique de N'Ganda	GRAND-BASSAM – ADIAKE	4.400
12	Réserve Botanique de Orumbo Boka	TOUMODI	3.600
13	Réserve Botanique de Tankessé	TANDA	3.600
14	Réserve Botanique de Niangbo	NIAKARAMADOUGOU	1.700
15	Réserve Botanique de Bamoro	DIABO	2.200
16	Réserve Botanique de Singrobo	TIASSALE	1.200
17	Réserve Botanique de Katiola	KATIOLA	200
TOTAL			231.718

Il faut également mentionner le jardin botanique de Bingerville dont la réhabilitation est à l'ordre du jour.

L'ensemble des parcs nationaux et réserves ont une superficie de 2.316.748 ha soit 6,2 % du territoire national et se répartit comme suit :

- 8 parcs nationaux : 1.838.100 ha
- 2 réserves naturelles intégrales : 7.500 ha
- 3 réserves de faune et de flore : 239.430 ha
- 17 réserves botaniques : 231.718 ha.

5. Domaine rural

Le domaine forestier rural couvre une superficie d'environ 11 millions d'hectares exploitables en deçà du 8^e parallèle soit 34 % de la superficie totale de la Côte d'Ivoire.

Suite à la réforme de l'exploitation forestière en 1994, un total de 192 périmètres d'exploitation forestière de 25.000 hectares minimum ont été définis et attribués à 137 opérateurs ayant un statut de personnes morales (51 groupements ou coopératives, 29 sociétés civiles et 57 industries) pour une durée de 10 à 20 ans renouvelables.

L'exploitation forestière n'est pas intrinsèquement un facteur de destruction du milieu forestier. Au contraire, elle constitue, si elle est réalisée dans de bonnes conditions une étape importante et nécessaire à la gestion durable de la forêt.

Environ 70 espèces commercialisables sont exploitées, les principales étant :

- Le samba (triplochiton ecleroxylon) 20 % ;
- L'iroko (chlorophora excelsa) 17 % ;
- Le fromager (ceiba pentendra) 13 % ;
- Le bahia (mitragyna ciliata) 7 %.

L'aménagement d'un massif forestier vise au maintien, voire à l'amélioration des peuplements, et peut prévoir à cette fin des mesures de conservation et des règles d'exploitation, telles que le maintien d'un nombre minimal d'arbres semenciers, la nature et l'intensité des coupes.

Toute exploitation forestière, conduite hors cadre d'aménagement, présente à l'inverse un risque de dégradation rapide du potentiel de régénération de la forêt et conduit à la diminution du couvert forestier.

La production forestière est passée de 2,4 millions de m³ en 1995, à 22 millions de m³ en 1996, et 2,3 millions de m³ en 1997 puis à 2 millions de m³ en 1998.

Sur un volume total de 1.948.343 m³ entré en usine en 1998, il a été transformé 1.787.705 m³ (sciage, déroulage, tranchage) soit un taux de transformation de 91 %.

En 1998, sur 120 industries agréées, 104 ont fonctionné et se répartissent comme suit (tableau n° 66).

TABLEAU N° 66			
TRANSFORMATION DU BOIS			
Unité de transformation	Nombre	Volume de grume transformés (m³)	Production (m³)
Sciage	100	1.308.204	566.576
Déroulage	14	451.493	213.245
Tranchage	7	28.008	10.780
Contre-Plaqué	9	-	63.377
Moulure	15	-	15.372
Parquets	5	-	13.955
TOTAL	150	1.787.705	883.305

Le niveau de consommation de grumes pour l'année 1998 est de 1.787.705 m³ pour une production de 883.305 m³ de produits transformés.

Il est à noter qu'une même entreprise peut avoir 1 ou plusieurs unités de transformations.

La réforme forestière interdit l'exportation des bois bruts, équarris (bois grossièrement travaillé, coupé en quatre morceaux) et en plots (bois scié en éléments à partir desquels on peut reconstituer la grume), faisant ainsi obligation de transformer en Côte d'Ivoire la totalité des grumes.

Ces transformations vont de la 1^{ère} à la 3^e transformation :

- produits de 1^o transformation (sciage, déroulage, tranchage) ;
- produits de 2^o transformation : contre-plaqués, moulure, bois séché ;

- produits de 3° transformation : parquets, portes, fenêtres, meubles.

Le secteur de la transformation du bois est dominé par le sciage mais à la faveur de la réforme, la 2^e et 3^e transformation sont de plus en plus encouragées (tableau n° 67).

TABLEAU N° 67		
TRANSFORMATION DU BOIS		
Unités industrielles	Nombre	Pourcentage
Total unités	150	-
1° Transformation	121	80 %
2° Transformation	24	16 %
3° Transformation	5	4 %

Toutes les activités d'exploitation de bois d'œuvre et d'ébénisterie sont assujetties au reboisement, contribuant ainsi à la restauration du couvert forestier. La nouvelle réglementation établit l'obligation de reboisement d'un hectare pour chaque 250 m³ de bois exploités en forêt dense humide.

Ainsi, 2.000 ha ont été reboisés en 1996, 6.500 ha en 1997 et 18.000 ha en 1998.

Cependant des efforts restent à faire afin d'atteindre le taux initialement prévu d'environ 10.000 ha/an.

6. Programme de restauration du domaine forestier ivoirien

6.1 Un Plan Directeur Forestier

Suite à la problématique stigmatisée dans tous les bilans diagnostics à savoir la dégradation du patrimoine forestier national liée à différents facteurs, allant des défrichements agricoles anarchiques aux feux de brousse en passant par l'exploitation forestière peu méthodique de type minier, un Plan Directeur Forestier 1988-2015 a été élaboré qui pose les bases de la stratégie du développement forestier ivoirien. Il fixe les objectifs à atteindre pour redresser effectivement la situation préoccupante du secteur forestier en vue de sauvegarder l'équilibre écologique du pays et de gérer rationnellement les ressources que sont la forêt et les espaces protégés.

6.2 Des structures de gestion

Dans le message du 5 Juin 1987, le Gouvernement indiquait sans ambiguïté à la nation, à l'occasion de la 15^e journée mondiale de l'environnement, sa position quant à l'importance prioritaire accordée au secteur forestier.

Aussi cela s'est-il traduit par la création des structures administratives en charge spécifiquement des forêts et la création de la Société de Développement des Forêts (Sodefor).

a. Administration forestière

Le secteur forestier a relevé, au cours du temps, de divers départements ministériels :

1971 : Secrétariat d'Etat des Parcs Nationaux et Secrétariat d'Etat à la reforestation
 1974 : Ministère des Eaux et Forêts
 1984 : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts
 1986 : Ministère des Eaux et Forêts
 1989 : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts
 1990 : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
 1998 : Ministère de l'Environnement et de la Forêt.

La question forestière et environnementale étant à l'ordre du jour et d'un intérêt particulier, le Gouvernement en date du 11 Août 1998 a été doté d'un Ministère de l'Environnement et de la Forêt par le Chef de l'Etat.

Suite aux conclusions et recommandations du bilan diagnostic du secteur forêt réalisé en 1998/99, une nouvelle politique forestière sera redéfinie et mise en application par ledit ministère.

b. SODEFOR

Afin de réduire le taux annuel de déforestation estimé à 200.000 ha :an, de reconstituer le patrimoine forestier et de rétablir à terme le potentiel productif de la forêt ivoirienne à son niveau du début des années 80 à 4 millions de m³, le gouvernement a confié à la SODEFOR (Société de Développement des Forêts créée en 1966), la gestion de toutes les forêts classées. La SODEFOR est ainsi l'instrument de la mise en œuvre de la politique forestière du gouvernement et est placée actuellement sous la tutelle technique et administrative du Ministère de l'Environnement et de la Forêt et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances.

c. Projets spécifiques :

De nombreux projets forestiers ont été financés par les bailleurs de fonds et le Gouvernement Ivoirien (tableau n° 68).

TABLEAU N° 68	
PROJETS FORESTIERS	
Projet	Bailleur
Parc d'Abokouamekro	BGF
Projet de Reboisement et d'Aménagement Forestier dans la Zone de Savane et de Contact Forêt-Savane	BAD, BSIE
Aménagement du Parc National des Iles Ehotiles	BSIE
Projet de Réhabilitation des Forêts de l'Est et de Protection de la Nature	GTZ, KFW, BSIE
Projet Autonome pour la Protection du Parc National de Taï	GTZ, KFW, WWF, Tropenbos, BSIE
Organisation Centre de Gestion Sud-Est	CFD, BSIE
Appui à la Modernisation, la Restructuration et le Développement des Industries du Bois en Côte d'Ivoire	OIBT
Aménagement des Forêts Côtières	FED, BSIE

Aménagement du Parc National du Mont Sangbé et de la Zone Périphérique	FED, BSIE
Détermination de la Typologie Forestière	FAO, OIBT, BSIE
Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF)	Fds Env Mondial, BSIE
Aménagement du Secteur Forestier de l'Orumbo Boka	FED, BSIE
Parc National de la Comoé	BAD, FED, BSIE
Parc National du Banco	BSIE
Parc National d'Azagny	BSIE
Projet d'Aménagement des Forêts du Sud-Est	CFD, BSIE
Programme de Transition de la Conservation du Parc National de la Marahoué	FED, BSIE
Parc National du Mont Peko	FED, BSIE
Projet Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)	BIRD, BSIE
Projet Sectoriel Forestier II	BIRD, CDC, BSIE

6.3 Les acquis

A ce jour la SODEFOR comptabilise :

- Plus de 120.000 ha de plantations industrielles toutes essences confondues (50.000 ha de teck tectona grandis, 22.000 ha de Fraké terminalia superba, 11.000 ha de framiré terminalia ivoirensis, 5.000 ha de cédréla cedrela, 6.000 ha de gmélina, 4.000 ha de samba et 26.000 ha en divers) ;
- 90 plans d'aménagement rédigés ;
- 2.500.000 ha de forêts en cours d'aménagement avec la création de pistes, de pare-feux, de bases-vie ;
- 950 personnes dont 800 permanents, déployés à l'intérieur des forêts avec le matériel adéquat.

II. LES GRANDES ACTIONS TRANSVERSALES

A. Recherche

1. Evolution durant les années passées

1.1 Les structures d'exécution

Jusqu'à une période très récente, la recherche agronomique au sens large était réalisée en Côte d'Ivoire au sein de quatre principales institutions de recherche. Il s'agissait de l'Institut de Recherche Agronomique en zone forestière (IDEFOR), de l'Institut de Recherche Agronomique en zone de savane (IDESSA), du Centre Ivoirien de Recherche Technologique (CIRT) pour la partie agroalimentaire et du Centre de Recherche Océanologique (CRO) pour la partie concernant la recherche sur les ressources halieutiques centrées sur la productivité des écosystèmes lagunaires et l'aquaculture.

1.2 Forces et faiblesses du système national de recherche agronomique

' Les forces

Les anciennes structures de recherche agronomique ont enregistré des résultats scientifiques significatifs et de portée mondiale.

En effet, de nombreuses performances de rang africain ou mondial, notamment au niveau des cultures d'exportation telles que café, cacao, palmier à huile, cotonnier, ananas et banane sont le résultat direct des travaux de recherche.

Au niveau des productions vivrières, des résultats très significatifs ont été obtenus.

Les anciens centres de recherche ont fait passer la précocité du riz de 160 à 110 jours et les rendements de 800 kg à 3 tonnes par hectare pour le riz pluvial, 2 à 8 tonnes par hectare pour le riz aquatique. La Côte d'Ivoire a ainsi pu atteindre en 1975-1976 son autosuffisance alimentaire en riz.

L'igname, le plantain, le manioc et le maïs ont également connu une amélioration de leur rendement.

Le plan sucrier soutenu par un programme de recherche a permis de réduire sensiblement les importations de sucre.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est détentrice des plus importantes collections mondiales d'ananas, de caféier et de cocotier.

C'est également en Côte d'Ivoire qu'on enregistre le meilleur rendement mondial de caoutchouc avec plus de 2 tonnes de latex à l'hectare. Parmi les autres éléments qui font la fierté scientifique et technique du pays, il convient de signaler, d'une part, la création du coton « glandless » qui donne des tourteaux consommés par les monogastriques et donc plus faciles à valoriser, et d'autre part, la production de cotons de couleurs naturelles (kaki et vert).

Il est important de noter que les bonnes performances de l'agriculture ivoirienne reposaient, avant les différentes restructurations, sur une parfaite synergie entre les structures de recherche agronomique et les sociétés de développement agricole. En effet, à la PALMINDUSTRIE correspondait l'IRHO, à la CIDT, l'IRCT, à la SATMACI, l'IRCC, à la SAPH, l'IRCA, à la SODEFOR, le CTFT, à la SODEFEL, l'IRFA et à la CIDV, l'IRAT.

En vue d'assurer une meilleure maîtrise de sa recherche, la Côte d'Ivoire a conçu et adopté, dès 1978, un statut particulier fixant les modalités de recrutement, d'insertion et de promotion des chercheurs. Cette disposition statutaire a créé un engouement pour la recherche chez de nombreux cadres supérieurs nationaux, notamment en matière de recherche agronomique, constituant ainsi un potentiel scientifique et technique appréciable.

' Les faiblesses

Malgré des résultats significatifs qui font la fierté de la Côte d'Ivoire, la crise économique des années 80 a mis en évidence les faiblesses de l'appareil national de

recherche agronomique. Elles étaient d'ordre structurel, financier, matériel, statutaire.

Au niveau structurel, l'examen fait ressortir :

- (i) une multiplicité et une diversité des structures de recherche agronomique dont les modes de fonctionnement sont variables et parfois très différents d'un organisme à un autre ;
- (ii) des stations de recherche agronomique dispersées et parfois trop spécialisées pour répondre efficacement aux besoins du développement, d'autant plus qu'elles ont été mises en place dans un contexte de rayonnement régional voire international conférant à ces structures de base une lourdeur et un poids que les seuls intérêts de la Côte d'Ivoire ne pouvaient justifier ;
- (iii) une duplication voire un cloisonnement des actions, opérations ou programmes de recherche ;
- (iv) une couverture scientifique insuffisante du territoire national ;
- (v) une multiplicité des tutelles techniques.

Au niveau financier et matériel, il est important de rappeler que trois principales sources alimentaient le budget de l'appareil national de recherche agronomique :

- (i) l'Etat ivoirien, par la mise à disposition de subventions ;
- (ii) l'autofinancement (ressources propres des structures) ;
- (iii) l'aide extérieure (bilatérale ou multilatérale ou par organismes spécialisés).

Au début des années 1980 (1981 – 1985) la recherche scientifique nationale, essentiellement agronomique, a atteint son niveau le plus élevé de financement (environ 12,100 milliards FCFA par an) qui se répartissaient de la façon suivante : 23 % de subventions de l'Etat ivoirien ; 32 % de ressources propres ; 45 % d'aides extérieures.

Cette situation se caractérisait déjà par un financement de la recherche globalement insuffisant. En effet, alors que le plan quinquennal 1981 – 1985 prévoyait 80 milliards FCFA, l'effort de financement n'a été que de 52,45 milliards FCFA, soit seulement 65 % des prévisions et 0,5 % du PIB (la norme recommandée par le Plan d'Action de Lagos en 1980 est de 1 %).

Depuis cette période, les ressources publiques affectées à la recherche scientifique, n'ont cessé de baisser pour être réduites à 3 milliards FCFA en 1993. Ce niveau de financement est largement insuffisant eu égard :

- (i) à la vétusté des équipements et matériels scientifiques ;
- (ii) au non renouvellement, depuis près de dix ans, des immobilisations ;
- (iii) et à la dévaluation du FCFA.

Par ailleurs, la mise à la disposition des structures de la dotation budgétaire de l'Etat est devenue très irrégulière depuis 1991. Cette période difficile pour la recherche a eu pour conséquences :

- (i) la trop forte dépendance à l'égard de l'extérieur pour le financement des activités nationales de recherche (l'Etat ne participe qu'à hauteur de 23 %, soit moins du quart des besoins) ;
- (ii) la diminution des ressources propres consécutives à la vétusté et à la dégradation des moyens de production des structures ;
- (iii) la réduction de plus en plus forte de la contribution de l'Etat qui a amené les institutions nationales de recherche agronomique à réduire sensiblement voire à arrêter totalement leurs activités ;
- (iv) la sous-utilisation et la démobilisation des personnels de la recherche, face aux manques de moyens de fonctionnement ;
- (v) la suspension du dialogue avec les partenaires du développement du fait de l'irrégularité de la tenue des instances de concertation et de l'existence de certains différends sur les stratégies à conduire..

Au niveau statutaire, on dénombre quatre faiblesses :

- (i) les nombreuses lacunes et inadaptations du statut des personnels de recherche ;
- (ii) l'absence de statut pour les techniciens de recherche ;
- (iii) la diversité des statuts juridiques des structures ayant en charge la recherche agronomique ;
- (iv) l'inadaptation de ces statuts (quand ils existent) à la gestion des activités de recherche.

Ce sont là autant de faiblesses qu'il convient de corriger pour rendre le dispositif national de la recherche agronomique plus performant et plus adapté au contexte socioéconomique actuel.

S'appuyant sur le diagnostic de cette situation, il apparaît clairement que les schémas actuels de recherche agronomique devaient évoluer vers un système plus rigoureux et proche des spécificités régionales dans un contexte économique de libéralisation accrue et soucieux de compétitivité.

2. Le CNRA

Issu du regroupement des trois anciennes structures de recherche agronomique (IDEFOR, IDESSA et CIRT), le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) a été créé le 22 avril 1998. Il s'agit d'une Société Anonyme à participation financière publique minoritaire, régie par les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

2.1 Missions

Le Centre National de Recherche Agronomique a pour principales missions :

- **d'initier et d'exécuter les recherches en vue d'assurer :**

- (i) l'amélioration de la productivité des cultures destinées à l'exportation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, coton, ananas, banane, bois) ;

- (ii) l'amélioration de la productivité des cultures vivrières destinées à assurer la sécurité alimentaire (riz, maïs, igname, manioc, bananes plantains, etc..) et susceptibles, à terme, de faire reculer la pauvreté de façon significative ;
 - (iii) la promotion et le développement de nouveaux produits exportables (fruits, légumes, maraîchers, fleurs, feuillage, etc....) ;
 - (iv) l'intensification et la pérennisation des systèmes d'élevage et des systèmes de production à base de vivriers à travers une modernisation de l'agriculture (gestion de la fertilité des sols, gestion des ressources en eau, gestion de l'environnement) ;
 - (v) l'amélioration et la diversification des productions d'origine animale (élevage, pêche, pisciculture, aquaculture) ;
 - (vi) la dynamisation des activités de recherche technologique notamment la conservation, la transformation des produits agricoles et l'adaptation de la petite technologie en milieu rural ;
 - (vii) les conditions d'acceptabilité et de transfert des acquis de la recherche agronomique dans le monde du développement grâce à une meilleure articulation entre la recherche agronomique et la recherche socio-économique d'une part et à une meilleure implication des opérateurs agricoles, utilisateurs des acquis scientifiques, d'autre part.
- **de mobiliser autour de la recherche agronomique nationale**, au plan financier comme au plan technique, les partenaires privés (institutions scientifiques extérieures, organisations professionnelles agricoles, agro-industrielles...) et l'Etat, afin de garantir et pérenniser ses ressources financières et les compétences pour l'exécution de ses activités. Cela sera facilité par son statut juridique qui lui confère une autonomie de gestion et un fonctionnement de type privé.
 - **de donner une large autonomie aux structures régionales**, qui devront être dotées d'une capacité de propositions et de moyens humains, matériels et financiers en rapport avec les activités planifiées.

2.2 Stratégies

Les stratégies à mettre en œuvre s'inscrivent dans un projet à long terme dénommé Projet National d'Appui aux Services Agricoles, deuxième phase (PNASA II). C'est un projet qui couvre une période de 11 ans subdivisée en trois phases successives, la première phase étant de trois ans (1998-2001) et les deux autres phases de quatre ans chacune (2002 à 2006 et 2007 à 2011).

La première phase vise à mettre en place les structures centrales et régionales de recherche agronomique et de les mettre au service des producteurs. Sur le plan de la gestion, il s'agit d'adopter les pratiques du secteur privé et de limiter à 40 % la participation de l'Etat.

Au bout des trois ans que prendra cette première phase, le CNRA devra :

- (i) intégrer dans ses activités au moins 60 % des contraintes du développement ;

- (ii) prendre en compte dans les programmes de recherche au moins 40 % des objectifs de recherche stratégique ;
- (iii) s'assurer qu'au moins 30 % des innovations disponibles sont une réponse à des contraintes exprimées par les opérateurs économiques.

La deuxième phase (2002-2006) devra permettre de renforcer et de consolider les actions développées dans la première phase en particulier en terme d'autonomie financière et de partenariat technique. Elle sera l'amorce d'un processus soutenu d'intensification de l'agriculture préservatrice de l'environnement, adaptée aux potentialités agricoles des régions, aux aptitudes culturelles des sols et aux différents systèmes régionaux d'élevage et de renforcement des activités de recherche technologique, base du développement agro-industriel.

La troisième phase (2007-2011) sera une phase de croisière qui sera marquée par une pérennisation de l'autonomie de la structure au plan financier et au plan technique. La restructuration sera achevée et l'agriculture ivoirienne disposera d'un outil de recherche agronomique fonctionnant en partenariat avec les producteurs, les structures de vulgarisation, les opérateurs agricoles et le système d'enseignement supérieur, et en réseau avec les centres internationaux et les institutions de recherche de la sous-région et du monde entier.

2.3 Organisation

Le CNRA est représenté au niveau de chaque grande zone agro-écologique de la Côte d'Ivoire par une direction régionale : Korhogo, Man, Gagnoa, Bouaké et Abidjan.

Le CNRA possède 41 unités opérationnelles : 13 stations de recherche, 4 laboratoires nationaux (Biotechnologies, Sols-Eaux-Végétaux, Défense des Cultures, Biométrie), 5 stations expérimentales et de production, 4 points d'études systèmes et 20 points d'observation et antennes d'élevage.

Les axes de recherche sont regroupés autour de 22 programmes prioritaires :

- 6 programmes pour les cultures pérennes (café/cacao/cola, palmier à huile, cocotier, hévéa, fruitiers, ananas/banane/plantes ornementales) ;
- 6 programmes pour les cultures annuelles (riz, maïs, racines et tubercules, coton, canne à sucre, maraîchers et protéagineux) ;
- 4 programmes pour les productions animales (ruminants, cycles courts, productions fourragères, pêche et aquaculture) ;
- 4 programmes pour les systèmes agraires (forêts, savanes, montagnes, bas-fonds) ;
- 2 programmes de recherches technologiques (conservation et transformation, innovations technologiques).

Au terme des trois prochaines années, ce sont 178 chercheurs qui mettront en œuvre les 22 programmes. Ils seront répartis dans les cinq régions: Abidjan (49), Bouaké (49), Korhogo (39), Gagnoa (28) et Man (13).

3. Le CRO

Créé en 1958 sous la forme d'un service d'Etat et géré jusqu'en novembre 1991 par l'ORSTOM, le Centre de Recherches Océanologiques d'Abidjan (CRO) a été

réorganisé en 1991 sous forme d'un Etablissement Public National (EPN) à caractère administratif. Le CRO, qui dépendait à l'origine du Ministère de la Production Animale, a été rattaché au Ministère de la Recherche Scientifique, à la création de ce dernier en 1970.

Le CRO a pour mission d'effectuer les recherches nécessaires :

- à la connaissance de l'environnement aquatique en vue de sa préservation et de sa protection,
- à la mise en œuvre d'une exploitation et d'une gestion rationnelle des ressources aquatiques naturelles, celles-ci pouvant être renouvelables ou non, vivantes ou minérales.

A ce titre, le CRO est chargé :

- de promouvoir toute technologie et tout dispositif qui concourent au développement par la valorisation du milieu aquatique (marin et lagunaire) ;
- d'assurer l'information scientifique et technique dans les différents milieux sociaux, professionnels et culturels concernés ;
- de réaliser, pour le bénéfice des partenaires extérieurs publics ou privés, des productions, des expertises ou des conseils dans les domaines de sa compétence.

Trois autres missions incombent au CRO : constitution d'une base de données scientifiques, promotion des jeunes chercheurs, enseignement.

Pour remplir ses missions, le CRO dispose de laboratoires, bibliothèques et de la station d'aquaculture de Layo (Dabou).

Le Centre dispose de quatre départements :

- département de l'aquaculture (élevage larvaire, génétique, nutrition, reproduction, parasitologie),
- département des ressources aquatiques vivantes (halieutique, halieutique lagunaire, halieutique thonière),
- département de l'environnement (chimie, écologie benthique, microbiologie, physique et géologie maritime),
- département de l'information scientifique et technique (édition, documentation, reprographie).

Les sources de financement du CRO sont l'Etat ivoirien, l'ORSTOM, les projets et les accords de pêche.

4. I2T

Les activités de l'Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) appartiennent à plusieurs domaines.

En tant que un bureau d'études et d'ingénierie, I2T réalise :

- des études techniques de matériels (conception et dessins techniques, modifications et amélioration de matériels),
- des études d'ingénierie d'unités agro-industrielles ou d'équipements modulaires clé en main,
- la constitution de dossiers techniques pour la réalisation et la mise en œuvre des procédés, des produits et des technologies,

- des études de faisabilité technico-économique de projets industriels,
- des actions d'assistance technique et de conseil aux entreprises,
- des actions d'identification de projets porteurs (veille technologique, innovation technologique et création nouvelle),
- des actions de recherche en partenariat, sur des projets de valorisation de produits agricoles tropicaux.

A travers ses ateliers, I2T réalise des pièces de mécanique générale et de chaudronnerie, des unités agro-industrielles ainsi que des équipements prototypes ou de sous-ensembles industriels.

I2T assure également la mise au point de procédés de transformation de produits agricoles : définition des procédés de fabrication, essais de fabrication et de mise au point de produits et sous-produits transformés (manioc, igname, banane plantain, coco, fruits, légumes, céréales, ...), ingénierie de process, tests de conservation et de conditionnement.

Par son laboratoire d'analyse et de formulation de produits alimentaires, I2T réalise des actions de recherche et développement de produits alimentaires nouveaux, des analyses et tests de contrôle de qualité des produits alimentaires et sous-produits agricoles (analyses physico-chimiques, rhéologie, analyses micro biologiques, hygiène alimentaire et du personnel) ainsi que des analyses sensorielles (tests organoleptiques).

Ces diverses activités d'I2T ont concerné plusieurs produits : farine panifiable de manioc, attieke deshydraté, attieke frais, amidon de manioc, biogaz de déchets de manioc, huile de palme, café décortiqué, igname, banane plantain, fruits confits, noix de coco, ...

B. Défense et restauration des sols

Les sols de Côte d'Ivoire sont des sols fragiles qui ont besoin de couvert végétal et souffrent de toutes les pratiques qui affectent ce couvert : défrichement agricole, feux de brousse, exploitation forestière et surpâturage. Les sols défrichés sont particulièrement sensibles à l'érosion.

Dans les cas où cette dégradation est déjà amorcée, l'opération consiste à apporter les remèdes efficaces (banquettes, bandes anti-érosives, cultures en courbes de niveaux, etc.) permettant d'arrêter le phénomène. Dans le cas de nouveaux défrichements, les parcelles doivent être sélectionnées et les principes préventifs de la lutte anti-érosive doivent être appliqués.

Il convient également de veiller dès le départ au maintien de la fertilité des sols, faute de quoi la productivité du travail agricole et la croissance des revenus agricoles seraient forcément entravées.

Aussi l'amélioration de la productivité des sols doit-elle induire des changements dans les pratiques de gestion et de protection de ces sols.

C. Mécanisation/Motorisation

1. Justification

Actuellement, la nécessité d'assurer la relève paysanne par des jeunes motivés et formés et d'intensifier l'agriculture pour faire face aux besoins croissants des populations urbaines et aux opportunités du marché international, exige de faire évoluer les techniques de production. La mécanisation apparaît dans ce contexte comme une alternative à l'agriculture traditionnelle caractérisée par une forte pénibilité du travail et des revenus peu attractifs.

La mécanisation, si elle est bien intégrée au système d'exploitation, permet un accroissement important de la productivité du travail individuel tout en améliorant les autres paramètres de la production. L'agriculteur peut ainsi dégager un surplus de production commercialisable pour l'approvisionnement des marchés.

2. Résultats

L'agriculture ivoirienne reste largement manuelle : elle concerne en effet 98 % des terres cultivées. Cependant, plusieurs autres types de culture sont pratiqués.

2.1 Culture attelée

Les premières expériences d'introduction de la culture attelée ont été menées dans les années 50 puis 60, sans grand résultat. Le véritable lancement interviendra en 1970 dans 4 départements du nord (Ferkessédougou, Korhogo, Boundiali et Odienné) dans le cadre d'une action menée par la CFDT, quelques années après l'introduction du coton en Côte d'Ivoire.

La même année, la SODERIZ introduisit également la culture attelée dans les bas-fonds rizicoles. Elle sera suivie par l'AVB.

En définitive, la culture attelée ne deviendra un succès durable que dans les zones cotonnières. En 92/93, dans la zone CIDT, on comptait 83.000 bœufs de trait et 25 % de la population encadrée représentant 42 % de la superficie cultivée, pratiquait la culture attelée.

Aujourd'hui, elle s'est étendue en dehors de sa zone d'adoption et couvre six départements : Ferkessédougou, Korhogo, Boundiali, Odienné, Séguéla et Mankono. C'est également dans ces régions que les superficies moyennes par exploitation sont les plus élevées (entre 7 et 9 ha).

La répartition des surfaces par mode de culture dans la zone cotonnière montre que la culture attelée intéresse la moitié des surfaces cultivées (tableau n° 69).

TABLEAU N° 69	
MECANISATION DE LA CULTURE COTONNIERE EN 97/98	
Culture manuelle	114.612 ha
Culture attelée	127.206 ha

Motorisation intermédiaire	1.813 ha
Motorisation conventionnelle	682 ha
Total	244.313 ha
Taux de mécanisation de la culture cotonnière = 53 %	

Plusieurs facteurs expliquent le succès de la culture attelée : amélioration des rendements grâce à une plus grande profondeur des labours ; accroissement des surfaces cultivées et donc des revenus ; investissements moins élevés que pour la motorisation et donc diminution des risques eu égard aux aléas climatiques et commerciaux.

2.2 Motoculture

La motoculture a été introduite en 1975 par la SODERIZ. Les motoculteurs (13 à 15 ch) sont aujourd'hui au nombre d'environ 500. Leur utilisation semble plafonner en raison des charges récurrentes qui lui sont liées.

2.3 Motorisation intermédiaire

La motorisation intermédiaire (tracteurs de 25 à 30 ch) a démarré en 1978 avec l'introduction de tracteurs Bouyer par la CIDT dans le cadre de l'opération motorisation intermédiaire dans la zone cotonnière. L'opération est à présent terminée et le nombre de tracteurs Bouyer est d'environ 500.

Les coûts d'investissement et de fonctionnement, la lenteur du travail accomplie par le tracteur, la profondeur limitée de labour (14-18 cm) et la marge aléatoire assurée par ces tracteurs expliquent leur faible développement.

2.4 Motorisation conventionnelle

C'est en 1965 que divers programmes de motorisation ont vu le jour en Côte d'Ivoire : MOTORAGRI pour les défrichements mécanisés et aménagements en milieu rural, COMACI-CIMA qui mettra en œuvre le Projet Motorisation Paysanne, et enfin le Centre de Formation à la Mécanisation Agricole de Grand Lahou et celui de Daloa.

La motorisation conventionnelle (tracteurs de 45 à 120 ch) se développe ensuite à travers plusieurs opérations.

De 1971 à 1976, les opérations cultures annuelles semi-motorisées de l'Aménagement de la Vallée du Bandama regroupent une trentaine de familles en GVC sur un espace de 150 ha.

De 1974 à 1977, dans la région de Touba, la SODERIZ constitue des blocs cultureux de 70 ha chacun sur lesquels dix paysans groupés en GVC disposent d'une chaîne motorisée axée sur un tracteur de 65 ch.

En 1975, des Groupements d'Utilisation de Matériel Agricole (GUMA) sont formés par la CIDT à Séguéla et Mankono autour d'une chaîne motorisée qui assure des prestations auprès des exploitants.

En 1989, le Projet Soja est mis en œuvre par la DGCTX. A ce jour, le Projet a aménagé près de 18.000 ha, répartis en 61 blocs de culture mécanisée (ou modules) de 240 ha chacun. Chaque module est lui-même réparti entre les exploitations familiales à raison de 15 ha par famille. Trois exploitations familiales sont regroupées autour d'une chaîne motorisée conventionnelle (tracteur de 45 ha et ses divers outils).

Le Projet d'Appui au Développement Agricole de la Région Centre (ADAC) financé par le FED confie une chaîne motorisée aux agriculteurs avec l'appui technique du Centre Ivoirien de Mécanisation Agricole (CIMA).

Le CIMA met également en œuvre le Projet National de la Promotion de la Mécanisation Paysanne.

Enfin, dans le cadre des opérations d'installation de jeunes agriculteurs modernes tant sur des périmètres irrigués que sur des parcelles de cultures pluviales, l'utilisation des tracteurs est encouragée.

Les quelque 4.000 tracteurs qui existent aujourd'hui ont été introduits pour 90 % par des projets publics. La motorisation paysanne sur des bases autonomes a donc marqué assez peu de progrès. Par contre, le recours par les paysans aux prestations assurées par des propriétaires de tracteurs semble se développer, de même que la création de blocs de cultures mécanisées destinés à être travaillés par des exploitants individuels ou regroupés autour d'un matériel utilisé en commun.

3. Perspectives

Dans un contexte de libéralisation de l'économie et de désengagement de l'Etat des activités productives, quelles actions conviendrait-il de mettre en œuvre pour la relance de la mécanisation agricole ?

3.1 Formation et information des agriculteurs

Cette action dévolue aux services d'encadrement, aux centres de mécanisation, aux écoles régionales d'agriculture, à l'Administration Centrale et régionale est fondamentale. Elle sera intensifiée en vue de donner aux agriculteurs, notamment aux jeunes, les aptitudes nécessaires à la gestion d'une exploitation agricole moderne.

3.2 Renforcement des organisations professionnelles agricole

Le nouveau cadre légal issu de la loi du 23 décembre 1997 permettra l'émergence de coopératives viables et performantes, capables de contribuer au développement de la mécanisation. Là où l'appropriation individuelle ne paraît pas envisageable, ces organisations de producteurs seront encouragées à acquérir du matériel en vue d'une utilisation en commun.

3.3 Promotion d'entreprises de prestation de travaux motorisés

Le recours à des prestataires de travaux mécanisés est une alternative valable dans les zones où la petite taille des exploitations paysannes exclut toute possibilité d'équipement individuel en matériel agricole. Les initiatives de création d'entreprises dans ce secteur seront encouragées et soutenues.

3.4 Développement d'un réseau d'artisans ruraux

Il existe quelques artisans (forgerons, mécaniciens) installés dans le milieu rural, en particulier dans les zones cotonnières et aux environs des périmètres rizicoles. Ce réseau est appelé à se densifier à la faveur du programme national de développement de la riziculture et des activités agricoles connexes.

3.5 Promotion du matériel d'occasion

Le recours à du matériel de seconde main, bien conditionné et offrant une sécurité suffisante aux utilisateurs pourrait être une voie permettant d'équiper les petites et moyennes exploitations. L'action de promotion consisterait à encourager les opérateurs privés à investir dans des réseaux de fourniture de ces machines.

D. Irrigation

1. Situation actuelle

La nécessité de diversifier et de promouvoir les cultures vivrières qui relèvent de systèmes agraires essentiellement pluviaux et sensibles à la variabilité du climat, a conduit très tôt les Pouvoirs Publics à adopter une politique de maîtrise de l'eau fondée sur la construction de barrages associés à des retenues d'eau.

Cette politique va connaître un certain développement dans les années 1970 avec le développement de la riziculture, des cultures maraîchères, de certaines agro-industries et de l'élevage par la réalisation de nombreux barrages collinaires dans les régions centre et nord du pays.

Ainsi, selon l'inventaire des barrages effectué en Juin 1996 par le bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), 572 ouvrages de mobilisation de l'eau ont été réalisés pour la sécurisation des activités agricoles, dont : 120 barrages à vocation hydro-agricole, 25 barrages à vocation piscicole et 361 barrages pastoraux.

Les 572 barrages recensés (tableau n° 70) ont été réalisés par l'Etat, des sociétés privées ou des particuliers, au cours des années 1970-1980. La majorité de ces barrages sont des barrages souples, en terre, en enrochement ou en gabion. Les ouvrages en béton sont rares et réservés aux barrages hydroélectriques.

Les 572 barrages permettent le stockage de près de 300 milliards m³ d'eau chaque année. Environ 9.850 ha de terres sont aménagées autour de ces barrages, dont 4.040 ha exploités en riziculture irriguée.

Les retenues d'eau sont inégalement réparties sur le territoire. En effet, près de 50 % des barrages recensés sont situés dans le Nord (Région des Savanes) et la majorité

des barrages y sont à vocation pastorale. Au total, 4.040 ha de terres aménagées autour de ces retenues sont exploitées pour la riziculture irriguée.

Le Centre (Régions du N’Zi-Comoé et des Lacs) est dominé par les barrages hydro-agricoles orientés vers la riziculture irriguée (28 % des superficies exploitées sur le territoire national). Cette région représente 96 % du volume total d’eau stockée annuellement en Côte d’Ivoire du fait de la présence du barrage hydroélectrique de Kossou.

Les barrages pastoraux prédominent dans le Centre-Nord (Région de la Vallée du Bandama) : ils sont au nombre de 26 sur les 42 barrages recensés. Les superficies exploitées autour des aménagements hydro-agricoles dans cette région représentent 15 % des superficies exploitées sur le territoire national.

Les barrages du Sud (Régions Sud-Comoé, Agneby, Lagunes et Sud-Bandama) sont réalisés en majorité par les privés. Ces ouvrages sont destinés à l’irrigation des cultures fruitières (bananiers, papayers, agrumes, ananas) et à l’horticulture. Après le Centre et le Sud-Ouest, cette région détient le plus grand volume d’eau stockée annuellement du fait de la présence des barrages hydro-électriques de Taabo, Ayamé I et Ayamé II.

Le Nord-Ouest (Régions Denguélé et Worodougou), le Centre-Ouest (Régions Haut-Sassandra et Marahoué), le Centre-Est (Région du Moyen-Comoé), l’Ouest (Région des Montagnes) et le Sud-Ouest (Région du Bas-Sassandra) sont les plus défavorisées en matière de barrage.

Bassin Versant	Nb barrages	Vol d’eau stockée (millions m3)	Superf. aménagée (ha)	Superf. exploitée (ha)	Répartition des barrages par usage						
					Ag	AEP	Pi	E	Pa	M	A
Agnéby	34	12			22	6	3			3	
Bia	2	969						2			
Bandama	184	277.673	6.900	4.250	32	3	5	1	137	6	
Cavally	1										1
Comoé	99	21	410	155	2	4	7		80	6	
Marahoué	4	20			1				2	1	
Mé	48	11			40		4			4	
N’Zi	73	88	1.445	1.025	19	4	4		29	12	5
Niger	73	21	395	395	1	1			70	1	
San Pedro	1	25	500	500						1	
Sassandra	10	8.304	190	175	3	1	2	1		3	
Volta Noire	43	0							43		
Total	572	287.144	9.850	6.500	120	19	25	4	361	37	6

Ag = Agricole ; AEP = Adduction d’eau potable ; Pi = Piscicole ; E = Electricité ; Pa = Pastoral ; M = Mixte ; Autre = A

Le bassin versant du Bandama compte 184 barrages. Il est le plus sollicité en la matière. En effet, 32 % des barrages (dont 27 % des barrages agricoles) recensés sur le territoire national y sont réalisés. Ces aménagements hydro-agricoles sont orientés vers la riziculture avec 4.250 ha de superficies exploitées.

Du fait de la présence du barrage de Kossou sur le Bandama, le volume d'eau stockée annuellement au niveau de son bassin versant représente 96 % du total d'eau mobilisée sur l'ensemble du territoire.

Le bassin versant du N'Zi, affluent du Bandama, est doté de 15 % des barrages agricoles et dispose de 15 % des superficies exploitées sur le territoire national.

Les rivières côtières sont essentiellement pour l'irrigation des cultures fruitières et l'horticulture, sauf le San Pedro qui est exploité pour la riziculture.

La Comoé, la Volta Noire, le Niger et ses affluents (Bagoé, Baoulé) sont des bassins versants qui couvrent en majorité des barrages pastoraux.

Le Cavally et le Sassandra sont les bassins versants les moins dotés avec respectivement 1 et 10 barrages.

Il faut ajouter à cela les stations de pompage de Tiassalé, M'bahiakro et Yamoussoukro (Yabra) destinées essentiellement à la riziculture irriguée. Par ailleurs, les petits bas-fonds des régions forestières bénéficiant d'une bonne pluviométrie ont été équipés avec des prises au fil de l'eau pour améliorer l'irrigation des parcelles de riz.

Il faut indiquer enfin les nombreuses stations de pompage développées dans le sud forestier pour des spéculations telles que la banane.

L'implantation non coordonnée des barrages ainsi que le pompage de l'eau en amont des ouvrages existants par des tiers pour des besoins extérieurs (installation d'usines) affecte la gestion de l'eau dans le bassin versant. C'est le cas du barrage de Kossou qui a été conçu pour une capacité de 27.675.000.000 m³ pour produire 450 Gwh d'énergie électrique en comptant sur un apport annuel de 4,76 milliards m³. Après une douzaine d'années de fonctionnement, il est constaté une diminution de 25 % de l'écoulement annuel de son bassin versant (Bandama). La révision de l'étude hydrologique a montré que cette incidence est due non seulement aux variations climatiques, mais aussi en partie aux prélèvements en amont (complexes agro-industriels, périmètres hydro-agricoles, nombreux petits barrages) qui peuvent être chiffrés à 200 millions de m³ par an.

La baisse de la pluviométrie associée aux aménagements des cours d'eau (barrages hydroélectriques, barrages hydro-agricoles) contribue énormément à la fermeture des principaux chenaux faisant communiquer les lagunes à la mer.

Ceci démontre la nécessité d'une utilisation concertée des eaux des bassins versants. C'est l'objectif de la nouvelle loi sur l'eau.

2. Perspectives

Des initiatives ont été prises depuis 1996 pour préparer un programme d'investissement dans les équipements hydro-agricoles allant dans le sens de la stabilisation et de la modernisation des exploitations.

C'est ainsi que par exemple, dans le cadre du plan de relance de la production rizicole élaboré par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, il est proposé d'aménager 50.000 ha nouveaux sur les dix prochaines années. Les programmes envisagés utiliseront les technologies appropriées pour répondre aux contraintes du terrain et aux exigences d'appropriation des équipements par les populations cibles. Ils prévoient, entre autre :

- (i) La réhabilitation des infrastructures existantes
- (ii) L'extension des surfaces en aval des barrages existants
- (iii) La construction des nouveaux ouvrages.

E. Intrants

L'utilisation des intrants est un facteur important de modernisation de l'agriculture. Les options du plan directeur de développement agricole visant la stabilisation des exploitations familiales et la sédentarisation des parcelles, font de l'utilisation des intrants et du matériel biologique amélioré une nécessité.

L'approvisionnement en intrants se fait par l'intermédiaire des structures d'encadrement, des organisations d'agriculteurs ou de distributeurs privés.

La tendance libérale des activités agricoles privilégie les deux dernières formes d'approvisionnement en intrants.

L'utilisation des intrants est conditionnée par les rendements induits, le prix des intrants et celui des produits agricoles. Elle est fonction également de l'accès au crédit dans la mesure où la plupart des producteurs n'ont pas la trésorerie nécessaire pour acheter ces intrants au comptant.

Ces conditions sont rarement réunies et l'Etat a décidé de poursuivre et développer une politique volontariste pour promouvoir l'utilisation des intrants : défiscalisation ou fiscalisation préférentielle, subventions modérées, libéralisation de la production, de l'approvisionnement et de la distribution, mise en place de mécanismes de régulation du marché et d'appui aux organisations professionnelles, soutien aux coopératives d'approvisionnement, extension des caisses locales de crédit, implication des industriels dans le recouvrement.

1. Engrais

Les engrais représentent en 1997 le 13^e poste d'importation du pays après le pétrole brut, les machines, le poisson frais, le matériel électrique, le fer, le matériel de transport, le riz, les produits pharmaceutiques, les automobiles, les produits chimiques, les papiers et cartons.

La valeur des importations d'engrais a fortement augmenté en 1994, année de la dévaluation (tableau n° 71).

TABLEAU N° 71						
IMPORTATIONS D'ENGRAIS EN CÔTE D'IVOIRE						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Quantité	181.026	107.978	191.894	224.945	202.434	

(tonnes)						
Valeur (millions FCFA)	8.231	4.604	17.409	24.214	22.145	30.868

Les besoins nationaux sont en augmentation, face à une demande croissante en denrées. Mais la consommation d'engrais et des pesticides est très faible chez les producteurs de vivriers, le prix d'achat des produits vivriers ne permettant pas une utilisation accrue des intrants.

Sur les 200.000 tonnes importées chaque année, 100.000 tonnes sont destinées à la consommation nationale et le reste est re-éxporté vers les pays voisins (Mali, Burkina).

La majorité de la consommation nationale est absorbée par le coton (60.721 tonnes en 97/98), l'ananas, la banane et le soja.

L'évolution de la consommation totale en équivalent NPK (tableau n° 72) montre un doublement des quantités consommées ces dernières années.

TABLEAU N° 72						
CONSOMMATION D'ENGRAIS MINERAUX EN CÔTE D'IVOIRE						
Année	Engrais azotés (équivalent N)			Engrais potassiques (équivalent K2O)	Engrais phosphatés (équivalent P2O5)	Consommation totale (équivalent NPK)
	Urée	Autres	Total			
1973	3,0	4,9	7,9	17,7	4,2	29,8
1974	4,8	3,0	7,8	18,5	4,5	30,9
1975	4,9	6,0	10,9	21,2	5,6	37,7
1976	5,0	7,0	12,0	19,0	6,3	37,3
1977	8,5	9,0	17,5	21,0	7,5	46,0
1978	7,0	8,9	15,9	18,0	7,1	41,0
1979	7,3	9,3	16,6	25,2	8,4	50,2
1980	8,5	11,2	19,7	23,5	9,9	53,1
1981	8,0	5,3	13,3	22,6	8,8	44,7
1982	7,3	5,5	12,8	19,1	7,3	39,2
1983	5,2	4,8	10,0	21,2	6,5	37,7
1984	4,7	6,3	11,0	22,0	8,5	41,5
1985	2,8	5,3	8,2	6,0	7,3	21,5
1986	2,7	5,3	8,0	15,0	7,0	30,0
1987	2,2	2,3	4,5	11,3	6,1	21,9
1988	6,2	2,0	8,2	11,3	8,0	27,5
1989	6,7	2,0	8,7	14,0	11,0	33,7
1990	10,1	3,3	10,4	15,3	8,2	33,9
1991	14,0	2,2	16,2	14,0	8,5	38,7
1992	15,0	3,0	18,0	10,0	9,0	37,0
1993	18,0	12,0	30,0	10,0	14,0	54,0
1994	24,0	10,0	34,0	15,0	16,0	65,0
1995	25,0	11,0	36,0	14,0	16,0	66,0
1996	30,0	10,0	40,0	14,0	15,0	69,0

Une comparaison au niveau mondial (tableau n° 73) montre que l'agriculture ivoirienne demeure peu intensifiée et faible consommatrice d'engrais.

TABLEAU N° 73	
CONSOMMATION D'ENGRAIS MINERAUX DANS LE MONDE	
Pays-Bas	770

Japon	427
Chine	174
Bangladesh	67
Zimbabwe	57
Kenya	52
Malawi	13
Moyenne Afrique	11
Nigeria	9
Tanzanie	8
Côte d'Ivoire	8
Ethiopie	7
Bénin	6
Ghana	3
Rwanda	2

2. Pesticides

Le niveau de consommation des pesticides reste encore modeste (tableau n° 74). En 1990, seulement 6.000 t de pesticides étaient utilisés, soit 1 kg/ha cultivé.

TABLEAU N° 74	
CONSOMMATION DES PESTICIDES EN CÔTE D'IVOIRE	
Année	Pesticides
1990	6.000 tonnes
1994	4.500 tonnes
1995	4.500 tonnes
1996	5.000 tonnes
1997	6.000 tonnes
1998	8.000 tonnes

La chute de la consommation des années 94, 95 et 96 est due au doublement du prix des pesticides qui a suivi la dévaluation du FCFA.

Le bond observé en 1998 est en grande partie le résultat de la campagne de sensibilisation, menée conjointement par le Ministère de l'Agriculture et la profession (Uniphyto), pour l'utilisation des pesticides homologués.

Cette campagne a permis d'accroître l'utilisation des pesticides homologués sur le cacaoyer et sur les produits maraîchers. On observe parallèlement un recul de la consommation des produits non homologués, proposés aux agriculteurs par divers vendeurs ambulants.

Par ailleurs, l'utilisation des herbicides sur l'hévéa a augmenté, probablement en raison du coût de plus en plus élevé de la main d'œuvre pour le désherbage.

3. Semences et plants

La population et l'utilisation de semences de variétés améliorées de plantes cultivées sont des soucis permanents des Ministères en charge du développement agricole.

Depuis son accession à la souveraineté internationale, la Côte d'Ivoire a développé la recherche agricole qui a permis des obtentions variétales très intéressantes dont la multiplication et la vulgarisation ont été réalisées par les instituts de recherche agricole et les sociétés de vulgarisation.

L'Agriculture ivoirienne utilise les obtentions variétales créées par le système national de recherche, mais bénéficie également des introductions de l'étranger et notamment des institutions du système international de recherche agricole.

L'utilisation de semences et plants sélectionnés est plus ou moins développée selon les filières. Ainsi :

- les filières ananas, banane et papayes d'exportation utilisent essentiellement du matériel végétal amélioré (100 %) ;
- les filières palmier, cocotier et hévéa utilisent à 100 % du matériel végétal amélioré ;
- les filières café et cacao utilisent à 40 % du matériel sélectionné issu des instituts et des centres de bouturage des services de vulgarisation ;
- la filière coton utilise à 100 % du matériel végétal amélioré ;
- la filière horticole utilise des semences et plants sélectionnés pour toutes les productions d'exportation.

Le système vivrier traditionnel connaît un certain retard, mais il est progressivement pénétré par les semences améliorées ; il s'agit notamment des cultures céréalières (maïs et riz) et de la culture du manioc. Ainsi, l'ensemble des emblavements en riziculture irriguée emploie des semences issues des instituts de recherche et, plus de 30 % des surfaces cultivées en maïs, emploient des semences de variétés sélectionnées de maïs composite. De même, les cultures de manioc bénéficient des variétés créées par l'IDESSA, IITA et l'IAC.

3.1 Organisation de la filière des semences et plants sélectionnés

' Cadre institutionnel

La gestion administrative du secteur des semences et plants est dévolue à la Sous-Direction des Semences et Plants de la Direction Générale de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

' La professionnalisation

Depuis le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation, la prise en main de la filière semencière par le secteur privé s'organise au rythme de la structuration des filières agricoles elles-mêmes.

Des progrès importants ont été cependant faits par les opérateurs privés en matière de production et d'utilisation de semences et plants sélectionnés comme indiqué plus haut. En revanche des sociétés spécialisées en production et commercialisation de semences et plants sélectionnés ne sont pas encore créés.

Les centres de recherche du CNRA, la CIDT, l'ANADER et d'autres services publics représentés surtout par des projets jouent encore un rôle important notamment en matière de fourniture de matériel de prébase et de base.

' Cadre réglementaire

Le décret n° 92-392 du 01/07/1992 fixe les conditions d'homologation, de protection des variétés végétales, de production, de contrôle et de certification, de commercialisation, d'importation et d'exportation des semences et plants.

Deux arrêtés d'application ont été pris. Il s'agit :

- de l'arrêté interministériel n° 011 du 15 Février 1999 portant institution du Comité Technique d'Inscription au Catalogue Officiel des Espèces et Variétés Végétales ;
- de l'arrêté interministériel n° 012 du 15 Février 1999, portant création du Catalogue Officiel des espèces et variétés de riz.

Les contrôles de qualité en vue de la certification sont actuellement effectués sur les semences de maïs, de riz, de soja et d'oignon par le Laboratoire d'Analyses des Semences du LANADA (Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole). Ces contrôles sont exécutés à la demande des clients : sociétés de développement, projets, et quelques rares établissements privés.

Les importations et exportations de matériel végétal sont soumises à autorisation délivrée par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, après inspection phytosanitaire et vérification de l'origine du matériel.

' Perspectives

La tendance du marché national des semences et plants est à la hausse, face à l'engouement des populations à l'égard des programmes de développement agricoles. Les besoins de l'agriculteur sont au centre des préoccupations de la filière des semences et plants. L'agriculteur sera associé à la recherche et développement des nouvelles variétés par les services de vulgarisation et les sélectionneurs. Il prendra aussi une part active dans le processus de multiplication du matériel végétal sélectionné, et entrera progressivement dans le partenariat interprofessionnel.

En matière de législation des projets d'arrêtés sont en cours d'élaboration pour :

- enregistrer et agréer les professionnels de la filière des semences et plants ;
- réglementer les activités de production et de commercialisation ;
- homologuer les variétés nouvellement créées ou introduites ; seules les variétés homologuées seront inscrites au Catalogue Officiel des Espèces et Variétés qui sera largement diffusé.

Des travaux sont en cours pour l'introduction d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales dont la finalité est de reconnaître au créateur de variété un droit de propriété intellectuelle, avantageux pour le créateur et pour le pays d'origine. La protection des obtentions végétales permettra à la Côte d'Ivoire d'entrer dans les organisations internationales et bénéficier de leurs compétences. Elle attire les investisseurs étrangers dans l'industrie semencière et développera le marché national des semences.

L'application de la législation s'adapte progressivement à l'évolution de la filière des semences et plants.

En matière d'organisation, l'appui à la filière des semences et plants doit aboutir à :

- la responsabilisation des différents partenaires, à l'émergence de l'interprofession ;

- un partenariat, une synergie et une division du travail entre les principales composantes de la filière, division schématisée par le tableau qui suit (tableau n° 75).

TABLEAU N° 75		
NOUVELLE ORGANISATION DE LA FILIERE SEMENCES ET PLANTS		
Partenaires	Acteurs	Attributions
<u>Pouvoirs publics :</u>		
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	CNRA et autres Instituts Grandes Ecoles Universités	Amélioration génétique Création variétale (des lignées) Expérimentation, Caractérisation Appui scientifique Expertise
Ministère du Développement Industriel et des PME	Office Ivoirien pour la propriété industrielle (OIFI)	Gestion du système de protection des Obtentions Végétales
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales	Direction Générale de l'Agriculture (DGA) et Services spécialisés (LANADA) S/DSP, ANADER, DPVQ	Planification, Législation, Suivi et certification, Appuis divers : (facilitation, promotion, accès au crédit, pré vulgarisation et recherche et développement, vulgarisation, organisation, conseil, formation, information et animation, élaboration, diffusion du Catalogue officiel des espèces et variétés)
<u>Organe Consultatif :</u>		
Comité Technique d'Inscription au Catalogue Officiel des Espèces et Variétés	Commission d'homologation et ses sections spécialisées	Examen des variétés Avis aux pouvoirs publics pour : - homologation ou protection des variétés, - agrément des professionnels, - importation et exportation des semences et plants.
<u>Secteur privé</u>	Familles professionnelles Entreprises Coopératives Laboratoires agréés ONG Projets Opérateurs privés : - Agriculteurs - obtenteurs - distributeurs	Création variétale Contrôle de qualité Production de matériel de base Production de matériel certifié Conditionnement Commerce et Distribution.

F. Conservation et transformation

Le manque de moyens de conservation en frais et de transformation de la plupart des productions végétales, dans des conditions économiques viables, explique en partie les fluctuations saisonnières d'approvisionnement et les variations de prix.

Des installations de stockage existent pour les céréales (riz, maïs), souvent sous-utilisées, tandis que beaucoup reste à faire en ce qui concerne les racines, tubercules et plantain (R.T.P).

A l'aube du 21 siècle, l'action à mener consiste notamment à :

- (i) mettre au point des techniques économiques et vulgarisables, axées en particulier sur des technologies alternatives, permettant le stockage, le conditionnement ou la transformation des R.T.P. afin de réduire les pertes observées entre les tonnages produits et ceux consommés. Des techniques comme la stérilisation par irradiation des tubercules pourraient être utilement testées ;
- (ii) trouver des conditionnements ou des préparations susceptibles de rendre les produits locaux substituables au riz et au blé, économiquement utilisables par la ménagère, à des coûts similaires ;
- (iii) revoir le problème du traitement des céréales et en particulier du décorticage du paddy, en considérant les différentes possibilités offertes (usines, mais aussi décortiqueuses et moulins), afin d'éviter les surcapacités actuelles ;
- (iv) explorer de façon plus systématique les opportunités de développement offertes pour la transformation et la conservation des produits, notamment pour mieux satisfaire la demande urbaine et en assurer la promotion.

G. Commercialisation

1. Evolution passée

Jusqu'à un passé récent, la politique des prix pour les produits d'exportation notamment a été caractérisée par :

- (i) des systèmes de prix garantis par l'Etat, de façon à atténuer les fluctuations des prix internationaux, et des subventions accordées sur certains postes des coûts de production (notamment les semences et intrants) qui ont entraîné des déséquilibres financiers de ces filières et une tendance à la baisse de la compétitivité des productions nationales ;
- (ii) des mises en marché confiées à des structures publiques plus orientées vers des objectifs sociaux (garantir les revenus des producteurs) que vers les performances économiques (amélioration des structures de coût) ;
- (iii) un système de gestion des importations de produits alimentaires de grande consommation prenant insuffisamment en compte les contraintes de la production nationale (péréquation de prix).

2. Perspectives

Pour remédier à cette situation, des nouvelles dispositions ont été prises depuis une dizaine d'années et la politique de mise en marché et des prix est de plus en plus basée sur les principes suivants :

- (i) réduction progressive des interventions de l'Etat sur la mise en marché des produits, aux seuls domaines fiscal, tarifaire et sanitaire ;
- (ii) identification et mise en œuvre de nouveaux mécanismes régulateurs pour se protéger notamment des risques de monopoles, de fraudes sur la qualité, de concurrence excessive des importations dans les filières les plus fragiles. Il s'agit d'assurer une certaine protection contre les importations du marché international notamment des céréales, de la viande et du sucre, dont les prix internationaux le plus souvent subventionnés, ne reflètent pas les coûts réels de production, et d'éviter ainsi que les importations subventionnées ne prennent la place des productions locales ;
- (iii) appui à la constitution ou à la dynamisation d'organisations professionnelles et interprofessionnelles de producteurs et de commerçants, pour qu'ils assurent une gestion rationnelle et efficace de leurs marchés ;
- (iv) appui à la collecte et à la diffusion de l'information sur les marchés (prix, productions et consommations) ;
- (v) pour toutes les spéculations, notamment pour les cultures d'exportation, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles seront encouragées à mettre en place un système de stabilisation flexible des prix au producteur. Cette stabilisation assurera aux producteurs un revenu minimum en cas d'effondrement des prix mondiaux, avec en contrepartie un prélèvement proportionnel en cas de flambée des cours.

En outre, l'Etat prend des mesures tendant à ;

- (i) promouvoir les infrastructures de collecte, de stockage et de commercialisation ;
- (ii) ouvrir et entretenir des pistes rurales afin de faciliter la collecte primaire et l'approvisionnement en intrants ;
- (iii) favoriser toute action tendant à l'organisation de la commercialisation et à la mise en place de circuits courts permettant de rapprocher les producteurs des acheteurs finaux.

La libéralisation du prix de vente du riz produit en Côte d'Ivoire, décidée le 22 juin 1990, a été étendue ensuite aux domaines des oléagineux, de l'hévéa, du coton, du tabac et du café. Le cacao sera concerné en octobre 1999.

Cependant, la libéralisation des prix implique la mise en place d'un cadre régulateur approprié s'appuyant sur la responsabilisation des professionnels des filières concernées.

L'objectif du Gouvernement a été et reste de substituer des accords interprofessionnels de portée nationale au système antérieur de prix administrés.

En ce qui concerne le palmier à huile, et dans la continuité du contrat plan liant l'Etat à Palmindustrie aujourd'hui privatisée, un comité paritaire producteurs-usiniers a été mis en place, qui fixe pour des périodes de six mois le prix du régime aux producteurs. Des prélèvements sont effectués pour des actions d'intérêt général (Fonds d'Extension et de Renouveau, entretien des pistes, encadrement technique, etc...). L'institutionnalisation de ce dispositif est à l'étude.

Pour l'hévéaculture, les prix d'achat aux planteurs sont fixés par les professionnels du secteur en fonction des prix internationaux de référence et des réserves du Fonds Inter-professionnel de Solidarité Hévéa (FISH) conformément aux dispositions de la Convention-Cadre organisant un système inter-professionnel d'achat du caoutchouc aux planteurs non usiniers.

La conjoncture internationale défavorable a conduit à un épuisement rapide du FISH puis à une remise en cause du principe même d'un prix national. La libéralisation totale des prix au producteur et la liberté d'exportation ont été consacrées par des décrets récents (1^{er} trimestre 1999).

En matière de coton, la convention-cadre 1992/96 entre l'Etat et la CIDT avait prévu un mécanisme reposant lui aussi sur l'existence d'un fonds de garantie géré par un comité paritaire mixte comprenant des représentants de l'Administration, de la CIDT et des organisations de producteurs. Depuis Août 1998, le comité est remplacé par le Comité Tripartite intégrant deux nouveaux usiniers qui sont la Compagnie Cotonnière et Ivoire Coton.

Pour le café et le cacao, les prix étaient déterminés par le Gouvernement sur proposition du Conseil d'Administration de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles, dans le cadre d'un barème qui s'imposait à tous les opérateurs de la filière. La composition de ce Conseil avait été élargie aux planteurs, à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à l'Association Professionnelle des Banques et aux Exportateurs. Depuis janvier 1999, la commercialisation du café a été totalement libéralisée et celle du cacao le sera en octobre 1999.

En outre dans le secteur du café et du cacao, les producteurs peuvent désormais négocier les prix avec les transporteurs et les usiniers alors que dans le système antérieur toutes les étapes de la filière étaient chiffrées par le barème officiel.

La libéralisation des filières de commercialisation offre de nouvelles opportunités d'activité à travers le financement coopératif.

C'est ainsi que le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales a accueilli favorablement le souhait de certaines structures coopératives de s'impliquer dans les opérations d'exportation. Des dispositions légales récentes réduisent le plancher de la caution exigée des exportateurs, lorsqu'il s'agit d'entreprises coopératives.

Dans le secteur de l'ananas et de la banane, l'OCAB s'est vue confier l'instruction des demandes d'agrément en qualité d'exportateur. De plus, l'OCAB est chargée d'établir

les programmes de production, d'homologuer les stations de conditionnement, d'établir la liste des réceptionnaires autorisés, de négocier les contrats d'affrètement, de gérer le quai fruitier, de fixer les prix planchers de mise en marché par ses membres.

Enfin, depuis plusieurs années, les prix de la plupart des produits vivriers ont été déréglementés et ceux qui étaient encore réglementés (riz) ont été entièrement libéralisés.

H. Formation

1. Contexte

La jeunesse, on ne le dira jamais assez, constitue l'avenir de la Côte d'Ivoire et a toujours occupé de ce fait depuis l'indépendance, une place de choix dans les stratégies et actions de développement mises en œuvre par l'Etat. Cette option qui consacre le rôle majeur des ressources humaines dans le processus de développement s'est traduite par d'importants investissements tant pour l'éducation et la formation des jeunes que pour leur insertion dans le circuit socio-économique.

Dans cette logique, le Chef de l'Etat, son Excellence M. Henri Konan BEDIE, a fait de la promotion des jeunes et des femmes le cinquième chantier de son programme de société. Il y a lieu a-t-il dit, « de reconnaître le rôle déterminant des femmes et des jeunes dans le processus de développement en élargissant leur participation à l'élaboration des choix et à leur mise en œuvre et en accroissant les moyens mis à leur disposition pour leur permettre la réalisation de leurs projets et leur épanouissement personnel ».

Cette volonté d'améliorer la condition socio-économique des jeunes, a donné lieu dans le secteur agricole, à la création du Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, chargé des Jeunes Exploitants Agricoles. Comme son nom l'indique, ce Ministère est investi de la mission de promouvoir les jeunes exploitants agricoles à travers des stratégies et programmes de développement.

La création d'un Ministère chargé spécialement des jeunes exploitants agricoles est en corrélation avec le rôle prépondérant de l'agriculture qui occupe aujourd'hui plus de 60 % de la population active et demeurera pendant longtemps encore la base de l'économie nationale.

Source importante d'emplois (60 % de la population active), le secteur agricole a bénéficié de plusieurs programmes d'installation de jeunes. Mais dans l'ensemble, les résultats enregistrés sont restés en deçà des objectifs visés en raison de multiples facteurs dont notamment l'absence de formation adaptée et de motivation réelle des jeunes ainsi que l'insécurité foncière.

S'inspirant des leçons du passé, la nouvelle politique de l'Etat veut prendre appui sur l'initiative des jeunes et leur vocation pour les métiers de la terre. Elle vise, dans un monde de plus en plus dominé par les impératifs de productivité et de compétitivité à promouvoir l'émergence d'un type nouveau de jeunes exploitants agricoles capables de relever les défis actuels et futurs du développement que sont notamment la

sécurité alimentaire, la relève paysanne, l'emploi, la modernisation de l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles.

Il s'agit, en somme, de satisfaire à la double nécessité de trouver des emplois aux jeunes tout en faisant d'eux de véritables entrepreneurs agricoles capables d'assurer la relève paysanne et d'observer les exigences de modernisation d'une agriculture davantage diversifiée et stabilisée.

Néanmoins, la politique d'installation des jeunes exploitants agricoles, qui est une constante depuis l'Indépendance, a évolué pour tenir compte des nouvelles exigences du développement durable.

La mise en œuvre de cette approche stratégique a amené l'Etat à adopter un ensemble de mesures visant à réaliser une meilleure intégration de la jeunesse dans le secteur agricole. Ces mesures et actions concernent : la formation agricole, le financement de projets, l'accès aux facteurs de production, le conseil agricole et à la gestion.

2. Une formation agricole adaptée et performante

Face aux sollicitations d'un monde rural en pleine mutation, et en vue de réaliser l'adéquation formation-emploi, le Gouvernement a choisi de promouvoir au profit des jeunes une formation agricole compétitive et performante pour qu'il existe désormais une profession agricole comme existent depuis toujours des carrières administratives ou commerciales (tableau n° 78).

'Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, qui est rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est dispensé à l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) qui résulte de la fusion de deux écoles pré-existantes, l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA) et l'Institut Agricole de Bouaké (IAB). L'ESA comprend deux cursus : ingénieur des techniques et ingénieur agronome. L'ESA dispose de trois fermes d'application : celle de l'ancienne ENSA d'Abidjan, l'ancienne station IRAT de Tombokro et la ferme de Yamoussoukro jouxtant l'ESA.

Par ailleurs, l'Université d'Abobo-Adjamé amis en place depuis trois ans un cycle de formation en production animale aux niveaux licence et maîtrise.

'Enseignement technique

L'enseignement technique relève de la Direction de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricole (DEFPA) du Ministère délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales, chargé de la Promotion des Jeunes Exploitants Agricoles.

L'option retenue concerne une formation professionnelle agricole, initiale et continue, des jeunes exploitants agricoles à travers des formations qualifiantes de courte durée, par modules ciblés en priorité sur les filières génératrices d'emplois et d'auto-promotion.

Ces formations sont dispensées par les Ecoles Régionales d'Agriculture (E.R.A.), les Centres d'Apprentissage, de Perfectionnement, et de Production (C.A.P.P.) et les Ecoles de Spécialisation (E.S), sous la direction de l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (I.N.F.P.A.) (tableau n° 76).

TABLEAU N° 76
ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE CONSTITUANT L'INFPA
Ecole Régionale d'Agriculture du Sud à Bingerville (ERA-SUD) (ex Lycée Agricole de Bingerville)
Ecole Régionale d'Agriculture de l'Est à Abengourou (ERA-EST) (ex Centre de Formation Rural d'Abengourou)
Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production en Elevage et Métiers de la Viande de Bingerville (CAPP) (ex Centre des Eleveurs de Bingerville)
Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production en Pêche de Kossou (CAPP) (ex Centre de Formation des Encadreurs de Pêche et Pisciculture de Kossou)
Ecole de Spécialisation en Foresterie du Banco (ES) (ex Ecole Forestière du Banco)
Ecole de Spécialisation en Elevage et Métiers de la Viande de Bingerville (ES) (ex Ecole d'Elevage de Bingerville)
Ecole de Spécialisation en Faune et Aires Protégées de Bouaflé (ES) (ex Ecole de faune et Aires Protégées de Bouaflé)
Ecole de Spécialisation en Pisciculture et Pêche de Bouaké (ES) (ex Centre de Formation Piscicole de Bouaké)

Pour les années à venir, les réalisations porteront essentiellement sur l'accroissement de la capacité des établissements de formation professionnelle agricole du secteur public par la réhabilitation des écoles de l'I.N.F.P.A. et la construction de nouvelles écoles.

Par ailleurs, l'enseignement agricole sera incité à se professionnaliser par une plus implication des organisations professionnelles dans l'administration de ces écoles et par la création de structures de formation qui lui soient propres.

Le dispositif de l'INFPA est complété par :

- le Lycée Professionnel d'Odienné (agro-alimentaire) dépendant du Ministère chargé de l'Enseignement Technique,
- d'autres centres de formation du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales ou du Ministère Délégué chargé de la Production Animale : Centres de Formation du Centre National Ovin et du Ranch de la Marahoué, Centre Apicole de Katiola, etc.,
- l'Académie Régionale des Sciences Techniques de la Mer d'Abidjan qui forme notamment des lieutenants de pêche,
- des écoles privées : Centre d'Animation et de Promotion du Milieu Rural (CAMPR) de Brobo (Bouaké), Centre de Formation Rurale de Tropkadrou (CFRT) (Man), INPRAT, etc.,
- des ONG : Animation Rurale de Korhogo (ARK), Opportunities Industrialization Center (OIC) (Bouaké), INADES (Abidjan), etc.

'Formation professionnelle de masse

Une formation qui se veut performante ne doit plus se limiter aux enseignements théoriques et pratiques dispensés dans les établissements spécialisés. C'est pourquoi l'accent est mis de plus en plus sur :

- le partenariat avec le secteur privé agricole ;
- la valorisation du savoir-faire paysan à travers d'une part, des échanges d'expériences entre paysans, d'autre part, des stages pratiques en exploitations organisés au profit des jeunes ;
- les échanges d'expériences avec certains pays du Nord à travers des stages alternatifs, des journées de coopération, des séminaires ateliers, etc...

C'est ici le lieu de souligner le précieux apport des centres de métiers ruraux (C.M.R) lesquels ont permis de former à ce jour dans les régions où ils interviennent 8.181 exploitants agricoles et dont l'extension à l'ensemble du pays est désormais envisagée.

Il faut citer également le Centre de Formation à la Mécanisation Agricole de Grand-Lahou (CFMAG) a formé en 1997-98 210 stagiaires.

Enfin, il faut mentionner les cours par correspondance et les séminaires de l'INADES qui intervient depuis 1963 en vue de favoriser l'autopromotion en milieu rural.

Néanmoins, compte tenu des flux importants de jeunes entrant dans la vie active en milieu rural (plus de 100.000 jeunes par an), il est important d'associer les établissements d'enseignement primaire à la formation agricole de base.

'Programmes de développement

L'Etat veille également à favoriser l'insertion des jeunes dans le secteur agricole. Cette politique a permis pour l'année 1998 de créer grâce aux différents programmes de développement, 59.575 emplois pour les jeunes.

3. L'appui à l'installation des jeunes

L'intégration des jeunes dans le secteur agricole nécessite d'importants moyens financiers que l'Etat ne peut seul fournir. Le relais du système privé s'avère de plus en plus indispensable. En attendant la mise en place d'un environnement financier adapté aux activités agricoles, l'Etat a créé sur ses ressources propres, les fonds nationaux agricoles pour venir en aide aux jeunes. Il s'agit précisément :

- du Fonds d'Installation et d'Appui aux Initiatives des Jeunes Exploitants Agricoles (F.I.A.I.J.A) ;
- du Fonds de Promotion des Productions Animales (F.P.P.A) ;
- du Fonds de Diversification Agricole et de Promotion des Exploitations (F.D.A.P.E).

A ces fonds, il convient d'ajouter ceux qui sont le fruit de la coopération bilatérale, en l'occurrence le Fonds Ivoir-Suisse de Développement Economique et Social (F.I.S.D.E.S) d'un montant de 1,8 milliards de FCFA et le Fonds pour la Promotion de Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (F.P.P.M.E.A), pour lequel le Royaume de Belgique a fait un don de 400 millions de FCFA à la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du F.I.A.I.J.A, 882 projets individuels ou de groupes de jeunes d'un montant de 4,1 milliards de FCFA, ont pu être financés de 1994 à 1997.

Plus récemment, en 1996, a été lancé le programme d'exploitations agricoles « clé en main » qui vise à permettre aux jeunes et à tous ceux qui veulent investir dans l'agriculture de créer des exploitations agricoles modernes à partir de prêts remboursables sur plusieurs années. Ce programme qui est une véritable opportunité pour la jeunesse agricole intervient sur tout le territoire.

Ce programme qui concerne toutes les gammes de l'activité agricole, allant de la production à la commercialisation en passant par la conservation, le conditionnement et la transformation, est réalisé par des sous-traitants privés (entreprises de travaux agricoles, pépiniéristes, ...) par le biais de conventions les liant aux promoteurs. Ce programme permet de spécialiser ces sous-traitants qui pourront être mis à contribution pour d'autres opérations.

Les fonds de développement précédemment énumérés et le programme « clé en main » sont destinés en priorité à l'ensemble des jeunes, qu'ils soient analphabètes, déscolarisés ou diplômés des grandes écoles ou de l'Université. Ces fonds ne sont pas des dons mais des prêts que les bénéficiaires doivent rembourser pour permettre le renouvellement de l'opération.

4. La facilitation de l'accès aux facteurs de production

En vue de favoriser l'installation des jeunes exploitants agricoles, l'Etat a entrepris de leur faciliter l'accès aux principaux facteurs de production.

En ce qui concerne particulièrement la terre, le gouvernement est conscient que le système coutumier ne facilite pas l'accès à la terre. Pour contribuer à débloquer cette situation, le législateur a adopté la loi du 23 novembre 1998 relative au domaine foncier rural qui vise à favoriser la sécurisation foncière.

En ce qui concerne les moyens de production (intrants, motorisation, petite mécanisation etc...), la politique du Gouvernement consiste à les rendre disponibles par :

- l'amélioration de l'environnement technique des exploitations agricoles (pépiniéristes, artisans, réparateurs, distributeurs d'intrants, systèmes décentralisés de crédit, etc...) ;
- la vulgarisation des techniques agricoles (intensification, gestion durable des sols, etc...) ;
- la production de semences, de boutures, de poussins, d'alevins, ... d'excellente qualité ;
- la valorisation des résultats de la Recherche agronomique.

5. Un appui efficace

Sans un appui efficient, la jeunesse agricole ne pourrait certainement pas jouer le rôle que l'on attend d'elle. C'est la raison pour laquelle l'Etat s'est engagé à apporter aux jeunes exploitants un encadrement d'un niveau élevé, spécialisé et rapproché. Il s'agit grâce à l'appui de l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) de leur permettre de prendre les décisions relatives à la conduite de leur exploitation.

Par ailleurs, le Gouvernement a aussi pour objectif de renforcer la capacité d'organisation et de gestion des jeunes par :

- leur regroupement au sein d'organisations professionnelles capables de défendre leurs intérêts et de mener des actions en vue de valoriser leur production ;
- la création de groupements de travailleurs intervenant en qualité de prestataires de services dans les exploitations agricoles, pastorales ou forestières.

Enfin, la montée en puissance du Conseil en Gestion des exploitations devrait permettre aux jeunes installés de mieux suivre les performances techniques et financières de leurs différentes activités et de procéder aux arbitrages nécessaires.

I. VULGARISATION

1. Historique de la vulgarisation agricole

L'évolution de la vulgarisation agricole est passée par plusieurs étapes successives :

1.1 L'assistance agricole de 1958 à 1965

L'encadrement agricole était confié à la SATMACI qui était chargée du conseil agricole, de la diffusion du matériel végétal et autres intrants (y compris le crédit) auprès des agriculteurs. Cet encadrement visait essentiellement la promotion des cultures industrielles.

1.2 L'encadrement sectoriel avec la SODE de 1965 à 1984

Cette période a été marquée par l'avènement des SODE dont la mission était centrée autour d'une spéculation principale ou un groupe de spéculations. Le rôle de la SODE était de prendre en charge le développement intégral d'une spéculation ou groupe de spéculations, il était prépondérant dans la décision de l'exploitant.

1.3 L'encadrement de masse avec les Projets de vulgarisation 1984-1989

Cette période a consacré l'organisation systématique du travail du vulgarisateur selon un programme à jour fixe et l'approche des exploitants par groupe pour améliorer l'efficacité du vulgarisateur et l'efficience de la vulgarisation.

Cette période a été marquée enfin par le développement des liens client-fournisseurs entre la vulgarisation et la recherche agronomique et le renforcement de la formation continue des agents de vulgarisation.

1.4 Approche de vulgarisation unifiée à partir de 1994

Les acquis de la période du PVA ont été maintenus et renforcés notamment la formation des agents et les relations étroites avec la recherche. Mais en plus, l'agent de vulgarisation est devenu polyvalent pour tenir compte de la diversité des productions de la très grande majorité des exploitations. L'ANADER incarne aujourd'hui cette réalité.

L'ANADER s'est ainsi substituée à la SATMACI, à la CIDV et à la SODEPRA, tandis que les autres filières (palmier à huile, hévéa, coton, aviculture) conservaient des structures d'appui technique autonome.

Le nouveau dispositif d'encadrement dispose aujourd'hui d'outils maîtrisés par les agents et apporte un appui-conseil pour répondre aux préoccupations des producteurs, à travers :

- un renforcement des capacités humaines internes avec la conduite de formations de mise à niveau technique des agents de vulgarisation ;
- une couverture de 90 % des villages du pays ;
- une présence dans toutes les sous-préfectures, dans tous les départements et dans toutes les régions administratives ;
- un réseau de plus de 1.500 Conseillers Agricoles (CA) sur le terrain, soit un CA pour 6 villages ;
- une participation de plus de 256.000 exploitants recensés aux formations initiées dans les champs et dans les unités d'élevage, soit un taux d'encadrement de plus de 21 % ;
- une prise en compte des préoccupations des femmes dans les programmes de vulgarisation ;
- un partenariat plus dynamique de la vulgarisation avec la recherche agricole, en vue de répondre aux besoins des exploitants, au recensement des savoirs et technologies endogènes et leur prise en compte dans les solutions aux préoccupations des producteurs ;
- un appui-conseil direct à plus de 3.500 groupements de producteurs sur les aspects économiques, financiers et de commercialisation des produits agricoles ;
- la poursuite des projets initiés avant la dissolution des ex-EPN et la contribution à l'exécution de nouveaux programmes confiés par l'Etat et les Unités de projets ;
- une contribution significative à la promotion des productions animales et végétales.

2. Objectifs de l'ANADER, structure de référence en matière de vulgarisation

L'objectif général de la composante ANADER du PNASA 2 est « de fournir des services agricoles efficaces aux exploitants ». Objectif qui contribue à la réalisation d'un objectif plus global de lutte contre la pauvreté par l'accroissement de la productivité de façon durable.

Pour parvenir à la réalisation des objectifs globaux de l'ANADER, des objectifs spécifiques sont assignés aux différents volets techniques avec des stratégies appropriées.

2.1 Volet recherche-développement

Le résultat attendu de ce volet est le suivant « des technologies répondant aux contraintes des exploitants agricoles sont mises au point et transférées ».

L'approche R/D est basée sur le processus de développement participatif de technologie (PDPT) qui consiste, à partir des pratiques culturelles paysannes et des résultats de la Recherche à élaborer des technologies adaptées aux systèmes de production des agriculteurs afin d'accroître le degré d'adoption de ces technologies.

La mise en œuvre de ce volet s'articule autour :

- du renforcement des liens étroits établis avec les différents instituts de recherche notamment avec le CNRA,
- de l'existence d'une équipe de recherche en milieu paysan basée au sein de l'ANADER,
- de l'utilisation d'outils éprouvés au cours de la phase 1 que sont les comités techniques régionaux (CTR), les ateliers mensuels de revue de technologie (AMRT), les conventions, les points d'observation (PO) et les sites d'adaptation de la recherche système (SARS), tous ces outils impliquant la participation des producteurs.

2.2 Volet vulgarisation agricole

Le résultat attendu du volet vulgarisation est « le système de vulgarisation est renforcé et diffuse des technologies adaptées aux contraintes des exploitants en préservant l'environnement ».

La stratégie développée pour la vulgarisation agricole s'articulent autour des points suivants :

- diffuser des technologies éprouvées permettant de lever les contraintes identifiées chez les producteurs,
- développer et promouvoir la diversification agricole par la prise en compte des opportunités existantes dans le milieu,
- assurer la modernisation des exploitations tout en veillant la préservation de l'environnement et des ressources naturelles,
- promouvoir les activités des femmes de jeunes en milieu rural.

Les axes d'action pour la diffusion du progrès technique et des innovations technologiques passent par :

- **Le Diagnostic-Participatif-Village (DPV)**

C'est un outil de dialogue et de planification des actions jugées prioritaires par la communauté rurale.

Le Diagnostic Participatif Village comprend trois phases importantes :

- connaissance des activités socio-économiques des différentes couches sociales du village et pratiques liées aux activités et expression des atouts, contraintes et des besoins des communautés rurales,
- hiérarchisation des actions à conduire dans le village et élaboration d'un plan de développement local,
- mise en place d'une instance villageoise de gestion et de suivi du plan de développement.

- **Le Conseil Spécialisé**

Il permet de prendre en compte dans sa globalité l'exploitation au plan technique et économique et concerne :

- les exploitants de niveau technique élevé,
- les bénéficiaires de divers fonds sociaux ou éligibles aux projets agricoles,
- les gestionnaires d'exploitation de type particulier,
- les exploitants qui se spécialisent dans les différentes filières.

- **L'encadrement de masse**

Il se fait à travers les groupes de contacts de 10 à 15 personnes en moyenne. Cette notion générique recouvre les groupes naturels de paysans, les groupements de jeunes, de femmes, les démembrements des O.P.A., etc...

- **La modernisation des exploitations au travers de :**

- l'introduction du petit outillage agricole, la formation et l'assistance aux exploitants en vue d'améliorer leurs capacités d'utilisation, de gestion et maintenance de matériel agricole,
- la conception et la réalisation d'aménagements sommaires de bas-fonds (que les paysans peuvent s'approprier) pour la maîtrise de l'eau et la production de façon continue.

- La diffusion de technologies qui préservent l'environnement et les ressources naturelles..

Il s'agit de :

- la Gestion Durable des Sols (GDS) pour restaurer la fertilité des sols à l'aide des plantes de couverture ou de l'agro-foresterie et de l'utilisation de la matière organique, contrôler l'enherbement de parcelles cultivées par l'utilisation des plantes de couverture, lutter contre l'érosion,
- la Gestion Intégrée des Déprédateurs qui consiste à utiliser les ennemis naturels des déprédateurs (riz cacao, cultures maraîchères), pour parvenir à une utilisation rationnelle des pesticides en améliorant les rendements.

- **L'Appui spécifique aux femmes et aux jeunes à travers des actions répondant à leurs préoccupations.**

2.3 Volet formation professionnelle

L'objectif est d'« améliorer la capacité technique et de communication des agents, des exploitants agricoles et des coopérateurs en vue de renforcer leurs performances actuelles ».

Pour cela, la stratégie consiste à :

- décentraliser le processus d'analyse des besoins en vue de prendre en compte les réalités locales,
- valoriser des centres de formation en vue d'y conduire des programmes permanents de formation des opérateurs économiques,
- créer un réseau performant de formateurs capables de satisfaire à tout moment les besoins techniques exprimés par les partenaires,
- faire participer l'ANADER à la formation des élèves et étudiants en les accueillant par des stages de durée variable,
- former de façon directe (en salle) les producteurs et les coopérateurs,
- former « In Situ » des agriculteurs par des démonstrations et des apprentissages de façon permanente.

2.4 Volet appui aux organisations professionnelles

Ce volet vise « La promotion de base des OPA pour en faire des entreprises coopératives économiquement viables est assurée ».

La stratégie globale de l'ANADER en matière d'appui aux coopératives repose sur : la formation et l'assistance –conseil suivant quatre (4) domaines d'intervention : la structuration du milieu, la diversification des activités économiques par les coopératives, le renforcement du système financier, et la professionnalisation de la gestion.

Pour s'adapter au contexte actuel marqué par la libéralisation et la nouvelle loi coopérative, l'ANADER s'emploie au renforcement de l'efficacité organisationnelle et financière des OPA par les actions suivantes :

- aider à la restructuration et à la réorganisation des GVC et leur Unions conformément aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires,
- assurer toute la formation nécessaire à la maîtrise de leur fonctionnement, de leur gestion financière et comptable,
- diffuser auprès des groupements toutes informations disponibles sur les opportunités de crédits et de financement des exploitations,
- diffuser les informations utiles sur la commercialisation des produits agricoles notamment les prix, les modalités de leur formation, les techniques et principes de mise en marché et de valorisation desdits produits,
- initier les coopérateurs à la pratique de comportements nouveaux de sorte que les notions de compétitivité, de concurrence et de spéculation soient mieux maîtrisées,
- faciliter l'accès aux sources de financement par l'appui à l'élaboration des dossiers bancables relatifs à l'acquisition d'équipements, d'intrants et à l'exploitation,

- aider au développement des activités de diversification en amont et en aval de la production.

3. Les acquis

3.1 La vulgarisation

Le personnel de vulgarisation constitue, avec les outils de vulgarisation, la base du fonctionnement du système de vulgarisation.

Les conseillers agricoles (CA) en place sont au nombre de 1616 au 31/07/1997, représentant 89 % des effectifs prévus au départ. L'orientation en ce qui concerne ce personnel n'est pas de combler les déficits constatés mais d'améliorer leur niveau de productivité. La couverture des autres postes de vulgarisation (Superviseurs, TS, SOP,...) est satisfaisante.

L'exercice du diagnostic participatif a permis l'adoption d'une démarche en huit points : l'observation, l'écoute, le questionnement, l'identification des contraintes, la hiérarchisation des contraintes, la planification des actions à mener, la synthèse des contraintes et l'accord.

La polyvalence devient une réalité. Des Unités de démonstration en élevage ovin, avicole et en pisciculture, etc sont mises en place par des agents n'ayant pas à l'origine une spécialisation en élevage et réciproquement pour les productions végétales.

Le dispositif de vulgarisation à travers l'action des Conseillers Agricoles, apporte son appui direct à 210.478 producteurs regroupés au sein de groupes de contact (données du 30/06/97), soit 42 % par rapport à l'objectif de 500.000 exploitants à toucher directement par l'ANADER en période de croisière.

Par rapport aux exploitants réellement recensés par les agents de base, le taux de couverture est de 37,8 %.. Par rapport au potentiel d'exploitants, estimé à 1.000.000, le taux d'encadrement est de 21 %.

Ces différents taux ne prennent pas en compte les exploitants, bénéficiaires d'une assistance personnalisée et à la carte (conseil spécialisé), dispensée par les Superviseurs et les TS.

3.2 Evolution et fonctionnement des groupes de contact (gc)

Le nombre de Groupes Contact est passé de 21.571 (exercice 1994-1995) à 14.036 (exercice 1995-1996) puis à 19,281 (30/06/97). L'introduction du diagnostic participatif (DP) a permis une meilleure connaissance du milieu et partant, une meilleure connaissance des contraintes, atouts et besoins des agriculteurs ; ce qui a permis la restructuration de tous les GC pour parvenir à des entités plus fonctionnelles.

Le ratio GC/CA aujourd'hui de 12 est appelé à évoluer d'année en année au fur et à mesure des résultats enregistrés et de la satisfaction des producteurs.

3.3 Les effets

Les rendements ont enregistré des augmentations de 2,6 % à 39 % de 1994 à 1997 et de 3 à 67 % de 1997 à 1998 (tableau n° 77).

TABLEAU N° 77					
IMPACT DE LA VULGARISATION SUR LA PRODUCTIVITE AGRICOLE					
Spéculation	Rendement (kg/ha)			Evolution (%)	
	1994	1997	1998	97/94	98/97
Café	300	308	378	2,6 %	23 %
Cacao	400	533	653	33 %	23 %
Coton		1.095	1.309		19,5 %
Riz irrigué	3 200	3.705		16 %	
Riz pluvial	1 600	1.600	1.650		3 %
Igname	7 000	7.904	11.157	13 %	41 %
Maïs	1 600	1.604	2.575	0,25 %	66 %
Manioc	5 500	7.626		39 %	
Tomate	6 000	10.500		75 %	
Plantain		4.703	7.844		67 %
Arachide		1.710	2.212		29 %
Oignon		25.000	28.250		13 %

4. Evolution institutionnelle

4.1 Evolution du cadre juridique

Le changement du statut de l'Anader s'est traduit par le passage de la S.E.M. à la S.A. avec une participation financière publique minoritaire de l'Etat (35%) et une participation majoritaire (65 %) des familles professionnelles agricoles et des sociétés du secteur privé agricole et des activités connexes.

4.2 Adaptation progressive du mode d'intervention

Les buts poursuivis sont :

- la poursuite de la mission générale de service public de vulgarisation et de formation des exploitants,
- la promotion d'activités de prestations de services pour le compte de l'Etat (exécution des projets de développement rural), des familles professionnelles agricoles, des groupements professionnels, des agro-industries (appuis spécifiques, exécution de projet), et de tous opérateurs du secteur agricole,
- un mode opératoire consistant en conventions diverses de prestations de service rémunérés.

4.3 Elargissement du mandat

Ce mandat couvre :

- la professionnalisation des producteurs agricoles de tous les secteurs de production,
- l'exécution de tous programmes ou projets de développement rural confiés par l'Etat,
- le conseil aux pouvoirs publics sur toutes les questions liées à la promotion du monde rural,
- les études de projets agricoles,
- la conservation et l'exploitation de biens mobiliers et immobiliers,
- et plus généralement, toutes activités agricoles et toutes opérations destinées à promouvoir le développement économique et social en milieu rural.

4.4 Organisation structurelle

L'organisation spatiale de l'ANADER présente trois niveaux de mise en œuvre :

- l'unité opérationnelle représentée par la zone,
- l'échelon de cohérence, représenté par la région,
- la cohésion institutionnelle, représentée par le siège.

L'ensemble est soutenu par un processus de décentralisation, marquée par l'établissement de véritables liens contractuels selon le schéma suivant :

- les agriculteurs demandent des services à la zone qui les leur apporte,
- la zone demande des services à la région qui les lui apporte,
- la région demande des services au siège qui les lui apporte.

5. Les sillons de l'avenir

5.1 Décentralisation

La décentralisation passe par trois axes :

- le transfert effectif des compétences du siège aux régions et des régions aux zones,
- l'imbrication à terme des programmes de l'ANADER dans les orientations de la politique de développement régional,
- la recherche des synergies au niveau de chaque région.

5.2 Prise en compte des filières de production

Afin de répondre à un appui spécifique des différents secteurs de production, l'ANADER adapte son dispositif en créant des entités pour assurer la coordination et la promotion des filières : programmes vivriers, programmes de développement café-cacao et autres plantes stimulantes, programmes d'élevage.

5.3 Financement de l'appui au développement

Il s'agit de mettre en place une garantie de disponibilité des ressources pour soutenir l'appui au développement à travers le budget de l'Etat et la participation de la profession agricole. Cette réforme est un enjeu majeur pour l'avenir.

5.4 Synergies d'action dans le milieu rural

L'Anader conduira un raffermissement de ses liens avec tous les partenaires du milieu par un maillage serré avec : l'administration et les services décentralisés, les Chambres d'Agricultures Nationale et Régionales, la recherche scientifique, les organisations de producteurs, le secteur privé agricole et agro-industriel, la SODEFOR, l'OCPV, la formation agricole et les centres de métiers ruraux, le foncier rural, les aménagements et la gestion du terroir, les projets de développement rural, les ONG, et les médias.

5.5 Partenariat dynamique avec une recherche agronomique au service du développement agricole

Ce partenariat passe par :

- un renforcement des relations clients-fournisseurs,
- des interventions de la recherche en milieu réel pour répondre aux attentes des producteurs (SARS, AMRT, CTR),
- un renforcement des liens fonctionnels entre les vulgarisateurs, les chercheurs et les producteurs.

5.6 Utilisations des médias

Il s'agit d'amplifier les messages de vulgarisation par l'utilisation des médias notamment radios rurales et de proximité.

5.7 Renforcement du rôle de la profession agricole

Le rôle de la profession agricole concerne l'orientation des politiques, le suivi et le contrôle des programmes, et la contribution financière au développement agricole.

De plus, si l'ANADER est l'instrument officiellement mis en place pour apporter le conseil agricole aux producteurs, son intervention n'est pas monopolistique. Les professions jouent d'ores et déjà un rôle important dans les actions d'encadrement. On citera pour mémoire le rôle important en la matière de la CIDT puis de la CIDT Nouvelle pour la production cotonnière, des aviculteurs et des porciculteurs, des associations hévéicoles, de l'OCAB dans le secteur de l'ananas et de la banane.

Jusqu'à sa dissolution PALMINDUSTRIE, à la demande de l'Etat, a assumé l'encadrement des planteurs villageois qui semblent disposés, passée l'épave d'intervention de l'Organe Transitoire de Gestion (OTG), à prendre la relève à leur propre compte.

De la même façon, l'encadrement des planteurs de tabac et de canne à sucre villageoise est assuré par les agro-industriels.

J. Organisations Professionnelles Agricoles

La Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans un programme de libéralisation de son agriculture qui devrait s'achever en l'an 2000.

Les producteurs risqueraient de ne pas tirer profit de cette libéralisation si leur capacité à défendre leurs intérêts n'était pas renforcée par la mise en place d'organisations économiquement viables et humainement maîtrisables.

1. Définition

Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) sont des structures qui permettent aux agriculteurs de prendre en charge leurs intérêts collectifs.

Elles répondent à :

- un besoin d'amélioration des conditions d'exercice du métier d'agriculteur et de la qualité de vie qui en découle ;
- un besoin de reconnaissance vis-à-vis des autres professions des divers secteurs de l'économie et vis-à-vis des pouvoirs publics.

La notion d'OPA est donc complexe et regroupe :

- les structures coopératives, numériquement les plus nombreuses, et qui représentent la forme privilégiée des OPA à vocation économique ;
- les syndicats, qui sont dotés de la personnalité civile mais ne doivent distribuer ni bénéfices, ni ristournes. Leurs objectifs sont l'étude et la défense des droits et intérêts de leurs membres ;
- les associations, par lesquelles deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but non lucratif. Elles se composent des associations déclarées dont la capacité juridique est conditionnée par une insertion au journal officiel et des associations d'utilité publique reconnues telles par un décret ;
- les chambres d'agriculture (au niveau national et régional), qui sont dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière et qui constituent auprès des pouvoirs publics l'organe consultatif du secteur agricole ;
- les sociétés agricoles, qui font partie des OPA membres du collège électoral des chambres régionales d'agriculture (décret 94-147 du 17 mars 1995).

2. Historique du mouvement coopératif

Les premières structures à se réclamer du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire ont été les « Sociétés Indigènes de Prévoyance et de Crédit Agricole » (SIP) créées en 1910 et dont l'objectif était de constituer des provisions de grains et de semences et de prémunir leurs adhérents contre les fléaux naturels.

Après la deuxième guerre mondiale, l'histoire de la Côte d'Ivoire est marquée par l'émergence du Syndicat agricole africain (SAA), en 1944, sur l'initiative des grands propriétaires africains dont les produits étaient achetés moins chers que ceux de leurs collègues européens. Après l'abolition du travail forcé et du code de l'indigénat en 1946-47, le SAA prend une coloration politique en faveur de la décolonisation.

En 1947, la signature d'un décret portant statut de la coopération vise à dynamiser les coopératives dites modernes en leur donnant un statut juridique comparable à celui existant en France à l'époque, à leur faciliter l'accès au crédit et aux moyens de financement métropolitains.

En 1953, en lieu et place du SIP, les « Sociétés Mutuelles de Prévoyance Rurale » (SMPR) sont créées. Elles subiront encore lourdement le poids du pouvoir administratif du fait de la surveillance et du contrôle que celui-ci exerçait sur leurs activités.

Afin de conférer plus de liberté et d'indépendance au mouvement coopératif, les SMPR furent transformées, en 1956, en « Sociétés Mutuelles de Développement Rural » (SMDR).

En 1958, une loi créa le Centre National de la Coopération et de la Mutualité Agricole (CNCMA), dans le but de développer le mouvement coopératif en Côte d'Ivoire et de promouvoir l'esprit mutualiste au sein des populations rurales. Pour cela, un réseau de Centres de Coordination et de Coopération Agricole (CCCA) fut également mis en place.

En 1963, on dénombrait 795 coopératives en Côte d'Ivoire, dont 623 dans le secteur café-cacao.

En 1964, le Gouvernement procéda à la dissolution du CNCMA et à la liquidation des CCCA, insuffisamment performants dans leur gestion.

Le mouvement coopératif qui connaît alors une éclipse de plusieurs années reprend de l'importance avec la promulgation de la loi du 5 Août 1966 portant statut de la coopération en Côte d'Ivoire qui donne un contour juridique à l'étape pré-coopérative dénommée «Groupement à Vocation Coopérative » (GVC).

En 1969, le Centre National pour la Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC) fut créé pour animer et encadrer le mouvement coopératif. En 1977, le CENAPEC est absorbé par l'Office National de Promotion Rurale (ONPR) qui sera lui-même supprimé en 1980.

L'animation des coopératives est alors assurée par la Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC) créée en 1981 et leur financement par des emprunts auprès de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) et, dans le secteur du café et du cacao, des avances consenties par les exportateurs.

Dès lors, les activités des coopératives se tournent de plus en plus vers la collecte et la commercialisation des productions agricoles, notamment le cacao, le café et le coton, avec pour enjeu la réduction du poids des traitants et des gros commerçants dans les circuits de commercialisation des deux premiers produits, et l'incitation des producteurs à s'y insérer afin d'améliorer ou de stabiliser les revenus tirés de leurs activités.

3. Cadre juridique des OPA

Les OPA ne constituent par une catégorie juridique nouvelle ou spéciale. Il s'agit d'un ensemble d'entités juridiquement identifiées, régies en Côte d'Ivoire par les dispositions des lois suivantes :

- la loi n° 60-313 du 21 Septembre 1960, relative aux associations ;
- la loi n° 60-360 du 28 Octobre 1960, portant Constitution des Assemblées Consulaires représentatives des intérêts économiques en Côte d'Ivoire et les décrets n° 94-146 et n° 94-147 du 15 Mars 1994 portant réorganisation des Chambres d'Agriculture ;
- la loi n° 95-15 du 12 Janvier 1995 portant code du travail, en son titre V relative aux syndicats professionnels ;
- la loi n° 97-721 du 23 Décembre 1997 relative aux coopératives.

' **La nouvelle loi coopérative**

La nouvelle loi coopérative (23 décembre 1997) fait obligation aux promoteurs de recruter un Directeur ou Gérant chargé de la gestion quotidienne de l'entreprise. Elle fait également obligation aux administrateurs de traiter avec la coopérative la totalité de leurs opérations.

Dans le cadre libéralisé, il est recommandé de créer des coopératives au niveau d'un ensemble de villages, de Sous-Préfectures ou de Départements pour avoir des entités économiques solides, capables de négocier les prix et de défendre les intérêt des producteurs et porteuses de progrès, l'objectif de la coopérative étant de contribuer à la promotion de ses membres.

Enfin, la coopérative doit être administrée par un Conseil d'Administration dont les fonctions sont bien définies avec un mandat de trois ans renouvelable.

La nouvelle loi coopérative consacre à la coopérative sa dimension d'entreprise. Ainsi toute création de coopérative doit être précédée d'une étude de faisabilité. Elle donne aussi la possibilité à la coopérative par l'intermédiaire de son Assemblée Générale de pratiquer des dotations aux investissements productifs nécessaires à son développement.

Sur le plan fiscal, la coopérative est exonérée de l'impôt sur le bénéfice tout en étant soumise aux autres formes fiscales et parafiscales.

A la fin de l'année 1999, tous les GVC doivent être restructurés en application de la loi de 1997.

' **Missions des OPA**

D'une manière générale, on peut classer les missions dévolues à ces structures professionnelles en deux grandes catégories : les missions à caractère économique et celles à caractère représentatif et de négociation.

Les missions à caractère économique ont pour but le regroupement des planteurs dans le but d'améliorer leur productivité et de globaliser leurs productions pour mieux les vendre et accroître ainsi leurs revenus.

Les missions à caractère représentatif et de négociation concernent essentiellement la défense des intérêts généraux des producteurs et la participation à la gestion de l'environnement économique et réglementaire des filières de production.

4. Configuration actuelle du mouvement coopératif

Le paysage agricole ivoirien présente plusieurs types d'organisations coopératives dont les plus nombreuses sont les GVC (environ 5.000), présents surtout dans les filières café-cacao et coton (tableau n° 78).

TABLEAU N° 78					
REPARTITION DES GVC					
Spéculation	Café-Cacao	Coton	Vivriers	Elevage	Autres
Nombre de GVC	3.262	1.128	189	94	47

Les GVC café-cacao regroupent environ un tiers des producteurs. Ceux produisant le coton rassemblent tous les producteurs de cette et mettent en marché 100 % de la production cotonnière.

Les GVC sont regroupés en unions de GVC parmi lesquelles on dénombre 34 unions de GVC café-cacao et 34 unions de GVC coton.

Les problèmes rencontrés par les GVC sont nombreux : insuffisance de fonds de roulement, manque de moyens de transport, gestion peu performante, manque de cadres locaux de gestion, niveau scolaire très bas des dirigeants et caissiers comptables, incapacité d'assurer la promotion individuelle des membres qui sont ainsi gagnés par la désaffection à l'égard de leur structure, etc ...

De plus, la plus grande partie des ristournes encaissées par les GVC est destinée à des investissements sociaux collectifs. Ce détournement des ressources de tout objectif économique prive le secteur productif d'une ressource nécessaire à son fonctionnement et à sa modernisation, surtout dans un contexte où l'accès aux ressources financières extérieures n'est pas du tout aisé.

Par ailleurs, les GVC s'intéressent essentiellement à la commercialisation et ceux de production apparaissent comme des exceptions. Les activités relatives à la maîtrise technique, au relèvement de la qualité du produit, à la prise en compte de la dimension environnementale, etc. ne font que rarement partie des préoccupations des organisations agricoles. Ceci est à rapprocher du fait que les rendements réels en milieu paysan sont plusieurs fois inférieurs aux rendements potentiels : 2,5 à 4 fois pour le riz pluvial, 1,7 à 2,3 fois pour le riz aquatique, 2 à 5 fois le maïs, 2,2 à 3,3 fois pour le manioc, 5 à 7,5 fois pour le cacao, 6,6 à 8,3 fois pour le café.

Les faibles capacités de financement des GVC sont compensées en partie par les partenariats que certaines sociétés exportatrices de café-cacao ont créés avec ces structures. Dans ce cas, les GVC ont pu s'équiper en bascules, camions, décortiqueuses à café et disposer de fonds de roulement pour les opérations de collecte et d'écoulement des produits.

La libéralisation de la commercialisation du café et du cacao laisse un nouveau champ d'activité aux coopératives. Il leur faut pouvoir en tirer profit par une organisation

rigoureuse, gage de leur présence effective dans toutes les étapes de la commercialisation.

La loi de 1997 a écarté l'étape pré-coopérative au profit de l'agrément immédiat de coopératives ayant apporté la preuve de leur viabilité.

Il est trop tôt pour faire le bilan de la restructuration du mouvement coopératif actuellement en cours.

5. Financement

Sur la période 1995-98, les actions de soutien financier aux producteurs et à leurs Organisations Professionnelles ont été substantielles. On peut en citer quelques-unes :

- Mesures d'appui aux OPA café/cacao : 15 milliards FCFA pour préparer la libéralisation de la filière en 1997 et 15 milliards FCFA en 1998 ;
- Fonds pour le renforcement des capacités professionnelles des producteurs et organisations du secteur café-cacao : 6 milliards FCFA ;
- Fonds de garantie café/cacao : 25 milliards FCFA (cumulés) ;
- Fonds d'Appui aux OPA Coton : 3 milliards FCFA ;
- Fonds de Garantie Coton : 12 milliards FCFA ;
- Fonds Nationaux : 11,7 milliards FCFA (cumulés) ;
- Opérations clés en main : 2 milliards FCFA en 1997 et 3 milliards FCFA en 1998 ;
- Micro-réalisations : 3,3 milliards FCFA (225 micro-projets réalisés avec le concours des subventions FED) ;
- Intensification du rôle des CREP/COPEC (7 milliards FCFA de dépôt et 3 milliards FCFA de crédit distribué) et des CMEC (15 milliards FCFA de dépôt) ;
- Intervention du Fonds ivoiro-suisse de développement à hauteur de 12 milliards FCFA ;
- Remboursement BNDA : environ 36 milliards FCFA aux paysans.

6. Les programmes d'appui aux OPA

Plusieurs appuis aux OPA ont été mis en place et il n'est possible que d'en mentionner quelques uns à titre d'exemple.

' **Le projet DMC** financé par le PNUD et le FED et achevé en 1996 disposait de cinq experts nationaux qui apportaient principalement des appuis en comptabilité aux unions de GVC.

' **L'appui du CECI (Canada)** aux unions de GVC réunies dans l'URECOS-CI a permis de déceler très tôt (1990) les dysfonctionnements de l'approvisionnement en herbicides et d'engager des actions résolues à la base (formation des coopérateurs et des comités de gestion des intrants).

' **La Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI)**, ONG émanant d'un groupe de coopératives canadiennes, intervient auprès de trois unions de GVC café-cacao, à Agboville (SGAGBO), Divo (Union Djiboua) et Oumé (UCAO), respectivement depuis 1987, 1991 et 1992. Une extension de ce projet est en cours d'étude dans le cadre d'un cofinancement France-Canada.

' **Le Programme OPA financé par la Coopération Française** vise à donner aux OPA les compétences et capacités pour assumer les fonctions transférées par l'Etat.

Les activités du programme se déroulent en trois phases.

La phase I dite phase de lancement et de rassemblement des OPA nationales qui a couvert la période 1994-1997 a été consacrée à des rencontres et échanges entre 17 OPA.

La phase II (1998-1999) dite phase de structuration des OPA nationales et de leurs échelons intermédiaires a contribué à la création de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI) et à l'identification des actions de structuration des niveaux intermédiaires des OPA au niveau local et régional.

L'ANOPACI est constituée de onze associations membres (tableau n° 79).

TABLEAU N° 79		
LISTE DES OPA MEMBRES DE L'ANOPACI		
Abréviation	Spéculation	OPA
APEMC	Elevage	Association Professionnelle des Eleveurs Moutonniers du Centre
APPCI	Palmier à huile	Association des Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire
APROCINCI	Hévéa	Association des Producteurs de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
APROCASUDE	Petits ruminants	Association des Producteurs Ovins et Caprins du Sud-Est
ARACNO	Vivriers	Association Régionale des Agriculteurs de la Région Centre-Nord
OCAB	Fruits	Organisation Centrale des Producteurs-Exportateurs d'Ananas et de Bananes
UACI	Aviculture	Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
URECOS-CI	Coton	Union Régionale des Entreprises Coopératives de la Zone Savane de Côte d'Ivoire
APPORCI	Porcins	Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire
APROCA-CI	Café-cacao	Association des Producteurs de Café-Cacao de Côte d'Ivoire
FENA-COOPEC	Crep-Coopec	Fédération Nationale des Coopec de Côte d'Ivoire

La troisième phase (1999-2000) consiste en la consolidation du mouvement professionnel agricole et des capacités de négociation et de concertation. Elle met en place les stratégies pour le renforcement de l'autonomie financière, juridique et administrative de l'ANOPACI, tout en suscitant son essaimage au niveau régional.

7. Chambres d'Agriculture

La redynamisation des Chambres d'Agriculture et la redéfinition de leurs missions ont connu un aboutissement en 1994, avec la création de dix Chambres Régionales et

d'une Chambre Nationale. Cette restructuration s'est opérée dans le cadre d'élections libres et transparentes ayant conduit à la désignation par les producteurs et leurs organisations de leurs représentants.

Néanmoins, la dynamique attendue de la restructuration de 1994 s'est rapidement essouffée et une nouvelle relance de cette institution est envisagée.

Organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de la Nation, les Chambres d'Agriculture représentent les agriculteurs auprès des pouvoirs publics. Leurs actions, selon le texte qui les régit, visent la promotion du monde rural dans les aspects suivants :

- le recensement des besoins des producteurs et la mobilisation des partenaires techniques, économiques et financiers ;
- la participation à l'organisation de la formation aux métiers de la terre ;
- la contribution à l'émergence des organisations professionnelles agricoles ;
- la prestation de services aux agriculteurs (formation comptable, montage de dossiers de financement, etc...) ;
- l'organisation de la protection juridique des agriculteurs ;
- la diffusion de l'information ;
- l'organisation de foires, comices et salons agricoles.

K. Crédit agricole

Le financement du développement de l'Agriculture demeure une problématique dont l'importance dans les politiques économiques mises en œuvre, est aujourd'hui mieux comprise.

Le secteur du financement agricole en Côte d'Ivoire est devenu ces dernières années plus complexe et diversifié. De nouvelles formes d'organisations financières plus proches des populations se développent, dont en particulier les institutions financières décentralisées, et contribuent au financement local en collectant l'épargne rurale et en la redistribuant sous forme de petits crédits à leurs membres.

Le bilan du financement du monde rural évalué dans l'étude de faisabilité de la nouvelle banque agricole montre que la demande de financement est très supérieure à l'offre (tableau n° 80). Il conviendrait cependant d'ajouter, dans l'estimation de l'offre, les financements octroyés par les projets agricoles et par les fonds d'appui aux OPA (6 milliards FCFA pour le café-cacao et 3 milliards FCFA pour le coton).

TABLEAU N° 80	
DEMANDE ANNUELLE DE FINANCEMENT AGRICOLE	
Année 1999	245,8 milliards FCFA
Année 2000	280,7 milliards FCFA
Année 2001	318,0 milliards FCFA
Année 2002	367,4 milliards FCFA
Année 2003	412,1 milliards FCFA
OFFRE ANNUELLE DE FINANCEMENT AGRICOLE	
Système bancaire	30 milliards FCFA
COOPEC	2,4 milliards FCFA
CMEC	0,13 milliards FCFA
Crédits intrants octroyés par l'industrie (coton, palmier, hévéa)	13 à 25 milliards FCFA

Crédits octroyés par les exportateurs et importateurs	100 milliards FCFA
Fonds sociaux agricoles	3 milliards FCFA
Opération Clés en Main	7 milliards FCFA
Total offre annuelle	155 à 167 milliards FCFA

Le financement du secteur agricole ivoirien s'est fait essentiellement au travers de cinq systèmes : le système bancaire, le système mutualiste, les circuits privés, les fonds de prêt et de garantie et le volet crédit des projets agricoles.

1. Système bancaire

1.1 Banques agricoles

Bien avant l'indépendance, l'Etat s'est attaché à résoudre le problème du financement du monde agricole en créant des banques nationales agricoles. Après la Caisse Centrale de Crédit Agricole Mutuel (1926-1957) puis le Crédit de la Côte d'Ivoire (1955-1959), la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) a été créée en août 1959 pour faciliter et garantir les opérations concernant la production agricole, pastorale, forestière, la pêche fluviale, lagunaire et maritime, l'artisanat rural et de façon générale toutes opérations financières intéressant la vie rurale telles l'aménagement des villages et l'amélioration de l'habitat rural.

La CNCA a été dissoute le 28 juin 1968 et remplacée par la BNDA. Cette dernière accordait aux planteurs des prêts de trois ordres : prêts de soudure aux petits planteurs pour leur permettre de faire face à leurs besoins familiaux en attendant la prochaine commercialisation des produits, prêts de campagne pour financer l'entretien des plantations, crédits d'investissement pour des créations ou extensions de plantations et pour l'achat de matériels agricoles lourds.

En raison de difficultés de gestion importantes, la dissolution de la BNDA est intervenue en 1991.

Un projet de création d'une nouvelle banque agricole à capitaux privés est à l'étude et devrait voir le jour prochainement.

La nouvelle banque agricole se propose de corriger la situation actuelle qui voit le secteur agricole ne recevoir que 3 % des crédits octroyés par l'ensemble des banques.

1.2 Banques commerciales

La participation des banques commerciales au financement de l'agriculture a toujours été marginale. En effet, alors que le taux d'épargne intérieure brut ressort à 26,8% du PIB en 1998 et que les crédits à l'économie se sont élevés à 1.244 milliards de FCFA en 1998 dont 270 milliards de crédit campagne et 974 milliards de crédit ordinaire, la part des prêts à l'agriculture dans les encours des banques se situe à environ 3% et porte essentiellement sur la commercialisation des produits agricoles.

2. Systèmes financiers décentralisés

On dénombre actuellement une cinquantaine de structures de financement décentralisé en Côte d'Ivoire.

Les structures spécialisées dans le financement décentralisé répondent aux besoins spécifiques de financement du milieu rural et contribuent à la promotion d'une culture d'épargne grâce à des stratégies propres à inciter les populations à placer leurs économies.

Le système de crédit de proximité ou mutualiste révèle son efficacité au travers du niveau des taux de remboursement qui dépassent généralement les 90%.

Enfin, l'organisation des systèmes de financement décentralisé offrent la possibilité d'être utilisés comme relais par des structures bancaires.

Cependant, ces structures ne sont pas encore suffisamment implantées dans le milieu rural et surtout outillées pour apprécier et gérer les risques liés aux activités en général et particulièrement les risques agricoles.

Malgré l'existence des structures de financement décentralisé, le problème de financement de l'agriculture demeure, en particulier pour ce qui concerne le financement de la petite paysannerie.

2.1 Les systèmes financiers décentralisés à épargne préalable

On choisira de présenter trois systèmes financiers décentralisés à épargne préalable, tous de type mutualiste : les COOPEC, les CMEC et le FLEC.

' CREP-COOPEC

La première Caisse Rurale d'Épargne et de Crédit (CREP) apparaît à Boundiali en avril 1976 et le réseau se développe rapidement, encouragé par la Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC). En mobilisant l'épargne au niveau villageois, les CREP visent à permettre la participation individuelle ou collective des ruraux au financement de leur propre développement. La période 1976-1981 a été marquée par un développement rapide des CREP sous l'égide de l'Office National pour la Promotion Rurale (ONPR) appuyé par le Centre International de Crédit Mutuel (CICM). Cette période a vu la création de 66 CREP représentant environ 7.600 membres et une épargne de 250 millions FCFA.

Les CREP étaient étroitement liées à la BNDA qui assura la fonction de banque centrale en rémunérant et gérant les dépôts de leurs liquidités. Ces dépôts ont permis d'accorder plus de 97 millions FCFA de prêts en 1980.

A partir de 1982, le mouvement a connu des difficultés sérieuses en raison, entre autres, de l'interruption de l'appui du CICM et du démantèlement de l'ONPR. En 1991, sur les 76 CREP existantes, un tiers étaient inactives et les prêts irrécouvrables s'élevaient à 264 millions FCFA, soit 44 % des dépôts et du capital des membres.

En 1988, une opération pilote a été lancée conjointement par le CICM et la Société pour le Développement International Desjardins (SDID). Les acquis de cette opération ont permis de mettre en place, en septembre 1994, le Projet de Réhabilitation et de Promotion des CREP-COOPEC. D'un montant total de 9,3 milliards FCFA, il est financé par l'AFD (3,7 milliards FCFA), le Ministère Français de

la Coopération (1,2), l'Agence Canadienne pour le Développement International (2,1), la Banque Mondiale (1,2), le Gouvernement Ivoirien (0,72) et les CREP-COOPEC (0,36).

Après une progression rapide, le réseau est aujourd'hui constitué par 113 caisses avec 189.000 épargnants et plus de 20 milliards FCFA de dépôts (tableau n° 81).

TABLEAU N° 81					
EVOLUTION DES CREP-COOPEC					
	31/12/96	31/12/97	30/06/98	31/12/98	30/04/99
Nb de caisses	92	98	102	110	113
Nb de sociétaires	74.202	107.637	130.609	150.327	189.000
Dépôts (milliard FCFA)	4,7	7,8	10,9	14,4	20,4
Epargne moyenne (FCFA)	60.869	71.826	82.292		
Prêts (milliard FCFA)	1,3	2,5	3,5	7,9	10,7
Taux de recouvrement	95,2 %				93 %

Les conditions d'obtention d'un prêt sont : avoir épargné pendant trois mois ; le montant du premier prêt ne peut excéder trois fois le montant épargné ; le prêt doit être remboursé en trois ans au plus.

Le taux d'emprunt est de 18,5 % si le sociétaire garantit entièrement le montant et de 19,5 % dans le cas contraire. Les dépôts sont rémunérés en fin d'année à un taux fonction de la performance de chacune des caisses.

Le financement des COOPEC est en général orienté vers l'individu plutôt que l'activité, même si les crédits distribués sont destinés au financement d'activités agricoles à hauteur de 85% pour les CMEC et 17% pour les COOPEC.

Les COOPEC sont membres de l'Association Interprofessionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (AISFD) qui a pour but d'appuyer toutes les formes de crédit décentralisé.

' CMEC

Les Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit (CMEC) ont été initiées en 1995 par deux projets FIDA/BOAD : le Projet de Développement Rural Dabakala-Katiola et le Projet Nord-Est et Tanda. Au nombre de dix huit réparties entre les départements de Katiola (9) et de Bondoukou (9), les CMEC sont gérées par leurs membres. Après avoir bénéficié de l'appui du réseau CREP-COOPEC, elles fonctionnent de façon indépendante.

Le fonctionnement des CMEC est basé sur plusieurs principes : la liaison étroite entre collecte de l'épargne et crédit, le pouvoir de décision sur l'octroi du crédit par un comité composé de sociétaires élus, une bonne adéquation entre l'offre et la demande de services financiers, une relation de proximité. Ce sont autant d'éléments qui doivent permettre de créer la confiance et d'induire des résultats positifs dans la gestion des crédits. Les CMEC sont sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture.

Les CMEC ont pour philosophie de collecter d'abord l'épargne à partir de 100 F CFA et d'octroyer ensuite des crédits à travers les prêts ordinaires, les petits prêts aux femmes démunies et les prêts de groupe. Parti en 1995 de 5 caisses pour 8 millions de dépôts en 1995, le réseau CMEC compte aujourd'hui 19 caisses avec un volume de dépôts de 220 millions de F CFA et un volume de prêts de 125 millions de F CFA pour 3 500 adhérents, avec un taux de recouvrement de 99,18%. Le réseau CMEC localisé présentement dans les régions de Katiola et de Bondoukou a pour ambition de s'étendre à toutes les régions du pays avec une progression de dix caisses par an.

' FLEC

Le Fonds Local d'Épargne et de Crédit (FLEC) a ouvert ses portes à Korhogo fin 1997. Il fonctionne grâce à la collecte d'épargne et peut faire éventuellement appel au Fonds Mutuel pour le Développement du Secteur Informel (FMDSI) qui le refinance à un taux de 2 %. Le FMDSI a été créé par la Fédération pour le Développement du Secteur Informel (FDSI) et est alimenté par Frères des Hommes, le Fonds Ivoir-Suisse pour le Développement Economique et Social (FISDES), la GTZ, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Les membres du FLEC appartiennent tous à des groupes par corps de métiers et constituent un fonds de garantie par métier. Pour être membre, il faut s'intégrer à un groupement, avoir une activité dans le secteur informel et mettre de l'argent de côté. Ensuite, il est possible d'obtenir un prêt aux conditions suivantes : avoir 6 mois d'ancienneté dans le système, avoir épargné 100 FCFA/jour au minimum pendant 6 mois, faire un emprunt égal au maximum à 5 fois son épargne, avoir un projet viable, obtenir l'accord de son groupe. Le prêt est donc surtout garanti par la caution solidaire, à laquelle s'ajoute le nantissement de l'épargne obligatoire.

2.2 Systèmes financiers décentralisés sans épargne préalable

Les systèmes sans épargne préalable prêtent à des promoteurs individuels et exigent souvent un aval mutuel. Ils peuvent également faire crédit à un groupe de personnes et garantissent leur prêt sur une caution solidaire.

Les crédits solidaires développés actuellement se basent sur le modèle de la Grameen Bank dont le principe est le suivant. Une certaine catégorie de la population n'a pas accès au crédit et se trouve donc entraînée dans le cercle vicieux des bas revenus alors qu'un petit prêt pourrait leur permettre d'améliorer leur outil de production, d'accroître leur revenu voire de générer une opportunité d'épargne. Pour garantir ces crédits, il est fait appel aux pressions sociales. Le prêt est consenti à un groupe de personnes qui se cooptent librement et se portent caution solidaire.

Parmi les nombreux systèmes financiers décentralisés sans épargne préalable (encore appelés « à crédit direct »), on en décrira quelques uns à titre d'exemple.

' MUCREFAB

La Mutuelle de Crédit et d'Épargne des Femmes d'Aboisso-Bonoua-Bassam (MUCREFAB) est une émanation de la SOCODEVI (Société Coopérative de

Développement International) qui couvre les régions d'Aboisso, Bonoua et Bassam. Ayant comme objectif de couvrir toute la région sud de la Côte d'Ivoire, elle oriente son action vers les femmes quels que soient leurs activités et leur lieu de résidence (milieu rural ou urbain). La MUCREFAB compte actuellement 2 800 adhérentes pour un montant d'épargne de 60 millions F CFA et un encours de prêts de 450 millions F CFA pour un taux de recouvrement de 96%.

' PADER-NORD

Dans le cadre du Projet GTZ d'Appui au Développement Rural de la Région Nord de la Côte d'Ivoire (PADER-NORD), un système de financement décentralisé avec crédit direct est dispensé à de petits groupes de femmes.

' PASI

Le Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI) avec pour opérateur à Korhogo l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) sur des financements de la Banque Mondiale, offre des crédits à des personnes pouvant justifier d'une expérience dans le domaine d'activité concerné. Dès le premier crédit, la constitution d'une épargne est obligatoire.

' AFISEF

Le projet d'Accès des Femmes Ivoiriennes aux Services Financiers (AFISEF) autour de Bouaké, financé par la Coopération Canadienne et mis en œuvre par le DID, a pour objectif de faciliter l'accès au crédit pour les activités économiques des femmes et d'intégrer ces dernières dans le réseau des COOPEC. La zone d'action comporte trois caisses urbaines et six caisses rurales ou semi-urbaines. Le crédit octroyé aux femmes est garanti à 50 % par un fonds de garanti déposé par AFISEF, à 25 % par la bénéficiaire elle-même et à 25 % par les COOPEC. L'équipe féminine d'encadrement du projet accompagne l'accès au crédit par des formations. Une évaluation six mois après le début de l'intervention a montré que les crédits aux femmes des campagnes ne représentent que 9 % de l'encours et le montant moyen de leurs prêts est de 22.000 FCFA contre 450.000 FCFA pour les femmes des villes. Les résultats en milieu rural sont donc décevants au regard des zones urbaines.

' PPDR

Le Programme de Promotion du Développement Rural (PPDR), mis en œuvre par l'ONG Animation Rurale de Korhogo (ARK) sur un financement du FISDES, vise à placer des fonds, autogérés à terme, dans les communautés villageoises. Des comités villageois appuient les promoteurs souhaitant développer une activité à cycle court sur le montage des dossiers qui sont ensuite dirigés vers un comité local composé d'animateurs de l'ARK et qui octroie les crédits.

3. Circuits commerciaux privés

Pour aider à pallier les difficultés nées de la disparition de la BNDA, des sociétés exportatrices de café-cacao (Unico, Delbau, ...) ont pris des initiatives de partenariat avec les producteurs et ont permis à leurs GVC de s'équiper en bascules, camions, décortiqueuses à café et fonds de roulement pour les opérations de collecte et d'écoulement des produits.

4. Fonds de garantie café-cacao

Le **Fonds National de Garantie aux GVC Café-Cacao** est un projet créé en 1991 avec l'appui de l'Union Européenne. Il est destiné à garantir à hauteur de 80 % les crédits accordés aux GVC et Unions de GVC par les banques commerciales (crédits de campagne et les crédits à moyen terme pour le matériel de transport et l'équipement d'usinage).

La création de ce Fonds de Garantie au bénéfice des coopératives café-cacao s'inscrit dans le contexte de libéralisation de la commercialisation intérieure initiée en 1990-1991.

L'accès au système de garantie est déterminé par les performances de gestion de la coopérative et la qualité intrinsèque du dossier de prêt lors du passage devant la commission d'octroi.

Le fonds a démarré en 1991 à partir d'une dotation STABEX de 4 milliards FCFA qui a été renforcée de 1 milliard FCFA après la dévaluation. En 1995, le Fonds a été doté de 9 milliards FCFA. Il a été porté en 1998 et 1999 à 25 milliards FCFA par prélèvement sur les excédents de la Caisse de Stabilisation.

Depuis le démarrage des activités du Fonds, un total de 48,1 milliards FCFA a été garanti au profit de 1.236 organisations coopératives café-cacao, avec un taux de recouvrement de 80 %. Une des difficultés rencontrées est la garantie complémentaire de 20 % à donner par un exportateur et jugée trop contraignante par les emprunteurs. En décembre 1997, le taux d'intérêt a été uniformisé et ramené à 8 %.

Le Gouvernement a décidé d'institutionnaliser le Fonds de Garantie Café-Cacao actuellement géré par une cellule projet, en le transformant en un établissement financier de type privé avec une participation des organisations coopératives au capital.

5. Fonds nationaux

Les fonds nationaux, souvent appelés « fonds sociaux », ont été créés au lendemain de la dévaluation de 1994 afin de permettre aux catégories sociales les plus vulnérables (déflatés, déscolarisés, retraités, femmes, jeunes, ...) de s'insérer dans la vie économique par le biais de l'auto-emploi.

Les critères d'octroi des prêts sont : une durée de prêt de 5 ans, un plafond de prêt de 5 millions FCFA, un apport personnel égal à 5 % du coût du projet, des taux d'intérêt de 8 %, 10 % ou 12 % selon l'activité, l'existence de garanties de remboursement (sûretés personnelles ou sûretés réelles).

Les fonds nationaux sont co-gérés par la Caisse Autonome d'Amortissement qui en assure la gestion financière et par le ministère technique concerné qui en assure l'instruction technique.

Il existe quatre fonds spécifiques du secteur agricole : le Fonds d'Installation et d'Appui aux Initiatives des Jeunes Agriculteurs (FIAIJA), le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA), le Fonds de Diversification et de Promotion des Exportations Agricoles (FDPEA), et le Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (FDHEV).

Depuis leur création en 1994 jusqu'à mars 1999, ces trois fonds ont octroyé 12,4 milliards FCFA de prêts dont 1 milliard FCFA a été recouvré.

Le Fonds d'Insertion et d'Appui aux Initiatives des Jeunes Agriculteurs (FIAIJA) a été créé dans le but d'accorder des prêts aux jeunes agriculteurs.

Le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) a été mis en place dans le but d'accorder des prêts et des garanties financières aux opérateurs des secteurs de la pêche et de l'élevage.

Le Fonds de Diversification et de Promotion des Exportations (FDPE) vise à fournir des prêts et des garanties de financement aux producteurs et exportateurs de produits agricoles non traditionnels et aux producteurs et industriels des secteurs riz et vivriers.

Le Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (FDHEV) finance les projets d'hévéaculture de 4 à 70 ha.

Fin 1998, la situation de l'ensemble des fonds était la suivante (tableau n° 82).

FONDS NATIONAUX : FINANCEMENTS ACCORDES A FIN 1998		
Fonds	Projets financés	Montant
Fonds d'Insertion des Jeunes Diplômés et de Réinsertion des Déflatés du Secteur Public et Privé (FIJD-RDSPP)	1.518 projets	9.623.756.582 FCFA
Fonds National Femmes et Développement (FNFD)	1.456 projets	1.309.421.310 FCFA
Fonds de Diversification Agricole et de Promotion des Exportations (FDAPE)	1.086 projets	4.633.757.000 FCFA
Fonds d'Installation et d'Appui aux Initiatives des Jeunes Agriculteurs (FIAIJA)	876 projets	4.025.703.963 FCFA
Fonds National de la Jeunesse (FNJ)	603 projets	1.603.895.251 FCFA
Fonds de Promotion de la Production Animale (FPPA)	300 projets	1.474.168.500 FCFA
Fonds d'Intervention pour l'Action Culturelle (FIACC)	99 projets	775.991.170 FCFA
Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (FDHEV)	19.780 hectares	4.500.000.000 FCFA
TOTAL	5.938 projets	27.946.693.776 FCFA

6. Crédit des projets

Une part importante des ressources consacrées au développement agricole et rural provient des volets crédit des projets de développement agricole et rural financés en grande partie par les institutions bilatérales et multilatérales de financement du développement.

En effet, pour faciliter l'accès au crédit en milieu rural et dans l'attente d'une banque agricole, de nombreux projets de développement agricole possèdent un volet de crédit agricole pour financer le développement de l'agriculture dans leurs zones d'interventions et appuyer la promotion des initiatives de base.

L. Sécurisation foncière

1. Un nouveau contexte socio-économique

L'importance du foncier rural dans la vie économique et sociale revêt des proportions considérables dans un pays comme la Côte d'Ivoire où près de 67% de la population s'adonnent à l'agriculture.

La terre constitue un facteur de production qui de plus en plus fait l'objet d'occupations et de transactions mal gérées qui dégénèrent très souvent en conflits :

- dans les zones forestières du Sud et du Sud-Ouest, où ces conflits sont engendrés par l'arrivée massive de migrants agricoles d'origines diverses,
- dans les zones de savane du nord, où des conflits sont dus à une cohabitation souvent difficile entre agriculteurs et éleveurs.

Sur le terrain, coexistaient jusqu'à l'adoption récente de la loi sur le domaine foncier rural, deux régimes fonciers distincts : l'un fondé sur des droits coutumiers, et l'autre, fondé sur un système relativement complexe de concession.

Ce dispositif n'était plus à même, du moins dans certaines régions, de s'adapter aux évolutions.

2. Une nouvelle politique de gestion foncière

C'est pourquoi le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'améliorer la sécurisation foncière à travers un ensemble d'actions sur les plans administratif, juridique et technique visant à assurer une gestion et une exploitation pacifiques et efficaces du domaine foncier rural. Cette nouvelle politique, en cours d'application, s'articule autour des axes suivants :

(i) la loi N°98-750, adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République le 23 décembre 1998, établit les fondements de la politique foncière en milieu rural :

- reconnaissance d'un domaine rural coutumier et validation de la gestion existante de ce domaine,
- association des autorités villageoises ou des communautés rurales à la gestion du domaine rural et en particulier au constat des droits coutumiers et à leur transformation en droits réels ;

(ii) la généralisation au niveau national des nouvelles techniques de cartographie mises au point dans le cadre du Plan Foncier Rural. Ces techniques permettent une cartographie géoréférencée rapide et peu coûteuse des parcelles foncières, sur la base de laquelle il est possible d'identifier les droits fonciers au cours d'une enquête contradictoire ;

(iii) la mise en place effective d'un dispositif de gestion participative du domaine foncier rural dans le cadre des Comités de Gestion du Foncier Rural au niveau villageois et sous-préfectoral.

3. Des résultats acquis déjà importants

Le BNETD/PFR au cours de la phase pilote et de la phase de consolidation du Plan Foncier Rural, a pu tester auprès des populations de plusieurs régions de Côte d'Ivoire (Abengourou, Bouaké, Daloa, Korhogo et Soubré), des méthodes de recensement foncier au niveau des villages se traduisant par l'élaboration de plans fonciers ruraux, véritables cadastres ruraux des droits existants, établis au niveau des terroirs villageois. Au 31/12/1998, 718.000 hectares pour 601 villages touchés avaient été recensés par le BNETD/PFR.

Pour consolider ces résultats et les étendre, le Projet National de Gestion des Terroirs et d'Équipement Rural (PNGTER) a été mis en place en juillet 1998 pour une durée de 5 ans.

Financé par la Banque Mondiale (IDA/ITF), l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds français d'Aide et de Coopération (FAC) et le Gouvernement ivoirien, le PNGTER comporte :

- une forte composante de sécurisation foncière permettant de rendre effective dès à présent, l'application de la nouvelle politique sur 2.000.000 hectares répartis dans treize départements (Abengourou, Bangolo, Béoumi, Bondoukou, Bouaké, Dabakala, Daloa, Daoukro, Ferkessedougou, Korhogo, Odienné, Sakassou, Soubré) ;
- une composante Gestion des Terroirs et une composante Appui à l'Investissement en Milieu Rural, qui sur la base de la sécurisation foncière mise en place, permettront aux populations de bénéficier de nouveaux équipements ruraux à hauteur de 13,5 milliards de FCFA pour ces mêmes régions.

Dans le cadre du PNGTER, une expérience test a permis de procéder auprès des populations et avec succès, à une immatriculation globale de 2 terroirs (région d'Abengourou et région de Bouaké) . Cette expérience a pu être menée à bien, grâce à la collaboration des services du Ministère de l'Économie et des Finances, du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et du BNETD, sur la base de notes techniques conjointes.

4. Un plan d'actions ambitieux pour la mise en œuvre de cette politique

Le plan d'action comporte les volets suivants :

- la recherche de nouveaux financements et l'établissement de mécanismes permettant la participation des bénéficiaires au financement de cette politique ;
- la création et la mise en place effective de Comités de Gestion Foncière Rurale au niveau des Sous-Préfectures et des villages. Ces comités bénéficieront d'actions d'information, de sensibilisation et de formation ;
- le développement des capacités de gestion des affaires domaniales rurales du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales : mise en place des services de maintenance du plan foncier rural, affectation de personnels dans les services extérieurs, formation de ces personnels, fourniture d'équipements, mise en place d'un système de gestion informatisé, appui logistique et technique au fonctionnement des services de maintenance ;
- la promotion d'un secteur privé capable de fournir au Gouvernement et aux bénéficiaires les nouvelles prestations requises à savoir : mise en place d'un réseau

géodésique de référencement dense et réparti sur l'ensemble du territoire national, production de supports photcartographiques etc...

5. Perspectives

Le Gouvernement a fixé pour objectif, dans le cadre de la loi relative au Domaine Foncier Rural, que soit couvert par le PFR l'ensemble du domaine rural coutumier dans les dix prochaines années. La superficie rurale concernée est de l'ordre de 25 millions d'hectares et le nombre de villages d'environ 13.000.

Les résultats attendus du plan d'action sont en particulier les suivants au niveau du dispositif mis en place :

- l'ensemble des Sous-Préfectures du pays sera doté de Comités de Gestion Foncière Rurale et l'ensemble des villages de Comités Villageois de Gestion Foncière ;
- constitution d'une armature géoréférencée des terroirs villageois en utilisant les images satellites ;
- mise en place de services de maintenance et de gestion du foncier rural au niveau déconcentré ;
- de nombreux opérateurs agréés, publics ou privés, seront en place et aptes à répondre aux besoins de réalisation de plans fonciers ruraux ;
- le domaine rural sera identifié et ses propriétaires connus.

Ce dispositif doit permettre au Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales d'atteindre les objectifs du Gouvernement en matière de sécurisation foncière.

Aux détenteurs de droits coutumiers fonciers est offerte l'occasion de faire constater leurs droits et de les transformer en droits modernes de propriété.

DEUXIEME PARTIE

LES CHEMINS DU XXI^e SIECLE

I. Les enjeux de la libéralisation et de la mondialisation

A. Les règles

Dans une économie libérale, les entreprises sont guidées par la recherche du profit. Le libéralisme pur et dur estime que ce ressort doit à lui seul garantir le bon fonctionnement de l'économie et que l'Etat ne doit surtout pas intervenir en dehors de ses fonctions régaliennes : justice, défense, sécurité notamment.

Or le succès des économies des pays industrialisés n'est pas dû à ce modèle, mais à une interaction continue entre les intérêts des entreprises et les contraintes que l'Etat leur a imposées.

On peut ici citer l'exemple des Etats-Unis où les faillites des banques privées au 19^e siècle n'ont pas modifié le refus des libéraux de mettre en place une banque centrale. Il a fallu attendre le début du siècle pour que la Réserve fédérale américaine soit créée, et la crise de 1929 pour que la politique budgétaire vienne atténuer la violence du cycle des affaires.

Il convient de ne pas fuir la mondialisation, mais de lui faire face de façon intelligente. Il est nécessaire de construire des contre-poids juridiques, sociaux et politiques à la logique implacable de la rentabilité des entreprises et établir une meilleure hiérarchie entre pouvoirs économiques et politiques. Il faut rappeler que les sociétés où le progrès social a été le plus réel ne sont pas celles qui ont aboli le capitalisme, mais celles qui lui ont imposé leurs lois. La crise actuelle n'est pas due qu'à de mauvais ajustements techniques, mais aussi à un manque de régulation et à une insuffisance d'autorité politique sur l'économie.

Ainsi la mondialisation doit-elle inciter l'Etat à s'effacer de toutes les activités pouvant être prises en charge par l'entreprise privée pour se concentrer sur ce qui lui incombe en propre : la police, la justice, bien sûr mais aussi la santé, l'enseignement, la protection sociale et le cadre réglementaire de l'activité économique, cela dans le but de pouvoir former mieux et sécuriser mieux ceux qui, par ailleurs, sont soumis à une concurrence mondiale féroce. Comme l'industrie a su le faire durant la période d'ajustement, l'Etat doit faire l'effort de se redéployer.

Les analyses et débats doivent porter sur les politiques économiques et sociales devant accompagner le libéralisme ainsi que sur les régulations publiques et contractuelles à même d'encadrer et d'orienter le marché.

Il faut également étudier les systèmes de protection sociale et de garanties collectives destinés à prévenir les inégalités et réduire leurs effets.

La Côte d'Ivoire a résolument pris le parti d'orienter sa politique de développement dans l'axe d'un libéralisme mesuré et étalé dans le temps et de poursuivre dans la plus grande transparence les réflexions sur les attributions respectives de l'Etat, des organisations professionnelles, des producteurs et des firmes agro-industrielles.

La libéralisation amorcée dès 1990 est achevée en 1999 avec la sortie du cacao du mécanisme de stabilisation.

Désormais, il n'y a plus en Côte d'Ivoire ni de prix agricoles stables, ni de prix minimaux fixés de façon autoritaire.

Mais, comme cela a été souvent souligné, la libéralisation ne signifie pas le désintérêt de l'Etat. Celui-ci encourage la mise en place de cadres réglementaires et de systèmes d'information évitant aux producteurs les dangers d'une concurrence inorganisée dont triompherait le plus souvent l'intérêt du plus fort économiquement.

La filière ananas – banane a donné l'exemple la première d'une organisation professionnelle solide fixant, à la demande du Gouvernement, ses propres règles, proposant l'agrément de ses exportateurs, organisant le transport de ses produits.

Le secteur hévéa puis le secteur palmier à huile suivent ses traces en rodant des mécanismes de fixation des prix au cours de discussions très ouvertes entre tous les intervenants des filières.

Il en a été de même dans le secteur coton qui prépare ainsi activement la privatisation complète prévue en l'an 2000.

En matière de café, les informations fournies régulièrement par la Nouvelle Caistab permettent aux producteurs et à leurs organisations professionnelles de connaître régulièrement le prix du marché mondial et, par conséquent, le prix d'achat pouvant servir de base aux négociations avec les acheteurs ou les exportateurs.

Ces renseignements ont fait l'objet d'un Programme d'information sur les marchés du café et du cacao déjà bien connu sous le nom de PRIMAC qui s'ajoute aux organes de régulation mentionnés ci-dessus au chapitre des cultures pérennes (sections café et cacao) pour illustrer le nouveau cadre qui se met en place avec l'appui de l'Etat visant un passage heureux du dirigisme économique à un libéralisme éducatif favorisant la production des agriculteurs.

L'agriculture libéralisée sera une agriculture auto-organisée.

B. Les opportunités

La libéralisation introduite dans la filière de commercialisation à la faveur de la politique d'ajustement structurel laisse un champ nouveau d'activités aux associations d'agriculteurs. Celles-ci doivent pouvoir en tirer profit par une organisation rigoureuse, gage de leur présence effective dans toutes les étapes de la filière de commercialisation des produits agricoles. Sans cela, les organisations d'agriculteurs risquent de n'être que de simples appendices des sociétés exportatrices et leurs intérêts s'en trouveraient gravement lésés. L'objectif de départ du mouvement coopératif (conquête de l'autonomie paysanne dans la gestion des affaires agricoles) se trouverait alors abandonné. L'ouverture démocratique qu'amorce la RCI au plan politique peut favoriser la conquête de cette autonomie paysanne.

L'émergence d'OPA viables s'inscrit donc dans le redéploiement des énergies qu'exige une agriculture moderne et performante.

Parmi les grandes tâches des OPA figure celle d'organiser leur accès au crédit. Les difficultés de financement des organisations paysannes devraient s'amenuiser à mesure que l'organisation des producteurs en coopératives structurées et fortes saura inspirer confiance aux banquiers.

II. La nécessaire décentralisation

A. Historique

De 1960 à 1980, la centralisation était de règle afin de lancer une économie moderne, forger l'unité de la nation et susciter un sentiment national. L'inversion de la tendance démarra en 1980 par une série de lois multipliant les communes de plein exercice jusqu'au nombre de 38, et par la mise en place d'un ensemble d'instruments et de mesures au niveau local et central assurant le fonctionnement du nouveau système. L'année 1985 marqua le renforcement du mouvement avec la création de 98 communes, mais la crise économique subie alors par le pays contraria sensiblement le processus jusqu'à la création, en 1995, de 61 nouvelles communes, portant leur total à 197.

La Côte d'Ivoire se répartit aujourd'hui en plusieurs pôles :

- Abidjan, capitale économique de plus de 2.500.000 habitants ;
- 7 villes de plus de 100.000 habitants : Bouaké, Yamoussokro, Daloa, Korhogo, Gagnoa, Man, San Pedro ;
- 47 villes moyennes, généralement chefs-lieux de département ;
- 190 petites villes, généralement chefs-lieux de sous-préfectures ;
- 1236 pays ruraux, groupant de 6 à 7 villages autour d'un village centre, et totalisant de 3 000 à 10 000 habitants ;
- 8.549 villages.

Durant les trois premières décennies après l'indépendance, l'État disposait de leviers puissants avec les recettes d'exportation des produits qu'il vendait lui-même. Il pourvoyait en contrepartie un gros secteur d'emploi public, gage de stabilité sociale, investissait dans l'aménagement et dans l'appareil productif, et il était l'unique pilote du développement. Cette centralisation a joué son rôle en son temps en permettant le décollage économique de la Côte d'Ivoire, mais les cumuls de charges ont fini par causer un étouffement de l'initiative individuelle, de l'esprit d'entreprise, de la productivité, et partant, de la croissance.

C'est pourquoi le désengagement de l'État des secteurs productifs est une des grandes stratégies de la Côte d'Ivoire pour conforter sa compétitivité sur le marché mondial. Son corollaire est la régionalisation comprenant une décentralisation (création de collectivités locales élues) et une déconcentration des services publics.

B. État actuel de la décentralisation en Côte d'Ivoire

La décentralisation se traduit par plusieurs types d'actions portant sur cinq niveaux :

- unité de planification : le pays ;
- unité de conception : la région administrative ;
- unité de coordination : le département ;
- unité de suivi : la sous-préfecture ;
- unité de négociation et d'exécution : le terroir, le pays rural, la commune.

Le département et la sous-préfecture ne sont que des niveaux de contrôle des programmes d'investissement public, et n'ont donc pas rang de collectivité territoriale.

1. A l'échelon national

Le gouvernement actuel est doté d'un ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation chargé de l'administration du territoire, notamment de la déconcentration, de la décentralisation, de la régionalisation et de la tutelle des Collectivités territoriales. Auprès de lui, un ministère délégué est chargé des Collectivités territoriales, dont les attributions à leur égard sont d'exercer la tutelle de l'État, d'organiser et de contrôler leur fonctionnement, et d'animer l'action régionale et de coopération internationale avec les Collectivités étrangères.

2. Au niveau régional

Dans l'attente de Conseils régionaux opérationnels, le gouvernement s'est doté de deux Hauts commissariats au Développement intégré sous tutelle de la Primature, l'un, de la Région semi-montagneuse de l'Ouest, l'autre, de la Région de la Savane, du Centre et du Nord. Ils ont, entre autres missions, celle d'élaborer chacun le schéma d'aménagement de leur région.

La loi d'orientation du 27 octobre 1995 donne à la Région un double rôle, celui qui demeure, de structure administrative déconcentrée, et celui, nouveau, de collectivité territoriale au même titre que la commune : personnalité morale, autonomie financière, création par décret, élection au suffrage universel de certains organes. Depuis septembre 1998, le gouvernement dispose de cinq lois sur la Région, lui donnant le cadre légal d'organisation, d'élection, de compétences et d'attributions, de régime financier et domanial, et qui définit notamment le Conseil régional et ses organes.

Les décrets d'application en sont attendus et la région ivoirienne ne profite encore aujourd'hui que de la déconcentration qui est coordonnée par le Préfet. Seule la Région des Montagnes (Man) a pu investir plus de 4 Md FCFA suivant une convention de coopération décentralisée avec la région française de Franche-Comté, de région à région, intercommunale (15 communes ivoiriennes), et entre parcs naturels (Mont Sangbé).

3. L'échelle communale

On y trouve la commune et la communauté rurale, groupe de villages préfigurant la commune selon la loi d'orientation de 1995 qui lui donne des statuts très proches. Cette structure, encore expérimentale, vise à pérenniser et à institutionnaliser les pays ruraux mis en place pour exécuter le programme des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural, dits FRAR. Ce programme est l'instrument de l'État pour équilibrer l'accès aux services publics, qui a permis depuis vingt ans de mobiliser, avec la participation des populations, 63 Md FCFA du BSIE-Trésor (9 Md en 1995) pour plus de 8 500 projets villageois d'équipement.

Les communes bénéficient de deux instruments financiers de l'État pour leur développement, le Fonds de Prêts aux Collectivités locales (FPCL) et le Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU). Le premier, qui pose des conditions souvent difficiles à remplir, n'avait mobilisé en 1995 que 1,6 Md FCFA dans 17 communes pour 32 projets autofinancés à hauteur de 562 M FCFA, soit 26 % du total. Le FIAU, sous forme de subventions visant à réduire les déséquilibres d'équipement, atteignait en 1995, 6,6 Md FCFA pour 680 projets dans des secteurs très variés.

Le bilan de la communalisation est largement positif ; la période 1991-95, par exemple, a mobilisé un budget total de plus de 205 Md FCFA dont 35 Md de dons internationaux. L'État a de plus en plus recours aux emprunts extérieurs et les six principaux bailleurs de fonds privilégient l'échelon communal :

- la Banque mondiale avec le Projet d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (PACOM),
- l'Union européenne avec le Projet de Développement des Communes Côtières (PDCC),
- la Coopération allemande avec le Projet de Drainage et Assainissement des Villes de l'Intérieur,
- la Coopération belge avec le Projet de Développement des Communes du Nord (PDCN),
- la Coopération française avec le Projet d'Appui au Développement Communal des capitales régionales,
- l'USAID.

Au plan de la démocratie et des élections, les dernières municipales de février 1996 ont porté 197 maires et leurs 6 656 conseillers à la tête de leurs communes pour 1995-2000. Cette forme moderne de pouvoir local s'appuie sur une dynamique associative relativement développée dans le pays, sous le nom de comités divers, d'unions de jeunes, de femmes et de nombreuses associations.

4. Perspectives

Jusqu'à présent, les actions de l'État en matière d'aménagement du territoire ont procédé d'une vision sectorielle et centralisée, tournée essentiellement vers l'équipement. Sur la base de cette expérience positive, le gouvernement a décidé d'orienter sa nouvelle politique d'aménagement du territoire vers le développement économique, social, humain, durable et harmonieux de toutes les régions et communes de Côte d'Ivoire.

Ses objectifs, déclinés en 36 actions, sont les suivants :

- polariser le développement régional sur les chefs-lieux de région ;
- améliorer la productivité régionale ;
- faciliter la relance de l'investissement privé ;
- doter ou renforcer en équipements les territoires ;
- renforcer la capacité de gestion des collectivités territoriales ;
- renforcer le rôle des services déconcentrés de l'État ;
- préserver, et renouveler les ressources naturelles et le patrimoine ;
- renforcer l'implication des populations dans la prise de décisions les concernant.

A terme, il s'agit de créer des collectivités capables de mieux gérer et promouvoir le cadre de vie des ruraux, qui dépendra longtemps encore des équipements collectifs. Il faut donc résoudre le problème de l'entretien de ces équipements ainsi que la question de la fiscalité devant servir de relais à une grande politique d'aménagement du territoire.

C. Déconcentration du Minagra

L'agriculture dépend étroitement des infrastructures générales du pays, et le développement du secteur agricole doit prendre en compte à tout moment la décentralisation qui ne concerne pourtant pas directement le Minagra. Celui-ci, en revanche, doit mettre en œuvre activement sa déconcentration pour accompagner la décentralisation ou, si possible, la devancer en innovant dans le secteur agricole, principal producteur de richesses nationales. Il est sûr qu'au niveau des régions, les multiples partenaires (OPA, opérateurs privés, projets, structures mixtes, associations, etc.) expriment unanimement le besoin d'un coordonnateur du développement agricole régional dont tout le monde s'accorde à attribuer le rôle aux Directions Régionales de l'Agriculture et des Ressources Animales (DRARA).

Deux ensembles de fonctions sont attendus des DRARA, l'un de type réglementaire, l'autre de type animation, qui présentent des liens non négligeables.

Les tâches de contrôle et de réglementation sont bien tracées même si des propositions d'amélioration sont déjà exprimées. Par contre, les fonctions de développement sont plus difficiles à appréhender et nécessitent d'entretenir en interne une activité d'équipe, en externe des liens de partenariat avec les opérateurs régionaux, et de collaboration avec les services de tutelle. C'est préférentiellement à ce niveau que se porte l'appui aux DRARA, en visant pour les prochaines années la réalisation d'un diagnostic et d'un programme par région, le recensement national agricole, la mise en œuvre de la nouvelle loi coopérative et la gestion du domaine foncier rural.

En outre, le ministère prépare activement d'autres projets institutionnels allant vers le renforcement des DRARA en orientant des directions centrales du ministère à y déconcentrer leurs missions tout en améliorant leur propre efficacité.

L'insuffisance actuelle des moyens ne permet pas de mener ces missions, alors que tout indique un manque à gagner important des revenus privés et publics si l'agriculture ne bénéficie pas d'interventions plus ajustées. Le niveau régional est le mieux placé pour donner cohérence aux interventions publiques, rejoignant la dynamique des industriels qui voient bien leur intérêt dans des OPA valides et dans un État aux fonctions recentrées et mieux distribuées. La prise en compte des intérêts régionaux est bien l'un des objectifs visés. Jusqu'à présent, elle n'était qu'approximative tant dans la conception que dans la mise en œuvre, à travers des études et des interventions dont les échecs et la faible rentabilité ont souvent prouvé les limites. Les DRARA doivent se placer comme instruments appropriés de l'État en matière de développement agricole régional, depuis l'identification des potentiels jusqu'à l'évaluation des politiques.

Réciproquement, les directions centrales du ministère sentent bien leur éloignement et l'inadéquation fréquente de leurs interventions sur le terrain, et ne devraient pas hésiter à développer un niveau régional plus performant en appuyant l'élaboration et

la réalisation de programmes régionaux bien fondés. Une collaboration régulière doit donc être entretenue entre les services centraux d'une part, entre ces services et leurs interlocuteurs extérieurs d'autre part. Cette harmonie est conditionnée :

- au plan humain, par la disponibilité en personnel qualifié suffisamment nombreux, motivé et formé ;
- au plan matériel, par un équipement performant et si possible homogène ;
- au plan financier, par des budgets de fonctionnement correspondant aux résultats attendus ;
- au plan technique, par des méthodes modernes performantes et un langage commun.

La tendance actuelle est celle d'un État manager qui sera entouré d'entreprises citoyennes et qui disposera de deux grands leviers : la fiscalité comme ressource financière, et ses fonctions régaliennes permettant de concevoir, contrôler et évaluer les politiques qu'il se donne pour orienter les secteurs productifs et sociaux. La période transitoire actuelle est délicate à gérer, où l'État doit se dessaisir des leviers précédents (monopoles, grands projets productifs, etc.) tout en installant et en apprenant à maîtriser les nouveaux. Mais des groupes de mesures coordonnées permettent déjà de donner la bonne direction et un nouveau dynamisme à l'ensemble, en attendant que les décisions plus délicates puissent être exécutées progressivement.

Des directions régionales fortes profiteraient à la fois à l'agriculture locale par une meilleure valorisation des divers potentiels, et aux directions centrales du ministère qui pourraient s'appuyer sur un support régional solide et y renvoyer des services de meilleure qualité. Il paraît évident qu'un rééquilibrage des modes de décisions joint à une collaboration active du centre avec sa périphérie bénéficieront aux deux pôles.

III. L'impératif de l'intégration régionale

L'insertion dans l'économie mondiale n'est pas incompatible avec une intégration régionale renforcée. Au contraire, l'intégration régionale peut permettre à plusieurs économies africaines de se regrouper pour pallier l'étroitesse et la fragmentation de leur marché intérieur, offrant ainsi aux investisseurs des marchés de taille significative leur permettant de réaliser des économies d'échelle.

Il est démontré que les pays fortement intégrés au niveau régional s'intègrent plus facilement dans l'économie mondiale.

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans plusieurs démarches d'intégration, au premier rang desquelles il faut citer l'UEMOA, la CEDEAO et la CMA/AOC.

A. UEMOA

ζ Contexte

Le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été signé le 10 Janvier 1994, à Dakar, en même temps qu'était décidée la dévaluation du F CFA. Ce nouvel espace économique qui regroupe les huit pays d'Afrique de l'Ouest

membres de la zone franc (Sénégal, Guinée-Bissau, Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Togo et Côte d'Ivoire) s'est substitué à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO).

Au delà du changement de nom, il s'agissait pour les pays membres par un traité plus volontariste, d'accélérer le processus d'intégration régionale en constituant une vaste zone de libre échange capable de s'ancrer de manière durable et stable dans l'économie mondiale.

L'UEMOA couvre une superficie totale de 3 516 056 km² pour une population de plus de 67 millions d'habitants, soit plus de 30% de la population totale de l'Afrique de l'Ouest. La Commission est l'organe exécutif de l'Union.

En vue de l'intégration économique de ses huit Etats membres, l'UEMOA s'est assigné, par son Traité constitutif, cinq objectifs principaux :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financière des Etats ;
- la convergence des performances et des politiques économiques des Etats, par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- la création d'un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- la coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes dans les principaux domaines de l'activité économique ;
- l'harmonisation des législations des Etats membres, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun.

L'Union douanière a enregistré des avancées importantes qui se sont traduites par l'élaboration d'un tarif extérieur commun (TEC) qui rentre progressivement en application, la date limite de mise en place ayant été fixée au 1^{er} janvier 2000. D'ores et déjà, on note une libre circulation pour les produits du cru et une taxation réduite de 80% pour les produits manufacturés à l'intérieur de la zone. La nouvelle catégorisation des positions de la nomenclature douanière est entrée en application le 1^{er} juillet 1999.

L'assainissement du cadre macro-économique a été facilité par la dévaluation qui a permis à chacun des pays membres, de reconstituer ses réserves de change tout en améliorant la liquidité du système bancaire. Le secteur agricole a, quant à lui, été touché par les mesures générales d'ajustement et notamment par :

- le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation,
- l'élimination des distorsions de prix,
- la libéralisation accrue des échanges,
- la gestion plus rationnelle des ressources naturelles.

En ce qui concerne les politiques propres au secteur agricole, le cadre institutionnel est défini par le Protocole Additionnel n°II du Traité de l'UEMOA qui précise, en son

article 14, alinéa 2, que les principes directeurs de la politique agricole de l'Union doivent être élaborés en tenant compte :

- du caractère particulier de l'activité agricole, lié à sa spécificité sociale et aux disparités structurelles et naturelles existant entre les différences régions agricoles
- de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns
- du fait que, dans les Etats membres, l'agriculture est intimement liée aux autres secteurs de l'économie.

Selon l'article 15, le Conseil des Ministres a pouvoir de lancer, par voie de règlement, des actions communes visant à assurer la convergence des politiques agricoles et l'instauration d'un espace agricole intégré.

Les réformes suscitées par l'UEMOA ont eu pour finalité depuis 1994, le passage d'un espace économique compartimenté, à un espace économique unifié. Il s'agit notamment des mesures relatives à l'harmonisation du cadre légal et réglementaire des Etats, à la création d'un marché unique, à la surveillance des politiques macroéconomiques et à la mise en place des politiques sectorielles. En ce qui concerne le secteur agricole, la Commission a pour mission de mettre en place une politique agricole commune ayant pour objectifs :

- la réalisation de la sécurité alimentaire et d'un degré adéquat d'autosuffisance au sein de l'Union,
- l'accroissement sur une base durable de la productivité de l'agriculture,
- et l'amélioration des conditions de fonctionnement des marchés de produits agricoles, de l'élevage et de la pêche, tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Un programme communautaire d'actions prioritaires à court et moyen termes a été adopté. Ces actions portent notamment sur la coordination et l'harmonisation des programmes d'ajustement du secteur agricole, la maîtrise de l'eau, le financement du secteur agricole, l'émergence d'organisations professionnelles, la mise en place d'un réseau régional d'information agricole et le développement du système de production de viande.

Les dynamiques du secteur agricole et l'efficacité des politiques agricoles nationales sont de plus en plus influencées par l'environnement économique régional que les initiateurs des politiques agricoles doivent prendre en considération. Par exemple, une politique de sécurité alimentaire, en dehors d'une logique d'avantages comparatifs et donc de complémentarité au niveau sous-régional, est peu réaliste, à tel point que la pertinence du cadre national comme cadre d'action exclusif n'est plus évidente. Désormais, les Etats membres sont appelés à organiser leur politique agricole en fonction des contraintes et des atouts de l'intégration régionale par le marché qui se veut elle-même une voie privilégiée d'insertion dans l'économie mondiale.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de l'UEMOA du 29 janvier 1999 a arrêté un programme d'action axé sur le renforcement des réformes budgétaires, l'assainissement des filières agricoles et l'adoption de politiques sectorielles communes aptes à conforter la compétitivité des économies des Etats

membres, à renforcer la cohésion de l'Union et à renforcer la cohésion de l'Union et à assurer la promotion d'un environnement plus favorable à l'investissement privé et à l'emploi.

Parmi les politiques sectorielles communes, la politique agricole commune est une des premières à avoir été initiée.

ζ Enjeux et stratégies

La mise en place d'un véritable marché commun au niveau de l'UEMOA est donc pour l'agriculture ivoirienne un enjeu stratégique majeur de son développement. Il en résultera inévitablement une plus grande spécialisation des pays membres s'appuyant sur leurs points forts. Néanmoins, il est nécessaire de mettre en place des politiques communes pour que chaque pays puisse tirer profit de cette spécialisation.

La géographie a fait que les différents pays sont plutôt complémentaires que concurrents mais le cloisonnement des différentes économies à l'abri de barrières tarifaires et non tarifaires importantes n'a pas permis jusqu'ici un développement significatif des échanges intra-régionaux. Selon les statistiques officielles, en 1997, les importations en provenance de l'UEMOA représentaient moins de 1% des importations totales de la Côte d'Ivoire et les exportations ivoiriennes vers l'UEMOA 12,8% des exportations totales. La reconquête du marché communautaire, en particulier dans le domaine des produits animaux, des céréales, des corps gras offre donc potentiellement beaucoup d'opportunités pour les producteurs. La spécialisation sera plutôt une conséquence de cette reconquête et du développement de la production puisque chaque pays ou chaque zone agro-écologique développera en priorité les filières où il est le plus compétitif.

C'est donc un changement majeur qui se produit en ce moment au sein de l'UEMOA et la Côte d'Ivoire est attentive à ce qu'il se traduise par plus de croissance, plus de revenu et plus de bien être pour sa population rurale. Des avancées importantes ont été réalisées dans le domaine de l'élevage en facilitant et en contrôlant, en particulier sur le plan sanitaire, le déplacement des animaux entre les pays. Les produits de l'industrie agro-alimentaire sous-régionale circulent déjà très largement dans ce nouvel espace économique. Il faut néanmoins continuer à harmoniser les réglementations, encourager les initiatives, identifier les blocages, normaliser les appellations et les conditionnements, protéger le consommateur et les opérateurs. La mise en place du TEC se traduira par une diminution de la protection des productions communautaires vis-à-vis de l'extérieur. L'intégration régionale, étape de la mondialisation, rend encore plus nécessaire les politiques de modernisation de l'agriculture, de désenclavement des zones de production, de création d'infrastructures commerciales à vocation sous-régionale (comme le marché de gros de Bouaké), d'équipement des zones rurales (eau, électrification, téléphone, etc.).

En ce qui concerne plus particulièrement la Côte d'Ivoire, elle dispose de potentialités certaines sur le plan agro-climatique (terre, climat, ressources en eau) qui ne demandent qu'à s'exprimer et d'une population d'agriculteurs expérimentés, déjà largement engagés dans l'économie de marché. Néanmoins, force est de reconnaître que beaucoup reste encore à faire pour qu'il y ait une meilleure adéquation entre l'offre de produits agricoles et la demande interne et extérieure et pour que se mette en place une dynamique capable de mieux saisir les opportunités de développement

qui en résultent. Les producteurs doivent apprendre à devenir des partenaires à part entière et prendre en main leur devenir.

B. CEDEAO

ζ Objectifs

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), association multinationale de coopération et de développement, créée en 1975, comprend seize Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Son but est de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, particulièrement l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce et les questions financières et monétaires, et dans le domaine des affaires sociales et culturelles.

La CEDEAO veut également élever le niveau de vie des populations de ses pays membres, accroître et maintenir la stabilité économique, renforcer les relations entre ses membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain.

Conformément aux dispositions particulières du traité, l'action de la CEDEAO prévoit plusieurs étapes :

- l'élimination entre les Etats membres des droits de douane et toutes autres taxes à l'importation et à l'exportation d'effet équivalent ;
- l'abolition des restrictions quantitatives et administratives au commerce entre les Etats membres ;
- l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers ;
- la suppression entre les Etats membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux ;
- l'harmonisation des politiques agricoles et la promotion des projets communautaires des Etats membres, notamment dans les domaines de la commercialisation, de la recherche et dans celui des entreprises agro-industrielles ;
- la réalisation de programmes concernant le développement commun en matière de transports, de communication, d'énergie et d'autres équipements d'infrastructure, ainsi que l'élaboration d'une politique commune dans ces domaines ;
- l'harmonisation des politiques économiques et industrielles des Etats membres et la suppression des disparités entre leurs niveaux de développement ;
- l'harmonisation, nécessaire au bon fonctionnement de la Communauté, des politiques monétaires des Etats membres ;
- la création d'un fonds de coopération, de compensation et de développement ;
- toute autre activité visant à atteindre les objectifs communautaires que les Etats membres peuvent entreprendre en commun à tout moment.

Les institutions de la Communauté comprennent la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Exécutif, le Tribunal de la Communauté et les commissions techniques et spécialisées.

ζ Politique agricole

La politique agricole de la CEDEAO est définie dans l'article 25 du chapitre IV du Traité. Cet article précise que les Etats Membres conviennent de coopérer en vue de développer l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la pêche, dans le but d'assurer :

- la sécurité alimentaire,
- l'accroissement de la production et de la productivité de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des ressources forestières ainsi que l'amélioration des conditions de travail et la création d'emplois dans les zones rurales,
- la valorisation des productions agricoles par la transformation sur place des produits d'origines végétale et animale,
- la protection du cours des produits d'exportation sur le marché international.

A cet effet, et en vue de promouvoir l'intégration des structures de production, les Etats Membres s'engagent à coopérer dans les domaines suivants :

- (a) la production des intrants agricoles : engrais, pesticides, semences sélectionnées, machines et équipements agricoles et produits vétérinaires ;
- (b) la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres ;
- (c) le développement et la protection des ressources marines et halieutiques ;
- (d) la protection des espèces végétales et animales ;
- (e) l'harmonisation des stratégies et des politiques de développement agricole notamment les politiques de fixation et de soutien de prix en ce qui concerne la production et la commercialisation des produits agricoles essentiels et des intrants ;
- (f) l'harmonisation des politiques de sécurité alimentaire en accordant une attention particulière : à la réduction des pertes dans la production alimentaire, au renforcement des institutions existantes en matière de gestion des calamités naturelles et de lutte contre les maladies des animaux et des plantes, à la conclusion d'accords au niveau régional en matière de sécurité alimentaire et à la fourniture d'assistance alimentaire aux Etats membres en cas de pénurie grave,
- (g) à l'établissement d'un système d'alerte précoce communautaire ;
- (h) à l'adoption d'une politique agricole commune notamment dans les domaines de la recherche, de la formation, de la production, conservation, transformation, commercialisation des produits de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche.

La mise en œuvre de la stratégie de développement agricole de la CEDEAO adoptée en mai 1982, devait permettre à la sous-région d'atteindre l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2000 par l'exploitation rationnelle des potentialités nationales et régionales. Les principaux secteurs à stimuler sont la production agricole, l'élevage, la pêche ainsi que l'exploitation des ressources forestières.

Tiré de cette stratégie, un programme quinquennal 1986-1991 d'exploitation des ressources agricoles et naturelles a été élaboré et adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 1986 à Abuja au Nigéria. Ce programme comprend les domaines prioritaires avec un accent particulier sur la production agricole et alimentaire, l'exploitation des ressources en eau et la mise en valeur des terres ; les services d'appui au développement des cultures vivrières et maraîchères, l'exploitation des ressources halieutiques, la recherche et la formation.

En ce qui concerne l'impact de la CEDEAO sur le développement des échanges agricoles dans sa zone d'intervention, il y a lieu de citer la libre circulation des « produits du cru » qui permet de faciliter les échanges entre pays côtiers et pays sahéliens, et les conventions sur le transport routier inter-Etats (TRIE).

Néanmoins, force est de constater que malgré les engagements pris au plus haut niveau, de multiples obstacles persistent en ce qui concerne les échanges et qu'il existe encore de larges marges de progrès (barrages routiers, transferts monétaires, etc).

La CEDEA finance en Côte d'Ivoire deux projets de développement rural : le Projet Local de Développement Agricole de Daoukro (3 milliards FCFA) et celui de Ouélé-Etokro (3,4 milliards FCFA).

C. CMA/AOC

La Conférence des Ministres de l'Agriculture des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) a été créée en 1991 et regroupe 20 pays membres dont 14 d'Afrique de l'Ouest (Burkina, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo) et 6 pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad).

L'objectif de la CMA/AOC est de promouvoir le marché régional et la compétitivité des produits agricoles, en identifiant les freins aux échanges et en contribuant à les lever.

Pour cela, la CMA/AOC met en œuvre plusieurs stratégies visant à :

- renforcer les capacités des individus et institutions à élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques agricoles ;
- développer les aptitudes et méthodologies pour une analyse de politique efficace ;
- créer des structures adéquates au niveau national et régional pour des prises de décision fondées sur des politiques saines ;
- développer des stratégies à long terme et des politiques axées sur l'agriculture et le développement rural grâce à une approche sectorielle, évitant des approches mono-produits ;
- créer des structures permettant une meilleure harmonisation et coordination des politiques agricoles régionales et nationales ;
- mettre en place un système d'information permettant la circulation dans la région, d'informations fiables et régulièrement mises à jour sur les politiques agricoles ;

- acquérir une meilleure connaissance de la situation agricole dans le contexte national et régional ;
- établir des liens entre les individus et institutions impliqués dans le secteur agricole, grâce à l'amélioration des réseaux de communication et à l'échange d'informations ;
- permettre une meilleure répartition des fonds de l'aide accordée par les bailleurs ;
- relancer la coopération régionale dans le domaine de la recherche en matière de politique agricole, parallèlement à la coopération économique qui se développe au sein de l'UEMOA et de la CEEAC.

La CMA/AOC est une structure légère comprenant une Coordination Générale basée à Dakar et des coordinateurs nationaux qui sont des proches collaborateurs de leur ministre.

Les activités de la Conférence ont été réparties en dix domaines confiés chacun à l'un des ministres de la Conférence :

- promotion du marché régional des céréales (Mali), programme dont l'objectif est de contribuer à la stimulation de la production régionale céréalière et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Plusieurs réunions ont été organisées pour identifier les entraves aux échanges (août 1996 à Nouakchott pour le sous-espace ouest Mali, Mauritanie, Sénégal ; juin 1998 à Bamako pour le sous-espace centre Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) ;
- promotion du marché régional des oléagineux (Togo). Ce programme est axé sur la promotion des organisations professionnelles et interprofessionnelles appelées à prendre la relève de l'Etat ;
- développement de la compétitivité des filières agricoles (Côte d'Ivoire). Il est prévu de lancer un programme d'études avec l'appui de la BAD ;
- promotion du marché régional du bétail et de la viande (Cameroun). Le programme d'activités a démarré par un projet pilote axé sur le suivi des marchés. Des relais nationaux ont été identifiés dans onze pays et un bulletin régional trimestriel donne des informations sur l'évolution des marchés ;
- promotion du marché régional des fruits et légumes (Guinée). Les activités se sont limitées à l'organisation de deux foires régionales respectivement à Bamako et au Sénégal ;
- harmonisation des politiques agricoles (Sénégal). Des travaux sont déjà en cours au niveau du CODESRIA et de l'UEMOA. Néanmoins, une initiative majeure a été prise dans ce domaine avec le lancement du Réseau d'Expertise sur les Politiques Agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre (REPA) à Abidjan le 20 mai 1999. Le REPA permettra de renforcer les capacités régionales en matière d'analyse et de conception des politiques agricoles et soutiendra, par des contrats de recherche, des programmes prioritaires permettant de faire avancer les stratégies de développement des économies agricoles de la zone AOC ;
- mesures transversales (Burkina Faso). Des rencontres et séminaires ont été organisés sur la problématique de la professionnalisation ;
- homologation interafricaine phytosanitaire (Bénin). Des résultats concrets ont été obtenus et ont permis aux pays intéressés (Guinée, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin) de se doter d'une réglementation harmonisée en matière

d'homologation phytosanitaire et de moderniser leur gestion des procédures en utilisant un site Internet (ISYSPHYT). Ce programme intéresse maintenant le Cameroun, le Gabon et la République Centrafricaine ;

- promotion des échanges de racines et tubercules (République Centrafricaine). Le programme d'activités a fait l'objet d'une demande de financement auprès du FIDA ;
- coordination et développement de la recherche agricole (Nigéria). Les activités dans ce domaine ont été confiées à la CORAF. A ce stade, il s'agit d'élaborer une stratégie adaptée au contexte des pays AOC.

IV. La protection de l'environnement

Les stratégies de développement agricole actuelles et la préservation de la biodiversité entretiennent des situations apparemment antinomiques : les extensions agricoles nécessitées par les pressions démographiques d'une part, les demandes croissantes de produits vivriers et les cultures de rente d'autre part ne tendent-elles pas à réduire l'espace naturel que l'on cherche à protéger et réhabiliter ?

A. Un système à renouveler

Le passage de l'agriculture itinérante ancestrale à une agriculture basée sur l'intensification du travail et sur les capitaux se trouve aujourd'hui en pleine phase de négociation. Les régions forestières sont passées d'un stade de front pionnier dans les années 1960 à une situation de très forte pression foncière avec quasi-disparition du couvert forestier initial à la fin des années 1980. La pratique, basée sur l'abattage et le brûlis, de la culture extensive des plantes annuelles et de deux plantes pérennes, le café et le cacao, a provoqué une dégradation avancée de l'équilibre des écosystèmes.

Le déclin amorcé est devenu irréversible, le raccourcissement des jachères ne permettant plus aux écosystèmes de revenir à des formations proches de leur état naturel et à reconstituer la fertilité initiale.

Les conséquences de la déforestation sont nombreuses : installation d'îlots de savane en zones de forêt, extension de l'emprise de feux de brousse, destruction du stock d'humus, sensibilité à l'érosion, ruissellement des eaux pluviales, altération des micro-climats et effets dépressifs possibles sur les régimes pluviométriques locaux.

Tout naturellement, on assiste à la baisse tendancielle des rendements et de la productivité du travail, ainsi qu'à l'accroissement des coûts de production à mesure que la frontière agricole s'éloigne.

La mise en œuvre des systèmes extensifs et le nombre grandissant des exploitations vieillissantes sont le fait de la majorité des paysans, les stratégies d'intensification et de capitalisation par le travail restant l'apanage de quelques exploitants d'avant garde. Cependant, les systèmes intensifs sont souvent adoptés par des migrants qui, arrivés tardivement sur le front pionnier, n'ont obtenu qu'une surface réduite, et par quelques jeunes autochtones qui ont pu faire valoir leur droit sur un petit héritage.

L'utilisation de surfaces importantes non utilisées comme les jachères ou encore les forêts secondaires s'est généralisée. Cependant ces solutions ne font que reporter l'échéance du blocage.

B. Les voies d'évolution possibles

La question reste posée de savoir si, oui ou non, une agriculture rentable dans le contexte économique ivoirien et international, est compatible avec la sauvegarde de l'environnement.

A la fois, il faudrait accroître la production agricole en intensifiant l'utilisation des sols agricoles existants, et inciter les agriculteurs à utiliser la forêt à des fins agricoles (agro-foresterie), sans entraîner de dégradations irréversibles. De plus, si les scientifiques confirment l'importance des phénomènes de changement climatique global, les politiques agricoles devront intégrer cette nouvelle donnée.

Il faut gérer l'équilibre entre l'immédiat que constitue l'accroissement des revenus agricoles au prix de l'exploitation des forêts naturelles et l'acceptation de la mise en place d'une politique de protection de ces mêmes forêts.

La sortie des contraintes actuelles ne peut se trouver que dans la transformation du système de production extensif en un système de production intensif. Un système intensif en travail, par l'augmentation du temps de travail sur une même parcelle de plantation, permettrait d'accroître les rendements et d'accéder à une autre forme de développement. Un système intensif par l'introduction de l'innovation (irrigation, intrants, mécanisation, valorisation du fumier, successions culturales adaptées, ...) en augmentant la productivité du travail et en élevant les rendements, permettrait de renouer avec une certaine croissance économique.

Le modèle de production intensif implique d'investir un plus grand effort de travail sur une même parcelle de terre pour obtenir une augmentation de rendement et de revenu. Cette solution est négligée à la fois par le planteur et par l'ouvrier agricole tant que l'alternative d'une production extensive est possible.

La faiblesse des prix agricoles ou la seule pauvreté des agriculteurs semblent interdire d'entretenir durablement les équilibres des agro-écosystèmes. En effet, bien souvent, ceux qui brûlent les forêts pour cultiver n'ont pas d'autre choix économique. En plus de la baisse de fertilité des sols, le brûlis forestier contribuerait, pour une part importante, aux émissions de carbone dans l'atmosphère et donc au renforcement de l'effet de serre.

L'apparition d'innovations techniques et sociales susceptibles de freiner les mécanismes de décapitalisation et d'assurer la pérennité des systèmes de production cacaoyère ne peut suffire à elle seule. En effet, l'intensification, comme condition de stabilité et de pérennité des exploitations cacaoyères/caféières, semble également dépendre du maintien ou de la réactivation d'une organisation sociale renforcée, fortement hiérarchisée et coercitive. Les sociétés paysannes doivent en particulier reprendre à leur charge les fonctions de régulation sociale concernant l'accès à la terre.

Le meilleur équilibre au sein de la composante biologique des systèmes de culture va devoir également passer par une éducation nutritionnelle.

Enfin, l'une des clés de l'intensification et de la stabilisation réside sans aucun doute dans une formalisation des droits fonciers, qui garantisse aux paysans la pérennité de leurs investissements de capitalisation sur la terre. C'est désormais possible avec la loi relative au Domaine Foncier Rural.

C. Mondialisation de la problématique environnementale

Si la mission assignée à l'agriculture – produire plus au meilleur coût – doit bénéficier à l'ensemble de la société, il lui faut être particulièrement prudente quant à ses incidences sur l'environnement. Il faut en particulier limiter les effets polluants d'une agriculture intensive mal maîtrisée : pollution des eaux par la fragilisation de certains terrains ou encore perte d'une diversité biologique, pour ne citer que quelques dommages.

Il faut également améliorer la perception des relations homme-nature par l'ensemble de la société, d'où la nécessité d'une prise de conscience plus aiguë de tous les acteurs sociaux, même si les intérêts défendus par les uns et les autres ne sont pas nécessairement les mêmes.

On assiste à une mondialisation de cette prise de conscience, en raison du caractère global d'un certain nombre de questions d'environnement, comme l'effet de serre qui menacerait la planète entière de réchauffement, ou la conservation de la biodiversité, dont les pays du Sud sont les principaux détenteurs, et les pays du Nord les principaux utilisateurs. Ces questions sont maintenant débattues dans des conférences internationales politiques, à l'exemple du « Sommet planète-terre », à Rio-de-Janeiro, en Juin 1992, où deux conventions, l'une sur le climat, l'autre sur la biodiversité, ont été signées par quelque 150 chefs d'Etat.

Quel mode de régulation internationale et quelles politiques nationales mettre en place pour faire face aux différents enjeux de la modernisation de l'agriculture ivoirienne ? L'ajustement structurel et les politiques de libéralisation tels qu'ils sont appliqués peuvent-ils constituer une réponse durable ? L'aide publique au développement, à supposer qu'elle soit une réponse, n'atteindra, de toute manière, jamais l'ampleur nécessaire pour répondre aux besoins. Dès lors, quelle peut être sa place dans un dispositif cohérent de régulation internationale ? Enfin, comment pourrait s'organiser la transition de l'agriculture vers la globalisation – celle-ci semblant inéluctable – tout en laissant les délais d'adaptation nécessaires ?

L'avenir dépendra également, pour une large part, des dynamiques de développement régional, de l'évolution des systèmes de production et des politiques adoptées au plan international, national et local.

V. La diversification des productions
--

Les possibilités de diversification des productions et des sources de revenu agricole sont très nombreuses et toute tentative d'en établir la liste (tableau n° 83) ne peut qu'en donner un faible reflet.

De par leur intérêt économique, les productions de diversification suscitent un intérêt croissant chez les producteurs, les promoteurs et les investisseurs.

La promotion de nouvelles productions offre l'avantage de permettre un meilleur équilibre au niveau de chaque exploitation en répartissant les risques techniques et commerciaux.

Au niveau national, la diversification des productions agricoles est à même de réduire significativement la part prépondérante du binôme café-cacao dans les exportations.

TABLEAU N° 83	
DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS	
A. PRODUCTIONS VEGETALES	
1.	Fruits frais : papaye, mangue, avocat, carambole, mangoustan, bananitos, fruit de la passion
2.	Fruits et légumes de contre-saison : melon, gombo, piment, haricot vert:
3.	Horticulture ornementale : fleurs, feuillages, plantes tropicales
4.	Produits vivriers : igname, plantain, manioc (tubercules et attieké)
5.	Noix et dérivés : noix et amande de cajou, noix de coco, karité, cola
6.	Fruits transformés : fruits séchés, jus, confitures, huiles essentielles
7.	Condiments et ingrédients : rocou, poivre, gingembre
B. PRODUCTIONS ANIMALES	
8.	Aulacodiculture
9.	Cuniculture (lapin)
10.	Caviaculture (cochon d'Inde)
11.	Achaïculture (escargot géant)
12.	Ranaculture (grenouille)
13.	Apiculture (abeilles)
14.	Sériciculture (vers à soie)
15.	Animaux de basse-cour (canard, dinde, oie, pintade)
16.	Buffle
17.	Crevetticulture
17.	Poissons d'aquarium

Un des principaux appui à la diversification des productions vient du Projet de Promotion et de Diversification des Exportations Agricoles (PPDEA) qui dispense des conseils aux opérateurs pour leur permettre de se développer et d'exporter plus de produits, de meilleure qualité, vers des marchés nouveaux. Le PPDEA les aide à satisfaire les exigences de base pour l'exportation : calibre, variété, présentation, intégrité physique, traitement fongicide, normes d'emballage, prix maximum ... Un investissement de 2 millions FCFA doit permettre de récupérer 3 à 5 millions FCFA.

Les opérateurs travaillant avec le PPDEA sont regroupés au sein de l'association PROMEXA qui prendra le relais du projet à son expiration. Le nombre de membres de PROMEXA qui est actuellement de 15 devrait passer à 100 d'ici deux ans.

Afin d'aider le CEPICI à octroyer des appuis, le PDDEA met à sa disposition des dossiers sur l'intérêt d'investir dans les différents domaines. Des dossiers d'investissement sont également réalisés : mangue en 1998, anacarde en 1999 et fleurs en 2000.

Le PDDEA possède également un programme de junior exportateurs. Dans le cadre d'un programme de coopération FAO-Banque Mondiale, les possibilités de développement d'une composante « Promotion des exportations agricoles et alimentaires à travers une amélioration de la qualité et du conditionnement » sont à l'étude.

A. Productions végétales

1. Fruits frais

□ **Papaye** : aux côtés des quelques gros producteurs qui existaient, une vingtaine de plantations informelles se sont créées avec les ONG. Aujourd'hui, on recense une quarantaine de planteurs représentant un potentiel d'exportation en l'an 2000 de 1.500 t. La production actuelle de papaye solo est de 1.000 t dont 600 t sont exportées. A titre comparatif, il faut noter que le Ghana a une production plus concentrée puisque les 1.000 tonnes exportées sont le fait de 4 exportateurs. La papaye ivoirienne est vendue au même prix que la meilleure marque mondiale (brésilienne). Les retombées économiques et sociales de l'industrie de la papaye sont importantes.

□ **Mangue** : ce fruit fait partie des produits dont la dévaluation a permis de révéler la valeur commerciale. Ainsi, le nombre d'exportateurs de mangues est passé de 4 à 15. Les quantités exportées sont de 8.000 tonnes aujourd'hui et atteindront 15.000 t dans cinq ans, pour un potentiel de 25.000 t.

□ **Avocat** : le verger ivoirien d'avocatiers souffre d'un état général médiocre. Deux plantations exportent environ 200 tonnes/an et il faudra consentir des efforts pour intéresser de nouveaux opérateurs à ce créneau.

□ **Fruit de la passion** : culture à revenu régulier, le fruit de la passion peut venir en appoint au café, au cacao, ou au vivrier. Les recherches confirment que cette culture est aujourd'hui d'une grande rentabilité.

Depuis 1996, la CAPA (Coopérative Agri Passion de la Région d'Agou avec 11 tonnes) et la COPFPASI (Coopérative des Planteurs de Fruits de la Passion de Sikensi avec 118 tonnes) produisent la quasi totalité du fruit de la passion de Côte d'Ivoire.

La culture apporte un revenu régulier 8 mois après la plantation. C'est donc un avantage non négligeable qui vient pallier les difficultés des autres cultures pérennes. Concernant l'aspect technique, le passiflore nécessite un appâtam pour se développer. Celui-ci représente le principal investissement pour la plantation (environ 400.000 FCFA/an).

On évalue les rendements à 12 tonnes par hectares et par an la première année puis 15/T/ha/an. Quant au revenu que l'on peut espérer, il est assez attractif et le débouché certain. En effet, la demande en fruits de la passion est nettement supérieure à l'offre.

Les industriels ou intermédiaires achètent bord champ la quasi-totalité de la production au prix de 80 F/kg.

Autre réseau d'écoulement, les femmes achètent entre 100 et 200 FCFA le kg en fonction de l'offre.

- **Bananitos** : deux gros opérateurs exportent entre 1.200 et 1.500 ha/an sur un marché en pleine croissance.
- **Mangoustan** : malgré les opportunités offertes par le marché, un seul planteur (région d'Azaguié) en exporte.

2. Fruits et légumes de contre-saison

□ **Melon** : l'Afrique du Sud, qui exporte du melon sur l'Europe, n'est pas en mesure de le faire durant la période de décembre à mars. Afin de pouvoir continuer à approvisionner ces marchés, l'Afrique du Sud souhaite installer une production de melon en Côte d'Ivoire durant cette période. Des semences ont été testées et ont donné de très bons résultats. Un premier envoi de 17 tonnes a été fait en 1998 et un plan de production sur 20 ha (soit 300 t) a été mis en place. Le marché européen du melon de contre-saison étant de 80.000 tonnes, les perspectives pour les exportations ivoiriennes sont très larges. Le montant moyen des investissements à consentir pour la production et l'exportation de melons est de 25 à 50 millions FCFA.

□ **Piment et gombo** : les exportations sont actuellement de 1 tonne/semaine pour un marché de 10 tonnes/semaine. L'objectif est de rapidement atteindre 400 à 500 tonnes/an. L'investissement nécessaire pour la production de piment est important (4 millions FCFA/ha) et le travail de récolte est très exigeant en volume (20 personnes/ha tous les deux jours) et en qualité (il faut récolter à des stades très précis).

□ **Oignon** : la Côte d'Ivoire ne produit que 10.000 t d'oignon soit 25 % de sa consommation et a donc un important marché potentiel.

3. Horticulture ornementale

□ **Fleurs, plantes et feuillages** : la grande contrainte de la production ivoirienne est son écoulement sur les marchés européens dont la demande baisse en été, période de production de la Côte d'Ivoire. Pour compenser cet effet limitant, le marché d'Afrique du Sud est en phase de prospection.

Par ailleurs, la base de production ivoirienne n'est pas suffisamment diversifiée, le nombre d'espèces produites étant très limité.

En 1998, 800 tonnes de fleurs et 600 tonnes de plantes ont été exportées par une quinzaine de planteurs. Les cinq principaux genres de fleurs exportées sont : heliconia (13 espèces) ; musa (3 espèces) ; etlingera (2 espèces) ; alpinia (2 espèces) ; ananas-fleur (5 espèces).

Une dizaine de plantes et feuillages sont exportées dont dracaena, ficus, croton et schefflera.

Le tonnage exporté de fleurs a tendance à dépasser celui des plantes à feuillage, les investissements pour la production des fleurs étant plus faciles à réaliser et d'une rentabilité plus élevée. De plus, le prix du fret aérien est à la baisse.

4. Produits vivriers

□ **Igname** : les exportations sont actuellement le fait de trois opérateurs qui expédient 2 containers/mois vers la France et un container/mois vers la Grande-Bretagne. Le marché représenté par les communautés afro-caribéennes de ces deux pays est très important. L'objectif est d'atteindre 600 tonnes/an en l'an 2000.

□ **Banane plantain** : la Côte d'Ivoire ne possède pas encore une base de production permettant d'exporter sur les marchés exigeants, tel le marché européen qui représente 20.000 tonnes. Seulement deux planteurs (Aboisso et Azaguié) produisent de façon industrielle et sont susceptibles d'occuper ce créneau. L'ambition est d'exporter 2.000 t d'ici quelques années.

□ **Mangue** : c'est le PDDEA qui a aidé à mettre en place la filière mangue à l'OCAB dont les exportateurs de bananes assurent 75 % des exportations de mangues. L'objectif est à présent de stopper la multiplication des marques et de créer une origine avec des normes auxquelles tous les exportateurs se soumettront.

□ **Manioc** : parmi les produits transformés du manioc, l'attieké est le plus prometteur, bien que sa conservation soit exigeante et nécessite un emballage sous vide. Les exportations atteignent actuellement 2 tonnes/mois, l'objectif étant de 500 tonnes/an. Le PDDEA va prochainement dispenser une formation à une vingtaine d'opérateurs, producteurs et fournisseurs.

5. Noix et dérivés

□ **Noix de cajou (ou anacarde)** : la dévaluation a relancé la production ainsi que les exportations qui atteignent 25.000-30.000 tonnes. Le PPDEA apporte des incitations à l'investissement en proposant des innovations sur les techniques de récolte, de traitement et de conservation.

Les exportations devraient atteindre 40.000 tonnes d'ici cinq ans. Deux unités de conditionnement/transformation existent : l'une de 1.500 tonnes à Korhogo, l'autre de 2.500 t à Odienné. Il y a donc encore un besoin d'une dizaine d'usines de transformation. Une unité de transformation de 2.500 t/an représente un investissement de 500 millions FCFA. Les effets au point de vue emploi sont importants. On compte en effet qu'un nouvel emploi est créé pour 10 tonnes de production supplémentaires. Une production de 40.000 t génèrera donc 4.000 emplois.

□ **Cola** : considéré comme un produit de cueillette, la noix de cola provient cependant très souvent d'arbres plantés dans les cultures de café et de cacao ou en bordure de ces dernières ainsi qu'aux abords des campements. Très appréciée des consommateurs, la noix de cola ivoirienne fait l'objet d'un trafic intense effectué par route à l'intérieur de la Côte d'Ivoire et vers les pays voisins.

Le commerce de la cola est très organisé et relève des commerçants Dioula. La Côte d'Ivoire, avec des exportations annuelles situées entre 30.000 et 40.000 tonnes, est le premier exportateur mondial. Ses exportations représentent 50 % de la production qui oscille entre 50.000 t et 75.000 t. Il faut signaler que le Nigéria, premier producteur mondial de cola (80.000 t/an), autoconsomme l'ensemble de sa production.

□ **Karité** : le karité est principalement récolté dans le Nord de la Côte d'Ivoire et sert pour la fabrication du beurre de karité. Il donne lieu à une commercialisation locale et depuis longtemps à des exportations mais une partie de celles-ci provient sans doute du Burkina et il faut être prudent dans l'utilisation des chiffres des statistiques douanières.

La production moyenne se situait autour de 3.000 t/an entre 1960 et 1970. Elle est passée à 36.000 tonnes en 1995 puis est redescendue à 10.000 tonnes/an aujourd'hui. Une grande partie de la production est exportées. Les exportations de beurre de karité ont été de 5.374 tonnes en 1986, 13.852 tonnes en 1990 et 11.195 tonnes en 1995.

6. Fruits transformés

□ **Huiles essentielles** : 4 entreprises existent à Sassandra ; à Soubré ; à Agboville et à Alepe. Des actions promotionnelles et d'appui à la qualité sont menées par le PPDEA pour les huiles extraites des écorces des agrumes à essence (citron, lime, bigarade, bergamote).

L'objectif est de tripler la production actuelle.

7. Condiments et ingrédients

□ **Gingembre** : les perspectives d'exportation sont très limitées pour les producteurs ivoiriens, le marché international étant habitué aux gingembres thaïlandais et brésiliens.

□ **Rocouyer** : une unité d'extraction de rocou est en projet. Les exportations annuelles de rocou sont de 2.000 t. L'objectif est d'extraire la bixine, principe du rocou, et de l'exporter à la place du rocou (2.000 t de rocou donnent 8 t de bixine), de façon à bénéficier des économies de volume à transporter.

B. Productions animales

8. Aulacodiculture

L'Aulacode ou faux-agouti est un rongeur de la famille des Thryonomyidae dont on ne connaît qu'un seul genre : le genre Thryonomys dont sont issues les espèces Thryonomys swinderianus (ou Grand Aulacode) et Thryonomys gregorianus (ou petit Aulacode).

L'aulacode est l'un des gibiers les plus prisés d'Afrique de l'Ouest où l'on estime à 80 millions le nombre d'animaux abattus chaque année, soit environ 300.000 tonnes de viande. L'arôme et la tendreté de sa viande en font un mets recherché, payé au prix

fort dans les grands centres urbains côtiers. Le kilo de viande d'aulacode peut atteindre 3 à 4 fois celui de la viande de bœuf.

Malgré la très forte pression sur les populations de rongeurs sauvages, l'espèce parvient à se maintenir dans les zones moyennement peuplées (moins de 30 hab/km²). On observe même une extension de son aire de distribution en zone forestière guinéenne à la faveur des défrichements opérés par l'homme pour y implanter ses cultures et qui offrent des sites écologiques propices. Ainsi, l'aulacode représente, encore aujourd'hui, le gibier le plus abondant dans les tableaux de chasse traditionnelle.

Les avantages que l'on peut attendre de l'aulacodiculture désormais maîtrisée sont : une diversification des revenus agricoles pour des petits exploitants ruraux ou périurbains, une régulation du marché de la viande d'aulacode et une meilleure satisfaction de la demande, la mise en place d'un modèle d'éco-développement durable, applicable à d'autres espèces sauvages, pour une gestion plus rationnelle de la faune.

Les systèmes d'élevage d'aulacodes peuvent aller du mode très extensif au mode très intensif. Pour la construction des infrastructures d'élevage, il est toujours conseillé d'utiliser du matériel disponible sur place dans le souci de minimiser les coûts de production.

Sur le plan technique, l'aulacoderie doit permettre d'assurer les fonctions suivantes :

- mettre les aulacodes à l'abri des paliers extrêmes de température et d'humidité, des prédateurs et des voleurs ;
- faciliter les opérations de conduite de l'élevage, à savoir le contrôle et la surveillance du troupeau ainsi qu'une meilleure répartition de la nourriture ;
- offrir les conditions favorables à la réalisation des performances recherchées.

Dans la nature, l'aulacode consomme une gamme variée d'aliments (essences graminéennes sauvages ou cultivées, légumeuses arbustives et herbacées, racines et moelle de palmier à huile et de cocotier, écorces, fruits (papaye, ananas, mangue), cultures vivrières (arachide, riz, maïs, légumineuses à grains, tubercules (manioc, patate douce).

Avec une alimentation suffisamment diversifiée, on peut être sûr d'arriver en captivité à couvrir les besoins des animaux selon leurs différents stades physiologiques.

L'aulacode mange plusieurs fois dans la journée ; c'est pourquoi, il est recommandé d'étaler la distribution de ses aliments.

Il ne développe pas de maladies particulières et aucune zoonose n'a jusqu'ici été identifiée. C'est un animal rustique. Cette performance peut s'expliquer par le fait que l'aulacode est un animal autochtone à l'Afrique, en comparaison avec le lapin chez lequel la médication est souvent indispensable. Il convient toutefois d'indiquer que

des affections du tube digestif et des affections respiratoires, en relation avec l'alimentation et la qualité du milieu d'élevage, sont signalées.

Quelques aulacodicultures existent déjà en Côte d'Ivoire : EFAP de Bouaflé (120 animaux), Ahoulikro, Zones de Béoumi (22 animaux), de Kirifi, d'Abengourou (20 animaux), d'Abli-Bonikro, de Toumodi (70 animaux) et d'Oussou.

Dans le cadre du Projet d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives Locales (PACIL)/ ANADER, on dénombre 5 aulacodiculteurs avec chacun 40 à 80 Aulacodes dans la Région Centre-Nord (Béoumi, Bouaké, Dabakala, Katiola, M'bayakro, Sakassou). Ces éleveurs sont confrontés à la pénibilité du travail de cueillette des fourrages verts, à leur transport et à la raréfaction de ceux-ci pendant la saison sèche qui est aggravée par les feux de brousse.

Un noyau reproducteur de un mâle et 6 femelles coûte environ 250 000 FCFA. On obtient à 8 mois environ 15 animaux de 1,8 à 2,5 kg. qui peuvent être cédés à 6000 FCFA pièce pour la consommation ou entre 15 et 20 000 FCFA comme reproducteurs.

9. Cuniculture ou élevage des lapins

L'élevage du lapin domestique (*Oryctolagus cuniculus*) en Côte d'Ivoire est relativement récent. On ne connaît en effet pas d'élevage cunicole antérieur à l'arrivée des Européens, ce qui explique que le lapin est parfois appelé « agouti des blancs ».

La plupart des animaux rencontrés dans les différents élevages sont très hétérogènes. Ils résultent de croisements incontrôlés entre différentes races.

L'élevage de lapin est le type, par excellence, de l'élevage fermier. Les clapiers industriels sont encore l'exception et seuls quelques amateurs disposent d'installations correctes et conduisent leur élevage rationnellement.

L'élevage de lapins n'est pas consommateur de grands espaces. L'habitat peut aller d'un abri de fortune à une construction en béton ou fibrociment. L'alimentation est chez le petit paysan à base de « cueillette » : chaque saison fournit son herbe de lapin, fourragers grossiers, herbes plus ou moins aqueuses et plus ou moins riches, racines, tubercules, résidus de récolte, déchets d'épluchages. Le régime alimentaire est substantiel et varié. Pour les élevages améliorés, il existe dans le commerce, des granulés et aliments complémentaires.

De façon générale, on note une absence totale d'hygiène dans les élevages fermiers ou artisanaux : atmosphère confinée, surface disponible par sujet très faible, équipements rudimentaires (râteliers, augettes) ou inexistantes (abreuvoirs), mauvais écoulement des urines, désinfections pratiquement ignorées, etc. A cela s'ajoutent un empirisme de la conduite de l'élevage : unions consanguines trop fréquentes, échanges de mâles entre voisins.

A tous ces égards, il faut indiquer qu'il n'y a pas d'élevage valable sans un minimum de technique. Les améliorations zootechniques portent sur : le choix de la race, la sélection (recherche d'animaux précoces et rustiques), l'hygiène (habitat, lutte préventive contre les maladies), l'alimentation (nature et distribution), la conduite de

l'élevage (âge du sevrage, nombre de portées par an, âge de la réforme), tous ces paramètres devant être bien maîtrisés.

Il existe quelques élevages modernes en Côte d'Ivoire mais la demande en viande de lapin est faible en raison de son prix élevé. En réalité, c'est un élevage délicat qui ne tolère pas les écarts techniques tant au plan de l'alimentation que des pratiques de l'élevage.

La viande de lapin est sèche et il faut savoir la cuisiner. C'est par cette voie que passeront l'autoconsommation familiale et la vente de proximité. Au niveau des supermarchés, la demande existe mais beaucoup d'éleveurs ne sont pas suffisamment organisés, au niveau de la gestion de leur ferme pour satisfaire aux exigences de régularité des approvisionnements

10. Caviaculture ou élevage des cochons d'Inde

Le cochon d'Inde ou *Cavia porcellus* ou *Cavia aperca* est un rongeur herbivore ou granivore originaire d'Amérique du Sud où il est considéré comme un véritable animal de boucherie. D'authentiques ranches existent au Pérou et certains comptent jusqu'à 20 000 individus. On estime la production péruvienne de cochons d'Inde à 64 millions de carcasses par an, dont l'essentiel est produit par de petits paysans. Des projets réalisés en Colombie et au Cameroun ont permis d'apprécier le potentiel de production de cet animal.

Par sa petite taille, sa précocité (maturité sexuelle vers deux mois), la brièveté de sa gestation (environ 70 jours), sa fécondité (2 à 4 jeunes par portée et 4 portées ou plus par an), sa propension à rester dans les habitations et sa maturité pour la boucherie dès l'âge de 3 mois, le cochon d'Inde apparaît comme une des solutions à l'approvisionnement en protéines animales des habitants des villes ou des villages qui accepteraient de le consommer, s'ils ne le font pas encore.

Il est toutefois indispensable que des recherches soient entreprises pour soutenir ce genre de production afin de pouvoir améliorer assez rapidement les performances zootechniques et par conséquent le revenu des éleveurs.

L'élevage de cochons d'Inde ne demande pas d'installations coûteuses. L'alimentation et les soins sont faciles et peuvent être faites par des enfants. Les animaux sont vendus entre 500 et 800 FCFA pièce.

11. Achatiniculture ou élevage des escargots géants africains

Les escargots comestibles sont des mollusques (sans squelette), gastéropodes (ils rampent grâce à un appareil locomoteur placé sous le ventre), pulmonés et stylommatophores (c'est-à-dire pourvus de 4 tentacules télescopiques, dont 2 oculaires). Ils sont munis d'une coquille extérieure bien évidente, ayant des dimensions, une forme et des couleurs variées. La famille des Helicidae comprend les escargots européens dont l'élevage est l'Héliciculture. Les escargots africains appartiennent à la famille des Achatinidae et leur élevage est l'Achatiniculture.

L'escargot géant est un mets très apprécié de nombreuses populations africaines qui le consomment habituellement cuit et accompagné de diverses sauces. Comme l'ont

montré plusieurs études, ce petit animal constitue une excellente source de protéines, de lysine, de fer et de calcium. De plus, sa chair est pauvre en graisse, ce qui en fait un bon aliment diététique.

Traditionnellement, les escargots sont récoltés dans la nature, mais leur ramassage sauvage, conséquence d'une demande croissante, a entraîné une diminution drastique des stocks naturels.

On s'est donc penché sur les possibilités d'élevage rationnel des diverses espèces d'escargots géants africains et plusieurs essais ont été menés dans ce sens, particulièrement en Côte d'Ivoire ces dernières années. Une production locale et contrôlée pourrait en effet constituer une source intéressante de revenus et de devises, d'autant que certaines espèces font déjà l'objet d'un commerce international très florissant. D'une part, cette production permettrait d'approvisionner les consommateurs toujours plus nombreux, tout en évitant de réduire encore les populations d'escargots dans la nature. D'autre part, elle pourrait fournir aux éleveurs de porcs et de volailles un substitut valable aux farines de viande et de poisson importées pour l'alimentation de ces animaux.

Dans la nature, l'escargot est dépendant des conditions d'environnement, notamment des cycles jour-nuit, de l'hygrométrie et de la température de l'air. Les escargots géants africains sont connus pour être actifs pendant la nuit de même qu'au crépuscule.

Trois espèces d'escargots de Côte d'Ivoire sont dignes d'intérêts : *Achatina achatina* (Gros-Rouge), *Achatina fulica* (escargot des savanes, des jachères et des jardins), *Achachatina ventricosa* (Gros-Noir).

Les escargots *A. achatina* et *A. fulica* produisent par saison de pluies une seule ponte, ou exceptionnellement deux, de 100 à 400 œufs et de 100 à 150 œufs respectivement., alors que *A. ventricosa* produit 3 à 14 fois par saison de pluies.

Les infrastructures d'élevage sont constituées par des enclos de 1,5 à 2 m de largeur et 4 à 5 m de longueur. Ces enclos doivent être munis de dispositifs anti-fuite. Les escargotières peuvent être placés dans un bâtiment ou simplement sous un hangar couvert de branchages pour fournir de l'ombre.

Les coûts d'installation d'une unité de 200 reproducteurs sont de l'ordre de 300 à 500 000 FCFA selon les matériaux utilisés.

En élevage, outre les plantes sauvages, l'escargot consomme des plantes cultivées et des sous-produits agricoles et agro-industriels.

Sur la base d'un stock de 200 reproducteurs, 10 à 12 000 jeunes seront encore en vie après 9 mois. A l'âge de 18 mois, une production de 9 à 10 000 escargots de 100 à 150 g peut être commercialisée au prix de 600 FCFA le kg.

Le marché ivoirien de l'escargot est estimé à 23 000 tonnes (équivalent poids frais) à l'an 2000 et 34 000 tonnes en 2015 .

12. Ranaculture ou élevage des grenouilles

Les cuisses de grenouille font partie des vieilles traditions culinaires françaises et belges, mais ce plat est également consommé dans beaucoup d'autres pays. On ignore en général que l'approvisionnement européen repose presque totalement sur des importations représentant un marché méconnu, malgré son importance.

Les importations de cuisses de grenouilles de la France oscillaient autour de 3.877 t en 1992. Les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne fédérale sont également des importateurs nets de cuisses de grenouilles. Les importations européennes oscillent entre 5000 et 6000 t pour une valeur d'environ 20 millions d'Ecus.

Plusieurs pays asiatiques (Chine, Indonésie, Bangladesh) et la Turquie ont entamé une exportation de cuisses, en général congelées, et sont ainsi devenus les fournisseurs des consommateurs européens.

La combinaison d'une demande élevée en Europe, d'une diminution catastrophique des populations indigènes de grenouilles européennes et de la difficulté actuelle de les élever à grande échelle, ne pouvait conduire qu'à des importations. Mais il faut préciser qu'aucun élevage rationnel n'existe dans les pays exportateurs.

Il est surprenant de constater que l'Afrique est totalement absente de la liste des pays exportateurs, malgré ses relations privilégiées avec la CEE. On sait cependant que de nombreuses espèces de grenouilles y sont présentes et consommées et qu'il faudrait peu de chose pour organiser une exploitation extensive améliorée. L'expérience européenne et asiatique doit être mise à profit pour éviter en Afrique les désastres écologiques provoqués dans les deux autres continents par une surexploitation mercantile sans respect pour l'environnement ni préoccupation pour une production durable en équilibre avec le milieu. Des tentatives préliminaires semblent cependant se manifester (Burundi, Côte d'Ivoire).

Les tentatives menées en Europe pour élever des grenouilles indigènes n'ont pas eu de suite, car les problèmes techniques à résoudre sont encore importants. Il n'existe pas non plus de programme de recherche appliquée en la matière. L'ampleur économique (plus de 29 millions d'ECUS par an en moyenne pour les importations) justifierait cependant que des financements y soient affectés.

En Afrique, une très grosse grenouille semble ne vivre qu'au Cameroun. Il s'agit de *Rana goliath* qui mesure près de 30 cm, dont les mâles peuvent peser jusqu'à 3 kg. En Côte d'Ivoire, on dénombre des grenouilles vertes et brunes qui pourraient être exploitées, ainsi que les grenouilles du genre *Xenopus*.

L'élevage de la grenouille se répartit en deux phases très différentes : le stade têtard et le stade grenouille ou grenouillette. Quelle que soit l'espèce, les œufs sont pondus en amas dans le milieu aquatique. Les têtards qui naissent respirent par les branchies. Ils sont purement aquatiques et leur élevage ne présente pas de grandes difficultés puisqu'ils consomment essentiellement la masse de microflore qui se développe sur les plantes.

La métamorphose en grenouillette correspond au passage à la vie terrestre ou amphibie. Le problème capital qui se pose alors est celui de l'alimentation car les

grenouillettes et les grenouilles exigent des proies mobiles et même vivantes (insectes notamment).

13. Apiculture ou élevage des abeilles

Les abeilles vivent de préférence dans de vieux arbres creux, mais elles peuvent aussi vivre directement sous une branche ou dans une ruche construite par l'homme.

Une colonie d'abeilles comprend une reine (la mère), 10 000 à 50 000 ouvriers, et quelques centaines de mâles

La vie dans la ruche s'organise autour de la reine. Elle pond sans arrêt, (environ 1500 œufs par jour) pendant que les jeunes ouvrières la nourrissent de gelée royale. Elle peut selon son choix pondre des œufs fécondés qui donnent naissance à des femelles ou des œufs non fécondés qui donnent naissance à des mâles.

Les ouvrières (99,9% des effectifs de la colonie) sont des femelles stériles. Elles font tout le travail de la société. L'occupation d'une ouvrière est déterminée par son âge. Les plus jeunes accomplissent les travaux domestiques : nettoyage, alimentation des larves et de la reine, ventilation et gardiennage de l'entrée. A l'âge de deux semaines les glandes à cire commencent à fonctionner, et l'ouvrière devient « cirière » : elle construit des alvéoles. A l'âge de trois semaines elle devient « butineuse » : elle part à la recherche de nourriture (nectar et pollen). Elle fait ce travail environ trois semaines, jusqu'à ce que ses ailes soient usées ou qu'elle meurt d'épuisement ou par un accident.

Les mâles ou faux bourdons (5% de la population de la colonie) ne participent pas aux travaux de la ruche. Leur seule utilité est de féconder la reine lors des rares occasions qui se présentent.

L'ensemble des œufs et des larves est appelé le « couvain ». On distingue entre le couvain ouvert, c'est-à-dire des œufs et des larves de moins de 9 jours, et le couvain fermé (operculé) qui contient des larves de plus de 9 jours. Ces larves se transforment en nymphes qui mûrissent. L'insecte parfait sort 21 jours après la ponte. Le couvain mâle se trouve dans des alvéoles plus grandes que celles des ouvrières.

Le nombre de colonies d'abeilles se multiplie naturellement par essaimage. Quand une société d'abeilles est surpeuplée, les abeilles préparent l'essaimage, en particulier elles élèvent une nouvelle reine. Mais peu avant la sortie de celle-ci, la moitié des ouvrières quitte la ruche, entraînant la vieille reine. L'essaim s'installe en général dans un arbre pendant que les éclaireuses cherchent un endroit convenable pour la future habitation. Si à ce moment on place une ruche vide, propre, d'une bonne odeur, à proximité, il y a de fortes chances pour que l'essaim s'y installe.

Dans l'ancienne ruche, la nouvelle reine éclôt. Elle se fortifie pendant quelques jours, puis effectue son vol nuptial pendant lequel elle est fécondée. Elle retourne à la ruche et commence à pondre des œufs, et la vie dans la ruche reprend son cours normal.

La survie de la ruche dépend de la reine. Si par accident la reine ne retourne pas à la ruche, toute la colonie meurt au bout de quelques semaines.

Il existe dans le Nord de la Côte d'Ivoire, de même que dans les pays voisins une apiculture traditionnelle d'une certaine importance. Les ruches traditionnelles sont le plus souvent faites d'écorces ou de paille tressée, et placées dans des arbres. Pour récolter le miel, l'apiculteur traditionnel monte dans l'arbre et attaque les abeilles sans autre protection qu'une torche de paille allumée. Les abeilles sont chassées par la chaleur et la fumée, des brèches sont découpées et mises dans un seau qui est descendu avec une corde. Dans beaucoup de cas, les colonies survivent à la récolte. Malgré la simplicité du matériel, la méthode est efficace, grâce au courage des apiculteurs qui reçoivent beaucoup de piqûres et parfois en meurent. Le miel de l'apiculture traditionnelle est presque d'aussi bonne qualité que celui de l'apiculture améliorée. Le goût âpre de l'apiculture traditionnelle provient du mauvais traitement du miel lors de l'extraction dans les villages où on met le feu directement sur le miel pour faciliter son écoulement.

L'histoire de l'apiculture compte une multiplicité de modèles de ruches et de matériaux de construction : bois, écorce, paille, argile, fer, aluminium, plastic, béton, etc. En Côte d'Ivoire, on utilise la ruche « Langstroth » fabriquée en partie en béton et en fer, en partie en bois. Les mesures intérieures d'un élément de ruche sont : longueur 46 cm, largeur 37 cm, et profondeur 24 cm, soit une capacité d'environ 40 litres. Le corps de ruche (la partie en bas) et la hausse (la partie en haut) sont de même dimensions. Normalement la partie béton est utilisée comme corps de ruche, et la partie bois est utilisée comme hausse. On utilise du fil étamé à l'intérieur des cadres.

Le nombre de ruches conseillées pour un débutant est de 10. Elles doivent être placées dans un endroit sec et ombragé.

A cause de l'agressivité des abeilles, les ruches doivent être placées à environ 60 m des habitations et 30 m d'un chemin ou d'un terrain en culture.

L'installation, le nettoyage des ruches, l'utilisation des hausses vides comme ruches-pièges, le moment idéal pour la pose de la hausse, le délais pour récolter, les accessoires de récolte, la miellerie, l'extraction du miel (par centrifugation ou par écrasement et tamisage), la maturation, l'extraction de la cire, sont autant d'opérations qu'il faut connaître avant de devenir apiculteur. A celles-ci s'ajoutent des opérations particulières concernant l'union de deux colonies, le transvasement (déplacement d'une colonie d'abeilles d'une ruche à une autre) ou la récupération d'un essaim.

Les abeilles contribuent à accroître substantiellement (+ 25 %) les rendements de certaines cultures comme l'oignon ainsi que l'arôme d'autres cultures (café, cacao, manguier, ...).

L'apiculture bénéficie de perspectives intéressantes en Côte d'Ivoire, pays qui importe 95 % de son miel d'Europe.

Le Projet Apiculture, exécuté par l'ANADER, a été mis en place en 1994. Il vise à accroître la capacité moyenne de production des apiculteurs ivoiriens, capacité qui est déjà passée de 6 kg à 20 kg/an.

Les futurs apiculteurs peuvent se former à Katiola ou entrer en contact avec l'Association Nationale des Apiculteurs.

14.Sériciculture ou élevage du ver à soie

L'utilisation des vers à soie est à la base d'une agro-industrie économiquement viable, née dans les pays producteurs traditionnels de soie tels que l'Inde, la Chine et le Japon.

Cette industrie est appelée sériciculture en référence à l'art et à la science de l'élevage des vers *Bombyx mori* depuis la production de cocon jusqu'à celle de la soie.

La sériciculture en tant qu'industrie s'organise en deux phases : la phase agronomique comportant la culture, la gestion et la récolte des feuilles de mûrier pour nourrir les vers à soie qui produiront des cocons puis la phase industrielle qui comprend le traitement des cocons pour la production de fil de soie et le tissage.

La sériciculture apparaît comme une des agro-industries les plus prometteuses à proposer aux petits exploitants agricoles des pays en développement pour élever leur revenu. Cela est dû à la nature intensive du travail et au fait que la demande pour ses produits comme les cocons, la soie brute, les fils de soie, etc. s'accroît.. Et comme elle offre beaucoup d'emplois, que les coûts d'investissements sont faibles, que la période de gestation est courte, et que la capacité d'absorption de ses produits à l'étranger est élevée, la sériciculture pourrait indubitablement contribuer au relèvement socio-économique à la fois des pays développés et des pays en voie de développement.

Le ver à soie est un insecte monophage qui se nourrit et vit avec seulement une seule source alimentaire : le mûrier ou *Morus alba*.

La disponibilité et l'abondance des feuilles de mûrier va donc nécessairement conditionner le développement de la sériciculture dans n'importe quelle zone géographique. Dans les régions tropicales comme la Côte d'Ivoire, la production de feuilles de mûrier est possible toute l'année ; il en est donc de même pour la production de cocons.

En sériciculture, la production des œufs de *Bombyx* est considérée comme le fondement de l'industrie de la soie.

La production des cocons dépend de l'alimentation et des soins prodigués aux larves pour la production de vers ou pour des cocons industriels.

Les cocons produits par les paysans sont vendus entre 5 et 10 dollars sur le marché international. Ces cocons sont généralement traités dans des ateliers de filature pour obtenir des fils de grande qualité qui seront tissés dans des usines de tissage.

Pour un petit producteur, il est nécessaire de disposer d'au moins un quart d'hectare de plantation de mûrier. L'activité s'organise autour de la plantation de mûriers, de la récolte des feuilles pour nourrir les vers et des soins. Avec la plantation des mûriers, la sériciculture présente des avantages à la fois sociaux, économiques et écologiques non négligeables.

Le stade larvaire, de l'éclosion à la production de cocons dure 20 à 30 jours.

Il convient également de noter qu'au contraire d'autres activités qui perdent de l'argent au début, en sériciculture, un gain minimum peut être obtenu dès la première année de mise en place de l'opération.

Des essais d'élevage de vers à soie ont déjà été tentés. Un nouveau projet-test est en cours depuis 1992 à l'initiative de la CIDT.

La première plantation de mûrier en Côte d'Ivoire a été établie à Anyama en 1972 par la FAO. Entre 1974 et 1978, la société SERICICO réalise un élevage de vers à soie près d'Abidjan. Une autre plantation est créée à Binao qui atteindra 108 ha en 1979. Le programme SERICICO est suspendu en 1980.

En 1988, la CIDT crée le Centre Séricicole de Bouaké qui fonctionne actuellement.

La production mondiale de soie grège qui est estimée à 100.000 tonnes est essentiellement le fait de la Chine qui en assure 72 %, suivie par l'Inde. La production se développe dans d'autres pays (Brésil, Vietnam, Laos, Colombie, Madagascar, Mexique).

15. Animaux de basse-cour (canards, dindes, oies, pintades)

15.1 Canards

Le canard est un oiseau aquatique aux pattes palmées et au bec spatulé de l'ordre des Ansériformes. Il existe de très nombreuses espèces réparties sur les cinq continents. L'élevage de canard est très longtemps resté empirique et il reste artisanal, bine qu'on assiste actuellement à l'installation d'élevages du type rencontré pour les dindons, pintades et poulets.

Les quinze premiers jours, le taux azoté de l'alimentation doit se situer entre 19 et 20 %. On peut descendre par la suite à 17 %. L'aliment doit contenir farine et poisson et tourteau de tournesol riches en méthionine indispensable au caneton.

L'indice de consommation est élevé : entre 3,2 et 3,5. L'abattage se fait vers environ 9 semaines et le poids moyen est de 2,4 kg.

15.2 Dindes

Le dindon est un oiseau gallinacé dont le plumage d'origine était bronzé ou doré et dont les races traditionnelles ont actuellement tendance à disparaître pour laisser la place à des familles et à des souches. Un gros travail de sélection a été fait pour obtenir des souches très bien définies dont les rendements sont très supérieurs.

Les dindes ont une saison de ponte bien marquée dans l'année et peuvent être exploitées sur deux ou trois cycles de ponte, mais en élevage intensif, l'exploitation est limitée au premier cycle qui peut être déclenché entre le 7^e mois et le 8^e mois hors saison, en mettant en œuvre des plans d'éclaircissement stimulants.

Après démarrage en poussinière, les dindonneaux sont lâchés sur des parcours. Le démarrage en poussinière du dindonneau est semblable à celui de la pintade : éleveuse, copeaux de bois, matériel d'abreuvement et d'alimentation, carton de protection autour des éleveuses.

Les femelles sont abattues à l'âge de 12 à 13 semaines et les mâles à 15-16 semaines. La dinde peut être vendue en dinde à rôtir (entière) ou par morceaux disposés sur des barquettes.

Les résultats économiques sont en général bons car le dindon a un indice de consommation très bas. Cependant, les résultats économiques sont souvent réduits lorsque certaines affections apparaissent. Les indices de consommation se situent en moyenne entre 2,1 et 2,8.

15.3 Oies

Les oies sont des oiseaux palmipèdes dont on connaît plusieurs espèces sauvages et domestiques. L'oie cendrée (*Anser cuireus*) serait à l'origine de toutes les espèces.

La domestication de l'oie est très ancienne. Son exploitation a lieu en Europe Centrale, Israël et Sud-Ouest de la France pour la production de foie gras et dans le monde entier pour la consommation de sa chair.

On distingue les oies blanches (dont l'oie de Guinée, très appréciée par les rôtisseurs), les oies grises (dont l'élevage est orienté vers la production de foie gras) et les oies de Normanide (le mâle est blanc et la femelle est grise).

L'oie peut aussi être élevée pour son duvet ou pour son aspect décoratif (oie frisée du Danube, oie d'Égypte), pour les parcs zoologiques et privés.

Les reproducteurs sont conservés pendant trois saisons de ponte. On compte un jars pour 3 à 5 femelles. Les troupeaux peuvent être assez importants à condition que l'élevage des jars se fasse en même temps.

La ponte débute à l'âge moyen de 300 jours. La ponte varie suivant les espèces : de 35 œufs pour l'oie des Landes à 100 œufs pour l'oie de Guinée.

La ponte peut être améliorée en contrôlant le rythme d'éclairage.

La présence de plan d'eau n'est plus indispensable et l'on obtient une bonne fertilité en l'absence de bassin de copulation. Elle est de 75 à 85 % environ et peut être améliorée par l'insémination artificielle. Le plan d'eau, cependant, joue un rôle important sur le comportement sexuel de l'oie et, dans ce cas, il faut 1,5 m² par sujet.

L'oie a un très mauvais indice de consommation qui se situe aux environs de 5. La production se fait d'une manière empirique car on ne connaît pas encore les races les plus appropriées pour satisfaire le consommateur. Cependant, des études récentes permettent de définir de mieux en mieux les normes pour un élevage semi-industriel d'oies à rôtir.

15.4 Pintades

La Pintade commune ou *Numida meleagris* a pour berceau l'Afrique de l'Ouest. C'est un oiseau dont la chair est très appréciée et qui garde encore un goût de gibier qui plaît aux consommateurs.

Relativement domestiquée dans les pays sahéliens, la pintade vit encore à l'état sauvage dans les savanes de Lamto (Toumodi) et surtout dans la région de Bouna. Elle vit en troupeau. Toute son existence est conditionnée par un instinct communautaire très prononcé. L'alimentation, la ponte, la couvaison, l'élevage des jeunes, sont réalisés collectivement.

La pintade a une alimentation à dominante végétarienne ; elle se nourrit de baies, de fruits, de jeunes pousses (surtout d'arachide). Mais elle ne dédaigne pas les insectes et les graines de céréales.

Des pintades importées d'Afrique et sélectionnées en Europe reviennent en Afrique. En attendant que des recherches soient entreprises pour améliorer les races locales on peut encourager des petits élevages de pintades dans les zones rurales. En ce qui concerne le milieu urbain, grâce aux usines locales d'aliments de bétail, n'importe qu'elle aviculteur peu élever, avec certes quelques précautions, des pintadeaux d'importation.

L'avenir de la pintade dépend de la maîtrise des techniques de son élevage d'une part, et d'autre part de la manière dont elle sera vendue au consommateur et de l'accueil que celui-ci lui réservera. Pour l'heure, le consommateur débourse entre 2000 et 3000 FCFA pour s'offrir une pintade.

16. Buffles

Le buffle appartient à la famille des bovidés, au sous-ordre des ruminants et à la classe des mammifères.

Comme les autres bovidés (bubale, céphalope, antilope-cheval, antilope royale, cob, guib et bongo), le buffle vit dans les zones marécageuses des forêts et des savanes et ont des mœurs nocturnes.

Le buffle est un bovidé sauvage dont il existe deux types en Côte d'Ivoire :

- le buffle de forêt ou buffle rouge : *Syncerus caffer sylvestris* (nanus), appelé encore buffle nain ou petit buffle de l'Ouest africain,
- le buffle de savane : *Syncerus caffer* (*Brachyceros*) *savanensis*, appelé aoué en baoulé.

Ils s'identifient tous deux par leurs cornes aplaties à la base et leur mufler nu.

Le buffle nain ne dépasse pas 1,10 m au garrot et atteint 170 à 250 kg. Il a des cornes petites, plates et larges à la base, en forme de croissant interrompu sur le front.

Le buffle de savane atteint de 1,20 à 1,30 m au garrot, pour 300 à 500 kg. Ses cornes sont assez épaisses, de forme variable, tendant avec l'âge à former un bandeau sur le front. Leur couleur varie du rouge au noir, en passant par toutes les nuances du brun.

Les deux types coexistent et ont donné les variétés suivantes :

- un buffle à cornes plates, assez petites, à la robe rougeâtre (quelques mâles sont noirs), le plus dangereux,
- un buffle à cornes rondes, sorte de bœuf sauvage, plus fréquent en forêt qu'en savane.

Les buffles se nourrissent surtout d'herbe verte et de jeunes roseaux. Assez sédentaires, ils ne s'écartent guère de leurs points de pâturages et des lieux où ils s'abreuvent. Des oiseaux, couramment appelés pique-bœufs, vivent constamment dans leur voisinage et sur leur dos où ils trouvent leur nourriture essentielle : tiques et larves cutanées.

Le buffle est un rude adversaire pour celui qui le chasse, surtout lorsque l'animal est blessé. Les Gouro et les Gagou se servent de pièges (zalé, bli pour gibier plus petit) dans lesquels une sagaie empoisonnée, suspendue au-dessus d'un sentier, est libérée par le passage de la bête.

En venaison, le buffle de forêt est le meilleur, avec un goût assez forqui se rapproche de celui du boeuf. Le filet, l'entrecôte, le rumsteack, la langue, les rognons et les tripes sont les pièces les plus appréciées.

L'élevage de buffle figure parmi les productions animales de diversification possibles en Côte d'Ivoire.

17. Crevetticulture

Un projet de crevetticulture, s'intégrant dans le grand projet d'appui au développement de l'aquaculture, est sur le point de démarrer. Il fait suite au projet expérimental d'aquaculture de Grand-Lahou qui, malgré les résultats obtenus, n'a pas atteint l'objectif visé, à savoir passer à une phase industrielle et a pris fin après 3 années de fonctionnement. Les installations sont utilisées par les services publics (Direction de l'Aquaculture et des Pêches) pour mener un programme de recherche/développement dans le cadre de la promotion de la crevetticulture.

L'objectif du nouveau projet de crevetticulture, qui sera localisé dans la Région des Lagunes (département de Grand Lahou), est de tester sur 3 ans trois espèces de crevettes (*Penaeus monodon* Sud-Est Asiatique, *P. vannamei* Sud Américaine, *P. duorarum notialis* locale) et 2 techniques différentes (intensive et semi-intensive). Ces tests devraient permettre de maîtriser la reproduction de ces trois espèces et de définir des modèles techniques diffusables.

Le projet aura trois composantes : mise en place d'une éclosérie, installation d'un laboratoire, réalisation d'étangs.

Le coût global du projet sera de 1,1 milliard FCFA, les sources de financement étant le FAD (18 %), les privés ivoiriens (36 %) et l'Etat ivoirien (46 %).

La bonne réputation de la crevette ivoirienne et l'existence de nombreux sites favorables à de tels élevages sont autant d'atouts en faveur de la crevetticulture.

Enfin, sur le plan socio-économique, les entreprises crevetticoles sont appelées à participer à la mise en valeur des régions lagunaires et côtières, générant un tissu économique susceptible par la création de nombreux emplois, de fixer les populations rurales sur leur terroir.

L'objectif est d'atteindre en l'an 2005 une production de 1.000 tonnes de crevettes par les privés, générant ainsi trois milliards F CFA. A long terme, on pourra attendre la création de 500 emplois directs et de plusieurs centaines d'emplois indirects.

18. Poissons d'aquarium

L'objectif principal de ce sous secteur d'activité est la reproduction et l'élevage de poissons d'ornement, principalement des cichlidés d'Afrique parmi lesquels ceux des lacs Malawi et Tanganyika sont les plus prisés au monde.

Les données disponibles montrent que plus de 90 espèces de cichlidés sont en cours d'élevage. En plus de cela, une dizaine d'espèces de « Labyrinthidés » sont reproduites pour la vente locale.

Cette activité peut générer des profits intéressants. A titre d'exemple, pour une Petite et Moyenne Entreprise de la place, elle a généré un chiffre d'affaire de 50 millions en 1998 et créé une dizaine d'emplois.

VI. Modernisation des exploitations

La politique de modernisation des exploitations agricoles est essentielle à plusieurs égards : (i) pour l'amélioration du niveau nutritionnel du monde rural et la création des surplus nécessaires à l'approvisionnement des villes (cultures vivrières et élevage) ; (ii) pour l'amélioration de la productivité, donc du revenu du paysan (cultures d'exportation) ; (iii) pour le maintien et l'installation des jeunes à la terre ; (iv) pour limiter la pression foncière.

Elle s'appuie sur le principe de stabilisation de l'agriculture sans laquelle aucune modernisation n'est possible, ainsi que sur le principe d'exploitation agricole, qui doit remplacer celui de « champ » et être entendu comme un outil de production incluant d'une part le système de culture et d'autre part les moyens de traitement et d'écoulement des produits obtenus.

Par rapport à l'agriculture traditionnelle, axée sur le facteur travail et l'utilisation extensive des terres, ces principes introduisent les notions de productivité du capital et du travail et s'appuient sur la diffusion de technologies nouvelles et adaptées, au niveau de la production mais aussi et surtout en aval de celle-ci, comme éléments moteurs du développement.

De très lourds investissements sont donc à réaliser. Or les impératifs de production imposent une période de mise en place trop brève, pour que l'effort soit demandé aux seuls producteurs. Il faudra donc, pour déclencher le processus de modernisation, redéfinir un cadre précis de répartition des charges et des responsabilités entre l'Etat et le milieu rural.

La politique de modernisation des exploitations doit inclure huit grands volets :

- sécurité foncière
- défrichement/dessouchage,
- mécanisation/motorisation,
- association agriculture-élevage,
- matériel biologique sélectionné (semences et plants),
- irrigation et points d'eau,
- défense et restauration des sols,
- gestion prévisionnelle et comptabilité.

C'est à l'intérieur de ces huit volets que l'aide de l'Etat et la participation des producteurs devront être réparties afin d'aboutir à une solution optimale.

A. Sécurité foncière

L'intervention de l'Etat par la mise en œuvre de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 (cf supra) doit permettre de trouver une solution définitive et tranquillisante au problème foncier rural.

Les droits fonciers doivent être établis de telle manière que l'exploitant agricole puisse investir en capital et en travail sur son sol, sans craindre d'en être dessaisi.

Jusqu'à un passé assez récent, le système foncier n'a pas été un obstacle au développement en l'absence de contraintes démographiques fortes. Bien au contraire, la souplesse de la législation en place a probablement permis à tout le monde de « trouver son compte » et a été un facteur favorable au développement. Des objectifs de production importants ont pu être atteints.

Mais aujourd'hui, devant l'émergence de problèmes concrets (pression démographique, défrichements inconsidérés, systèmes agraires en déséquilibre, disparition du patrimoine forestier, dégradation des sols), il aurait été inconcevable d'éviter d'aborder les questions foncières même s'il s'agit d'un sujet très délicat relevant du domaine politique et social. Une garantie foncière est nécessaire pour permettre aux acteurs ruraux de consentir les investissements à long terme indispensables pour assurer le maintien du capital foncier productif, au plan individuel (reproduction de la fertilité, plantation d'arbres, lutte anti-érosive), comme au plan collectif (gestion des forêts villageoises, des pâturages « communaux »). On peut également penser que dans le contexte d'une agriculture moderne, la reconnaissance d'une valeur marchande du capital foncier sera utile dans le futur pour cautionner les mécanismes de crédit rural et favoriser les efforts d'investissements productifs.

Il s'agit avant tout d'assurer une véritable sécurité foncière pour les communautés rurales. Cette sécurité peut être trouvée dans le cadre de terroirs villageois clairement délimités et identifiés avec pour objet de garantir aux villageois une reconnaissance officielle de leur domaine foncier et des usages qu'il est prévu d'en faire.

La faisabilité d'une identification des droits fonciers coutumiers a été démontrée par le Plan Foncier Rural (PFR). Il manquait à cet outil technique un instrument juridique lui permettant d'aller au-delà du constat. Cette lacune a été comblée par la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural.

Les dispositions essentielles de cette loi apparaissent dans sa définition, sa finalité et ses principes.

La définition de la nouvelle loi se rapporte à l'entité Domaine Foncier Rural qui regroupe l'ensemble des terres rurales quels qu'en soient les propriétaires.

C'est un domaine résiduel, c'est-à-dire le territoire national amputé du domaine public, du domaine urbain ou à urbaniser à moyen terme, du domaine forestier classé.

La finalité de la loi est d'atteindre la sécurité foncière c'est-à-dire que chaque exploitant agricole ait un droit certain, reconnu, bien identifié sur la terre qu'il travaille : propriété ou location en bonne et due forme (voire bail emphytéotique).

Six grands principes sont au cœur de la nouvelle loi foncière :

' **consécration du droit de propriété pour l'Etat**, les collectivités publiques ivoiriennes et les personnes physiques ivoiriennes, le but étant de maintenir entre des mains ivoiriennes le principal outil de production qu'est la terre dans un pays essentiellement agricole ;

' **reconnaissance des droits coutumiers** dont la réglementation ivoirienne (décret du 16 février 1971) faisait de simples droits d'usage du sol, incessibles. La procédure de reconnaissance est l'enquête foncière minutieuse telle que mise au point par le PFR et dont les résultats (sauf litiges insurmontés) sont concrétisés par la délivrance d'un certificat foncier individuel ou collectif qui donne droit, sur requête, à l'immatriculation au livre foncier au nom des ex détenteurs qui deviennent ainsi propriétaires au plein sens du mot.

' **le certificat foncier est cessible** et les terres qu'il concerne peuvent être louées aux termes d'un bail emphytéotique de très longue durée si les parties le souhaitent ou d'un contrat de courte durée. Il est accompagné d'un cahier des charges qui comporte une clause d'obligation de mise en valeur. Le certificat collectif indique l'identité du gestionnaire du groupe qui a la capacité d'ester en justice et qui peut continuer à appliquer les coutumes du groupe pour gérer les terres.

' **maintien à titre personnel des droits de propriété acquis antérieurement** à la loi par des sociétés ou des étrangers. En cas de cession, le nouveau droit s'appliquera. Si le cessionnaire ne peut lui-même prétendre à la propriété, celle-ci reviendra à l'Etat qui consentira obligatoirement un bail emphytéotique au nouveau bénéficiaire.

' **suppression du système de concession des terres de l'Etat**. Désormais l'Etat vend ou loue. Un délai supplémentaire (par rapport au délai de mise en valeur) de trois ans est accordé aux concessionnaires pour régulariser leur situation.

' **une motivation**. Les concessions non régularisées à l'issue du délai accordé, les terres coutumières n'ayant pas fait l'objet de certificats fonciers 10 ans après la publication de la loi reviendront au domaine de l'Etat en qualité de terres vacantes et sans maître.

B. Défrichements/dessouchages

Les défrichements (auxquels peuvent être ajoutées les pistes rurales d'accès et de dessertes des blocs) sont la base de toute opération de stabilisation de l'agriculture.

Si les défrichements doivent être à la charge de l'exploitant, la création de pistes rurales par contre est de la responsabilité de l'Etat.

Cependant le coût des défrichements dans certains cas particuliers est hors de portée du paysan moyen, ce qui implique la poursuite d'une politique sélective de subvention des défrichements agricoles.

Ce faisant, il convient de réduire au minimum ce coût pour l'Etat en recherchant et en utilisant des formules telles que :

- application de techniques de défrichements et de dessouchages appropriées aux types de végétation à traiter ;
- appel à la participation des paysans eux-mêmes dans l'exécution des travaux (défrichements au treuil) ;
- mise en concurrence des entreprises de génie civil afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

De plus, les défrichements nouveaux à ouvrir doivent répondre aux conditions suivantes :

- être intégrés à un programme de développement financé ;
- correspondre à une zone parfaitement délimitée topographiquement, sur laquelle on se sera au préalable assuré de l'engagement personnel du bénéficiaire du défrichement, de l'absence de problèmes fonciers, de la qualité des sols et de la mise en valeur permanente des superficies une fois défrichées.

C. Mécanisation/motorisation

Les nombreuses expériences tentées dans le passé montrent que la mécanisation et la motorisation de l'agriculture n'ont donné de résultats positifs et durables que dans le cas d'une utilisation individuelle du matériel : culture attelée pour les exploitations de 3 à 7 ha, motorisation intermédiaire de 20 à 30 ha, motorisation à puissance supérieure à partir de 60 ha.

Actuellement, les différents types de mécanisation et de motorisation possibles sont bien connus et suffisamment éprouvés pour que des opérations à grande échelle soient réalisées.

Les exploitants concernés expriment déjà eux-mêmes leur volonté de réaliser l'opération par le versement d'acomptes constituant des apports personnels.

Les opérations de mécanisation-motorisation sont d'autant plus importantes qu'au-delà des gains de productivité et d'amélioration des revenus agricoles elle engendrent des effets induits importants :

- formation d'un artisanat de service fabriquant les pièces des appareils de culture attelée ou de motorisation intermédiaire ;
- naissance d'une génération de mécaniciens-réparateurs de tracteurs ;
- mise en place de PME d'artisans prestataires de services ;
- développement d'industries de construction de matériel agricole ;
- ou même création de chaîne de montage de tracteurs.

Afin de faciliter la première acquisition du matériel par les exploitants, un système de crédit et d'aide devra être étudié par référence aux comptes d'exploitation prévisionnels.

D. Association agriculture – élevage

Cette association rentre dans le cadre de la diversification des activités du monde rural et doit tendre à :

- favoriser la création de fermes agro-pastorales ;
- rechercher une meilleure utilisation des sous-produits agro-industriels et des résidus de cultures dans le cadre de l'alimentation du bétail ;
- développer l'utilisation des fumiers et autres fumures organiques ainsi que l'utilisation des effluents pour la production d'énergie ;
- encourager la mise en place de systèmes de culture intégrant des soles fourragères ;
- lever les difficultés pouvant résulter de la « cohabitation » cultivateurs-éleveurs et définir les bases d'une réconciliation durable au moyen de l'aménagement et de la structuration des terroirs ;
- enfin améliorer le niveau nutritionnel et le revenu de l'exploitant.

E. Matériel biologique sélectionné

La modernisation des exploitations passe également par l'utilisation de matériel biologique sélectionné (semences, géniteurs) permettant une amélioration des rendements.

1. Semences et plants sélectionnés

Dans le domaine des productions végétales et à l'horizon 2000, les seuls besoins de la Côte d'Ivoire en semences de riz et de maïs sont de plus de 50.000 t. Si l'on y ajoute tous les autres besoins, à savoir semences de protéagineux et de rejets fourragers, semenceaux d'igname, boutures de manioc, plants de bananes, boutures de caféiers, cabosses de cacaoyers hybrides, plants d'hévéas et de palmiers, etc., on se rend compte de l'ampleur stratégique de la politique à mener en matière de production de semences et de plants.

Cette politique doit consister en la mise en place progressive d'une filière nationale semencière intégrant le secteur privé et s'appuyant sur les attributions respectives suivantes.

Les attributions des pouvoirs publics concernent :

- la définition d'un cadre de politique générale en matière de développement et utilisation des semences et plants ;
- la poursuite de l'action des organismes de recherche au niveau de la création variétale et de l'appui technique ;
- la mise en place d'un organe administratif composé d'un laboratoire national d'analyse de semences et d'un laboratoire de technologie et de formation chargé du contrôle et de la certification du matériel végétal sélectionné.

Les attributions du secteur privé concernent :

- la production et la multiplication des matériels de base certifiés,
- la gestion et l'exploitation des infrastructures semencières ; (iii) la distribution,
- la commercialisation et la vulgarisation technico-commerciale des produits.

2. Animaux sélectionnés

De la même façon que pour les semences en production végétale, la production animale doit bénéficier d'un plan d'action assurant l'approvisionnement des éleveurs en animaux.

Pour l'élevage des ruminants (bovins et ovins), c'est la production massive de femelles sélectionnées qui représente encore un frein au plein développement de cette activité. L'accent doit donc être mis sur le maintien, la multiplication des races locales intéressantes et l'utilisation rationnelle des perspectives offertes par les techniques d'amélioration génétique des animaux (croisement industriel, insémination artificielle, transfert d'embryon).

Pour les espèces à cycle court, les efforts doivent porter sur l'amélioration de la qualité des porcelets et des poussins proposés aux éleveurs. Le secteur privé est déjà très actif dans ces deux domaines, en particulier en aviculture et l'Etat doit continuer de favoriser ce dynamisme.

Pour l'aquaculture, il doit y avoir un renforcement important de la production d'alevins pour permettre le développement rapide d'une pisciculture intensive. L'amélioration génétique des alevins et la production d'hybrides doivent donc être envisagées. Cette activité doit progressivement être confiée au secteur privé, ou mieux à des groupements de producteurs.

F. Irrigation et points d'eau

L'irrégularité ou le manque de pluies dans certaines régions ne permet pas la mise en place de systèmes intensifs de cultures sans risques financiers très importants. Si quelques cultures telles que le coton ou l'igname peuvent se comporter honorablement en période climatique défavorable, le riz et le maïs par contre peuvent subir des préjudices importants.

C'est pourquoi la maîtrise de l'eau doit être considérée comme prioritaire. Elle doit être partie intégrante d'une politique nationale de gestion des eaux et des bassins versants comprenant :

- la réhabilitation ou l'amélioration des performances des aménagements hydro-agricoles existants ;
- l'ouverture de nouveaux aménagements dans les zones sensibles ;
- l'aménagement de points d'eau dans les exploitations agricoles et pastorales.

Pour chacune de ces actions, on doit envisager des possibilités de création de piscicultures extensives et/ou intensives.

G. Défense et restauration des sols

Les sols défrichés en bas-fonds ou sur les plateaux peuvent après quelques années présenter des détériorations dues à l'érosion.

Dans les cas où cette dégradation est déjà amorcée, il faut apporter des solutions efficaces (banquettes, bandes anti-érosives, cultures en courbes de niveaux, etc.) permettant d'arrêter le phénomène. Dans le cas de nouveaux défrichements, les principes préventifs de la lutte anti-érosion doivent être obligatoirement appliqués aux critères de choix des sols à préparer.

Il convient également de mener dès le départ la lutte contre l'épuisement du sol et les plans de culture doivent veiller à maintenir leur potentiel.

H. Gestion prévisionnelle et comptabilité

La modernisation des exploitations repose sur :

- l'utilisation d'outils perfectionnés de production à base de mécanisation ou de motorisation, et de l'introduction de l'élevage ;
- le recours au crédit ;
- la réalisation d'investissements et de dépenses d'exploitation importants.

Cela conduit les agriculteurs concernés à une prise de risques financiers rendant nécessaire, au niveau de leur exploitation, la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle et comptable rigoureuse.

Il s'agit donc de permettre l'organisation du secteur et son suivi financier par l'intermédiaire de centres de gestion ou de cabinets privés ou dépendant d'une interprofession. Pour cela, il convient au préalable de lancer un processus de préparation passant par :

- l'évaluation de toutes les structures agricoles existant actuellement et leur typologie ;
- l'assainissement de ces structures par regroupement, dissolution, création ;
- la restructuration du mouvement coopératif ;
- la mise en place d'une véritable comptabilité des exploitations agricoles, fiable, simple mais conforme au plan comptable ivoirien ;

- la mise au point de modèles d'exploitation, en fonction des régions, des cultures possibles, des débouchés et conditions de mise en marché, etc. ;
- la formation et le recrutement de comptables et de techniciens qualifiés au niveau des structures opérationnelles afin de créer une dynamique d'entreprise et une inter-face avec le système bancaire.

A terme, chaque exploitant devra pouvoir disposer d'une comptabilité (individuelle ou collective pour les groupements) et avoir la possibilité de réaliser une comparaison permanente prévision/réalisation de son entreprise.

Il devra être aussi en mesure de régler ses niveaux de production en fonction des données économiques et financières ainsi que des tendances du marché. Dans cette optique, l'organisation devrait être complétée, en bout de chaîne, par la mise en place, en Côte d'Ivoire, d'une bourse spécialisée des produits agricoles à vocation nationale voire régionale.

VII. La recherche de la qualité

A. Importance de la qualité

Que ce soit en Côte d'Ivoire ou à l'étranger, les consommateurs d'aujourd'hui sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits. La recherche de la qualité est désormais une donnée essentielle du développement de l'agriculture et de l'avenir du monde rural. Pour le sociologue Bertrand Hervieu, « La notion de qualité est probablement le pivot du changement économique et culturel à mettre en œuvre ».

L'importance de la qualité des produits agricoles et agro-industriels est l'objet d'une convergence de plus en plus large des préoccupations des producteurs et des entreprises ivoiriens.

La survie des entreprises dépend en effet étroitement de leur capacité à proposer aux consommateurs des produits répondant à leurs exigences de qualité éprouvée et aux meilleurs prix.

Pour les produits agricoles et agro-industriels, les exigences de qualité sont nombreuses et touchent à plusieurs aspects comme le calibre, la couleur, le goût, l'état de salubrité, la durée de conservation, la simplicité d'utilisation, le niveau nutritionnel, la fraîcheur, l'emballage, etc.

Chacun de ces aspects qualité fait l'objet de normes précises et de contrôles stricts dans le cadre des transaction internationales, témoin l'épaisseur des volumes du CODEX ALIMENTARIUS (plusieurs milliers de pages chacun), organisme de 161 pays membres créé en 1962 par la FAO pour élaborer les normes internationales sur les denrées alimentaires dans le but de faciliter le commerce international et protéger le consommateur.

L'ouverture de l'économie ivoirienne sur les marchés extérieurs implique une compétition avec des entreprises de toutes les dimensions, notamment des multinationales jouissant d'une longue expérience et disposant de moyens techniques

et financiers affirmés qui leur permettent d'élever un peu plus chaque jour le niveau de qualité des produits proposés aux consommateurs.

Si les entreprises ivoiriennes veulent continuer d'exister et avoir des chances de se développer, elles n'ont d'autres solutions que de s'armer pour entrer dans cette compétition.

Ceci implique une prise de conscience de la nécessité incontournable d'avoir la qualité comme point de mire de toutes les activités de production et de transformation des produits agricoles.

La journée mondiale de la normalisation, instituée par la communauté internationale vise à sensibiliser les administrations et structures compétentes sur la nécessité d'une uniformisation des normes au niveau international afin de faciliter les échanges de biens et services entre les pays.

Avec la mondialisation des échanges illustrée par le nouvel accord de l'OMC, les règles traditionnelles du commerce sont en train de se modifier au profit de l'élément essentiel qu'est la qualité des biens et des services.

Les responsables des trois organismes internationaux de normalisation (ISO, IEC, IUT) ont appelé les dirigeants des Etats signataires de l'accord de l'OMC à tout mettre en œuvre afin que l'adoption d'une politique de commerce international libre soit accompagnée par l'utilisation des normes internationales élaborées à cet effet.

Par conséquent les normes ISO ayant trait à l'amélioration de la qualité pour un meilleur accès à ce marché mondialisé doivent être comprises et appliquées par les entreprises ivoiriennes, principalement dans le domaine agricole et agro-alimentaire, base actuelle de l'économie ivoirienne.

La quête permanente de la qualité est devenue pour tous les acteurs de l'économie ivoirienne (administrations, entreprises publiques et privés) un impératif incontournable.

En effet, s'il est vrai que le développement économique en général et plus particulièrement celui du secteur agricole et agro-industriel nécessite des ressources financières et technologiques importantes, il est encore plus vrai que la survie et la pérennité des entreprises passent par l'amélioration de la qualité des produits qu'elles offrent.

La Côte d'Ivoire prend de plus en plus conscience que la gestion de la qualité est une fonction essentielle du management moderne. Dans ce sens, elle a engagé depuis 1984, une opération pilote de formation à la gestion et à la maîtrise de la qualité par le canal du Centre Ivoirien de Gestion des Entreprises (CIGE), avec l'appui des ministères chargés de l'enseignement technique et de l'industrie.

De même, un prix de la qualité a été institué par le Président de la République et a d'ailleurs été remporté en 1997 par une entreprise agro-alimentaire.

De plus, dans le but de créer une plus grande cohérence et une synergie dans les actions en faveur de la qualité, le gouvernement a décidé, lors du Conseil des

Ministres du 31 Juillet 1997, d'instaurer une commission nationale de la qualité qui comprend 22 membres et qui joue un rôle d'observatoire au plan national.

Enfin, des organismes professionnels de qualité ont été mis en place : l'Association pour la Promotion des Exportations des Produits Agricoles et Agro-alimentaires (PROMEXA) et Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM).

CODINORM, créé en 1992, est une structure de type associatif qui a pris la suite du Service de la Normalisation (Ministère de l'Industrie) et regroupe le secteur privé (9 représentants) et le secteur public (6 représentants). Ses missions sont au nombre de quatre : élaboration des normes nationales de tous les secteurs d'activité, gestion d'un système de certification des produits et des entreprises avec attribution du label NL, promotion de la gestion de la qualité par des modules de formation et de conseils, et enfin, représentation de la Côte d'Ivoire auprès des institutions internationales.

Depuis le début des années 1990, les entreprises elles-mêmes ont perçu l'absolue nécessité d'intégrer la dimension qualité dans leur système de production et en font depuis leur cheval de bataille.

Ce n'est donc pas un hasard si on assiste depuis quelques années au succès d'entreprises nationales qui accèdent à la certification qualité des deux principaux systèmes internationaux de contrôle de qualité : ISO et HACCP.

B. Systèmes internationaux de contrôle

1. ISO

L'Organisation Internationale de Normalisation (International Standard Organization ou ISO) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation d'une centaine de pays, à raison d'un organisme par pays. ISO a pour mandat d'élaborer des normes en vue d'améliorer la communication et la collaboration internationales ainsi que la promotion d'un développement harmonieux et efficace du commerce mondial.

La Côte d'Ivoire est représentée au sein d'ISO par CODINORM. Elle y a un statut d'observateur, avant d'en devenir membre permanent.

Le catalogue ISO présente des milliers de normes internationales qui couvrent des domaines variés. Les travaux menant à la rédaction de nouvelles normes sont confiés à plus de 180 comités techniques à travers le monde.

Il importe de souligner que les normes ISO 9001, 9002, 9003, s'appliquent au système assurance qualité de l'entreprise et aux processus et services de celle-ci et ne concerne pas la qualité des produits.

Les normes de la série 9000, adoptées en 1987, ont fait l'objet d'une révision officielle en 1994 d'où l'appellation ISO 9000 : 94.

Il existe plusieurs normes ISO. La série ISO 9000 est composée de cinq normes dont deux guides d'utilisation (ISO 9000, ISO 9004) et trois modèles de systèmes qualité (ISO 9001, 9002 et 9003). La norme ISO 8402, quant à elle, fournit une définition

des concepts et du vocabulaire reliés à la qualité. La norme ISO 25 est spécifique à la certification des laboratoires.

La publication en 1996 des deux premières normes internationales de la série ISO 14000 relatives au management environnemental doit aider le monde des affaires et de l'industrie à relever les défis posés par l'environnement.

2. HACCP

Le système actuellement le mieux reconnu de contrôle de qualité dans l'industrie agro-alimentaire est le HACCP, basé sur l'identification des risques et ne gérant qu'un seul critère de la qualité, soit l'innocuité.

HACCP est un outil spécialement conçu pour le milieu agroalimentaire. Cette approche permet de garantir l'innocuité du produit à tous les maillons de la chaîne lors de la production, de la transformation et de la distribution.

L'acronyme HACCP signifie Hasard Analysis Critical Control (analyse des dangers et maîtrise des points critiques).

L'approche HACCP a été développée à la fin des années soixante aux Etats-Unis. Elle fut élaborée par la compagnie Pillsbury, de concert avec l'armée américaine, pour la conception et la production des aliments destinés aux astronautes en mission. Ceux-ci ne pouvaient se permettre d'être victimes d'une intoxication alimentaire lors d'une mission spatiale.

La démarche HACCP a été consacrée par de nombreux pays dont le Canada, les Etats-Unis ainsi que par l'Union Européenne, comme la meilleure méthode pouvant garantir l'innocuité des aliments. La FAO (Food and Agriculture Organisation) et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), par l'intermédiaire du CODEX alimentarius, reconnaissent cette approche comme la plus efficace et la recommandent pour renforcer l'innocuité des aliments, diminuer les pertes d'aliments, aider l'application des règlements sanitaires, favoriser le commerce mondial en établissant un climat de confiance.

Tel que présenté ci-dessus, l'approche HACCP est axée uniquement sur la garantie de l'innocuité des produits alimentaires. Les normes de série ISO 9000 sont des normes de systèmes et n'ont pas de contenu « technique ». HACCP est spécifique au secteur alimentaire, alors qu'ISO 9000 est général et s'applique à tous les secteurs économiques, manufacturiers et de services.

La complémentarité des deux approches pour le milieu agroalimentaire est évidente : mettre en place un système d'assurance de la qualité est maintenant une obligation dans bien des cas. Les raisons qui feront choisir une approche plutôt qu'une autre seront dictées par certaines caractéristiques propres à chaque entreprise.

VIII. La sécurité alimentaire

A. Contexte

L'analyse de la situation de la sécurité alimentaire de la Côte d'Ivoire aboutit à un bilan contrasté. Avec une production vivrière brute de près de 8 000 000 tonnes (pour une population estimée à 15.000.000 d'habitants) le pays se trouve contraint d'importer à grands frais en devises fortes des quantités considérables de produits alimentaires.

Le Programme Spécial de la Sécurité Alimentaire (PSSA) initié par le Directeur Général de la FAO ainsi que la Stratégie pour le Développement Agricole National Horizon 2010 sont des illustrations de la volonté politique des Autorités d'assurer la sécurité alimentaire des populations.

Aussi le Gouvernement a-t-il adopté au cours de son Conseil des Ministres du 3 Juin 1998 les conclusions d'une Communication relative à la mise en place d'une politique de développement des cultures vivrières et un plan quinquennal pour la période 1998-2002 pour un montant de 191 Milliards de F CFA y compris un programme d'urgence pour le bienium 1998-1999 estimé à 3,1 Milliards de F CFA non compris le programme de la maîtrise de l'eau.

B. Demande et offre alimentaires

Sur le plan calorique, la consommation alimentaire moyenne est de 2.104 calories par jour et par habitant. Si l'on veut maintenir ce niveau, l'approvisionnement alimentaire du pays devra suivre la progression démographique.

Les besoins en riz en 1995 étaient estimés à 860 000 tonnes dont 350 000 tonnes importées.

Les besoins en féculents (igname, manioc, banane plantain, taro) étaient estimés 3 900 000 tonnes avec un taux de couverture de 145 %. Certaines pénuries constatées sur ce marché sont dues aux aléas climatiques et à des exportations massives vers les pays limitrophes.

Les besoins en fruits et légumes étaient estimés à 336 000 tonnes couverts à 65 % par la production nationale.

Les besoins en oléagineux étaient estimés à 261 000 tonnes couverts à 167 % par la production nationale.

Les besoins en poissons étaient estimés à 210 000 tonnes et couverts à 38 % par la production nationale.

C. Objectifs pour l'amélioration de la sécurité alimentaire

Les objectifs majeurs visés sont :

- réduire la dépendance vis à vis de l'extérieur,
- faire du secteur alimentaire un gisement important de création d'emplois, de richesse, de valeur ajoutée et de croissance,
- favoriser la coopération sous-régionale pour valoriser les complémentarités tout en profitant des avantages comparatifs certains.

D. Stratégie

La stratégie pour atteindre la sécurité alimentaire comprend plusieurs axes :

- sensibilisation des populations urbaines et rurales et développement d'une conscience nationale des enjeux de l'alimentation,
- promotion soutenue des productions alimentaires,
- introduction massive des technologies agricoles appropriées pour l'intensification des productions vivrières et la réduction des pertes au champ et après récolte,
- promotion des technologies de transformation des denrées alimentaires autres que le riz pour réduire la pression sur cette céréale,
- définition et mise en œuvre des mesures d'accompagnement propres à soutenir sur une période suffisamment longue des programmes de développement des productions alimentaires,
- éducation nutritionnelle.

E. Plan d'action

Le plan d'action élaboré pour la sécurité alimentaire comprend plusieurs programmes spécifiques à chaque groupe de spéculations.

Pour les céréales, on vise une production de semences améliorées de maïs pour couvrir 60 % des superficies en 2002 et une production de semences améliorées destinées à couvrir 30 % des surfaces cultivées en riz pluvial à l'horizon 2002 et 100 % des surfaces irriguées en 1999 et à passer d'un taux de couverture du 50 % à 80 % en l'an 2005. Ce programme maïs-riz est évalué à 451 millions de FCFA pour 1998-2002.

Pour les tubercules, racines et bananes plantain, le programme vise, pour l'igname, la reconstitution de la base génétique avec des cultivars d'autres pays, pour le manioc, l'utilisation de nouvelles variétés à haut rendement, et pour la banane plantain, la promotion de la culture pure (pluviale ou irriguée). Ce programme pour la période 1998-2002 est évalué à 1,2 milliards F CFA.

Pour les fruits, le programme 1998-2002, qui comprend des actions de sensibilisation et d'encadrement à mettre en place, est estimé à 434 millions F CFA

Pour les légumes, le programme de développement de l'agriculture péri-urbaine est évalué à 914 millions de F CFA.

Pour les productions animales, il est prévu de faire passer le taux de couverture des besoins en viande de 48 % à 80 % d'ici 2005, en lait de 11 % à 30 % d'ici 2005, et en poisson de 38 % à 83 % d'ici 2005.

Les mesures d'accompagnement de ces programmes comprennent : un programme de vulgarisation (12 530 millions F CFA) ; un programme gestion de l'information (observatoire 1 548 millions F CFA) ; la création d'un fonds de développement des productions vivrières (4 970 millions F CFA) ; un programme de recherche agronomique (appui au CNRA) ; la promotion des Organisations Professionnelles Agricoles ; le développement des pistes rurales ; l'amélioration des circuits de

distribution ; la restauration des sols et la conservation de l'environnement ; le renforcement des capacités institutionnelles du Comité National pour l'Alimentation (CNA).

IX. La promotion du métier de la terre

La valorisation du métier d'agriculteur doit commencer par l'identification des préjugés dévalorisants et les actions à entreprendre pour y remédier. .

A. Les préjugés dévalorisants du métier agricole

Le métier de la terre est souvent perçu comme la sanction ou le dernier recours en cas d'échec scolaire ou professionnel. C'est un retour à la terre des déscolarisés ou des sans professions,

Le système scolaire à la sortie du primaire n'est organisé que pour intégrer le secondaire, alors que très peu d'élèves iront au terme de ces deux cycles. Il doit exister à la sortie du primaire une autre voie conduisant à la vie professionnelle, en particulier dans le secteur agricole. C'est en effet le secteur agricole qui comporte les plus grandes potentialités en terme d'offres d'emplois.

Le travail de la terre est ressenti comme étant particulièrement pénible, surtout pour ceux qui n'y sont pas habitués et formés progressivement depuis leur jeune âge. Physique et manuel, il est de plus généralement mal rémunéré.

L'environnement économique semble également dévaloriser ce métier, le SMAG étant le plus bas de tous les secteurs d'activité économique.

Les chefs d'exploitations actuels sont majoritairement illettrés et relativement âgés. Or, les jeunes à la sortie des écoles recherchent un cadre de vie ouvert sur l'extérieur, à l'opposé de celui où évolue le chef d'exploitation traditionnel.

Les familles souhaitent peu ce retour à la terre. Elles ont consenti de nombreux sacrifices pour scolariser leurs enfants avec pour objectif premier de les libérer d'un mode de vie au village considéré comme pénible et peu valorisant.

Le niveau et le cadre de vie au village sont en effet trop différents de ce que les ruraux ont pu voir en ville même s'ils n'en ont pas réellement profité eux-mêmes.

En définitive, les jeunes ne trouvent pas dans le contexte actuel du milieu rural un support favorable qui leur permettrait : (i) de moderniser l'es systèmes de production agricole et d'affronter la concurrence, (ii) d'améliorer les rendements et la qualité de leurs productions et (iii) de s'organiser pour discuter de leurs activités dans les filières.

Ces jeunes n'ont de l'agriculture que l'image négative d'un secteur où les acteurs sont soumis à toutes sortes d'adversités.

Pour les jeunes, seuls des modèles ayant valeur d'exemples concrets pourraient inverser leur perception des réalités rurales.

B. Actions à entreprendre

L'agriculteur du 21^{ème} siècle devra être un citoyen rural et un entrepreneur. Il devra être un chef d'exploitation sachant :

- tirer le rendement optimal de sa force de travail, de ses équipements et de ses terres, grâce à des systèmes d'exploitation performants ;
- utiliser l'épargne et le crédit pour accroître son capital d'exploitation ;
- s'organiser, planifier et réussir le développement de son exploitation pour en accroître les revenus.

L'agriculture du 21^{ème} siècle sera compétitive et il s'agira de faire du métier d'agriculteur une véritable profession en s'y préparant par une formation diplômante ou qualifiante.

Pour cela, l'agriculture devra être introduite dans les matières d'enseignement dès le primaire.

La formation est en effet essentielle car l'agriculture devient de plus en plus un métier ne faisant plus seulement appel au savoir-faire traditionnel mais à des connaissances dans le domaine technique (utilisation des engrais, pesticides, ...), technologique (réparer le matériel) et de la gestion (prévoir les investissements, tenir un budget). L'agriculteur doit pour cela recevoir une formation adéquate et bénéficier de l'appui de services techniques spécialisés.

La motorisation et la mécanisation de l'agriculture peuvent puissamment contribuer à valoriser le métier agricole. La vulgarisation de la culture attelée, l'utilisation de la petite mécanisation ainsi que les systèmes d'irrigation à coût réduit constituent dans ce sens un progrès considérable.

Le milieu rural devrait être en mesure d'offrir un minimum de confort par rapport à la ville (électricité, eau potable, centre de loisir, téléphone, habitat décent).

Il reste aussi à créer la mutualité sociale agricole pour gérer les risques agricoles (accidents, mortalité du bétail, incendie, ...) ainsi que les régimes sociaux (maladies, allocations familiales, retraites, ...). Ces structures, qui devront être administrées par des responsables élus, devront participer aux actions sanitaires et sociales.

Enfin, la communication doit jouer un rôle très important d'information et de vulgarisation des techniques et des opportunités.

C. Communication

Les autorités ivoiriennes ont réalisé très tôt qu'il n'y aurait de véritable développement que dans la mesure où les disparités entre le mode de vie de la campagne et celui des centres urbains s'atténueraient rapidement.

Parmi les moyens préconisés pour atteindre les objectifs prévus pour assurer à tous et plus particulièrement aux ruraux, un minimum d'information, d'éducation et de promotion sociale et culturelle, les mass-média se devaient de jouer un rôle essentiel.

Les stratégies de communication à destination du monde ont ainsi été multipliées : production écrite, radio et télé, concours, salons et foires, etc.

1. Presse écrite

Parmi les nombreuses revues de la presse agricole, quelques unes d'entre elles peuvent être citées à titre d'exemple.

Créé en 1973, le trimestriel « Terre et Progrès » est une revue agricole spécialisée publiée sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

« Coton Magazine » est la revue de la filière cotonnière ivoirienne. Publiée trimestriellement, son premier numéro est paru en octobre 1997.

Le « Professionnel Agricole » est le mensuel de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI). Avec un premier numéro paru en avril 1999, la revue veut traiter de l'actualité de l'ensemble des filières agricoles et s'attacher à mettre en exergue les grands dossiers qui constituent le cœur de l'agriculture ivoirienne : loi coopérative, cadre de concertation, financement du développement agricole, fiscalité, ...

2. Radio

De tous les organes de presse existant à l'indépendance, la radio était la mieux nantie avec un émetteur de 100 kw qui lui permettait de couvrir presque tout le pays et même au delà. Son programme en langues nationales était très suivi par les ruraux. Il s'agissait d'un atout de poids si l'on voulait utiliser le son pour combattre l'isolement et l'état de méfiance des populations rurales.

A la demande du Chef de l'état, la RTI. (radiodiffusion télévision ivoirienne) lançait vers la fin de l'année 1965 un programme d'information rurale intitulé « la terre au soleil ».

Conçue dans le style des magazines-reportages, cette émission devait conquérir la plus large audience, jusque dans les villages les plus reculés où le transistor fut une des premières acquisitions dès que les revenus monétaires du paysan augmentèrent.

Au cours de ces émissions, techniciens, chercheurs, administrateurs, encadreurs prodiguaient tour à tour leurs conseils dans un style imagé où le folklore et la tradition tenaient une place importante.

Encouragée par ces premiers succès, la radio ivoirienne commençait, dès le mois de janvier 1966, à diffuser un second programme de très courtes émissions, quotidiennes cette fois. Ces micro-programmes d'éducation rurale étaient conçus sous trois formes : slogans simples, témoignages exemplaires et contes brefs accessibles au grand public et agrémentés de musique traditionnelle. Ces émissions ont été diffusées en plus de dix langues nationales. Il s'agissait, d'une manière générale, de conseils pratiques traitant de divers domaines du développement économique et social.

Aujourd'hui, 52 fréquences ont été attribuées aux Radios de Proximité et 4 Radios Rurales fonctionnent à Bouna, Bin Houye, Tengrela et San Pedro. Ces radios, fruit de la coopération avec l'Agence de la Francophonie, seront bientôt portées à 8 avec l'équipement de Seguela, Adzope, Bongouanou et Tiassalé.

Dans le cadre de la deuxième phase du Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA), sept nouvelles Radios Rurales seront construites à Abengourou, Bocanda, Dabakala, Gagnoa, Korhogo, Odienné et Touba.

Outre l'effet indirect de sa contribution à l'adoption des messages techniques, et partant à l'accroissement global de la productivité, le réseau de Radios Rurales Locales :

- permet l'accès des habitants des zones rurales aux informations sur le marché et aux autres informations socio-économiques,
- fournit des informations sur l'offre et la demande de même que la localisation géographique des produits,
- contribue à réduire les pertes post-récolte et le développement du secteur privé.

Ces Radios Rurales donnent également des informations de qualité sur les productions agricoles et leur prix afin de faciliter la transparence commerciale, d'augmenter la productivité, d'atteindre une croissance agricole soutenue, d'accroître le pouvoir de décision des paysans sur les questions stratégiques et de gestion.

Les informations qui sont diffusées concernent les marchés, les prix des productions agricoles (café, cacao, coton, etc...), les questions d'ordre environnemental, les nouvelles pratiques agricoles, les résultats de la recherche scientifique agricole, les activités et les actions de l'ANADER, du CNRA et du MINAGRA, ainsi que d'autres projets de développement en matière d'éducation, de santé, de population, de réduction de la pauvreté, etc...

Par ailleurs, la diffusion de messages dans les langues nationales comprises par toutes les couches sociales ou socioprofessionnelles, l'utilisation d'une forme de communication orale accessible aux populations concernées, le coût réduit des récepteurs qui permet à la radio de pénétrer très largement les couches sociales les plus défavorisées, font de la radio un véritable moyen de communication de masse dans un pays émergent comme la Côte d'Ivoire.

Les radios rurales locales visent à donner une forme plus dynamique à la participation des paysans aux émissions en libérant la parole paysanne, à instituer un genre d'école radiophonique auto éducative où chacun reconnaît son langage pour mieux se le réapproprier, à rapprocher la radio rurale du terrain dont elle prétend rendre compte.

Au delà, il faut espérer une modification positive des comportements afin que le paysan producteur devienne un véritable acteur de son propre développement.

3. Concours

' Coupe des Sous-Préfectures

Le premier concours appelé Coupe des Sous-préfectures s'adressait non pas aux individus mais aux collectivités. Les efforts réalisés par la collectivité touchaient la production agricole, l'élevage, l'hygiène, la santé, l'habitat, le commerce, l'épargne, la scolarisation, l'artisanat, la conservation du patrimoine culturel, la protection de la faune et de la flore, la lutte contre l'exode rural, etc.

' Coupe des Exploitants Agricoles

Le deuxième concours, celui de la Coupe des exploitants agricoles individuels, fut institué en 1967.

Le concours des exploitants agricoles individuels devait se dérouler autour d'un thème. En 1967, par exemple, c'est le riz qui avait été choisi comme thème du concours en raison de son importance dans l'économie nationale. Grâce aux émissions consacrées à cette culture, le paysan a appris qu'un labour profond, effectué avec une houe, peut accroître la production de 20 à 30 %, qu'un sarclage opéré à temps peut augmenter le rendement 20 à 40 %, qu'avec des semences sélectionnées qui ont subi un traitement contre les maladies parasitaires, qu'en pratiquant la culture du riz irrigué, ils peuvent obtenir deux à trois récoltes par an et, enfin, que la récolte à la faucille est beaucoup plus rapide que la récolte à la machette.

Par la suite, les efforts des paysans devaient aussi s'étendre sur ceux du café, du cacao, du palmier à huile, du cocotier, du coton, du tabac, du maïs, des orangers et du mandarinier, du manguier, de la tomate, de l'oignon et même de la pomme de terre.

Les résultats ne se sont pas fait attendre et à chaque compétition, il y a eut de plus en plus de candidats : 400 en 1967-68, 700 en 68-69, 2.000 en 1969, 703.000 en 1971 et 1974, 3.500 de 1975 à 1983 et 6.000 en 87-89.

' Coupe Nationale du Progrès

La Coupe Nationale du Progrès fut ensuite créée dans le but de « montrer aux paysans quel profit ils pourraient tirer d'un effort si minime soit-il ».

Car si tous les paysans connaissent les problèmes de mauvais rendement, de santé précaire, d'analphabétisme, d'habitat rudimentaire, d'exode de jeunes, et en ressentent la gravité à un degré plus ou moins aigu, ils sont la plupart du temps persuadés que la solution dépend, non d'eux-mêmes, mais du seul gouvernement. Leur montrer dans quelle mesure et par quels moyens ils peuvent les résoudre eux-mêmes est un des buts essentiels de la Coupe Nationale du Progrès.

Il s'agit d'établir un lien permanent entre les milieux ruraux et l'autorité gouvernementale, de briser la solitude des paysans en les faisant participer à un véritable dialogue, de montrer, dans quelle mesure et par quels moyens la communauté rurale peut résoudre ses problèmes et surtout quels avantages immédiats découleront pour elle, de ses propres initiatives.

Aujourd'hui, la Coupe Nationale du Progrès est devenue populaire et son succès traduit l'audience qui lui est acquise auprès des masses rurales. S'il est vrai qu'il y a

eu des récompenses remises aux lauréats, il est tout aussi vrai que les paysans ont pris conscience de la conjonction de leurs intérêts avec ceux de la Nation.

La popularité de l'opération et l'évolution des besoins des auditeurs ont conduit à l'instauration de deux nouveaux concours que les masses rurales ont accueillis avec beaucoup d'intérêt, la coupe inter-villages en 1976-78 et la Coupe inter-GVC (Groupements à Vocation Coopérative) en 1987-89.

Outil privilégié de développement et d'émulation à l'action de progrès en milieu rural, la Coupe Nationale du Progrès, rattachée depuis 1980 au Ministère de l'Agriculture, est devenue en 1984 un service autonome qui intégrait désormais tous les supports de communication en direction du monde rural.

Ce service comprend une cellule radiodiffusion, une cellule télévision qui produit deux émissions bimensuelles : une cellule presse écrite produisant le trimestriel « Terre et Progrès » et, enfin, une cellule concours chargée de l'organisation et du suivi des concours : la Coupe des exploitants agricoles individuels, la Coupe des Groupements à Vocation Coopérative (GVC), la Coupe des Villages, la Coupe des Sous-préfectures., le Concours du Conseil de l'Entente, la Journée de l'Excellence.

Deux idées justifient la démarche de cette institution. La première renvoie à la progression des mentalités paysannes. On espère y obtenir une conversion des mentalités et partant, des habitudes et des besoins. La deuxième est la clarification des rapports entre les paysans et le gouvernement. L'Etat s'emploie à accroître sa responsabilité et sa participation aux problèmes de développement tout en incitant les paysans à se prendre progressivement en charge et à reconnaître la noblesse du travail de la terre.

4. SARA

Le SARA (Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales), qui connaîtra en 1999 sa deuxième édition après celle de 1997, entend être la vitrine des chemins du 21^{ème} siècle.

Ainsi que le déclarait, Monsieur Lambert KOUASSI Konan, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales le 4 Février 1999 à l'occasion du lancement de la 2^{ème} édition du Salon, « le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan n'est pas un simple show. SARA a pour ambition d'être une plate-forme privilégiée d'échanges pour une agriculture moderne, compétitive et intégrée, où se confronteront les expériences des opérateurs des pays de la sous-région et du reste du monde pour tirer parti des avantages comparatifs de chacun.

Le SARA a pour objectif d'apporter de manière synthétique, les éléments d'information essentiels aux opérateurs nationaux et étrangers afin de leur permettre d'engager, entre partenaires, des coopérations fructueuses, basées sur le dialogue, l'adaptation à la demande et la complémentarité des offres.

En voulant être la vitrine de l'économie agricole à travers les cultures, l'élevage, la pisciculture, la pêche, l'exploitation rationnelle des forêts, la protection de l'eau et des sols, l'agro-industrie, le SARA offre aux investisseurs l'occasion d'apprécier les potentialités de l'agriculture africaine et de ses différentes filières. Le salon s'adresse

particulièrement à ceux qui s'intéressent à l'organisation et à l'activité des filières de l'agriculture, à la régulation des marchés, aux performances de notre agro-industrie, à la chaîne de qualité ainsi qu'à l'innovation technologique ».

Le SARA, en voulant être le baromètre du développement de l'agriculture., permet de marquer les points acquis sur les chemins du 21^{ème} siècle, d'intensifier les relations Nord-Sud et Sud-Sud et, en définitive, d'être un centre de rencontre et de progrès du monde agricole africain.

CONCLUSION

L'agriculture ivoirienne aborde le vingt et unième siècle avec des atouts importants qui sont le résultat d'une politique volontariste conduite par ses dirigeants depuis l'Indépendance.

Moins de six mois après la proclamation de l'Indépendance, le Président Félix Houphouët-Boigny s'adressait à l'Assemblée Nationale en ces termes : « Pour affirmer sa volonté bien déterminée de réaliser l'émancipation humaine dans une paix sociale qui ne puisse être troublée par une trop grande inégalité entre les citoyens, le jeune Etat de Côte d'Ivoire a la prétention, grâce à une expérience neuve, d'arriver à un capitalisme d'Etat qui fasse un jour de lui le plus riche, non pas seulement parce qu'il est l'Etat, mais parce que ses ressources propres lui permettront d'être le plus riche des citoyens ivoiriens ou la plus riche des associations de citoyens ivoiriens.

Avec les Etats africains, nous pensons étendre progressivement à tous l'union douanière que nous sommes en train d'instituer avec certains d'entre eux dans un but d'expansion économique harmonieuse et profitable à l'ensemble des participants.

Nous faciliterons toutes les formes de solidarité, qu'elles s'appellent union économique ou marché commun africain, notre seule préoccupation étant l'efficacité afin que l'Afrique se développe et se modernise.

Avec les autres pays, en particulier avec la France et la Communauté économique européenne, nos relations se placeront sous le signe de la réciprocité ».

Le programme ainsi annoncé le 3 janvier 1961 a été effectivement réalisé. Le capitalisme d'Etat a permis la création de vastes domaines agro-industriels autour desquels se sont créées des plantations villageoises satellites qui ont bénéficié de leurs infrastructures.

Sous l'impulsion déterminante du Père de la Nation, l'agriculture s'est tournée dès le départ vers la grande exportation. Elle a conforté ses positions dominantes en matière de cacao et café où elle est respectivement le premier et le cinquième exportateur mondial et elle a acquis des positions importantes sur des produits comme l'huile de palme, le caoutchouc naturel, le coton, l'ananas et la banane. La politique de diversification s'est poursuivie avec des cultures moins traditionnelles comme les plantes ornementales et la noix de cajou où elle commence à être sur le plan international un partenaire avec lequel il faut compter. Cette réussite incontestable est le résultat d'une volonté politique clairement affichée qui a toujours mis le développement agricole au cœur des stratégies économiques mais aussi d'un pragmatisme certain qui lui a permis de créer un équilibre particulièrement dynamique entre les initiatives de l'Etat en faveur de la paysannerie traditionnelle qui reste le fondement de la production et des approches de type agro-industriel.

Comme dans tout processus de développement, aucune position n'est jamais définitivement acquise. Des déséquilibres tant macro-économiques qu'institutionnels ou écologiques sont venus entamer à différentes reprises son potentiel de croissance mais la Côte d'Ivoire a su montrer une capacité de réforme certaine qui lui a permis de sortir des crises les plus graves auxquelles sa jeune économie s'est trouvée confrontée, en adoptant des stratégies courageuses lorsque son intérêt bien compris l'exigeait.

C'est ainsi qu'elle s'est engagée avec succès depuis une dizaine d'années dans un processus de privatisation, de libéralisation et d'ajustement structurel qui a permis à l'Etat de se recentrer sur ses fonctions régaliennes et à son économie agricole de

renouer avec la croissance dans un contexte international marqué désormais par la mondialisation des marchés et une concurrence accrue.

Aussi, l'agriculture ivoirienne doit-elle continuer à s'adapter pour relever les défis qui lui permettront de réussir son entrée dans le troisième millénaire. Il s'agit bien sûr de consolider ses acquis mais aussi et surtout d'ouvrir durablement de nouveaux espaces de croissance qui permettront à ce secteur de continuer à jouer un rôle de premier plan pour permettre à la Côte d'Ivoire de réaliser son grand dessein de devenir une puissance industrielle en l'espace d'une génération.

Le premier espace de croissance concerne le marché intérieur. En raison d'une urbanisation accélérée de la population, des progrès importants doivent être faits en matière de productivité pour qu'un nombre réduit d'actifs agricoles puisse nourrir les villes. La production maraîchère doit ainsi se professionnaliser pour satisfaire un consommateur citadin de plus en plus exigeant quant à la compétitivité et à la qualité des produits qui lui sont offerts. L'aviculture a montré la voie puisque des professionnels organisés approvisionnent d'ores et déjà les villes en poulets de chair et en œufs dans des conditions satisfaisantes. La porciculture devrait bientôt lui emboîter le pas. Le défi sera plus difficile à relever pour le riz compte-tenu de la concurrence plus vive des importations et de la nécessité pour les producteurs de riz irrigué d'acquérir une technicité qui sous d'autres cieux est le résultat de traditions quelquefois millénaires. L'Etat a cependant décidé de se donner les moyens d'avancées importantes dans ce domaine.

Le second espace de croissance est constitué par le marché sous-régional dont l'accès bénéficie de la proximité et du processus d'intégration régionale désormais bien avancé dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et en cours de réalisation au niveau de la CEDEAO. La Côte d'Ivoire aborde ces marchés avec des atouts agro-écologiques indéniables et une tradition d'exportation qui devrait lui permettre d'accélérer la modernisation des circuits de commercialisation. Le marché de gros de Bouaké devrait être un premier maillon dans cette direction, suivi de la réalisation de marchés frontaliers. Il faudra créer progressivement des règles de fonctionnement de ces nouveaux marchés qui fluidifient les échanges.

Le troisième espace de croissance est constitué par les nouvelles opportunités d'un marché mondial que la communauté internationale par l'intermédiaire de l'OMC rend de plus en plus accessible à ceux qui sauront les saisir. Déjà, les barrières tarifaires aux produits transformés ou semi-transformés tombent les unes après les autres. Les multinationales sont en train de montrer la voie par les investissements qu'elles ont réalisés ou sont en train de réaliser dans la transformation du cacao, du café et des produits de la mer. Les opérateurs économiques nationaux ont une place à prendre.

Quelque soit le marché visé, le succès passe par la compétitivité c'est-à-dire par la capacité de répondre aux attentes des consommateurs, de supporter la concurrence des autres producteurs et d'accroître le revenu des producteurs agricoles grâce à des gains de productivité et de qualité. C'est, en effet, par la compétitivité de ses productions que la Côte d'Ivoire pourra accroître ses parts de marché. Cette compétitivité s'évalue en termes d'avantages comparatifs qui dépendent certes des

conditions agro-climatiques mais aussi de la modernisation et de la maîtrise des techniques utilisées.

L'élévation de la productivité du travail et de la terre passe par l'emploi rationnel des intrants, l'utilisation de matériel génétique amélioré, la mécanisation des travaux culturels, la modernisation des bâtiments d'exploitation, la maîtrise des ennemis des cultures et de la santé animale, la maîtrise de la qualité des produits, la gestion durable de la fertilité des sols et des ressources halieutiques, la préservation des équilibres naturels en laissant notamment une place de choix au couvert forestier. L'optimisation de ces différents facteurs de production dépend de la performance de la chaîne du savoir qui permet de passer des résultats de la recherche à leur application par le producteur.

Les seules forces du marché ne permettront pas d'atteindre ces objectifs. L'Etat se doit de conduire des politiques vigoureuses dont il entend partager l'élaboration et la mise en œuvre avec les collectivités territoriales et les professionnels qui verront leurs pouvoirs et leurs compétences progressivement renforcés.

L'Etat vient de se doter du cadre légal qui permettra d'accélérer le processus de communalisation du monde rural et la création de régions administrativement et politiquement autonomes, gérées par des élus. La déconcentration des services d'appui à l'agriculture sera poursuivie. Ces différentes structures seront de plus en plus impliquées dans la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de diversification de l'agriculture en fonction des potentiels agro-écologiques des différentes régions naturelles du pays.

L'Etat a opté également pour le partage des responsabilités avec les professionnels organisés. Dans ce domaine, un nouveau cadre juridique vient d'être créé pour le mouvement coopératif qui facilitera la création d'entreprises coopératives dont le rôle sera d'accompagner le développement des exploitations agricoles en leur apportant des services techniques et commerciaux adaptés à leurs besoins, en facilitant leur insertion dans l'économie de marché et le dialogue avec les Pouvoirs Publics.

La réussite de ce partage de responsabilité entre l'Etat et ces nouveaux acteurs est l'un des principaux défis des dix prochaines années.

Mais la Côte d'Ivoire se prépare également à relever d'autres défis qui conditionnent son entrée réussie dans le 21^{ème} siècle.

Un de ces défis consiste à assurer une meilleure valorisation des produits agricoles. Il s'agira de continuer à encourager l'implantation d'unités de transformation, de conservation et de conditionnement des produits et des sous-produits agricoles de façon à créer de la valeur ajoutée sur place et atténuer ainsi les conséquences des variations des prix des matières premières en exportant des produits finis ou semi-finis.

Mais le défi qui mobilisera le plus d'efforts sera de créer dans le monde rural les conditions favorables à la relève des générations par des hommes et des femmes qui soient des chefs d'entreprise, fiers de leur métier, sécurisés sur leurs terres et insérés dans un réseau professionnel assurant le relais avec les pouvoirs publics et les opportunités du marché. Il faut pour cela créer un environnement qui soit

suffisamment motivant pour que les jeunes considèrent l'agriculture comme un moyen d'épanouissement et de promotion sociale.

En 1995, le candidat à la présidence de la République Henri Konan BEDIE en proposant son programme aux suffrages de ses concitoyens annonçait au titre des principes stratégiques « la promotion d'une agriculture familiale moderne, responsable et compétitive et la recherche systématique de la valorisation maximale de la production agricole ».

Le Gouvernement a, d'ores et déjà, arrêté un ensemble de stratégies qui convergent vers cet objectif.

Il s'agit tout d'abord d'incitations directes à l'installation des jeunes sur des exploitations agricoles sécurisées qui leur assurent un revenu attractif et qui présentent des possibilités de développement de leurs activités. Le programme « clé en main » constitue à cet égard une opération test particulièrement encourageante.

La promotion des jeunes passe également par une redynamisation et une réorientation du dispositif de formation qui mette l'accent non seulement sur la technique mais aussi sur la gestion et la revalorisation en terme de métiers. Le travail dans l'agriculture ne doit plus être perçu comme un pis aller mais comme une voie d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes.

Cette promotion passe aussi par une amélioration du cadre de vie. Les efforts importants consacrés par la collectivité nationale au désenclavement, aux équipements collectifs (hydraulique villageoise, électrification rurale, éducation, santé) et aux aménagements fonciers (retenues collinaires, aménagements hydro-agricoles) s'inscrivent dans cette perspective. Ils seront poursuivis dans le cadre de la régionalisation. D'autres dispositions doivent être prises pour faciliter l'accès à d'autres services essentiels comme le crédit et la couverture des risques (assurance maladie, accident, calamités agricoles, etc).

La promotion de la jeunesse passe enfin par la sécurisation foncière que les dispositions législatives du 23 décembre 1998 rendent possible.

Au 20^{ième} siècle, l'agriculture ivoirienne s'est affirmée et diversifiée.

Au 21^{ième} siècle, l'agriculture ivoirienne consolidera sa position.

REFERENCES

1. ADINGRA Jean Erik. Le fruit de la passion : une culture rentable. L'Inter du 22 avril 1999.
2. ANADER. Enquête de base sur l'exploitation et la production agricole. Rapport provisoire. Anader, février 1998.
3. Banque Mondiale. Revue du secteur agricole de la RCI. Avril 1994
4. BRENDER Anton. Capitalisme-Etat : chacun son rôle. L'Express n°2469. 29 oct-4 nov 1998.
5. Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE). Côte d'Ivoire. 1997.
6. Chambre de Commerce et Chambre d'Agriculture et d'Industrie. L'essor économique de la Côte d'Ivoire. Août 1961.
7. CIDT. Annuaire signalétique 97/98.
8. CODINORM/PROMEXA/PPDEA. Séminaire sur la qualité des produits agricoles et agro-industriels : le défi de l'exportation. Bingerville : 14-16 octobre.
9. CONTAMIN Bernard et MEMEL-FOTÊ Harris. Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions. Editions Karthala et Orstom, 1997.
10. HIRSCH R.D. Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire 1960-1993. CFD. Octobre 1993.
11. INTER RESEAUX/INADES FORMATION. Les organisations rurales, paysannes et d'agriculteurs face à la redéfinition du rôle de l'Etat en Côte d'Ivoire. Juin 1989.
12. Jeune Afrique. Premières indications sur la campagne coton 1998-1999 : le mali et la Côte d'Ivoire bien placés. N° 2006 du 22 au 28 juin 1999.
13. JEXCO. Analyse des trois filières (bananes, ananas et mangues) et de leur compétitivité. Décembre 1998.
14. Le Grand Dictionnaire Encyclopédique de la Côte d'Ivoire. Tome 1(A-B) ; Tome 2 (C-D-E) ; Tome 3 (E-F-G-H) ; Tome 4 (I-J-K-L). Les Nouvelles Editions Africaines. Abidjan, 1986.
15. Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts. Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983. Tomes II et III.
16. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Plan Directeur du Développement Agricole 1992-2015. Septembre 1993.
17. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Structures Agricoles et des Ressources Animales en RCI. Edité par Interafricaine de Presse et de Communication (IPC) pour le SARA 97.
18. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Atelier sur la filière hévéa. 1997.
19. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Réunion du Groupe Consultatif. Secteur agriculture. Document de stratégie. Décembre 1997.
20. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Réunion Trimestrielle de Direction des 6 et 7 mai 1999. Rapport général.
21. Ministère de l'Economie et des Finances. La Côte d'Ivoire en chiffres. Edition 96-97. Dialogue production, Abidjan.
22. Ministère de l'Economie et des Finances (Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique). Côte d'Ivoire : Développements économiques récents et perspectives 1998-2000. Août 1998.
23. Ministère de l'Environnement et de la Forêt. Diversité biologique de la Côte d'Ivoire. Rapport provisoire. 1999.

24. Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement. Plan National d'Action Environnemental. Le livre blanc de l'environnement de la Côte d'Ivoire. Tome 1.
 25. Ministère du Plan. Côte d'Ivoire 2000. Une réflexion prospective. Editions Neter, 1994.
 26. Ministère du Plan et du Développement Industriel. Commission Nationale de Prospective. Côte d'Ivoire 2025. Rapport de synthèse. Editions Neter, 1997.
 27. NDABALISHYE Ildéphonse. Agriculture vivrière ouest-africaine à travers le cas de la Côte d'Ivoire. Monographie. IDESSA, 1995.
 28. NOTAT Nicole. Le politique doit plus contrôler. . L'Express n°2469. 29 oct-4 nov 1998.
 29. OCAB. Programme de stratégie de la filière banane en Côte d'Ivoire. Mars 1999.
 30. Programme d'Appui Régional à l'Intégration des Pays de l'UEMOA (PARI). Rapport final Côte d'Ivoire. Centre d'Etudes et de Formation aux Technologies Economiques. Novembre 1997.
 31. PNASA II. Rapport de préparation de la composante Anader. Septembre 1997.
 32. QUID 99. Banque de données encyclopédiques mondiales. Editions Robert Laffont.
 33. SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle d'Abidjan, Ambassade de France). Les filières café-cacao et coton en Côte d'Ivoire : état des lieux, enjeux et perspectives. Estelle GODART et Guillaume FURRI. Avril-Mai 1999.
 34. SEBILLOTTE Michel. Les mondes de l'agriculture : une recherche pour demain. INRA. Paris 1996.
 35. SOCA 2. Etude de faisabilité de la relance caféière en RCI. Avril 1995.
 36. UEMOA. Coordination et harmonisation des programmes d'ajustement du secteur agricole (PASA) au sein de l'UEMOA. J.M. Consultants. Mars 1999.
 37. Notes spécialement rédigées pour le document « L'agriculture ivoirienne à l'aube du 21^e siècle » par l'ensemble des Directions et Ministères Délégués du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, par le Ministère de l'Environnement et de la Forêt et par le CNRA.
-

